
Informations internes sur L'AGRICULTURE

Besoins de détente en tant que
facteurs pour le développement
régional et agricole

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION : ÉCONOMIE AGRICOLE – DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATIONS STATISTIQUES »

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE

BESOINS DE DÉTENTE EN TANT QU'É FACTEURS
POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AGRICOLE

Série : "Informations Internes sur l'Agriculture"

n° 116

Cette étude vient de paraître en langue française

Le rapport essaie en partant des données disponibles en matière de besoins de détente et de santé publique, de dégager pour les pays-membres originaux de la Communauté les tendances générales d'évolution pour les prochaines années à venir en fonction des différents types de besoins dans ce domaine et d'évaluer leur influence en tant que facteur de développement régional et agricole et notamment l'appel qui pourra être fait à la main-d'oeuvre et la superficie agricole.

Le rapport donne d'abord une courte analyse des facteurs qui incitent les besoins de détente. Une distinction est faite entre les divers types de besoins de détente et de santé publique.

Ensuite, l'étude fournit une analyse de la fréquentation et de la capacité des zones d'accueil, de loisirs et de tourisme dans les anciens Etats membres de la Communauté Européenne.

Le chapitre IV dresse un bilan des effets d'un développement de l'activité touristique sur le plan régional notamment les effets positifs et négatifs pour les rouages économiques régionaux. Sont évoqués plus particulièrement

l'effet inflatoire, la spéculation foncière et l'accaparement de l'espace rural. La conclusion est tirée que le développement du tourisme doit s'inscrire et être préparé par une politique globale d'aménagement régionale et de développement touristique.

L'étude procède ensuite à une évaluation et une localisation des espaces qui seront nécessaires pour satisfaire d'ici 1980 les besoins de détente et de santé publique des habitants des six Etats membres originaux de la Communauté. Ces projections tiennent compte, selon différentes hypothèses, de la future pression de la demande et de l'accroissement de l'offre dans les différentes branches de l'activité de détente pour les traduire ensuite en évolution des besoins d'espace à l'aide des normes de consommation d'espaces.

L'auteur conclut que c'est finalement entre environ 1.2 et 1.9 millions d'hectares de terre qu'il faudrait réserver d'ici 1980 pour la satisfaction des besoins supplémentaires pour le tourisme et la santé publique. L'étude procède ensuite à une estimation des investissements à prévoir pour la mise en valeur de ces espaces à des fins de loisirs. Enfin elle évalue les possibilités de création des emplois nouveaux pour faire face aux activités accrues de tourisme et de loisirs, ainsi que la part qui de façon directe ou indirecte pourrait être occupée par de la main-d'oeuvre occupée actuellement en agriculture.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Besoins de détente en tant que
facteurs pour le développement
régional et agricole

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION : ÉCONOMIE AGRICOLE – DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATIONS STATISTIQUES »

AVANT - PROPOS

La présente étude a été effectuée dans le cadre des programmes d'études de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Direction Générale de la Politique Régionale de la Commission des Communautés Européennes.

Les besoins de détente et de santé publique sont étudiés en tant que facteurs de développement régional et de possibilités d'emploi de terres et de main-d'oeuvre agricoles.

L'étude a été rédigée par le Professeur R. BARETJE, directeur du Centre d'Etudes du Tourisme de l'Université d'Aix-en-Provence, avec la collaboration de M. Th. QUINTHRIE LA MOTHE et de M. G. LIMORTE.

Les travaux ont été exécutés avec le concours de la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale de la Politique Régionale et la Direction Générale des Affaires Sociales de la Commission des Communautés Européennes. La division "Bilans, Etudes, Informations statistiques" a assuré la coordination.

*
* *
*

L'étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>RESUME</u>	
<u>INTRODUCTION</u>	
Un marché touristique	1
En pleine croissance	1
Et en évolution.	2
Qui exige une politique des loisirs	3
Mais aussi une étude préalable	4
I. <u>Facteurs incitant les besoins de détente.</u>	6
II. <u>Typologie des besoins de détente et de santé publique</u>	9
A - La clientèle de séjour.	9
B - La clientèle de fins de semaine	11
C - La clientèle du thermalisme	13
III. <u>Fréquentation et capacité des zones d'accueil des loisirs et du tourisme dans la Communauté Economique Européenne</u>	13
A - Fréquentation	13
B - Capacité d'accueil.	26
IV. <u>Tourisme et développement régional</u>	26
A - Le choix d'une politique raisonnée d'aménagement touristique.	26
B - Le tourisme dans les rouages économiques régionaux.	30
. Aspects positifs	30
. Aspects négatifs	36
C - L'inflation	37
D - La spéculation foncière et l'accaparement de l'espace rural	40
E - Finalement un bilan positif	42
V. <u>Evaluation des superficies et destination des zones à des fins de détente et de loisirs</u>	46
A - Les variations de la demande de tourisme et de loisirs d'ici 1980.	48
B - Les variations de la capacité d'accueil d'ici 1980.	50
1. Critères et normes de planification	51
2. Méthodologie suivie pour déterminer les surfaces requises pour les loisirs saisonniers et de fins de semaine (extérieurs à la ville) à l'horizon 1980.	53
C - Résultats	56

	Page
VI. <u>Les régions de forte pression de la demande de tourisme et de loisirs</u>	58
VII. <u>Evaluation des investissements</u>	63
A - Les mutations sur le plan agricole.	63
B - La pression de la demande de tourisme et de loisirs .	68
C - Les investissements.	70
1. Les investissements d'aménagement.	70
2. Les investissements d'hébergement.	71
3. Le budget nature et environnement.	73
4. L'enveloppe globale "Aménagement + Hébergement + Environnement"	78
VIII. <u>Les besoins d'emplois</u>	78
IX. <u>En guise de conclusion : Un système de planification et de contrôle budgétaire</u>	90
1. Esquisse d'un schéma général de planification.	91
2. Contrôle de gestion dans le cadre budgétaire	96
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	102
<u>LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET TABLEAUX</u>	105

A N N E X E S

<u>INTRODUCTION</u> - Tableaux 1 à 5 ; Carte 1	1
<u>FACTEURS INCITANT LES BESOINS DE DETENTE</u> : Tableau 6 à 26, Graphique 1	5
<u>TYPOLOGIE DES BESOINS DE DETENTE ET DE SANTE PUBLIQUE</u> :	
- La clientèle de séjour : Tableaux 27 à 81, Graphiques 2-3.	14
- La clientèle des fins de semaine : { Cartes 2 à 6.	30
- La clientèle du thermalisme : { Tableau 82	
} Tableaux 83 à 87. . .	33
<u>FREQUENTATION ET CAPACITE DES ZONES D'ACCUEIL DES LOISIRS ET DU TOURISME DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE</u> :	
- Fréquentation : Tableaux 88 à 104 ; carte 7, Graphique 4 .	35
- Capacité : Tableaux 104 à 118 bis.	45
<u>TOURISME ET DEVELOPPEMENT REGIONAL</u> : Graphiques 5-7; Tableaux 119 - 124	51

EVALUATION DES SUPERFICIES ET DESTINATION DES ZONES A DES FINS
DE DETENTE ET DE LOISIRS :

- Les variations de la demande de tourisme et de loisirs
d'ici 1980 : Tableaux 125 et 127 57
- Les variations de la capacité d'accueil d'ici 1980 :
Tableaux 126 - 127 ; Carte 8 58
- Méthodologie suivie pour déterminer les surfaces requises
pour les loisirs saisonniers et de fins de semaine (exté-
rieurs à la ville) à l'horizon 1980 : Tableaux 128 - 148;
Carte 8 bis; Graphiques 8 à 10 60

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS :

- Les investissements d'aménagement : Tableau 149. 81
- Les investissements d'hébergement : Tableaux 150 - 160 . . . 82
- Le budget nature : Tableau 161 93

LES BESOINS D'EMPLOI : Tableaux 162 - 178 94

oooooooooooo

L'auteur tient à remercier tout particulièrement les instances de la Commission des Communautés Européennes et notamment,

. la Direction Générale de l'Agriculture,

et

. la Direction Générale de la Politique Régionale, pour l'appui sans limite apporté tout au long de l'étude.

Il tient également à associer à ces remerciements toutes les Administrations - Ministères, Institutions Régionales - toutes les Organisations Professionnelles publiques et privées, les Sociétés privées, les Instituts Universitaires et les Personnalités et Experts Touristiques qui, au niveau du Marché Commun, ont prodigué leur bienveillante collaboration et leurs conseils éclairés.

Le rédacteur se doit aussi de souligner le concours constant et total de Messieurs Thierry QUINTRIE LA MOTHE et Guy-Georges LIMORTE, collaborateurs techniques, qui ont participé au traitement de la documentation et à l'élaboration des méthodes aboutissant aux conclusions du présent rapport.

Le soutien logistique des étudiants du Centre d'Etudes du Tourisme a constitué enfin, un apport précieux.

- René BARETJE -

R E S U M É

° Le caractère fondamental du tourisme et des loisirs est son orientation vers la consommation. Mais encore faut-il pour que cette dernière se traduise dans les faits, la réunion au départ, de quatre conditions :

avoir le temps,
disposer d'un revenu,
avoir la possibilité technique de partir,
et, enfin, avoir la volonté de partir.

° L'analyse au niveau de la Communauté Européenne, (frontières 1970) des facteurs et de leur interaction qui impriment à la demande de tourisme et de loisirs des caractéristiques propres, permet de se faire une idée précise de la typologie des besoins de détente et de santé publique, tant en ce qui concerne la clientèle de séjour, que de la clientèle des fins de semaine et celle du thermalisme.

° 1.237.000.000 nuitées ! Tel est le résultat global auquel on parvient, une fois opérée la sommation de toutes les nuitées - tous modes d'hébergement confondus - des nationaux et des étrangers ayant utilisé en 1969 les 22.000.000 de places mises à leur disposition.

° Les dépenses de détente et de santé publique (vacances plus week-ends) qui en ont résulté et qui ont profité aux régions touristiques, se montent à 64 milliards de francs français.

II

°- D'ici 1980, près de 47.000.000 de personnes supplémentaires (160.000.000 en tout) se déplaceront et séjourneront à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne ce qui nécessitera quelques 12.000.000 de places nouvelles.

° La pression de la demande de tourisme et de loisirs de plein-air sur la consommation de l'espace ne manquera pas alors de se manifester. En prenant en compte, selon différentes hypothèses de normes, les besoins d'espace de chaque habitant et de chaque touriste additionnels, sans oublier l'habitat touristique, c'est finalement entre environ 1.280.000 et 1.900.000 d'hectares de terre qu'il faudrait réserver d'ici 1980 pour la satisfaction des besoins supplémentaires de détente et de santé publique.

° Les besoins d'espaces ainsi définis représenteraient d'ici 1980, et selon les hypothèses retenues :

. pour la France	:	de 1,22 % à 1,62 %
. pour l'Italie	:	de 1,33 % à 2,03 %
. pour l'Allemagne	:	de 0,70 % à 1,43 %
. pour la Belgique	:	de 1,83 % à 3,57 %
. pour les Pays-Bas	:	de 0,78 % à 1,04 %

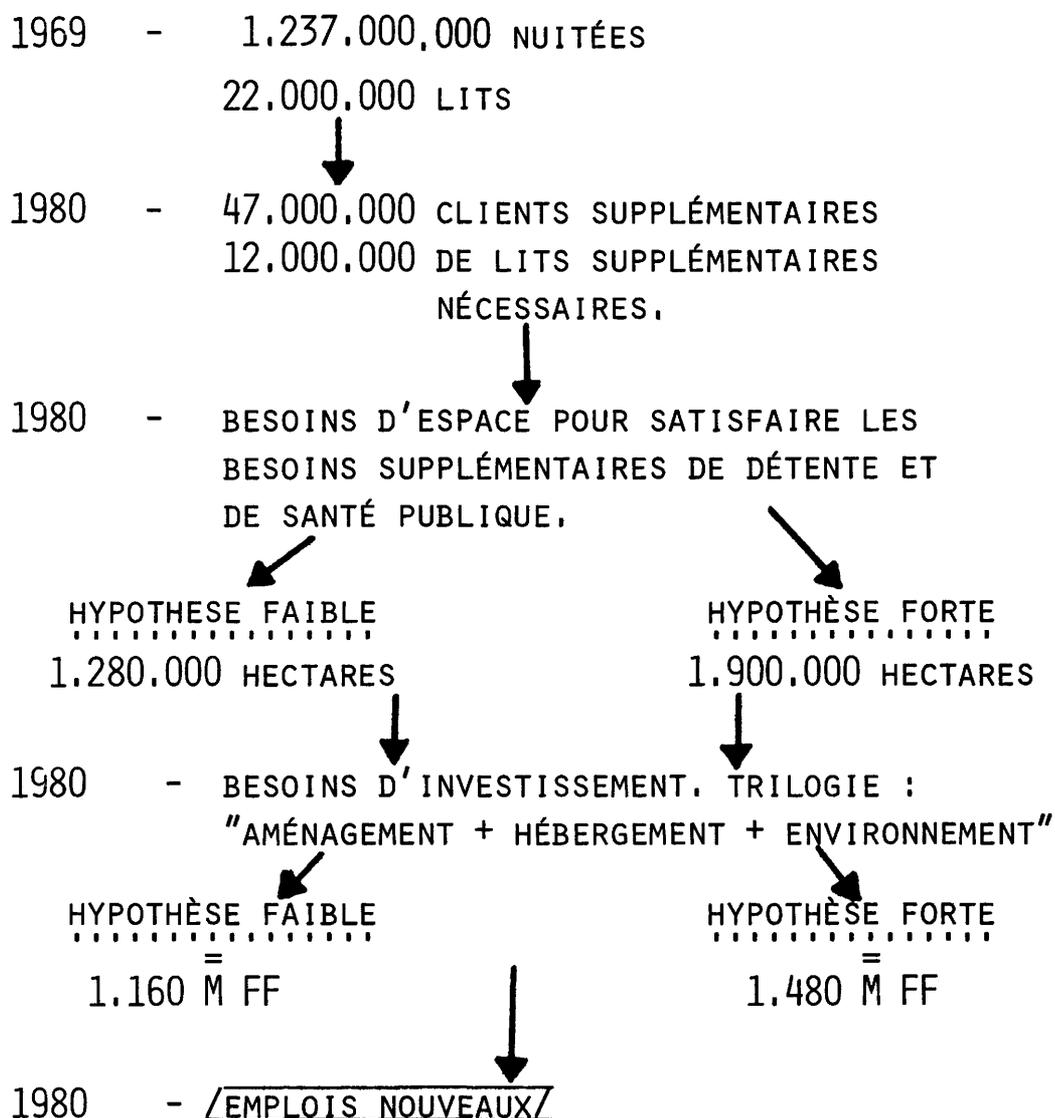
de l'ensemble des surfaces agricoles utiles et des forêts.

° La mise en valeur de ces espaces à des fins de loisirs exigerait, si l'on tient compte des investissements requis pour l'aménagement, l'hébergement et la protection de la nature et de l'environnement, une enveloppe financière d'un montant de 1.160 milliards de francs (hypothèse faible) et de 1.480 milliards de francs (hypothèse forte).

° Le développement des activités de tourisme et de loisirs devrait aboutir à la création d'environ 360.000 emplois directs nouveaux, dont 50.000 au minimum devraient revenir au monde agricole. Des mesures appropriées autoriseraient cependant d'affirmer que de 170.000 à 250.000 emplois induits (directs et indirects) par l'implantation d'unités touristiques en milieu rural devraient être réservés aux agriculteurs.

° Toute politique communautaire dans le domaine du tourisme et des loisirs exige au préalable une uniformisation des définitions de base et une harmonisation des instruments de planification. Mais uniformisation et harmonisation ne signifient pas standardisation des aménagements, des équipements, des comportements car il faut non seulement respecter les habitudes et aspirations de la clientèle actuelle, mais encore s'efforcer de laisser une souplesse suffisante aux plans de loisirs pour qu'ils s'adaptent à des demandes d'équipement d'une nature encore inconnue actuellement, qui pourrait se manifester au fur et à mesure que des activités de loisirs entièrement nouvelles seront découvertes. Uniformisation et harmonisation signifient coordination.

C A R T E I



- . EMPLOIS DIRECTS : 360.000 (HYPOTHÈSE FAIBLE)
- DONT EMPLOIS DIRECTS
- AGRICOLES : 50.000 (HYPOTHÈSE FAIBLE)

- . EMPLOI DIRECTS ET INDIRECTS
- AGRICOLES : 170.000/250.000 (HYPOTHÈSE FORTE)

I N T R O D U C T I O N

-§1- Quand bien même les notions de "civilisation du loisir" ou de "société des loisirs" sont, en réalité, plus éloignées qu'on s'est laissé aller à le proclamer, tourisme et loisirs traduisent un besoin impérieux - et non plus un caprice - un besoin aux formes multiples, et un besoin de masse.

-§2- Quelques chiffres significatifs, empruntés au développement de la fréquentation dans le tourisme international et des recettes en devises en résultant, suffiront à illustrer ce fait révélateur des sociétés industrielles où les notions de temps de production et de temps de consommation tendent à ne plus être antagonistes.

Au cours de la période 1950-1970 et à l'échelle de la planète, les arrivées de touristes étrangers enregistrent un bond fantastique, passant de 25.281.410 à 168.000.000 environ, soit une augmentation de l'ordre de 664 % (cf. annexe, tableau 1).

-§3- Encore cette évolution dénote-t-elle de profondes différences au niveau des grandes régions retenues. Il est significatif, à ce titre, de relever que l'Europe accapare à elle seule en 1970, 75,40 % de courants touristiques internationaux, accentuant même sa position au cours des vingt dernières années, par rapport à l'ensemble du Monde (indice 752 contre 664 en 1970, base 100-1950).

A l'intérieur de l'entité territoriale Europe, les pays membres du Marché Commun occupent une situation privilégiée sur le plan de l'accueil des touristes étrangers ; en effet, ils attirent en 1970, près de 23 % (évaluation d'après les données de l'O.C.D.E., fournissant alternativement des arrivées aux frontières, des arrivées en hébergement, voire des nuitées), de la clientèle (cf. annexe, tableau 2).

-§4- Transposés en termes monétaires, l'Europe occupe encore une excellente place, bien qu'en repli par rapport aux arrivées. Au cours des vingt dernières années, elle n'a cependant pas cessé de voir s'accroître sa part dans les recettes touristiques, jusqu'en 1965, pour se stabiliser ensuite aux alentours de 61-62 % (cf. annexe, tableau 3).

De toute manière, la progression a été plus nette pour l'Europe (indice 1970-1200, base 100-1950) que pour l'ensemble du Monde (indice 1970-828).

A l'intérieur du bloc Europe, la Communauté Economique Européenne améliore par contre sa position par rapport aux arrivées. En 1960, elle recueillait 45,48 % des recettes. Dix ans plus tard, le pourcentage dépasse légèrement 48 % (cf. annexe, carte I).

-§5- Malgré l'"héliotropisme" qui pousse les citadins à rechercher de plus en plus loin les sites ensoleillés, les pays du Marché Commun maintiennent leur standing. Ce standing transparaît au travers de certains indicateurs économiques significatifs. En comparant les taux d'augmentation annuelle des recettes touristiques des pays de la Communauté Economique Européenne, les écarts par rapport aux pays européens de l'O.C.D.E. sont insignifiants au cours de la période 1960-1969 (l'U.E.B.L. connaît par contre un taux supérieur à la moyenne européenne). Ils s'estompent même, si l'on incorpore dans les statistiques les chiffres concernant le Canada, les Etats-Unis, le Japon (cf. annexe, tableau 4).

-§6- La comparaison de l'évolution des recettes issues du tourisme international et du produit national brut entre 1960 et 1969, est toujours au profit des recettes ; leurs indices sont supérieurs, sauf dans le cas de la France (cf. annexe, tableau 5).

-§7- Cependant, il ne faut pas que ces statistiques, limitées au seul tourisme actif - Arrivées et Recettes - fassent perdre de vue qu'il ne s'agit en aucun cas d'une représentation totale du phénomène touristique. D'une part, les recettes au titre des transports internationaux, d'autre part les produits issus du tourisme national, n'ont pas été comptabilisés. La prise en considération de ces éléments, obligerait selon les cas, à multiplier les chiffres avancés par 4, 5, 6, voire 7 et plus. Encore ne s'agirait-il que d'une estimation qui ne regrouperait que les dépenses de consommation directe des touristes nationaux et étrangers.

Ceci permet de comparer le tourisme international actif à la face visible d'un iceberg, la partie dissimulée représentant le tourisme national, auquel il faudrait encore ajouter les déplacements de fins de semaine, temps de loisir privilégié des sociétés industrielles. La généralisation de ces brèves pauses syncopées, assorties de courts déplacements et génératrices de dépenses de consommation, voire d'investissement, vient grossir en effet le chiffre d'affaires de l'industrie touristique.

-§8- Cette présentation sommaire fait néanmoins prendre déjà conscience d'un phénomène irréversible, en pleine expansion, que les sociétés post-industrielles ne pourront plus traiter comme un sous-produit. Tourisme et Loisirs exigent une politique concertée du temps et de l'espace, conciliant le social, l'économique et le physique.

-§9- Phénomène rendu possible par la civilisation industrielle, le tourisme est aussi devenu nécessaire par la déshumanisation des gestes quotidiens du travail, l'industrialisation croissante, l'urbanisation étouffante. Mais en se développant avec la civilisation dont il est un produit, le tourisme se transforme à son tour en se développant. Tout en gardant bien à l'esprit l'existence de divergences plus ou moins profondes de pays à pays, liées au poids des traditions, des institutions, des réglementations, etc..., on peut avancer d'ores et déjà un certain nombre de tendances qui entraîneront des conséquences

importantes sur la consommation de l'espace encore disponible.

-§10- Sur la base des statistiques portant sur une longue période et couvrant les principaux pays émetteurs et récepteurs de tourisme, on peut affirmer sans trop de risques que l'on va :

- . vers des vacances de plus en plus actives se concrétisant par une augmentation de la vie de plein-air, de la vie pseudo-primitive,
- . vers des vacances de plus en plus lointaines,
- . vers des vacances de plus en plus chères,
- . vers des vacances de plus en plus fréquentes, par fractionnement des congés payés,
- . vers une inter-pénétration des diverses branches d'activités économiques dans le secteur tourisme, par le biais du tourisme d'affaires, des séminaires, des congrès, de constructions d'équipements de loisirs pour le personnel des entreprises, etc...
- . vers la recherche d'une nature, "*valeur essentielle à la bourse du tourisme*" - P. DEFERT - ,
- . vers une diversification des formes de loisirs : loisirs quotidiens, week-ends et brefs congés de quelques jours, vacances annuelles. Chacune des formes a alors sur la politique touristique et la consommation d'espace des incidences très différentes. Les installations destinées aux loisirs quotidiens doivent se trouver près du lieu de résidence des participants. Les loisirs de week-ends et de courtes vacances permettent aux intéressés de graviter un peu plus loin de leur domicile. Les congés annuels enfin, peuvent faire l'objet de longs déplacements à l'intérieur du pays, comme au-delà des frontières. Dans ce dernier cas, ils exigeront des installations spécifiques, en des lieux privilégiés qui connaîtront une fréquentation intense sur une période de temps limitée, d'où déséquilibre dans l'utilisation des zones supportant l'infrastructure. L'identification de ces trois catégories de demande impose et imposera des contraintes évidentes sur la façon d'aménager et d'implanter d'une manière optimale, les équipements de loisirs.

-§11- Cette façon d'aménager et d'implanter devra alors prendre en considération une quadruple aspiration, mise en valeur par les experts du Commissariat Général du Plan Français, mais valable, à quelques nuances près, pour l'ensemble des pays de la Communauté Economique Européenne :

- + une aspiration à l'allongement des grandes vacances, qui pourrait décliner,
- + une aspiration à l'allongement du temps disponible quotidien, qui pourrait rester faible,
- + une aspiration à prendre de courtes vacances, qui grandira,
- + une aspiration à la généralisation et à l'avènement de nouvelles formes de temps disponible (temps partiel, année sabbatique ...).

qui exige une politique des loisirs.....

-§12- Cette quadruple pression, qui sous-entend que l'accroissement de la demande de loisirs, non seulement se maintiendra, mais se poursuivra à un rythme de plus en plus accéléré, exige une politique des loisirs. Cette politique toutefois, ne peut être formulée isolément. Elle doit être intégrée géographiquement et sur le plan des

idées. C'est-à-dire que les plans et politique locaux doivent être coordonnés avec les plans régionaux et nationaux et que les plans de loisirs doivent être intégrés aux plans d'ensemble physiques, sociaux et économiques.

-§13- Les Communautés Economiques Européennes, conscientes de l'importance économique et sociale de l'industrie des loisirs (1), et désireuses de contribuer à l'élaboration d'une politique globale des loisirs - recouvrant une politique du temps, une politique des espaces, une politique sociale, une politique des équipements, une politique de formation, une politique de l'information, une politique de la recherche et une politique internationale à l'instar de la planétarisation de la vie économique et culturelle qui pousse à élargir sans cesse l'aire des loisirs - ont décidé d'inscrire dans leur programme d'études, en vue d'une action ultérieure, une recherche destinée à faire le point sur des "besoins de détente et de santé publique en tant que facteur du développement régional et de possibilité d'emploi par régions de terres agricoles et de main-d'oeuvre".

- § 14 - Cette étude se justifie pour deux raisons particulières. Le Memorandum sur la Réforme de l'Agriculture indique qu'à l'avenir "une partie des superficies agricoles sera affectée à une action générale à entreprendre sur le plan communautaire et destinée à la détente et à la santé publique. Une telle action est une nécessité socio-politique, eu égard à la diminution du temps de travail d'une part, et à l'extension des autres secteurs industriels surpeuplés, d'autre part. Elle va de la création de parcs naturels aux mesures facilitant l'achat de maisons de vacances dans les régions rurales".

De son côté, le Memorandum sur la Politique Régionale, souligne l'importance de l'accroissement régional de la demande en matière de détente pour le développement de certains types de régions, notamment celles à caractère essentiellement agricole.

L'évolution en matière de besoins de détente et de santé publique peut contribuer à atteindre à la fois des objectifs de réforme des structures agricoles et des objectifs de développement régional.

La préparation d'une telle action demande pourtant que l'on essaie de répondre au préalable à une série de questions relatives :

- ° à l'importance et à la nature des besoins de détente dans les prochaines années,
- ° à l'importance que ces besoins peuvent révéler pour le développement de certains types de régions,
- ° aux possibilités potentielles que peuvent avoir certaines

(1) Par loisirs, il faut entendre la totalité des activités vécues pendant le temps disponible, étant entendu que le temps disponible est le temps qui reste après que le travail indispensable et les autres activités de subsistance ont été accomplis.

régions pour satisfaire ces besoins,

- ° à l'importance et la nature des besoins par régions en superficies qui résultent de cette évolution et auxquels pourraient être affectées notamment des terres agricoles,
- ° aux besoins en main-d'oeuvre et au nombre d'emplois qui pourraient en découler, notamment par la population active en agriculture ou désireuse de quitter celle-ci,
- ° aux conditions et aux investissements nécessaires pour assurer ce passage de terres et de personnes.

-§15- Pour réaliser l'objet de l'étude, deux phases précises ont été prévues :

La première consiste à élaborer un inventaire-bilan analytique et critique des travaux et de la documentation de toute nature existant à l'heure actuelle (articles, études, plans, expériences ..) dans le domaine de la détente et du tourisme, et à dégager sur cette base les tendances générales pour les dix années qui viennent, ou à trouver des indications aussi précises que possible comme éléments de réponse aux questions évoquées ci-dessus.

Dans une deuxième phase pourraient être examinés, par la voie d'études directes :

- .. les domaines indiqués de façon générale et pour lesquels on ne dispose, au vu de la première phase, que d'informations insuffisantes,
- .. les problèmes particuliers qui pourraient se poser sous tel ou tel angle de vue,
- .. et les régions pour lesquelles on désirerait un examen plus en profondeur ; la première phase aurait à mettre en lumière les nécessités de ces compléments.

-§16- Un certain nombre de difficultés majeures, qu'il ne faut pas se dissimuler au départ et dont il ne faudrait pas sous-estimer la portée, ont surgi (1) ; elles n'empêchent cependant pas de construire le

(1) Malgré les multiples contacts établis et l'exploitation de près de 3.000 documents, l'accès à certains documents essentiels a été impossible. Le traitement de la documentation existante appelle à son tour des réserves tenant : à l'insuffisance de la connaissance du passé dans le domaine des activités des loisirs et du tourisme ; à la difficulté de connaître sérieusement le présent ; quant à l'avenir, peu d'experts ont étudié la façon dont la demande de loisirs quotidiens, de week-ends et de vacances, sont susceptibles d'évoluer. A cela s'ajoutent des difficultés de tous ordres, tenant notamment : au manque d'homogénéité et de comparabilité des statistiques, à une approche essentiellement économique des problèmes, à une conception géographique restreinte de la planification et de l'aménagement des loisirs, à une approche sectorielle limitée à la seule branche tourisme, à une conception différente du rôle prioritaire accordé aux loisirs selon les Etats.

puzzle même si l'image finale risque d'être altérée par l'absence de quelques pièces maîtresses. La deuxième phase des travaux préconisés par les Communautés Economiques Européennes, devrait y pourvoir.

En toile de fond, devra toujours rester à l'esprit le caractère "anti-civilisation industrielle" du tourisme et des loisirs qui doit conduire ses adeptes vers une quête qui ira s'intensifiant de la détente et de la nature.

I. FACTEURS INCITANT LES BESOINS DE DETENTE

-§17- De nombreux éléments qui déterminent le mouvement de la croissance du tourisme et des loisirs entrent en jeu, soulignant par là-même la complexité des influences qui agissent sur le tourisme. Il se révèle d'ailleurs à l'analyse qu'il est souvent difficile de les séparer des répercussions ; l'ambiguïté d'une frontière entre les causes et conséquences, est manifeste.

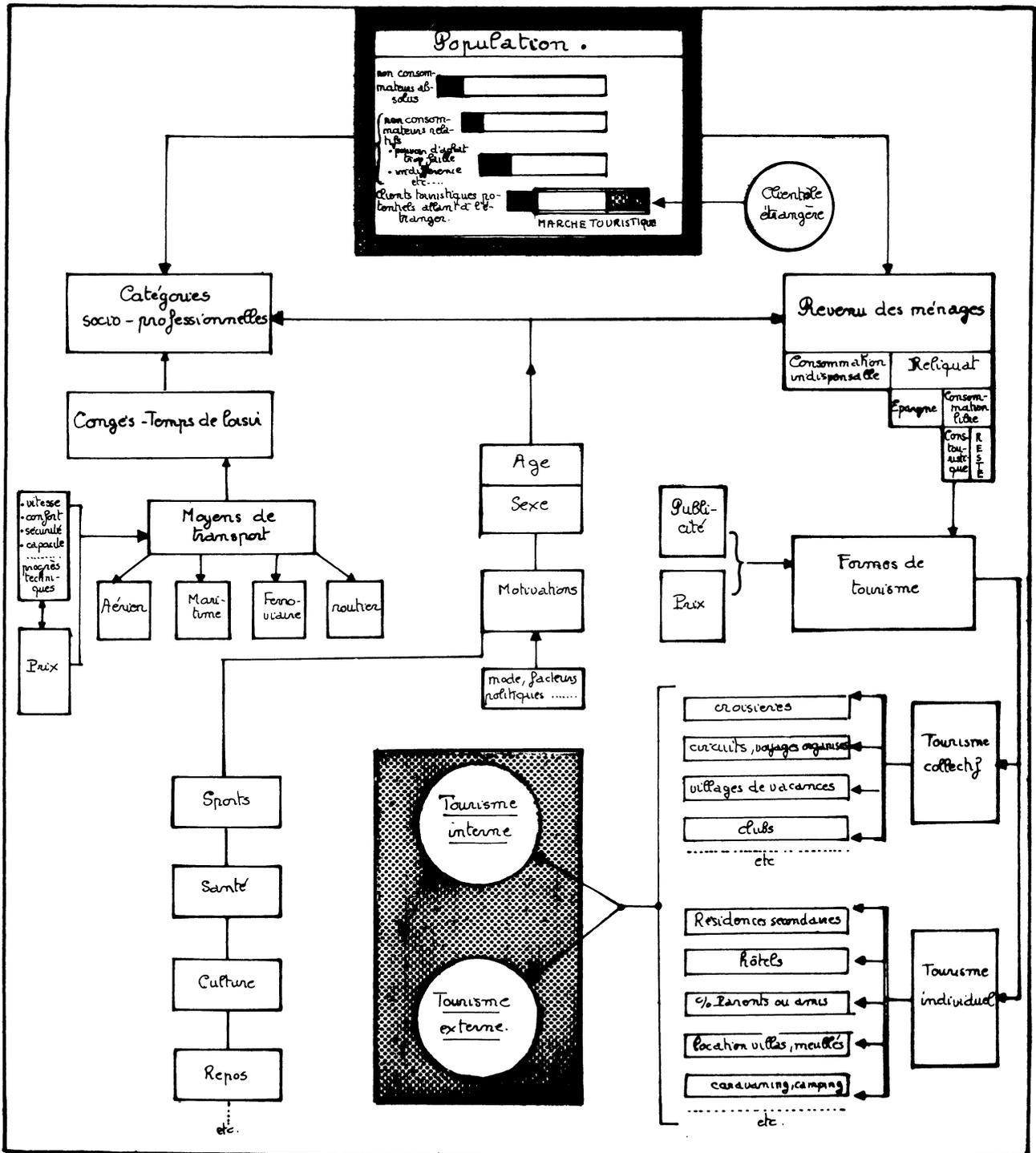
-§18- Dès lors qu'on se propose de dégager des multiples enquêtes et rapports nationaux ayant trait aux vacances et aux loisirs des tendances générales et des corrélations globales, on peut regrouper les principaux facteurs qui affectent la demande globale en trois catégories : les facteurs socio-économiques, les facteurs techniques et les facteurs divers, ces derniers regroupant les éléments d'ordre géographique, psychologique, politique, etc...

-§19- Les graphiques 1, 2 & 3 schématisent le problème sur un plan statique et dynamique et soulignent que le caractère fondamental du tourisme, et des loisirs, est son orientation vers la consommation. Mais encore faut-il pour que cette dernière se traduise dans les faits la réunion, au départ, de quatre conditions : avoir le temps, disposer d'un revenu, avoir la possibilité technique de partir et, enfin, avoir la volonté de partir ; la deuxième revêtant une grande importance à une époque où le tourisme et les loisirs entrent dans une économie de marché. Pour mettre fin au divorce entre le besoin et la demande, il faut absolument "solvabiliser" les besoins. Ceci étant, l'examen d'un certain nombre de facteurs sélectionnés (1) et jugés les plus importants dans le cadre de cette étude, permet de mieux préciser le contenu de la notion de demande et son évolution prévisible. Ces facteurs sont étroitement liés mais on ne peut apprécier leur effet global qu'en les examinant séparément.

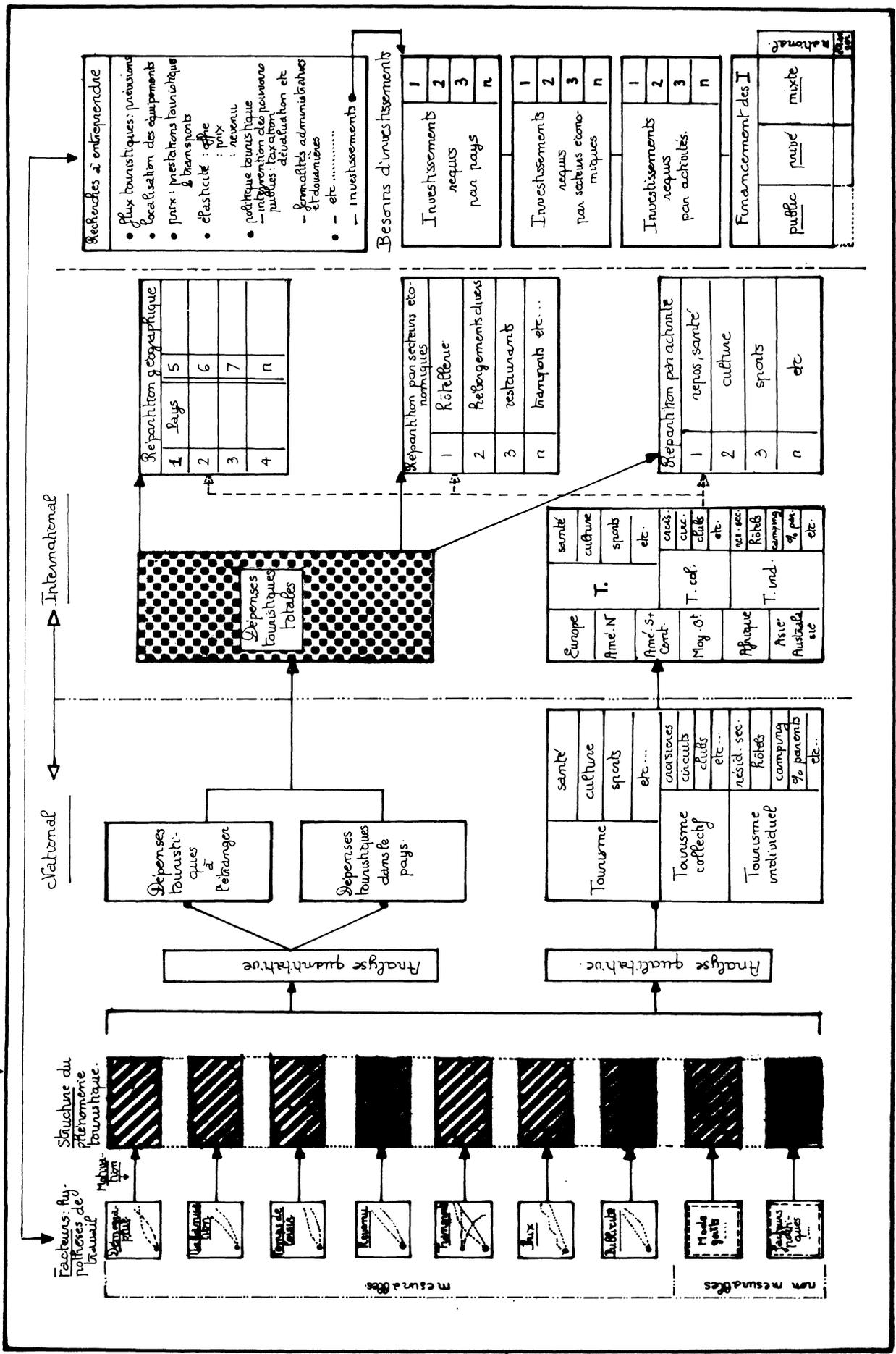
-§20- L'élément démographique est indispensable ; il est en outre tellement évident, qu'il est trop souvent passé sous silence (cf. annexe, tableaux 6, 7, 8, 9, 10). La révolution industrielle de son côté a entraîné avec tout son cortège de conséquences, une répartition nouvelle de la population ; l'urbanisation qui en a résulté a amené l'humanité laborieuse à prendre sa revanche en déplaçant hebdomadairement et annuellement son centre de gravité dans l'espace (cf. annexe, tableaux 11 à 14). Encore faut-il disposer et du temps (cf. annexe, tableaux 15, 16, 17) et du revenu, si l'on veut apaiser cette faim de loisirs ; dans quelle mesure le dénominateur commun que représente le progrès technique libère-t-il les individus ? L'examen des gains en loisirs et en argent ont donc tout naturellement leur place (cf. tableaux 18, 19, 20, 21, 22, 23). Le tourisme et les loisirs comportent

(1) Pour une étude exhaustive, cf. La Demande Touristique, R. BARETJE, Thèse, Aix-en-Provence, 1968.

Graphique 1
Les facteurs déterminants de la demande touristique



Graphique 2 Analyse de la demande touristique future.



enfin un élément dynamique : le voyage. On constate un parallélisme frappant entre l'évolution des moyens techniques (cf. annexe, tableaux 24, 25, 26, et graphique 1), mis à la disposition de l'humanité et celle de leur usage à des fins touristiques par des couches sociales de plus en plus nombreuses.

-§21- Dès lors qu'on dispose du temps, de l'argent et des moyens techniques de partir, il semblerait que toutes les conditions se trouvent réunies pour permettre à la demande de loisirs de s'exprimer librement. Il faut en fait compter encore sur la volonté de partir. Cette volonté peut exister sans stimulant extérieur, surtout si l'on considère que le tourisme de masse et les loisirs de fins de semaine proviennent essentiellement du besoin psycho-physiologique de vacances. Cette volonté peut aussi être créée, dirigée ou avivée par l'intermédiaire de la publicité qui essaiera de tirer le meilleur parti des motivations et des moyens dont dispose la clientèle réelle ou potentielle.

-§22- L'interaction des facteurs dans les graphiques 1 et 2, aboutit au déclenchement du processus de la consommation touristique de loisirs de plein-air représenté schématiquement dans le graphique 3.

-§23- Il importe en conséquence, avant de tenter d'évaluer les besoins d'espaces requis par le développement prévisible du tourisme et des loisirs au cours de la prochaine décennie, de donner une image aussi objective que brève du comportement des citoyens membres du Marché Commun, en prenant soin de distinguer d'une part les départs en vacances et, d'autre part, les déplacements de fins de semaine.

II. TYPLOGIE DES BESOINS DE DETENTE ET DE SANTE PUBLIQUE

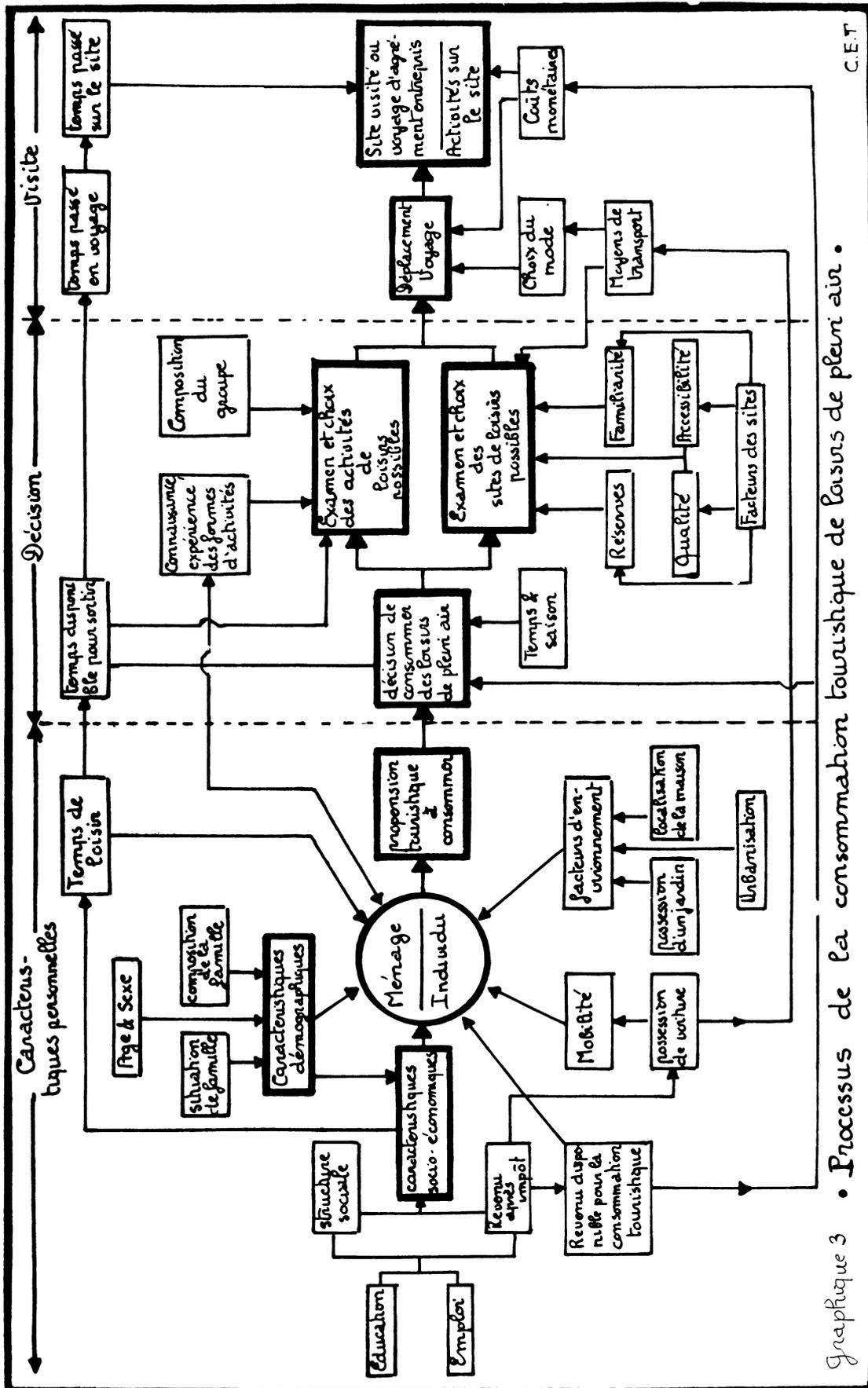
A. La clientèle de séjour

-§24- S'il est dangereux de vouloir procéder à des comparaisons internationales, compte tenu des différences de systèmes et de structures de toutes natures, on peut néanmoins, en synthèse d'une étude de la clientèle de séjour touristique et conformément aux réserves formulées ci-dessus affirmer que :

- . le taux de départ en vacances ne cesse de progresser dans tous les pays (cf. annexe tableaux 27 à 34) ;
- . les départs, malgré les politiques d'étalement, restent concentrés sur la période de juillet et août (cf. annexe tableaux 35 à 40 + graphiques 2 et 3) ;
- . certaines catégories socio-professionnelles restent privilégiées (cf. annexe tableaux 41 à 47) ;
- . en raison du revenu minimum indispensable pour accéder à la consommation touristique (cf. annexe tableaux 48 à 50) ;
- . les taux de départ sont légèrement supérieurs chez les femmes par rapport aux hommes (cf. annexe, tableau 51), augmentent avec l'âge, avec néanmoins un renversement de tendance vers 60 ans (cf. annexe, tableaux 52 à 56) et diminuent à partir d'un seuil avec la taille du groupe (cf. annexe, tableaux 57 à 60) ;
- . la durée des séjours tend à se prolonger (cf. annexe tableaux 61 à 65) ;

Graphique 3

Processus de la consommation touristique de loisirs de plein air



Graphique 3 • Processus de la consommation touristique de loisirs de plein air •

- . la mer recueille le plus de suffrages de la part des vacanciers, (cf. annexe, tableaux 66 - 70),
- . la voiture reste le mode de transport de prédilection et améliore sans cesse sa position, (cf. annexe, tableaux, 71 75),
- . la formule de logements chez les parents et amis demeure encore solidement ancrée ; la commercialisation croissante des vacances empiète cependant régulièrement le domaine de l'auto-consommation familiale des vacances (cf. annexe , tableaux 76-81).

B. La clientèle de fins de semaine

-§25- L'homme moderne redevient nomade. En fin de semaine les citadins sont de plus en plus nombreux à quitter ces "enfes climatisés" que deviennent beaucoup de grandes villes contemporaines. Par cohortes serrées d'automobiles, ils gagnent des "ailleurs" plus paisibles, recherchant le calme des champs, la pureté de la montagne ou le rythme éternel de la mer.

Cette quête les conduit souvent, du moins pour les plus favorisés d'entre eux, à pousser la porte d'une résidence secondaire. Héritage d'un passé paysan, goût de l'individualisme, instinct de propriété, attirance pour la pierre ou bien fuite loin des villes, les Français sont, en tous cas, le peuple d'Europe - et même du monde - qui dispose du parc de résidences secondaires le plus important (1). Les autres pays du Marché Commun ne sont pas exclus par ce phénomène, bien que dans une moindre mesure car les vacances y sont plus mobiles et moins familiales qu'en France.

-§26- Si le phénomène des résidences secondaires s'accélère et s'il constitue l'une des motivations essentielles des départs de fins de semaine, il est loin d'être à lui seul le pourvoyeur des théories interminables d'automobilistes du dimanche à la recherche d'espaces verts de plus en plus rares à la suite de la privatisation des sols.

Sans pouvoir parler encore d'une généralisation de ce phénomène dans toutes les classes de la société - l'argent reste là aussi l'une des conditions permissives - les migrations massives des fins de semaine résultent avant tout de l'absurdité des villes qui pousse les citadins à partir ; ils fuient à la fois la vie urbaine, la vie quotidienne et le cadre architectural sécrétés par ce type de civilisation.

Les facteurs psychopathogènes de la ville, liés à un certain type de civilisation et d'architecture déterminé par le système économique, sont à l'origine de ce besoin historiquement défini et déterminé idéologiquement.

-§27- Il faut donc compter sur ce type particulier de loisirs qui se caractérise par des départs massifs tous les week-ends, quelle que soit la saison. La fréquence et l'importance de ces déplacements pendulaires pèsent - et pèseront de plus en plus au cours de la prochaine décennie - sur l'utilisation, voire la confiscation des espaces

(1) L'INSEE l'estime, en 1970, à plus de 1.500.000, soit une résidence pour 32 habitants.

péri-urbains.

Il faut reconnaître cependant que si les départs de fins de semaine sont une réalité, corroborée par les encombrements routiers hebdomadaires et le triste bilan des accidents du lundi matin, ils sont loin d'avoir fait l'objet d'études spécifiques au niveau national. On doit se contenter dans ce domaine d'enquêtes ou de rapports régionaux ou locaux qui, tous néanmoins, mettent l'accent sur l'ampleur de ces déplacements. Quand on sait que l'urbanisation croissante ne fera que précipiter les mouvements des citadins vers les champs, il importe dans ces conditions de se faire au moins une idée de la nature et de la structure des déplacements de fins de semaine, pour pouvoir tenter d'apprécier quantitativement l'espace requis pour la satisfaction de ces besoins d'origine urbaine.

-§28- Les sorties dominicales - une demi-journée, une journée, un week-end -, sont une institution bien établie dans les pays du Marché Commun. Les études régionales ou locales analysées (1) (cf. annexe cartes 2 à 6 et tableau 82), livrent des taux de départ ou des intensités d'inégale importance (35 à 60 %), tenant surtout à des comptages en période de pointe. Le rayon d'action des déplacements ne dépasse généralement pas 40 kilomètres.

L'analyse plus fine des multiples enquêtes nationales sur les vacances et des rapports relatifs aux loisirs des citadins, permet d'avancer, actuellement, après traitement des informations, un taux moyen de départ de l'ordre de 25 à 30 %.

-§29- Ce taux devrait connaître dans les dix prochaines années, une progression continue, en raison de l'urbanisation croissante ; mais il ne devrait pas dépasser le seuil de 40 % ; en effet, certains facteurs seront susceptibles de freiner l'exode urbain : les non-consommateurs absolus, l'aspiration à pratiquer des loisirs dans le cadre de la famille ou à l'intérieur des villes (2), le réseau routier de dégagement et son incapacité à absorber les trafics de pointe, la limitation ou la pénurie des espaces péri-urbains publics disponibles, le défaut de mise en valeur de certains sites, ou, pour d'autres, leur saturation actuelle, sans oublier l'influence des facteurs socio-économiques et techniques qui ne manqueront pas d'infléchir les flux migratoires, sinon par un meilleur étalement dans l'espace, du moins par un meilleur étalement dans le temps.

(1)-I. ALBRECHT : "Die Wochenendverkehrsregion , Hamburg", Thèse, Hamburg, 1967.

- Hessische Landesentwicklungs-und Treuhandgesellschaft, Fremdenverkehr in Hessen, 4 volumes, Wiesbaden, 1969.

-Direction Départementale de l'Equipement du Bas-Rhin, "Les Loisirs de fins de semaine dans le Bas-Rhin", mars 1971.

-Loisirs, Les Cahiers de l'OREAM, Lyon n° 6, oct.-nov. 1968.

-Westvlaams Economisch Studiebureau, De weekenatochten en korte vakanties van de Belgen, 1969, Brugge, 1970.

- Dienst van Stadsonwikkeling te Rotterdam, Zondagsbesteding door Rotterdammers, Zomer, 1964.

(2) Un aménagement des équipements et des espaces verts devrait y pourvoir.

Ce taux de l'ordre de 40 % proposé pour les déplacements de fins de semaine, mériterait cependant d'être vérifié scientifiquement par des études et enquêtes nationales et régionales qui reposeraient sur des méthodes d'investigation coordonnées et qui aboutiraient toutes vers la livraison d'informations homogènes, donc comparables, sur le modèle tracé par le graphique n° 4.

C. La clientèle du thermalisme

-§30- Les statistiques relatives à la capacité d'accueil des stations thermales et à la fréquentation de ces établissements spécialisés sont généralement confondues dans l'inventaire des équipements ou dans les comptages des flux touristiques.

Les besoins de santé donnant néanmoins lieu à des déplacements d'une certaine ampleur, couplés dans la plupart des cas avec des motivations touristiques, il a semblé intéressant de cerner plus particulièrement la nature et l'importance (1) de ce phénomène qui utilise généralement l'infrastructure touristique traditionnelle (cf. annexe, tableaux 83 à 87).

-§31- Au terme de l'analyse des facteurs incitant la demande de loisirs et de tourisme et de cet inventaire des besoins de détente et de santé publique passés et présents, on est en mesure d'esquisser, selon le processus évoqué dans le graphique n° 2 (cf. supra), les prévisions de la demande future et ses incidences sur l'offre additionnelle d'équipements et la nécessité de réserver des espaces indispensables à la satisfaction des besoins anciens et nouveaux. Il est cependant nécessaire au préalable, d'une part d'analyser quantitativement l'importance et la structure des flux touristiques durant ces dernières années à l'intérieur des pays du Marché Commun, et, d'autre part, de dégager l'évolution récente de la capacité d'accueil au sein de la Communauté Economique Européenne.

III. FREQUENTATION ET CAPACITE DES ZONES D'ACCUEIL DES LOISIRS ET DU TOURISME DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.

A. Fréquentation

-§32 1.104.000.000 Nuitées. Tel est le résultat global auquel on parvient, une fois opérée la sommation de toutes les nuitées - tous modes d'hébergement confondus - enregistrées au niveau régional des quatre pays suivants, pour lesquels des informations étaient disponibles pour l'année 1969 ((2)): Allemagne, France, Italie, Belgique. Il faut préciser qu'il s'agit des nuitées des nationaux et des étrangers. Pour avoir une vue d'ensemble au niveau des Communautés Economiques Européennes, la prise en considération des statistiques hollandaises(°) et luxembourgeoises (°°) aboutirait à un total de l'ordre de : 1.237.700.000 nuitées.

(1) Elle varie selon les habitudes et surtout en fonction des systèmes d'assurances sociales en vigueur dans les différents pays.

(2) Bien que des statistiques partielles plus récentes soient sorties au fur et à mesure de la rédaction du rapport, c'est l'année 1969 qui a été finalement retenue comme année de référence.

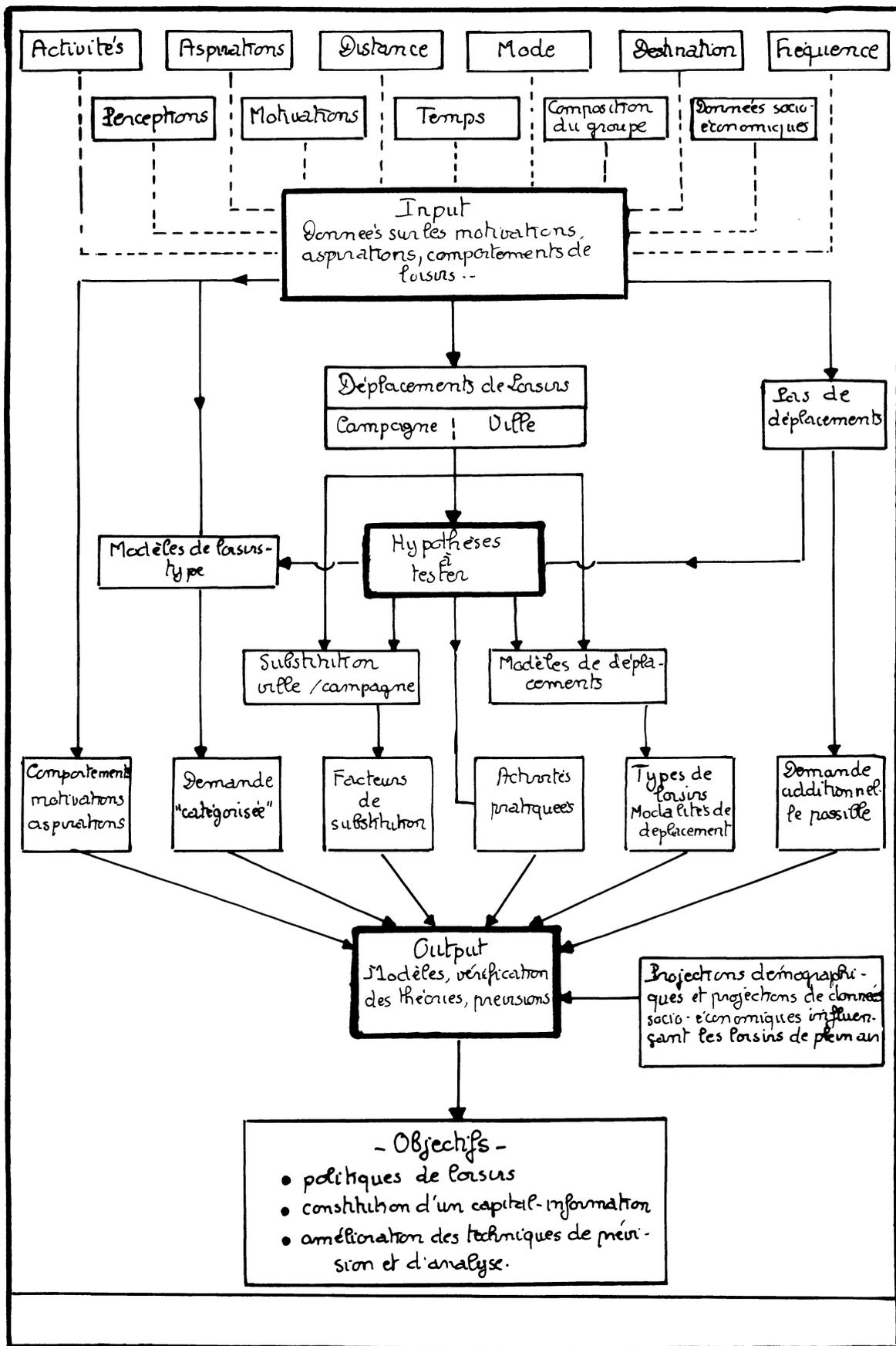
(°) Estimation : 1966 (durée séjour x personnes parties),
15 j. 7,7 millions

plus Δ 1966/69 # 5 millions + nuitées des étrangers + Hôtels :
5.655.000 + autres hébergements 5 millions) # 131.200.000 nuitées.

(°°) Estimation : 1969 : 2.500.000 nuitées (nationaux et étrangers).

Graphique 4

Analyse des loisirs des week-ends



La répartition régionale des nuitées (à l'exception des Pays-Bas et du Luxembourg), tous hébergements confondus d'une part, hôtellerie d'autre part, permet d'opérer un classement (cf. annexe, tableau n° 88).

-§33- En dépit des réserves formulées (cf. supra) la récapitulation des données statistiques extraites d'une multitude de rapports, enquêtes, annuaires, etc..., donne une excellente image de la réalité touristique dans le Marché Commun, mettant en valeur les régions privilégiées par les vacanciers nationaux et étrangers (cf. cartes 1 et 2).

-§34- La France arrive bien en tête sur le plan de la fréquentation globale, avec près des 6/10^e des nuitées, suivie assez loin derrière par l'Italie, l'Allemagne et la Belgique. Cela tient avant tout au fait que les statistiques françaises saisissent les nuitées passées chez les parents et amis et en résidences secondaires ; or, ces nuitées pèsent d'un poids non négligeable par rapport à l'ensemble. Ce phénomène est saisi par contre avec moins de netteté dans les pays voisins, entraînant un certain déséquilibre.

L'élargissement de la notion de l'hôtellerie par la statistique allemande (elle englobe en effet sous ce vocable diverses installations plus ou moins apparentées à l'hôtellerie) explique la position extrêmement forte de l'Allemagne dans ce domaine (42 % de la capacité totale), alors qu'elle ne possède que 17 % environ de l'ensemble des hébergements. En France par contre, le rapport est inverse ; quant à l'Italie et à la Belgique, la situation apparaît plus équilibrée.

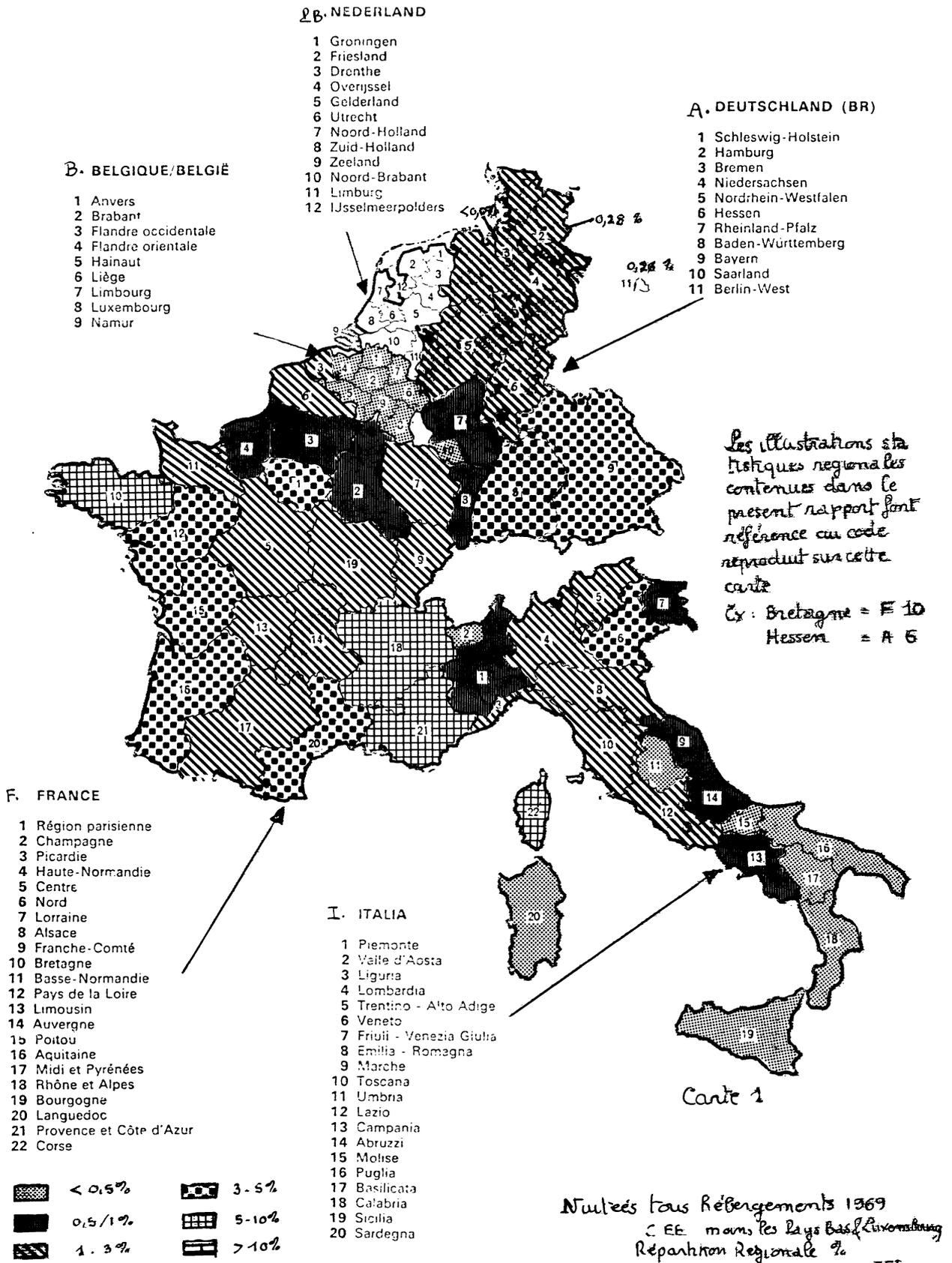
-§35- Le double classement sur le plan national des fréquentations - tous hébergements et hôtellerie - met en valeur les régions privilégiées par les vacanciers. Le même classement opéré au niveau de la CEE remet en question la hiérarchie des régions, le bouleversement y est plus considérable au niveau de l'hôtellerie qu'à celui de l'ensemble des hébergements. Sur ce dernier point, la France, avec la Provence-Côte d'Azur-Corse, la Bretagne, Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine, occupe les cinq premières places tant sur le plan national qu'international. L'Allemagne lui ravit cependant six des dix premières places quant à la fréquentation hôtelière.

-§36- Renvoyant - chaque fois que cela est possible - l'examen de l'évolution globale temporelle des flux touristiques à propos de l'analyse de chaque pays (cf. annexe, tableaux 89 à 104 et carte 7), il a été jugé opportun d'étudier également le cas des touristes étrangers dans les mouvements intra et extra Marché Commun. Leur évaluation s'avèrera utile par la suite à propos des prévisions des flux touristiques pour la prochaine décennie.

-§37- Reprenant en compte chacun des pays recouvert par l'étude, le tableau n° 1, reproduit pour la période 1961-1970, le nombre des arrivées (1) de touristes en provenance des autres pays du Marché Commun. Quand bien même le critère comptable n'est pas homogène (tous hébergements-hôtels-frontières), la confrontation des résultats ainsi obtenus avec ceux concernant les nuitées (cf. tableau n° 2) permet en ouvrant le champ d'investigation à l'ensemble des pays européens (2) membres de l'O.C.D.E. puis aux étrangers du monde entier (cf. tableaux n° 3 et 4), de constater :

(1) A l'exclusion de la Belgique, pour laquelle l'OCDE ne livre, à partir de 1962, que des statistiques relatives aux nuitées.

(2) A l'exclusion du Canada, des Etats-Unis et du Japon.



B. NEDERLAND

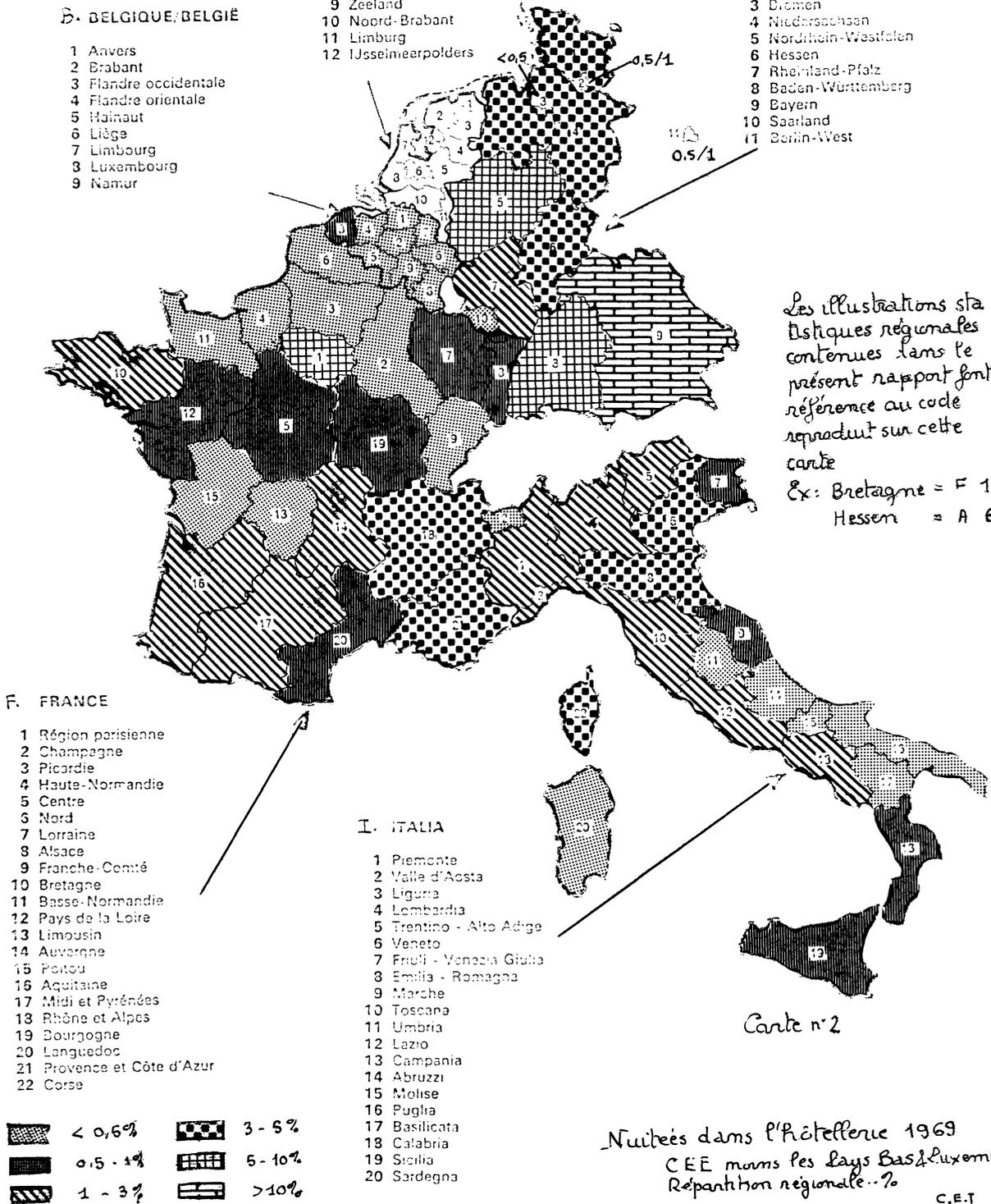
- 1 Groningen
- 2 Friesland
- 3 Drenthe
- 4 Overijssel
- 5 Gelderland
- 6 Utrecht
- 7 Noord-Holland
- 8 Zuid-Holland
- 9 Zeeland
- 10 Noord-Brabant
- 11 Limburg
- 12 IJsselmeerpolders

B. BELGIQUE/BELGIË

- 1 Anvers
- 2 Brabant
- 3 Flandre occidentale
- 4 Flandre orientale
- 5 Hainaut
- 6 Liège
- 7 Limbourg
- 8 Luxembourg
- 9 Namur

A. DEUTSCHLAND (FR)

- 1 Schleswig-Holstein
- 2 Hamburg
- 3 Bremen
- 4 Niedersachsen
- 5 Nordrhein-Westfalen
- 6 Hessen
- 7 Rheinland-Pfalz
- 8 Baden-Württemberg
- 9 Bayern
- 10 Saarland
- 11 Berlin-West



Les illustrations statistiques régionales contenues dans le présent rapport font référence au code reproduit sur cette carte
 Ex: Bretagne = F 10
 Hesse = A 6

Carte n°2

Nuits dans l'Protellerie 1969
 CEE moins les Pays Bas & Luxembourg
 Répartition régionale...?
 C.E.T

Tableau n° 1 Arrivées intra-Marché commun

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Allemagne (Z moyens d'hébergement)	B. L.	361 858	353 956	368 315	391 013	462 149	412 153	439 949	427 604	421 185
	F	475 453	500 227	560 530	652 360	651 610	647 995	607 883	562 646	562 719
	I	249 780	266 922	282 105	268 934	297 906	293 564	292 396	314 717	342 398
	P.B.	756 881	771 753	797 950	849 504	859 284	903 361	952 812	10 106 55	10 966 175
Belgique (Hôtels)	A	248 888								
	F	435 555								
	I	54 545								
	L	76 000								
	P.B.	249 375								
France (aux frontières)	A	732 086	800 000	850 000	1 560 000	1 643 000	1 650 000	1 500 000	1 600 000	1 900 000
	B (L)	1 020 000	1 009 000	1 100 000	1 480 000	1 480 000	1 600 000	1 520 000	1 630 000	1 600 000
	I	467 000	465 000	470 000	1 060 000	1 060 000	1 333 000	1 480 000	1 500 000	1 650 000
	L	46 500	46 000	48 000	890 000	890 000	1 027 000	1 030 000	900 000	1 100 000
	P.B.	429 000	431 000	480 000	890 000	890 000	1 027 000	1 030 000	900 000	1 100 000
Italie (aux frontières)	A	478 1000	6192 000	6007 300	4 811 000	5 448 200	5 567 100	4 775 900	6 075 700	6 566 500
	B	599 475	664 000	654 483	666 200	786 200	1 006 200	1 033 200	910 500	892 500
	F	2 613 719	2 939 000	2 974 600	3 646 100	4 042 700	4 689 700	4 707 200	4 256 400	4 307 300
	L	130 031	120 000	113 800	103 400	106 200	113 900	149 900	127 300	156 800
	P.B.	963 269	1 074 000	1 037 300	996 900	1 080 500	1 353 800	1 363 409	1 492 100	1 401 400
Luxembourg (Hôtels)	A			38 616	38 940	41 734	36 480	36 199	39 800	41 573
	B			91 296	95 856	88 346	12 077	89 076	99 500	103 109
	F			48 087	53 790	51 379	46 863	41 443	45 500	46 825
	I			57 868	58 399	57 662	59 304	61 063	62 100	71 433
	P.B.									
Pays-Bas (Hôtels)	A	493 625	487 011	512 358	520 538	499 505	477 564	514 252	513 702	551 505
	B	99 135	95 352	94 482	95 224	86 577	89 899	90 257	98 784	109 484
	F	116 899	124 493	130 395	155 365	151 173	151 173	163 452	165 809	159 428
	I	35 302	37 958	41 505	47 009	50 208	50 232	50 417	56 967	60 378
	L					5671	5198	5232	5505	5159

Source: données C.D.E. - Rapports annuels Tourisme

§ 37 Tableau n°2 - Nuitsées intra Marché Commun.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970		
Allemagne tous Régions P.B.	B.L 724 858 1 034 717 I 611 518 P.B. 1 466 365	725 247 1 077 759 637 760 1 497 639	747 306 1 225 749 629 982 1 580 339	812 778 1 419 937 637 702 1 673 426	829 549 1 426 787 652 499 1 737 813	850 388 1 439 151 675 650 1 896 462	875 927 1 482 020 617 665 1 942 956	924 667 1 569 944 589 864 2 105 097	943 265 1 266 039 647 053 2 315 038	946 658 1 293 663 699 953 2 402 117		
	Belgique tous Régions P.B.	A. 418 000 F 874 000 I 120 000 L 114 000 P.B. 399 000	488 000 975 000 129 000 119 000 432 000	563 000 1 055 000 138 000 127 000 459 000	682 000 1 292 000 1 64 000 1 48 000 9 82 000	767 000 1 348 000 1 67 000 1 58 000 99 10 000	859 000 1 279 000 1 74 000 1 70 000 1 089 000	869 000 1 316 000 2 04 000 1 72 000 1 2 64 000	859 198 1 215 661 1 87 190 1 76 918 1 377 794	915 358 1 071 698 1 83 991 1 88 275 1 609 287	1 048 849 1 098 326 1 92 639 1 586 367	
		France tous Régions P.B.	A 3980 000 B.L. 3500 000 I 2300 000 P.B. 1800 000	4649 000 3622 000 2452 000 2077 000	4965 000 4013 000 2773 000 2180 000	11 170 000 13 320 000 7950 000 6230 000	12500 000 13 390 000 9900 000 6760 000	13300 000 14700 000 10600 000 7200 000	12500 000 14620 000 11700 000 7200 000	11250 000 13630 000 10400 000 6300 000	12000 000 14700 000 12000 000 7300 000	15000 000 14400 000 13000 000 7700 000
			Italie tous Régions < 1964 P.B.	A 9337 815 B(L) 898369 F 3648312 L 1135123 P.B.	12071 000 1093895 3858498 1345162	11281960 1054483 408721 1327150	15935038 1544591 6059090 2438457	18338296 1748115 6627612 2718608	22385138 2028934 7012230 3194098	21252035 1980913 6764720 3237041	22762633 2081633 5971811 109709	25446830 2200001 5606487 121120 3294194
Luxembourg Régions P.B.				A 54551 B 240097 F 75846 I 127129 P.B.	52274 205175 69875 124226	69069 242120 92704 141314	73960 277010 105938 154309	74248 251995 103233 157705	94315 397979 124686 558248	90921 414153 120136 15582 694994	61348 254570 72470 15185 164820	67500 254100 79700 16700 181300
	Pays Bas Régions			A 1244154 B(L) 181895 F 211194 I 86514 L	1512197 176589 222824 89017	1425424 173830 231359 96666	1494715 180753 286668 109674	1498128 161959 280976 1244551 10054	1535104 166370 277981 111880 9419	1373756 170425 291380 126884 10256	1857586 193507 297635 135422 10686	1830799 183914 289666 324943 9680

* Nouvelle série ** Ecartés et réajustés et comparés.

Source: Rapports annuels Communauté OCDE

937. Tableau n°3 - Les arrivées des étrangers dans les pays du Marché Commun - Les arrivées des étrangers dans les pays du Marché Commun -

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
Allemagne	CEE	1 841 972	1 892 858	2 008 960	2 181 751	2 210 949	2 257 073	2 292 980	2 315 622	2 383 077	
	OCDE	4 761 281	3 992 940	4 198 188	4 503 561	4 709 741	4 784 131	4 727 303	4 844 178	5 184 516	
	CEE/OCDE	38,6%	47,6%	47,8%	41,4%	46%	47,1%	48,5%	47%	45,9%	
	Monde	5 231 263	5 322 670	5 603 357	6 129 237	6 409 667	6 621 309	6 556 977	6 556 977	7 022 269	7 715 105
	CEE/Monde	35,2%	35,5%	35,8%	35,6%	34,4%	34%	34,9%	34,9%	32,9%	30,8%
Belgique	CEE	1 064 363									
	OCDE	1 903 945									
	CEE/OCDE	55,9%									
	Monde	2 140 519									
	CEE/Monde	49,7%									
France	CEE	2 694 500	2 751 000	2 900 000	4 990 000	5 873 000	5 746 000	5 220 000	5 770 000	6 250 000	
	OCDE	4 990 500	4 720 000	5 180 000	3 228 000	8 824 000	9 381 000	9 310 000	9 110 000	10 050 000	
	CEE/OCDE	53,9%	58,2%	55,9%	60,8%	57%	61,8%	63%	63,3%	62,2%	
	Monde	5 800 000	5 975 000	6 500 000	10 250 000	11 100 000	11 800 000	12 000 000	10 280 000	12 100 000	
	CEE/Monde	46,4%	46%	44,6%	48,6%	45,6%	48,7%	48%	50,7%	47,7%	
Italie	CEE	9 087 494	10 989 000	10 787 483	10 224 300	11 463 860	12 670 700	12 029 600	12 304 800	13 383 400	
	OCDE	16 505 431	19 885 000	20 495 600	19 243 400	20 752 800	22 760 500	22 465 000	23 011 500	24 009 500	
	CEE/OCDE	55%	55,2%	52,7%	53,1%	55,2%	55,6%	53,5%	55,1%	53,4%	
	Monde	18 935 242	21 323 000	23 157 500	22 112 600	23 894 400	26 782 000	27 620 000	28 814 900	31 201 700	
	CEE/Monde	47,9%	51,5%	46,5%	46,2%	47,9%	47%	43,5%	44%	39,4%	
Luxembourg	CEE			235 887	246 985	239 121	235 669	237 104	262 100	273 472	
	OCDE			303 260	312 756	299 563	279 669	277 741	306 700	319 127	
	CEE/OCDE			77,7%	78%	79%	79,1%	85,3%	85%	85%	
	Monde			3 674 83	3 796 19	3 789 38	3 517 52	3 544 89	3 90 900	4 10 393	
	CEE/Monde			64,4%	65%	63,1%	66,5%	66,6%	67%	66,6%	
Pays Bas	CEE	745 461	744 884	779 420	818 736	797 352	769 640	845 782	837 452	907 550	
	OCDE	1 139 485	1 150 485	1 201 080	1 289 601	1 282 277	1 290 880	1 297 648	1 397 591	1 496 941	
	CEE/OCDE	65,4%	64,7%	64,8%	64,4%	62%	59,6%	65,1%	59,9%	60,5%	
	Monde	1 526 746	1 526 746	1 641 121	1 761 541	1 819 345	1 867 889	1 928 916	2 197 107	2 398 775	
	CEE/Monde	48,8%	48,7%	47,4%	46,4%	43,8%	41,2%	43%	38,1%	37,8%	

Source: d'après OCDE - Rapports annuels Tourisme.

C=I

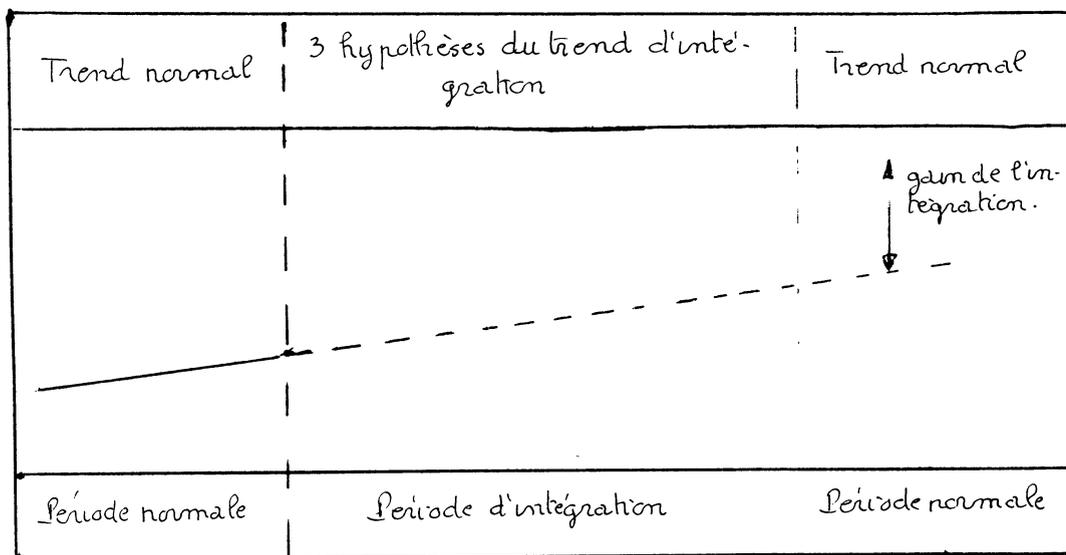
3 37 Tableau n°4 - Les unités des échanges dans les pays du Marché Commun.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
Allemagne	CEE	3 837 458	3 938 405	4 183 376	5 088 458	4 646 648	4 861 615	4 888 568	5 171 395	5 342 291	
	OCDE/Europe	8092 425	8 224 395	8 561 651	9 205 543	9 575 671	9 896 484	9 837 769	10 278 495	10 954 327	
	CEE/OCDE	47,4%	47,8%	48,8%	55,2%	48,5%	49,1%	49,6%	50%	50,3%	48,7%
	Monde	10919 313	11 183 091	11 691 929	12 825 543	13 326 869	13 936 038	13 828 422	13 850 034	15 029 231	16 376 040
	CEE/Monde	35,1%	35,2%	35,7%	39,6%	34,8%	34,8%	35,3%	36%	34,4%	32,6%
Belgique	CEE	1 955 000	2 143 000	2 342 000	3 268 000	3 126 000	3 401 000	3 825 000	3 968 616	3 926 181	
	OCDE	3 304 000	3 595 000	3 921 000	5 066 000	5 282 000	5 409 000	5 630 000	5 419 000	5 414 852	
	CEE/OCDE	59,1%	59,6%	59%	64,5%	59,1%	62,8%	67%	70,4%	70,6%	66%
	Monde	3 847 000	4 166 000	4 574 000	5 858 000	6 087 000	6 280 000	6 551 000	6 282 000	6 564 822	6 889 384
	CEE/Monde	50,8%	51,4%	51%	55,7%	51,3%	54,1%	58,3%	60,7%	60,4%	56,9%
France	CEE	11 580 000	12 800 000	13 931 000	38 670 000	42 950 000	45 800 000	46 620 000	41 630 000	46 000 000	50 100 000
	OCDE	21 710 000	23 465 000	25 174 000	67 395 000	72 915 000	77 310 000	76 756 000	68 400 000	75 650 000	86 500 000
	CEE/OCDE	53,3%	54,8%	55,3%	57,5%	58,9%	59,2%	59,9%	60,8%	60,8%	62,2%
	Monde	31 819 000	34 365 000	36 327 000	94 665 000	105 006 000	111 000 000	112 000 000	103 000 000	112 500 000	125 000 000
	CEE/Monde	36,3%	37,2%	38,3%	40,8%	40,9%	41,2%	41%	40,4%	40,8%	40%
Italie	CEE	15 019 619	18 668 555	17 672 314	23 977 176	30 932 631	34 620 400	33 350 944	34 114 642	36 668 632	38 057 694
	OCDE	24 645 126	29 098 425	29 195 159	41 024 898	46 643 347	53 561 284	51 193 306	51 211 366	54 698 983	56 682 116
	CEE/OCDE	60,9%	63,1%	60,5%	63,3%	66,3%	64,6%	65,1%	66,6%	67%	67,1%
	Monde	31 118 417	35 774 985	36 216 079	49 305 288	55 079 317	62 885 210	61 039 459	61 336 681	66 282 680	69 279 461
	CEE/Monde	48,2%	51,3%	48,7%	52,6%	56,1%	55%	54,6%	55,6%	55,3%	54%
Luxembourg	CEE	497 623	451 550	545 207	611 217	577 181	1 190 525	1 275 736	564 393	599 306	613 161
	OCDE	573 517	527 377	640 280	706 776	686 683	1 304 282	1 377 958	650 600	664 200	694 666
	CEE/OCDE	86,7%	85,6%	85,1%	86,4%	86,2%	91,2%	92,5%	86,8%	90,2%	88,2%
	Monde	653 086	605 314	750 809	830 227	808 817	1 436 909	1 432 745	750 000	781 000	816 952
	CEE/Monde	76,1%	74,5%	72,6%	73,6%	72,5%	82,8%	85,4%	75,2%	76,7%	75%
Pays Bas	CEE	1 723 757	1 800 637	1 927 279	2 071 810	2 075 668	2 100 834	1 972 645	2 494 806	2 598 615	
	OCDE	2 715 365	2 890 421	3 004 463	3 239 504	3 277 599	3 406 103	3 200 000	3 298 666	3 813 184	4 006 986
	CEE/OCDE	63,4%	63,3%	64,1%	63,9%	63,3%	61,6%	61,6%	75,6%	69,2%	64,8%
	Monde	3 660 110	3 837 315	4 095 382	4 471 475	4 646 674	4 823 303	4 639 138	4 741 592	5 655 422	6 099 748
	CEE/Monde	47%	46,9%	47%	46,3%	44,6%	43,5%	42,5%	52,6%	46,6%	42,6%

* * + gives details & comping Source: d'après les rapports de l'OCDE - 1962 - 1971

* Nouvelle source

- que lorsque l'écart entre le pourcentage des arrivées CEE/OCDE ou CEE/MONDE et le pourcentage des nuitées CEE/OCDE ou CEE/MONDE se creuse, la durée moyenne de séjour dans les pays considérés a tendance à augmenter telle année, et vice-versa (cf. tableaux 1, 3 et 4).
- que le pourcentage des arrivées CEE/OCDE enregistrées a eu tendance à augmenter durant la dernière décennie dans tous les pays, à l'exception de l'Italie et des Pays-Bas (cf. tableau n° 3),
- que le pourcentage des arrivées CEE/MONDE a diminué par contre, sauf au Luxembourg (cf. tableau n° 3),
- que le pourcentage des nuitées CEE/OCDE a connu des progressions dans les six pays du Marché Commun, l'Italie et les Pays-Bas, renversant la situation par rapport aux arrivées (cf. tableau 4),
- que le pourcentage des nuitées CEE/MONDE subit des fluctuations positives pour la Belgique, la France, l'Italie, et négatives pour l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas ; dans ces trois derniers cas, la clientèle non-européenne accentue sa position,
- que l'intégration économique renforce les échanges humains entre les pays-membres, en l'occurrence ceux du Marché Commun (cf. tableau n° 4) ; cela confirme à la fois les considérations théoriques et les constatations émises, il y a un certain nombre d'années, par M. BERNHAUER (1).



-§38- Le graphique 4 (cf. annexe) transposant les données du tableau 4, prouve que les Communautés Economiques Européennes maintiennent, voire améliorent, leur position sur le plan des nuitées. Tout laisse à penser alors que l'élargissement du Marché Commun devrait renforcer, dans un proche avenir, les échanges intra-communautaires, au plus grand profit des gestionnaires ou propriétaires des équipements de tourisme et de loisirs ; la seule ombre au tableau étant la propension de plus en plus grande - du moins pour les grandes vacances - à choisir avec une rotation accrue, des lieux de destination de plus en plus éloignés du domicile.

(1) Cf. BERNHAUER "Der Fremdenverkehr im Gemeinsamen Markt "Duncker and Humblot, Berlin, 1963.

-§39- En examinant de plus près les valeurs absolues consignées dans les tableaux 3 et 4 et en prenant soin, successivement, de les transformer en indices base 100/1961 et de calculer les taux annuels d'accroissement ou de diminution, on se rend mieux compte des effets positifs de l'intégration économique (cf. tableaux 5 et 6).

Après un traitement particulier des statistiques françaises et italiennes (1), on relève en effet pour la dernière décennie, les taux annuels moyens de croissance suivants, concernant les arrivées et nuitées en provenance de la C.E.E., de l'Europe et de l'ensemble du monde :

	A R R I V E E S			N U I T E E S		
	C.E.E.	OCDE	MONDE	C.E.E.	OCDE	MONDE
ALLEMAGNE	2,9	0,8	4,7	3,9	3,5	4,9
BELGIQUE	-	-	-	10,0	7,8	7,9
FRANCE	2,5	2,2	3,3	2,9	1,9	3,2
ITALIE	4,6	5,1	7,4	4,6	3,8	4,0
LUXEMBOURG	1,5	0,5	1,1	2,3	2,1	2,5
PAYS-BAS	2,1	3,1	5,7	5,0	4,7	6,6

-§40- Au niveau de l'Europe, sur le plan des arrivées, seule l'Italie et les Pays-Bas enregistrent des taux supérieurs pour les déplacements extra-communautaires de touristes. En nuitées par contre, les six pays du Marché Commun connaissent des taux, d'abord plus élevés que les précédents tenant à l'allongement de la durée de séjour, ensuite toujours plus importants pour les séjours inter-communautaires qu'extra-communautaires.

Le réservoir immense de clientèle non-européenne commence cependant à peser d'un poids non-négligeable. Si les échanges internationaux au niveau du vieux continent restent privilégiés pendant très longtemps encore, l'afflux de visiteurs étrangers à l'Europe connaîtra des progressions spectaculaires. Les taux de croissance passés laissent déjà présager ce bond ; s'ils sont supérieurs aux déplacements et séjours européens, cela tient, il ne faut pas l'oublier, à ce que les chiffres servant de base sont relativement bas : les flux extra-européens ne représentent après tout en 1961, que 12 à 25 % environ des arrivées ou des nuitées.

-§41 - Pour revenir aux arrivées, et surtout aux nuitées - nationales et étrangères - pour lesquelles le tableau 88 (cf. annexe) ne livrait que des renseignements relatifs, il importe de se faire une idée

(1) La France substituant dès 1964 aux estimations des comptages plus précis et l'Italie englobant dès 1964 dans les nuitées les statistiques extra-hôtelières, il en résulte des variations trop sensibles avant et après cette année-là ; pour ces deux pays donc, de nouveaux indices (base 100/1964) ont été calculés. Quant aux taux de croissance (ou de diminution), une série couvre la période 1960-1963, une autre la période 1964-1970.

§ 39 Tableau n° 5 Années des échanges : évolution (indice) & taux d'accroissement annuel.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
<u>Allemagne</u>	CEE indice Δ tn / tn-1	100	102	109	118	120	123	122	125	126	129
	OCDE indice Δ tn / tn-1	100	83	88	94	98	101	100	99	101	108
	Monde indice Δ tn / tn-1	100	101	107	117	122	127	126	125	134	147
<u>Belgique</u>	CEE indice Δ tn / tn-1										
	OCDE indice Δ tn / tn-1										
	Monde indice Δ tn / tn-1										
<u>France</u>	CEE indice Δ tn / tn-1	100	102	107	185	188	213	213	193	214	231
	OCDE indice Δ tn / tn-1	100	94	103	100	101	115	115	104	115	125
	Monde indice Δ tn / tn-1	100	103	112	164	176	187	186	165	182	201
<u>Italie</u>	CEE indice Δ tn / tn-1	100	120	118	112	126	139	136	139	135	146
	OCDE indice Δ tn / tn-1	100	120	123	116	125	137	136	139	145	151
	Monde indice Δ tn / tn-1	100	112	122	116	126	141	145	152	164	174
<u>Luxembourg</u>	CEE indice Δ tn / tn-1			100	104	101	103	99	106	111	115
	OCDE indice Δ tn / tn-1			100	103	98	100	92	91	101	105
	Monde indice Δ tn / tn-1			100	103	103	102	95	96	106	111
<u>Pays-Bas</u>	CEE indice Δ tn / tn-1	100	99	104	109	100	103	101	113	112	121
	OCDE indice Δ tn / tn-1	100	100	105	111	112	113	110	113	122	131
	Monde indice Δ tn / tn-1	100	100	107	115	119	122	122	126	143	157

* Nouvelle série Source: données OCDE - Rapports annuels Tourisme - C.E.T.

§ 39 - Tableau n° 6 Niveaux des échanges : évolution (indice) & taux d'accroissement annuel.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
CEE indice Δ tn/tn-1	100	102	109	132	121	126	127	130	134	139
	-	+ 2,6%	+ 6,2%	+ 21,6%	- 8,6%	+ 4%	+ 0,05%	+ 2%	+ 3,6%	+ 3,3%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	101	105	113	118	122	121	124	127	135
	-	+ 1,3%	+ 3%	+ 6%	+ 6,3%	+ 3,5%	- 0,5%	- 0,01%	+ 4,6%	+ 6,5%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	102	107	117	122	127	126	126	137	149
	-	+ 2,4%	+ 4,8%	+ 9,6%	+ 3,9%	+ 4,5%	- 0,7%	+ 0,01%	+ 8,6%	+ 8,9%
CEE indice Δ tn/tn-1	100	109	119	167	159	173	155	195	202	200
	-	+ 9,6%	+ 9,2%	+ 39,6%	- 4,3%	+ 8,7%	+ 12,4%	- 0,2%	+ 3,9%	- 1,0%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	108	118	153	159	163	170	167	169	178
	-	+ 8,8%	+ 9,8%	+ 29,2%	+ 4,2%	+ 2,4%	+ 4%	- 3,7%	+ 3,6%	+ 4,8%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	108	118	152	158	163	170	163	170	179
	-	+ 8,3%	+ 9,7%	+ 28,0%	+ 3,9%	+ 3,1%	+ 4,3%	- 4,1%	+ 4,5%	+ 4,9%
CEE indice Δ tn/tn-1	100	110	120	333	370	395	397	359	397	492
	-	+ 10,5%	+ 8,8%	+ 100	+ 11,0%	+ 6,6%	+ 0,4%	- 9,5%	+ 10,4%	+ 8,9%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	108	115	310	335	356	353	315	348	370
	-	+ 8,0%	+ 7,2%	+ 160	+ 8,1%	+ 6,0%	- 0,7%	- 10,8%	+ 10,5%	+ 6,4%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	108	114	297	329	348	351	323	351	392
	-	+ 8,0%	+ 5,7%	+ 100	+ 10,9%	+ 5,7%	+ 0,9%	- 9,0%	+ 9,2%	+ 11,1%
CEE indice Δ tn/tn-1	100	122	117	172	205	230	221	227	244	253
	-	+ 22,2%	- 3,7%	+ 100	+ 19,0%	+ 11,9%	- 3,7%	+ 2,3%	+ 7,4%	+ 3,7%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	118	118	166	189	217	207	207	221	229
	-	+ 18,0%	+ 0,3%	+ 100	+ 13,6%	+ 14,8%	- 4,7%	+ 0,05%	+ 6,8%	+ 3,6%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	114	116	158	177	202	196	197	213	222
	-	+ 14,9%	+ 1,2%	+ 100	+ 11,7%	+ 14,1%	- 2,9%	+ 0,4%	+ 8,0%	+ 4,5%
CEE indice Δ tn/tn-1	100	90	109	122	118	239	256	113	126	123
	-	- 9,2%	+ 20,7%	+ 12,1%	- 3,9%		+ 7,1%		+ 6,1%	+ 2,3%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	92	111	123	118	227	240	113	115	121
	-	- 8,0%	+ 21,4%	+ 10,3%	- 3,6%	**	**		+ 2,1%	+ 6,1%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	92	115	127	123	220	228	114	119	125
	-	- 7,3%	+ 24,0%	+ 10,5%	- 2,5%		+ 3,8%		+ 4,1%	+ 4,6%
CEE indice Δ tn/tn-1	100	104	111	120	120	121	114	144	153	150
	-	+ 4,4%	+ 7,0%	+ 7,4%	+ 0,1%	+ 1,2%	- 6,1%	+ 36,4%	+ 5,7%	- 1,5%
OCDE indice Δ tn/tn-1	100	104	110	119	120	125	118	121	140	147
	-	+ 4,6%	+ 5,7%	+ 7,8%	+ 1,1%	+ 3,9%	- 6,0%	+ 3,0%	+ 15,6%	+ 5,0%
Monde indice Δ tn/tn-1	100	104	111	122	126	131	126	129	154	166
	-	+ 4,8%	+ 6,7%	+ 9,1%	+ 3,9%	+ 3,8%	- 3,8%	+ 2,2%	+ 19,2%	+ 7,8%

* Source: données OCDE - Rapports annuels tourisme.

Indice base 100/1961 * indice base 100/1964 * + gites & camping

de leur évolution dans le temps et dans l'espace. L'approche nationale s'efforce de dégager les variations régionales intervenues le plus souvent entre 1964 et 1969 (1) (cf. annexe, tableaux 89 à 104 et carte 7).

B. CAPACITE D'ACCUEIL.

-§42- L'évolution et la répartition spatiale des flux touristiques dans les pays-membres des Communautés Economiques Européennes permet de se faire une idée de l'importance du phénomène touristique ; en plus des considérations sur les facteurs influençant la demande, elles seront prises en compte, dans le cadre des projections. Mais la clientèle recensée utilise notamment des équipements, consommateurs d'espaces qui viendront se superposer aux surfaces requises pour les loisirs de plein-air. Dans quelles proportions ces équipements offerts aux vacanciers ont-ils évolué au cours des cinq ou dix dernières années ? Une sélection des informations recueillies et traitées spécialement pour ce rapport (cf. annexe, tableaux 105 à 119) permet d'avancer un chiffre de 22.000.000 de places (cf. infra).

-§43- L'examen de l'évolution de l'offre et de la demande touristiques permet d'affirmer d'ores et déjà que le marché du tourisme et des loisirs est loin d'avoir atteint sa dimension optimale ; le besoin croissant de s'évader des villes va amener les citoyens à conquérir de nouveaux espaces et à repousser sans cesse plus loin leur rayon d'action pour assouvir leur soif de loisirs. L'activité touristique, par ses multiples ramifications peut être, en effet, facteur de valorisation régionale; cette valorisation n'est cependant pas systématique, ni d'intensité égale selon l'implantation des équipements dans des sites plus ou moins privilégiés. En outre, la reconnaissance d'un droit de jouissance publique sur des biens matériels, des sites, des éléments immatériels, exige sa réglementation pour éviter la destruction ou la confiscation de l'élément-source. Quand ces démarches sont respectées, se crée alors cette valeur nouvelle, la valeur touristique. L'examen qui va suivre va tenter de faire mettre en valeur l'effet stimulant ou perturbateur de la vitamine tourisme sur le développement régional.

IV. TOURISME ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

A. LE CHOIX D'UNE POLITIQUE RAISONNEE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE.

-§44- Tout en ayant une place de choix dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, le tourisme ne peut cependant pas - et ne doit pas - être considéré comme la panacée susceptible de faciliter ou de résoudre tous les problèmes de développement. L'analyse portant sur l'offre et la demande touristiques à l'intérieur des pays membres des Communautés Economiques Européennes a fait ressortir de profonds écarts régionaux tenant aussi bien à des facteurs physiques et naturels qu'à des considérations démographiques, sociales, économiques, financières, etc... Pour telle région, l'activité touristique est marginale, pour telle autre, elle peut être considérée comme une source de revenus complémentaires d'importance variable, dans un dernier cas, enfin, l'industrie touristique y est le secteur de pointe.

(1) Le choix de ces dates correspond aux données disponibles dans les différents pays.

-§45- Les inégalités touristiques régionales constatées actuellement peuvent cependant, dans une certaine mesure, être corrigées ou atténuées par une politique raisonnée d'aménagement touristique, mais exigeant des choix qui sont entre les mains des promoteurs régionaux. Ces choix peuvent être décidés d'ores et déjà à partir d'un certain nombre d'hypothèses. P. DEFERT (1) en propose sept :

1°) On dispose d'un certain volume de crédits à investir.

C'est, comme le souligne l'auteur, une position de départ très confortable ; il s'agit alors de savoir comment on va utiliser cet argent. Deux critères s'affrontent alors d'emblée : une exigence de rentabilité et de rendement immédiat très contraignante ou une exigence "à fonds perdus" de service public et d'utilité sociale lointaine (ex. : création d'un centre professionnel de formation touristique en milieu rural). Pour l'affectation et la ventilation de ces crédits, on peut se reporter à des hypothèses de deuxième rang parmi lesquelles :

2°) on veut maintenir l'offre au niveau de la demande globale.

La consommation tourisme-loisirs fait partie des grands postes de consommation de l'homme contemporain, qui connaîtra dans les dix prochaines années, des pourcentages d'accroissement réguliers (cf. annexe, tableaux 20 à 23). Sachant que cette demande globale s'exerce déjà dans telle région qui se situe à un certain niveau de "tourisfication" (cf. annexe, tableaux de l'offre et de la demande, 88 à 110^{ov}) on maintiendra cette offre en parallèle avec la croissance de la demande, sur les mêmes taux d'augmentation (cf. infra). Cela donne alors le montant des investissements à prévoir (cf. infra), dont la répartition exigera cependant l'analyse d'hypothèses secondaires (2).

3°) On veut fournir des emplois grâce au tourisme.

C'est une hypothèse bien séduisante du point de vue social et qui vise avant tout à améliorer la vie régionale. Dans ce cas, il faut savoir quel est le nombre d'emplois, masculins-féminins, permanents-saisonniers, que l'on souhaite créer. L'erreur consiste à raisonner uniquement en termes d'emplois touristiques directs. En réalité, les emplois créés par le tourisme sont répartis sur l'ensemble des branches d'activités par le jeu du multiplicateur. Un tourisme accru permet, en effet, aussi bien à un agriculteur qu'à un petit commerçant d'une station rurale de vivre ou de survivre, bien que la production agricole soit loin, à

(1) Le tourisme, facteur de valorisation régionale, in "Recherche Sociale", C.R.E.S., Paris, n° 3, février 1966.

(2) Des complications peuvent surgir ; faut-il retenir la croissance nationale ou internationale (la position géographique de la région permettra d'opter pour telle ou telle solution). Certaines variations de la demande sont en outre des facteurs exogènes à la région, donc imprévisibles ; il faudra corriger constamment le tir et essayer, par une publicité adéquate, d'atténuer la concurrence exercée par les autres régions pour maintenir le niveau de la demande dans les normes souhaitées.

l'heure actuelle, d'être la grande bénéficiaire du tourisme, en raison des circuits commerciaux de production-distribution. Or, pour évaluer la quantité d'emplois (directs et induits) par branches professionnelles, cela requiert la construction de matrices intersectorielles qui font défaut à l'heure actuelle. On ne peut alors, à partir de quelques études disponibles, que tenter d'appréhender, avec de nombreux risques, le résultat final.

4°) On veut favoriser le tertiaire.

L'intérêt du secteur commercial pour le tourisme n'est plus à démontrer. Le tourisme n'est qu'une consommation différée dans l'espace. Toute expansion touristique suppose donc parallèlement le gonflement du tertiaire. Or, le tertiaire est loin d'être ajusté aux besoins locaux ; il est, souligne P. DEFERT, tantôt pléthorique et marginal, tantôt déficitaire et oligopolistique. La situation s'aggrave évidemment avec une surcharge de consommateurs saisonniers, par ailleurs très élastique. On peut alors essayer, par comparaison entre le taux commercial d'activité touristique national et régional (voire local-), de calculer d'une part le nombre de touristes nécessaires, d'où les investissements proprement touristiques, d'autre part le nombre de commerces à créer, d'où l'emploi et d'où les investissements d'infrastructures (1).

5°) On veut faire du tourisme d'exportation.

La région peut essayer de vendre ses richesses touristiques, au-delà des frontières nationales, la demande interne de la région passant alors en seconde position. Les équipements seront alors conçus et localisés et répartis en vue de la vente sur le marché extérieur et les prix établis compte tenu des budgets vacances des acheteurs étrangers (2).

6°) On opte pour une spécialisation morphologique.

C'est une variante de l'hypothèse précédente ; le marché n'est plus géographique, mais spécifique. On voit des régions axer leur équipement vers le tourisme social, ou le tourisme de jeunes, voire du troisième âge ; d'autres options sont variables : thermalisme, tourisme d'affaires, tourisme sportif, tourisme familial, etc... Si l'homogénéité de fréquentation facilite certains problèmes (animation) et attribue une prime de qualité à telle région sur ces concurrents, elle lui confère un degré de vulnérabilité par sa spécialisation à outrance, en cas de changement de mode. C'est le conflit spécialisation/diversification.

(1) Mais DEFERT fait alors remarquer, avec raison, que cette méthode est délicate à appliquer : en effet :

. il faut tenir compte de la morphologie commerciale souhaitable (petits commerces individuels ou super-marchés) ; . on connaît mal les propensions à consommer des autochtones et des estivants (combien de touristes locaux vaut un client local ?) ; . l'activité commerciale doit-elle être planifiée au niveau de la station, du canton, du département, de la région ... ? . il faudrait, pour être précis, disposer de taux particuliers à chaque branche d'activité (combien de touristes pour faire vivre un coiffeur ? un charcutier ? ...). Des recherches dans ce sens doivent être entreprises si l'on veut justifier la création de commerces (et leur rentabilité), donc l'emploi.

(2) Les mêmes prestations peuvent être offertes hors saison au consommateur régional ou national à des prix inférieurs, en vue d'assurer la rentabilité des établissements. Cette hypothèse rend cependant la région vulnérable aux soubresauts de la conjoncture internationale.

7°) Tourisme différé et mise en réserve.

Il se peut, note enfin DEFERT, que le tourisme ne soit pas une ressource envisageable immédiatement, soit parce que sa mise en valeur exigerait un effort de démarrage hors de proportion avec les ressources disponibles, soit parce que les autres activités économiques régionales suffissent à assurer une saine prospérité, soit parce que l'on désire éviter à la région des effets dégradateurs initiaux de l'invasion touristique (1), soit parce que l'on manque d'animateurs et de compétences techniques locales, etc...

La raréfaction de l'espace dans l'Europe Occidentale devenant de plus en plus sensible, la conscience d'une mise en réserve gagne du terrain. A la fièvre de défrichage touristique commence à succéder une mentalité "d'attentisme" et de "stérilisation" (2) pour l'avenir. Dans une certaine mesure une politique différée est souhaitable ; la meilleure solution consiste dans la mise en réserve d'espaces à utiliser dans le courant d'une génération. Une politique "du tiers en réserve" ou de "zadification" (3) devrait permettre de recenser les sites et espaces non-bonifiables actuellement et de les protéger en procédant à des acquisitions foncières de terre dont la valeur agricole décline et en constituant, en quelque sorte, des parcs négatifs avec clause de non-aedificandi. Il existe actuellement, à défaut de moyens financiers, une importante législation de protection urbaine ou forestière à laquelle on peut, après quelques modifications faire appel. Quand l'aménagement sera décidé, on se félicitera alors des mesures conservatoires prises ; elles éviteront bien des problèmes et accéléreront la mise en valeur.

-§46- Ces six dernières hypothèses, dépendantes de la première, exigent au préalable de dégager d'une manière approfondie par des méthodes traditionnelles et plus élaborées, telles que le système de planification, programmation, budgétisation et la recherche des choix budgétaires, l'existence d'incompatibilités et de complémentarités et d'évaluer les effets bénéfiques escomptés.

De toute manière, en fonction des hypothèses proposées, l'éventail des choix qui en découlent se présente ainsi :

OPTION DE BASE	OPTIQNS SECONDAIRES POSSIBLES
1. On a les crédits	2 ou 3 ou 4 ou 5 ou 6
2. Maintenir l'offre	5 ou 6 (trouver 1)
3. Créer des emplois	- id. -
4. Relancer le commerce	- id. -
5. Exporter du tourisme	6 (trouver 1)
6. Spécialiser la région	2 ou 3 ou 4 (trouver 1)
7. Tourisme différé	pas d'option corollaire.

(1) Cf. à ce propos également P. DEFERT "Le tourisme, richesse régionale", Etudes et Documents, Paris, CERS, novembre-décembre 1962, et "Les perturbations apportées à certaines économies locales par le caractère saisonnier du phénomène touristique", In "Le Caractère saisonnier du phénomène touristique, ses conséquences économiques", Centre d'Etudes du Tourisme, Aix, 1963.

(2) Soustendue parfois par des considérations spéculatives.

(3) Z.A.D. : Zone d'Aménagement Différé.

B. LE TOURISME DANS LES ROUAGES ECONOMIQUES REGIONAUX.

Mais avant de se lancer dans une politique d'aménagement et de développement touristiques et d'opter pour telle ou telle orientation, il importe de bien connaître les mécanismes du tourisme et leur insertion dans l'économie régionale.

ASPECTS POSITIFS.

-§47- Dans le graphique 5 la région (A) peut être assimilée à un marché comprenant une demande (1) et une offre (2) touristiques. Cette région s'intègre dans un cadre national (B) qui lui-même opère des échanges avec les pays étrangers (C).

-§48- La demande touristique (3) et de loisirs de fins de semaine (4) se manifeste sous la pression d'un certain nombre de facteurs dont les principaux ont été analysés ci-dessus (cf. graphiques 1 et 3).

-§49- La combinaison de ces facteurs se traduit par un taux de départ (5) qui a pu être évalué pour chacun des pays du Marché Commun (cf. annexe, tableaux 27 à 34). Les déplacements qui en résultent (6) (cf. annexe, tableaux 89 à 104 et carte 7), donnent lieu à des dépenses de tourisme et de loisirs (7) émanant de personnes de la région (A) des autres régions (B), voire de l'étranger.

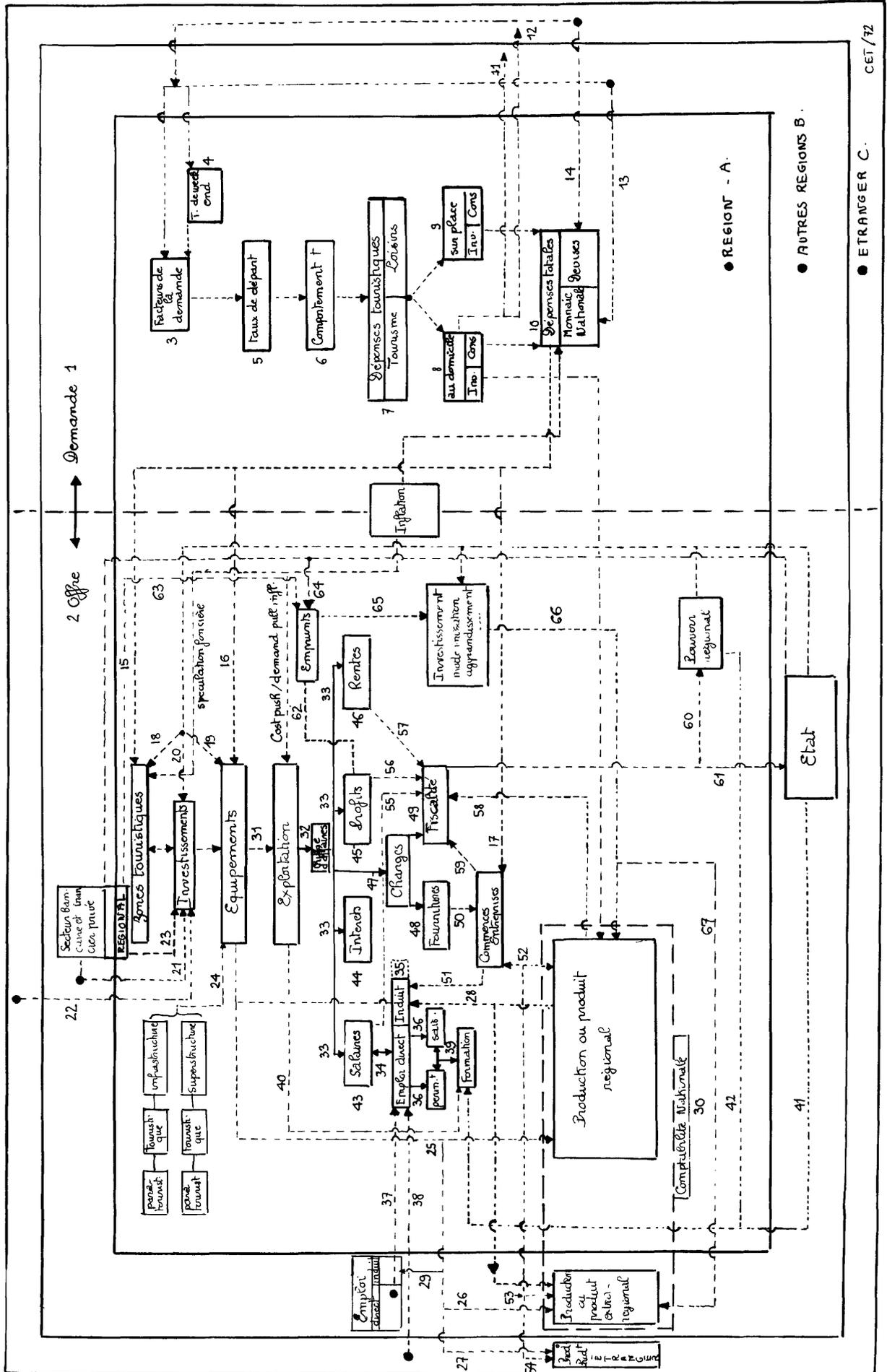
-§50- Les dépenses occasionnées par les voyages de longue ou de courte durée comprennent en réalité des dépenses occasionnées soit au domicile (8), soit sur place (9) (ou en cours de voyage, dans le cas du tourisme itinérant). Dans le premier cas, si le domicile se situe hors de la région (11) ou à l'étranger (12), ces dépenses ne profitent pas, en principe, à la région (A) (1). Mais dans les deux cas (8 et 9) ces dépenses recouvrent des dépenses d'investissement et de consommation ; on peut avancer, qu'en principe les dépenses d'investissement priment sur les dépenses de consommation pour les acquisitions au domicile ; l'inverse se produit pour les dépenses occasionnées lors du déplacement.

-§51- L'ensemble des dépenses exprimées en monnaie nationale (10) (les devises sont en effet converties) de clientèle régionale (3) et (4), extra-régionale (13) et étrangère (14) se répartit alors dans les différentes zones touristiques (15) de la région, se concentre sur les différents équipements implantés (16) dans ces zones touristiques et (ou) se porte sur les commerces et entreprises (17) offrant des produits ou des prestations touristiques directement achetés par les touristes ou week-endiers (produits de consommation courante, souvenirs, etc...).

-§52- A propos des devises mentionnées ci-dessus, la région n'en profite pas à proprement parler ; la Banque Centrale draine, en principe, les devises pour en redistribuer la contrepartie en monnaie nationale. Economiquement, la région n'y perd pas. Mais son indice d'attraction permet à l'économie nationale de renforcer de toute manière sa position sur le plan des règlements internationaux et de contribuer par le biais de recettes touristiques, à l'amélioration de la balance "marchandises et services". Certes, les dépenses touristiques à l'étranger peuvent aller jusqu'à rendre le solde de la balance touristique négatif (ex. : Allemagne), mais même dans ce cas, et grâce aux recettes invisibles, le solde sera moins négatif.

(1) Rien n'exclut cependant d'avancer que les produits ou services concernés aient été importés de la région (A).

§ 47 - Graphique n° 5 Tourisme et développement régional



-§53- Enréalité cinq situations particulières peuvent être envisagées pour un pays dans le temps, selon la structure de ses échanges portant sur les marchandises et services (rubriques A-1 à 8 du modèle de la balance des paiements F.M.I.) (1).

- 1) Cas où le tourisme améliore le solde déjà positif de la balance (visibles + invisibles - tourisme - ; A1 à A-8-A5), (cf. annexe, graphique 5).A.
- 2) Cas où le tourisme amenuise le solde positif de la balance "visibles + invisibles - tourisme", sans toutefois le rendre nul. (cf. annexe, graphique 5) B.
- 3) Cas où le tourisme fait plus que compenser le solde négatif de la balance "visible + invisibles - tourisme", (cf. annexe, graphique 5) C.
- 4) Cas où le tourisme contribue à réduire le solde négatif de la balance "visibles + invisibles - tourisme", (cf. annexe, graphique 5) D.
- 5) Cas où le tourisme ne fait qu'aggraver le solde déjà négatif de la balance "visibles + invisibles - tourisme", (cf. annexe, graphique 5) E.

C'est à la région qui a décidé de jouer la carte du tourisme d'exportation de tirer alors le profit maximum des flux touristiques étrangers en offrant à cette clientèle un éventail complet de prestations génératrices de devises ; elle contribuera alors à classer le pays dont elle dépend dans l'une des combinaisons précédentes positives, à savoir 1, 3 ou 4.

-§54 - Les zones touristiques privilégiées fréquentées par la clientèle, quand elles ne sont pas le fruit intégral de l'initiative privée résultent d'un aménagement du territoire dans lequel l'Etat et le pouvoir régional (18) assument une grande responsabilité.

-§55- Les sites devant être aménagés et le choix des équipements (quantité - qualité) ayant été opéré, interviennent alors, selon de multiples modalités, les institutions financières :

. publiques régionales	(20) (pouvoir local)
. publiques extra-régionales	(20) (Etat)
. privées régionales	(23)
. privées extra-régionales	(21)
. privées étrangères	(22)
. publiques étrangères	(22)

l'exécution des travaux portant sur :

- l'infrastructure touristique (2) (24)
- l'infrastructure para-touristique (2) (24)
- les superstructures touristiques (24)
- les superstructures para-touristiques (24)

va faire appel :

- .. soit au secteur productif régional (25)
- .. soit au secteur productif extra-régional (26)
- .. soit au secteur productif étranger (27)

(1) Pour la méthode cf. R. BARETJE "La Demande Touristique", Aix, 1960, p. 366 et suivantes.

(2) Par équipements touristiques, nous entendons des équipements servant exclusivement, ou quasi-exclusivement à l'activité touristique saisonnière. Par équipement para-touristique nous entendons des installations pouvant servir conjointement et toute l'année aux touristes et aux autochtones.

- §56- A ce stade, l'économie (régionale ou non), ou bien tourne au ralenti, ou bien est au niveau du plein emploi.

Dans le premier cas, la réserve de main-d'oeuvre et le coefficient de disponibilité du capital technique permettent de faire face à la demande additionnelle sans investissement supplémentaire. L'emploi induit (c'est-à-dire non touristique) par contre, profitera de ce stimulus, au niveau régional (28), comme au niveau extra-régional (29), (voire l'étranger) ; les revenus distribués augmenteront, la propension marginale à consommer suivra, l'effet multiplicateur fonctionnera sans trop de risque d'inflation, du moins tant que l'économie sera en dessous du niveau de plein emploi.

-§57- Dans le deuxième cas, l'économie, tournant à plein rendement, ne pourra satisfaire la demande additionnelle qu'avec des investissements initiaux supplémentaires (1), (privés ou publics), provoquant la manifestation de l'effet accélérateur en amont comme en aval du processus de production. Si cette hypothèse se réalise, à l'effet accélérateur se superposera l'effet multiplicateur, qui donneront alors tous deux un coup de fouet à l'économie tout entière.

Mais que les investissements initiaux ne se réalisent pas, alors apparaîtront des tensions inflationnistes sur le marché de l'emploi et des capitaux avec tout le cortège des conséquences sociales, économiques, financières et politiques.

-§58- Dans les deux cas cependant, la comptabilité nationale pourra enregistrer à travers le tableau économique d'ensemble (cf. annexe, tableaux 119 et 120) et le tableau d'échanges inter-industriels, (30) les effets bénéfiques de la construction et de l'aménagement des installations de tourisme et de loisirs.

-§59- Ces installations vont entraîner leur exploitation (31). Grâce au chiffre d'affaires (32) réalisé par les entreprises (à caractère commercial ou social), grâce aux dépenses effectuées par les vacanciers ou les week-endiers (10), les responsables des entreprises ou établissements vont pouvoir rétribuer les facteurs de production participant au processus,

. le travail	salaires)	
. le capital	intérêts)	
. l'entreprise	le profit)	(33)
. la propriété du sol	la rente)	

-§60- En premier lieu, les directeurs des installations vont engager du personnel (34) qui vivra directement (emploi direct (35)) ou indirectement (emploi induit (35)) du tourisme, selon le mécanisme re-produit dans le graphique 6 (cf. annexe).

Cet emploi direct peut être, selon les cas, soit permanent, soit saisonnier (36), et être alimenté soit par de la main-d'oeuvre régionale, soit de la main-d'oeuvre importée d'autres régions (37) ou de l'étranger (38). Cette main-d'oeuvre plus ou moins qualifiée nécessite une formation (39) ; cette tâche incombe soit aux professionnels (40)

(1) Les entreprises ne se lanceront cependant dans l'aventure que si elles sont assurées que la demande additionnelle persistera et que cette demande se maintiendra à un certain niveau ; car l'accroissement de la production dans une économie moderne exige des doses massives d'investissements qu'il faut amortir à tout prix.

(formation sur le tas), soit aux pouvoirs publics nationaux (41) ou régionaux (42) par le biais d'institutions spécialisées, ou l'octroi de conventions de formation permanente et de promotion sociale.

-§61- Les salaires distribués (43) permettent à leurs titulaires d'affecter leurs revenus aux fonctions traditionnelles de la consommation et d'épargne qui sont retracées schématiquement à travers le graphique 7 (cf. annexe) emprunté à une étude de CLEMENT sur "The Future of tourism in the Pacific and Far East", sous la rubrique "wages and salaries". Le graphique 7 ne concerne que les relations de l'argent distribué par les établissements d'hébergement. Le mécanisme est similaire pour toutes les autres activités : restauration, distractions, transport, souvenirs, divers ...

-§62- De même que la force-travail perçoit une rémunération à l'occasion de sa participation au processus de production, les autres facteurs (44-45-46) reçoivent en contrepartie de leur contribution à ce processus des revenus qui seront utilisés de la même manière que les salaires : les dépenses qui en résulteront contribueront à leur tour à constituer des revenus pour d'autres catégories socio-professionnelles et ainsi de suite. Certains de ces circuits sont tracés dans le graphique 7.

-§63- Mais les entreprises et établissements touristiques devront également faire face à un certain nombre de charges d'exploitation (47) dont les deux catégories les plus importantes sont constituées par l'achat de fournitures (48) et le paiement des impôts (49).

-§64- Pour satisfaire les besoins de leur clientèle les responsables doivent, en effet, s'approvisionner, pour des biens d'équipement et de consommation, auprès des entreprises et commerces locaux (50) (1) qui recevront également une demande additionnelle de la part de la clientèle touristique (17).

Ces mêmes commerces et entreprises qui engendreront, en période de pointe, des emplois induits (51) le plus souvent saisonniers, devront à leur tour s'approvisionner auprès des diverses branches d'activités de la région (52), des autres régions (53) et (ou) de l'étranger (54) (2), ce qui provoquera selon les cas de nouvelles créations d'emplois induits régionaux (28) et extra-régionaux (29).

-§65- Le développement en cascade des transactions occasionnant un surcroît d'activités, donc d'emplois et par conséquent de revenus, entraînera un élargissement de l'assiette fiscale directe et indirecte (55-56-57-58-59) qui profitera partiellement selon les régions et les pays aux pouvoirs régionaux (60) et en majorité à alimenter les caisses de l'Etat (61) qui pourra à son tour financer de nouvelles réalisations touristiques (20), aider éventuellement des catégories socio-professionnelles défavorisées (tourisme social), assurer la formation, etc...

(1) Ou d'autres régions, voire de l'étranger.

(2) Chaque fois que les autres régions, ou l'étranger, sont sollicités (emplois, produits, services, etc...), des fuites s'opèrent, réduisant d'autant les effets bénéfiques attendus.

-§66 - L'analyse sommaire du processus serait complète si l'on veut bien prendre en considération qu'à côté de la création ex nihilo de nouvelles installations touristiques, s'inscrivent des opérations techniques consécutives à l'entretien, mais surtout à l'agrandissement et à la modernisation des équipements existants. Des investissements sont nécessaires (65), financés par l'Etat ou les pouvoirs régionaux (64), le secteur bancaire et financier privé régional et extra-régional (63) ou les entreprises elles-mêmes (62) (1) ; ils donnent lieu à des commandes de biens de consommation et d'équipement adressées aux secteurs et branches d'activités soit régionaux (66), soit extra-régionaux (67) (1) et susceptibles d'engendrer un taux d'activité générateur d'emplois induits correspondants (28 et 29).

-§67- Economiquement parlant, il va de soi que la région profitera d'autant plus des effets primaires et secondaires induits par la présence de touristes et de week-endiers, qu'elle sera en mesure d'offrir à sa clientèle ses propres produits et services. Mais des fuites sont à craindre. Elles seront alors d'autant plus conséquentes que la région envisagée est vouée à une monoculture ou à une monoproduction (2), la satisfaction des besoins de la clientèle ne pouvant être assurée que par un apport extérieur à la région en biens de consommation et d'équipement.

-§68- La confection et l'utilisation d'un multiplicateur touristique soulève toutefois de telles difficultés qu'elles doivent inciter les partisans de cette formule à y voir davantage un procédé d'exposition logique des dépenses en cascade qu'un instrument de mesure scientifique. Au lieu d'édifier des arbres aux ramifications sans fin, affectées chacune d'un montant d'une précision diabolique et de mettre au point des modèles dont l'utilisation pratique paraît plus que douteuse, les efforts devraient plus modestement, dans une première phase, s'attaquer aux problèmes touristiques au niveau régional.

-§69- Une première tentative avait été faite en 1957 par l'IRES à propos de la "place du tourisme dans l'économie des Alpes du Sud". Cette étude ne s'était pas contentée de chiffrer les recettes en fonction des diverses catégories de touristes ; elle avait tenté, sommairement, certes, d'estimer la part de ces recettes qui restaient dans un premier temps dans la région considérée, par évaluation des produits et services touristiques fournis par la région.

-§70- C'est dans cette voie qu'il faudrait poursuivre et unifier les investigations. Il est intéressant de connaître, même approximativement, la part du revenu régional issu du tourisme ; une approche du problème par la demande finale est toujours pleine d'enseignements pour les responsables administratifs et professionnels. Mais une connaissance des données de base relatives au système productif se révélerait plus enrichissante. C'est vers elle que doivent finalement tendre les efforts : la collecte de renseignements devrait porter sur les ventes, l'évolution du chiffre d'affaires, les achats, le lieu d'origine des produits achetés et vendus, la fiscalité indirecte, les effectifs employés et salaires versés, les frais de transport, les services payés, etc... La possession de pareils renseignements permettrait de pondérer l'activité touristique par rapport à l'activité régionale dans son ensemble et d'évaluer les incidences des flux migratoires sur les divers rouages économiques de la région. Cela reviendrait, en d'autres termes, à établir d'une manière uniforme pour

(1) L'étranger dans certains cas.

(2) Ou oligoculture - oligoproduction.

chaque région :

- un tableau des consommations intermédiaires ;
- un tableau de la production des branches incluant le total des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée et totale de la production ;
- un tableau des emplois finals comprenant les consommations et investissements des ménages et des administrations ainsi que les investissements des entreprises.

L'état d'avancement des travaux des comptabilités régionales ne permet pas encore de donner une suite favorable à cette proposition. Celle-ci confirme néanmoins la nécessité de procéder conjointement, et notamment au niveau régional, à une étude des problèmes touristiques dans l'optique de la demande finale et dans l'optique de la production; seule une mesure détaillée de la part de l'offre touristique permettra de la confronter à la demande.

-§71- Quoi qu'il 'en soit, le tourisme contribue bien au développement économique régional. Des fuites hors du circuit ne manquent cependant pas de se produire, au profit des autres régions, sinon de l'étranger ; mais ces fuites peuvent n'être que temporaires. Rien n'exclut de penser en effet, que l'accroissement des revenus extra-régionaux induits par les dépenses des entreprises et établissements de la région ne se traduisent pas, au bout d'un certain nombre de périodes de rotation de la monnaie, par un retour dans la région sous forme de consommation, de la part de leurs titulaires, de biens et services touristiques ou non touristiques.

ASPECTS NEGATIFS.

Par contre, l'économie régionale, tout comme l'économie nationale et internationale, n'échappent pas aux dangers des tensions inflationnistes dans lesquelles le tourisme porte une grande part de responsabilité. En effet, l'économie touristique constitue un secteur vraiment particulier ; elle concerne un secteur qui souffre au départ d'un certain nombre de handicaps, sinon insurmontables, du moins sérieux que l'on peut résumer ainsi :

D E M A N D E	O F F R E
- concentrée dans le temps	- structure financière rigide.
- concentrée dans l'espace	- période d'inactivité forcée.
- instable.	- masse imposante de frais fixes.
- élastique.	- installations incomplètement utilisées.
	- sous-emploi des facteurs de production.

-§72- Dans ces conditions, une attitude de laisser-faire et de laisser-aller serait certainement contraire aux intérêts de la collectivité, des consommateurs et des producteurs. Des mesures d'ordre

technique, administratif, économique ou financier peuvent atténuer ou corriger certaines distorsions évoquées ci-dessus ; elles posent alors le problème de savoir s'il faut considérer le tourisme comme un service privé, un service public ou un "tiers-service". Sans prendre parti, pour l'instant, sur le fond du problème, des interventions particulières doivent être envisagées car le tourisme est facteur d'inflation, ou du moins générateur de tensions inflationnistes.

Les pays développés sont presque tous le siège de hausses plus ou moins sensibles des prix, en liaison le plus souvent avec l'expansion. Dans ce contexte, l'inflation ne peut épargner le tourisme puisque ce secteur est obligé de faire appel à toutes les autres activités économiques pour satisfaire sa clientèle.

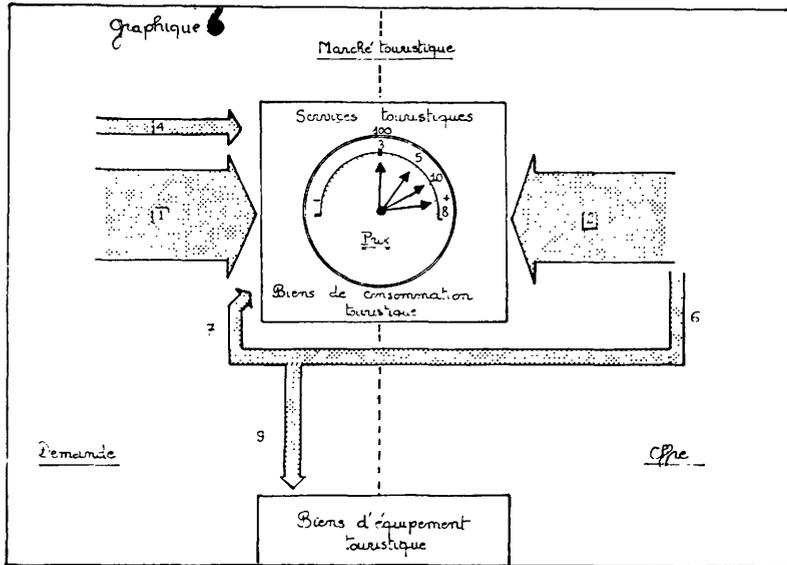
-§73- Il faut ajouter à cela que le tourisme contemporain, véritable consommation de masse, revêt un caractère saisonnier inhérent à sa nature. La forte concentration des flux touristiques à la fois dans le temps et dans l'espace se vérifie presque partout ; face à une demande en grappe, on trouve une offre rigide ou semi-rigide. Il est inévitable, dans ces conditions, que le tourisme soit facteur d'inflation ; une hausse des prix des prestations touristiques se manifesterait automatiquement et sera d'autant plus forte que les flux seront géographiquement plus concentrés pendant un temps relativement court. Cette hausse aura tendance, en outre, à être plus accentuée dans le secteur de l'industrie touristique.

C. L'INFLATION.

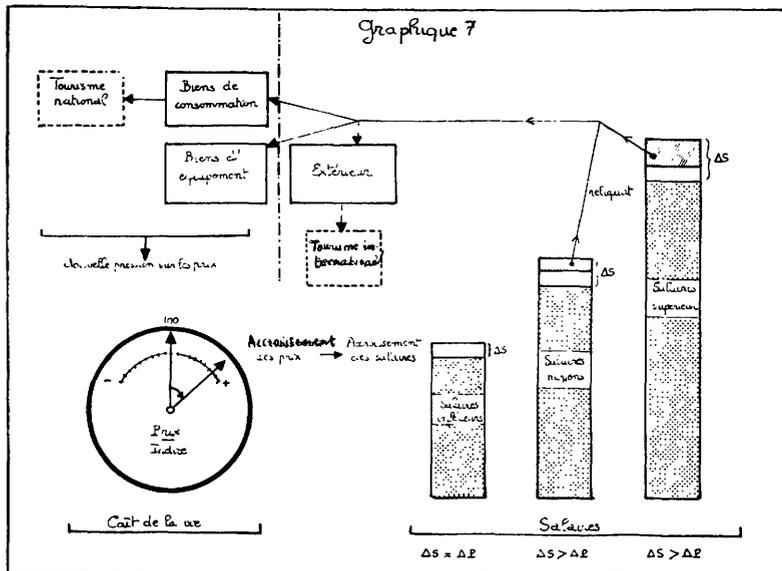
-§74- La hausse des prix des produits et des prestations touristiques peut s'expliquer de trois manières : l'emballement enregistré peut être provoqué soit par un excès de la demande (demand pull inflation), soit par un gonflement des coûts de production (cost push inflation), soit par les deux raisons à la fois.

-§75- Soit un marché touristique régional (cf. graphique 6) caractérisé par une offre et une demande et comprenant le secteur des biens de consommation et celui des biens d'équipement.

-§76- Envisageons une demande touristique initiale (1) sur le marché des biens de consommation ; une offre correspondante (2) permettant de la satisfaire, les prix restent stables (3). Face à une demande additionnelle (4), l'offre ayant atteint sa capacité maximale n'est plus en mesure de répondre aux désirs de la clientèle. Les entreprises peuvent se permettre, dans un contexte d'économie de marché, de majorer les prix des biens et des services rendus (5). Donc, pour une offre identique, les revenus des entrepreneurs vont augmenter (6). Ces derniers en affecteront une partie à satisfaire leurs besoins de vacances (7), ce qui peut se traduire par une nouvelle hausse des prix touristiques (8), à condition de faire appel au marché régional. Ils reporteront une partie de leur pouvoir d'achat additionnel sur d'autres biens de consommation fongibles ou durables. Enfin, en tant que professionnels, ils consacreront le reste au financement de nouveaux investissements (9), susceptibles de soulager à plus ou moins longue échéance la tension des prix (10) sur le marché touristique. Cette dernière préoccupation ne doit pas quitter l'esprit des entrepreneurs, sinon la clientèle se détournerait vers d'autres marchés régionaux, ou bien l'Etat interviendrait dans la fixation des prix des prestations touristiques (réglementation, taxation, contrôle...).



-§77- Les prix sont donc tirés par la demande ; ceci est valable non seulement pour les prestations touristiques proprement dites, mais également pour les denrées alimentaires et certains services. La tension offre demande se traduit par la hausse des cours à la production, amplifiée par le circuit de distribution - l'appareil commercial des centres de vacances est très souvent mal adapté aux besoins - si bien que les prix de détail s'en trouvent stimulés. Les consommateurs, vacanciers ou non, qui font les frais de ces majorations (1) essayeront de combler la perte de leur pouvoir d'achat en sollicitant des augmentations de salaires. Ces réajustements souhaités conditionnent la psychose de l'inflation. La rentrée des congés payés est en outre traditionnellement une période de revendications sociales qui ne manquent pas d'être influencées, sinon accentuées, par les bouleversements des mois d'été.



le couple "prix-salaires" entraîne les tensions inflationnistes

(1) Le phénomène de hausse est irréversible et les prix se stabilisent à un palier après la vague touristique, avant de faire un nouveau bond.

-§78- Dans le cas où les augmentations de salaires ont des chances d'être hiérarchisées, un risque d'inflation supplémentaire peut survenir. L'augmentation accordée aux titulaires de revenus moyens ou supérieurs sera vraisemblablement plus importante que celle nécessaire pour compenser la hausse du coût de la vie. On verra donc (cf. graphique 7) le reliquat de la masse monétaire disponible se porter sur les divers marchés de biens de consommation et notamment sur la demande touristique. Si l'on ajoute à cette demande des particuliers celle des entrepreneurs - bénéficiaires directs dans un premier temps de l'inflation - on voit se dessiner le danger d'une inflation entretenue par des revenus monétaires libérés dans une proportion supérieure à celle qu'on serait en droit d'attendre. Bien entendu, le danger n'existe que dans la mesure où les secteurs sollicités par cette demande additionnelle ne sont pas en mesure de forcer leur capacité de production.

-§79- Certains secteurs sont plus particulièrement susceptibles de provoquer le déclenchement et l'entretien du processus inflationniste. On pense tout naturellement aux biens à demande élastique. Le tourisme et les loisirs s'inscrivent progressivement dans la catégorie de ces biens incompressibles et il faudra bien les compter très prochainement dans la liste des produits et services considérés comme indispensables. Puisque la tension sur le marché touristique risque de persister, le seul moyen d'y accéder monétairement réside dans l'obtention de revenus supplémentaires qui auront pour seul effet d'entretenir le processus de hausse généralisée des prix (spirale prix/salaires).

-§80- Un autre danger menace le secteur tourisme : l'inflation par les coûts, forme moderne et généralisée qui se caractérise par une hausse lente et régulière des prix. Cette inflation structurelle ou de prospérité se différencie du cas précédent en ce sens que les prix sont poussés par les coûts, même si la demande ne s'emballer pas. Ceci n'exclut pas d'ailleurs que les deux types coexistent et se renforcent mutuellement.

-§81- Cette hausse des prix traduit la volonté de l'Etat et des entreprises de déterminer les prix en fonction du "*coût économique et social de production*". Or, précisément, ce coût a tendance à s'accroître d'une manière irrésistible,

- o sous l'action de l'Etat : intervention des pouvoirs publics dans la fixation des prix de certains produits ou services, action de l'Etat sur le niveau général des prix par l'intermédiaire de la fiscalité destinée à faire face aux charges croissantes du budget, application de la doctrine dite de "*vérité des prix*" qui consiste à faire supporter par l'utilisateur ou le consommateur le prix de revient réel des services et des biens mis à sa disposition ;
- o sous l'action des entreprises : celles-ci disposant d'une maîtrise partielle des prix et devant supporter :
 - . les charges fiscales et sociales,
 - . la poussée des salaires,
 - . le financement des investissements,
 - . les coûts de distribution : publicité,
 - . les prix des services : assurances, transports...

seront incitées à répercuter toute hausse des éléments de leur prix de revient sur le consommateur, de manière à conserver leur marge bénéficiaire.

-§82- L'industrie touristique n'échappe pas à cette forme d'inflation, d'autant plus qu'elle fait appel à des produits et des services touchant à toutes les activités économiques (production agricole et industrielle, services divers, transports, énergie, monnaie, finance, importations...). Toute modification dans le sens de la hausse intervenant dans un secteur quelconque se répercute automatiquement sur l'industrie touristique.

-§83- Certaines entreprises touristiques, si elles sont assez puissantes pour être à même d'imposer une politique, n'hésitent pas à pratiquer des prix "administrés", dès l'instant qu'elles possèdent une certaine autonomie par rapport au marché. Elles s'assurent par ce moyen :

- . une certaine rentabilité de l'investissement,
- . une stabilisation des marges de profit, le maintien du profit dans le temps l'emportant nettement sur la maximisation du profit,
- . le contrôle partiel du marché, au besoin par élimination d'une concurrence présente ou à venir.

Sans aller jusqu'à expliquer l'inflation par le seul comportement des prix dirigés, l' "Administration" peut exercer une certaine influence sur le processus inflationniste ; l'expérience montre qu'elle est plus sensible à la hausse qu'à la baisse.

-§84- On a dissocié jusqu'ici les deux types d'inflation ; en réalité, ils sont tributaires l'un de l'autre ; ils coexistent. Suivant les circonstances, c'est tantôt l'un, tantôt l'autre des deux éléments qui prédomine, c'est-à-dire l'inflation tirée par un excès de la demande ou l'inflation poussée par la hausse des coûts.

"Ainsi la hausse des prix des services est favorisée non seulement par le coût croissant des rémunérations mais aussi par la forte demande engendrée dans ce secteur par l'expansion économique. L'élévation du niveau de vie se caractérise par une demande accrue de services. Assuré de la nourriture, du toit et des vêtements, le consommateur manifeste plus d'intérêt à sa santé, à l'hygiène, aux loisirs... Cet appétit de services encouragera les vendeurs à répercuter largement les augmentations des coûts qu'ils subissent. En résumé, les services constituent un marché perturbé où la prospérité même entretient une forte demande".

D. LA SPECULATION FONCIERE ET L'ACCAPAREMENT DE L'ESPACE RURAL.

-§85- Le danger de l'inflation ne guette pas seulement les biens et les services touristiques traditionnels. Les vacanciers et les weekendiers exigent sans cesse de nouveaux horizons, de nouvelles installations. Ils sont de gros consommateurs d'espace. Dans un siècle, si le taux actuel de croissance démographique se maintient, il ne restera plus que 3 000 m² de terre - y-compris les déserts et les forêts - par habitant du globe et dans six siècles qu'un mètre carré ! (1). Mais la surface de la terre disponible pour chacun est en réalité beaucoup plus étroite. De ces chiffres il faut, en effet, déduire l'espace construit (bâtiments, infrastructure...) qui s'étend à la mesure de l'urbanisation et de l'expansion économique et beaucoup plus vite que l'augmentation de la population (2). Là dessus,

(1) O.C.D.E. "Régularisation démographique et expansion économique", Paris, 1967.

(2) En Allemagne, 260 km² de terre sont détruits annuellement par l'urbanisation, l'industrialisation et les routes.

le tourisme créant une double occupation alternée du sol, suscite une intense demande d'espaces de loisirs et de terrains à bâtir pour un habitat de vacances qui s'ajoute à la résidence habituelle. Un double mouvement en sens inverse accélère la pénurie ; le capital "surface de la terre à l'état naturel" diminue fortement sous la pression de la construction, tandis que simultanément l'accroissement du nombre des utilisations réduit d'autant l'étendue disponible pour chacun.

-§86- L'accaparement de l'espace naturel est une réalité ; il va jusqu'à sa dilapidation. Comme le souligne Saint-Marc (1) :

"L'encombrement croissant de l'espace terrestre en augmente très rapidement la valeur. De toutes ses utilisations, la plus rentable est celle de terrain à bâtir. En effet, le prix des autres usages, notamment agricoles ou forestiers, a bien moins augmenté, car les besoins en espace rural ont pu être beaucoup réduits depuis un siècle, grâce à la remarquable amélioration des rendements et à une importation massive de biens et de produits alimentaires. C'est le recours à l'espace agricole extérieur qui a fortement freiné la hausse de valeur du terrain rural dans l'Europe industrialisée.

Il en résulte, en régime libéral, que les propriétaires de forêts, de champs ou de jardins les construiront dès que s'en présente l'occasion favorable. Mais depuis une trentaine d'années, la réglementation d'urbanisme a donné la possibilité à l'Administration de déterminer les affectations des sols, d'interdire sur certains la construction et de fixer sur les autres la densité d'habitations autorisées.

Deux conséquences fondamentales en résultent :

D'une part, en donnant ou en refusant le droit de construire et en décidant quelle en sera l'étendue, l'Administration détermine, en très grande partie, le prix des terrains, les uns par rapport aux autres, dans une région donnée, créant autoritairement une inégalité de valeur entre eux.

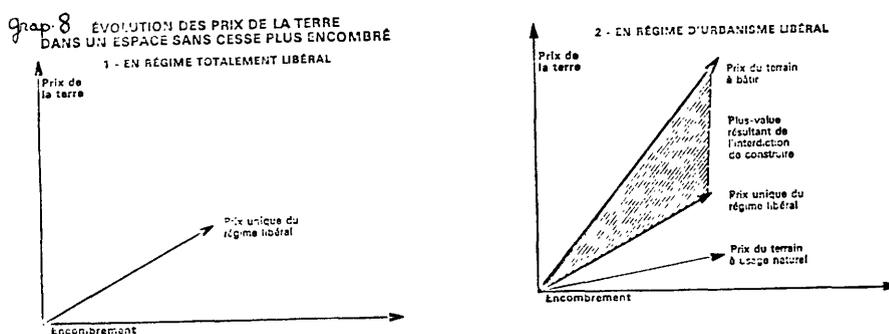
D'autre part, en interdisant de construire sur certains terrains ou en limitant réglementairement le nombre et le volume des bâtiments susceptibles d'y être réalisés, elle raréfie l'offre de terre disponible pour la construction par rapport à un régime libéral où n'existerait aucune contrainte dans l'emploi du sol.

Cette réglementation qui provoque une dualité de prix dans le marché foncier, selon que le terrain peut ou ne peut pas être construit, aboutit donc aussi à augmenter le prix des espaces à bâtir par rapport à leur cours en régime libéral.

Comme la conservation de la Nature n'a pas de valeur aux yeux de notre société matérialiste, le propriétaire d'espace naturel n'en tire à cet égard aucun avantage propre et son patrimoine ne vaut que son prix d'usage agricole ou forestier. Ainsi l'écart est considérable - et sans cesse accru par la croissance de l'encombrement de l'espace - entre la valeur du sol à bâtir et celle du sol à maintenir à l'état naturel, dans un régime d'urbanisme libéral qui réglemente l'emploi des sols mais en laisse libres les prix et permet aux bénéficiaires de cette réglementation de réaliser des gains importants sans les partager avec les propriétaires lésés. Ceux-ci ne bénéficient même pas de la plus-value dans le prix du terrain à bâtir, causée par l'interdiction de bâtir sur les terrains qu'ils possèdent".

(1) Saint-Marc P., ouvrage cité.

-§87- La spéculation foncière, illustrée par le graphique n° 8 :



met en valeur des différences considérables dans la valeur des patrimoines fonciers, selon qu'ils conservent la nature ou la détruisent.

-§88- Ces inconvénients, s'ils gachent le plaisir de voyager, de séjourner ou de se nidifier, n'enrayent cependant pas les flux touristiques, ni les déplacements de fin de semaine ; ni les régions, de tirer un profit plus ou moins substantiel de cet accroissement de consommateurs. Des multiples illustrations empruntées à l'espace communautaire et spécialement destinées à justifier le cheminement du graphique n° 5, nous ne retiendrons (1) que le bloc 10, à savoir les dépenses touristiques totales ventilées au niveau régional.

E. FINALEMENT UN BILAN POSITIF.

-§89- 1.104.000.000 nuitées enregistrées, tel était le résultat auquel on était parvenu précédemment. Avec l'incorporation des données relatives aux Pays-Bas et au Luxembourg, le total passait en réalité à 1 237 700 000 nuitées comptabilisées dans les principaux établissements d'hébergement des pays du Marché Commun.

(1) La science touristique est toute jeune ; la prise de conscience du phénomène est toute récente et, en quelque sorte, négative, car elle a été provoquée par l'apparition de troubles psychologiques, matériels ou monétaires, jugés plus ou moins tolérables ; elle commence à donner enfin droit de cité à un sujet jusque-là négligé, sinon méprisé par les économistes. Il ne faut pas s'étonner, en conséquence, qu'aucune des études, par ailleurs nombreuses - plusieurs milliers ont fait l'objet d'un examen à l'occasion de cette recherche - ne se soit penchée sur l'ensemble des problèmes évoqués dans le graphique n° 5. Dans ces conditions, les illustrations sectorielles, tantôt nationales, tantôt régionales, tantôt locales, doivent être nécessairement empruntées à de multiples études concernant tel pays ou telle partie de pays du Marché Commun. Les exemples souvent limités à un seul cas ne permettent pas de tirer des conclusions générales valables pour l'ensemble des régions. Chacune d'entr'elles devra faire l'objet d'une étude systématique, selon des modèles homogènes qui, seuls, autoriseraient de dresser un certain nombre de comparaisons et de conclusions péremptoires.

-§90- La prise en considération des dépenses au domicile et sur place, englobant aussi bien les dépenses d'investissement que les dépenses de consommation, autorise, après examen de multiples enquêtes ayant trait au budget-vacances, de proposer trois hypothèses de dépenses quotidiennes.

- hypothèse faible : 30 F.
- hypothèse moyenne : 40 F.
- hypothèse forte : 50 F.

L'application de ces hypothèses aux fréquentations régionales analysées ci-dessus et reproduites en annexes (tableaux 88 à 104) aboutit aux résultats consignés dans les tableaux 121 à 124, (cf. annexe).

-§91- Le regroupement des données, complétées avec les estimations concernant les Pays-Bas et le Luxembourg aboutit à l'évaluation suivante des dépenses touristiques valable pour 1969 :

Tableau n° 7 - Dépenses Touristiques 1969-C.E.E. (francs f.)

	Hypothèse I	Hypothèse II	Hypothèse III
ALLEMAGNE	5 698 822 050	7 598 429 400	9 498 036 750
FRANCE	19 742 310 000	26 323 080 000	32 903 850 000
BELGIQUE	779 962 560	1 039 950 080	1 299 937 600
ITALIE	6 900 193 140	9 200 257 520	11 500 321 900
PAYS-BAS	393 600 000	524 800 000	656 000 000
LUXEMBOURG	75 000 000	100 000 000	125 000 000
Total :	33 589 887 750	44 786 517 000	55 993 246 250

-§92- Il est préférable de retenir au minimum la troisième hypothèse, car la fréquentation retenue précédemment a été loin de comptabiliser les nuitées dans l'ensemble des formes d'hébergement (1). Encore les 55,9 milliards de francs ne représentent-ils que les dépenses des touristes. Si l'on veut bien admettre qu'au moins 40 % de la population des pays du Marché Commun (188 171 000 en 1969, cf. annexe tableau 7) effectue par rotation une dizaine de déplacements le dimanche et qu'elle dépense à cette occasion 10 F. par personne/déplacement, il faut ajouter au chiffre précédent 7,5 milliards de francs supplémentaires, ce qui donne un total impressionnant de l'ordre de 63,4 milliards de francs. Rapporté à l'ensemble de la population des Communautés Economiques Européennes, cela équivaldrait, par redistribution théorique, à un revenu annuel de l'ordre de 337 F. par an et par personne.

-§93- Si le bilan comptable (2) reste finalement positif, il n'est cependant pas possible - il est même interdit - de dégager de l'examen théorique et pratique de l'insertion de la branche tourisme dans les rouages économiques régionaux, des lois ou des formules magiques que l'on plaquera sur les portions de territoires que l'on

(1) Une étude régionale complète concernant la Bavière y encourage, dès lors qu'elle évalue pour 1969 le montant total des dépenses des touristes à 2,1 milliards de marks (contre 2,5 milliards de francs : hypothèse 3, C.E.T.).

(2) Donc traduit en terme monétaire.

veut reconvertir ou mettre en valeur. Les régions ne sont pas homogènes ; on distingue, en effet, des régions qui comportent un ou plusieurs grands centres diversifiés, des régions à structures industrielles vieillies ou à activité agricole dominante et à population rurale dense et des régions à activité agricole dominante et à population clairsemée. Chaque type de région est en outre tributaire de politiques différentes : politique d'accompagnement, d'entraînement ou d'attente.

-§94- L'auto-conservation des sols et des ressources naturelles venant relayer l'ancien équilibre agricole ne peut résulter que d'une nouvelle définition équilibrée des rapports entre l'homme et la nature. Il faut rétablir l'activité humaine sur ces espaces et assurer de façon durable la présence et le travail de l'homme si l'on veut conserver la nature. A cette grave préoccupation, il n'y a pas de solution uniforme. Autant et plus que pour les zones urbaines ou les terroirs cultivés, les territoires désorganisés par l'abandon volontaire ou dirigé appellent des plans fermes dans leur dessein, mais souples dans leur application.

-§95- Ces plans doivent reposer sur des études techniques, économiques et sociales poussées, intégrant les préoccupations de protection et de réanimation de ces espaces dans un aménagement rationnel du territoire, c'est-à-dire un aménagement combinant toutes les potentialités du territoire. Dans le cadre d'un tel aménagement, les possibilités sont nombreuses, mais non illimitées, ni indéterminées. Mais les planificateurs devront examiner, dans chaque cas particulier, en fonction des données locales, de la géographie, de l'économie, de la démographie, la rentabilité de chaque remise en valeur et surtout la rentabilité de complémentarité de chaque activité par rapport aux autres. C'est souvent de cette complémentarité d'activités multiples (1) que dépendra le niveau de vie, donc la permanence des populations rurales. Il pourra s'agir alors soit d'activités susceptibles de récupérer des superficies étendues de terres abandonnées, soit des activités réservées à des remises en valeur plus ponctuelles. Mais aucune de ces activités ne constitue au départ une panacée. Toutes suscitent des difficultés qu'il faut bien poser et supposent réunies certaines conditions favorables dont, notamment, un facteur psychologique très important : l'attitude du monde paysan dans le développement du tourisme (2) en milieu rural, qui reste mitigé. A l'actif, les chances nouvelles qu'il convient de ne pas laisser passer, au passif les atteintes portées à son cadre de vie et de travail.

"Les agriculteurs sont conscients, comme les autres citoyens, de la nécessité de développer les possibilités de loisirs et de tourisme à la campagne, mais de considérer les zones rurales comme des territoires indiens du Far-West et ne tenir aucun compte des droits normaux des agriculteurs, pas plus d'ailleurs que de la protection réelle de la nature, il y a une différence" (3).

-§96- Finalement, pour un pays dont l'industrie touristique est déjà active ou qui dispose d'un potentiel touristique suffisant pour en permettre le développement, le tourisme constitue un secteur de

(1) Certaines activités s'avèreront pourtant incompatibles entre elles ; exemple : industrialisation / station climatique ; forêt de production / chasse (ou) loisir, etc...

(2) L'une de ces activités.

(3) Déclaration de M. de Caffarelli, F.N.S.E.A.

croissance précieuse et sa mise en valeur doit être un des éléments du plan de développement national (1). Les pouvoirs publics doivent prendre, en conséquence, des mesures pour faciliter le développement touristique au même titre que celui des autres secteurs importants dans le cadre d'un plan de développement harmonisé de l'économie tout entière.

-§97- Le développement du secteur du tourisme ne sera cependant qu'une des options pour le développement qui peuvent se présenter. Etant donné que les ressources publiques seront sans aucun doute insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes en présence, il est indispensable que l'option du tourisme soit présentée en termes quantitatifs, comme les autres secteurs de l'économie. Les investissements envisagés dans le secteur tourisme doivent donc se justifier d'une manière évidente par la contribution ultérieure qu'ils pourront apporter au développement économique du pays.

-§98- La contribution que le secteur du tourisme peut apporter en tant que sources de recettes et de devises est certaine, et en relation directe avec le volume des investissements envisagés ; pour être moins immédiatement évident, l'effet multiplicateur est toutefois également considérable.

-§98- Outre les profits pour l'économie (accroissement des ventes, des emplois, des taxes...), le tourisme d'aujourd'hui représente une demande immense et complexe, le touriste ayant besoin pour son agrément d'un ensemble considérable d'équipements variés et souvent fort coûteux.

-§99- On peut distinguer deux principes essentiels : en premier lieu, un programme de développement du tourisme doit être élaboré et évalué dans le cadre du plan de développement national ; en second lieu, les investissements dans le secteur du tourisme pour la durée du plan ne doivent être engagés que dans le cadre général du programme de tourisme.

Mais il est important, à cet égard, de souligner la distinction qui existe entre un programme gouvernemental de développement du tourisme envisagé dans son ensemble et un projet de développement touristique régional.

-§100- Le programme national doit tracer les grandes lignes directrices du développement du tourisme et être chiffré de manière à fournir des objectifs pour les investissements à effectuer dans certaines régions du pays. Il servira donc de cadre général aux différents plans touristiques régionaux. Ceux-ci seront normalement établis et élaborés dans le détail par les autorités régionales compétentes. Bien que le programme gouvernemental couvre l'ensemble du pays, les ressources devront être concentrées tout d'abord sur le développement de quelques zones bien choisies qui constituent déjà un attrait touristique certain et qui possèdent une infrastructure. Le développement de nouvelles régions de tourisme, bien qu'il puisse constituer une proposition intéressante, nécessite d'importants investissements préalables d'infrastructure. Les gains seront donc non seulement plus rapides, mais vraisemblablement plus importants si l'on concentre d'abord le plan d'expansion du tourisme sur le développement et l'amélioration des installations dans les régions touristiques existantes.

(1) Cf. O.C.D.E., "Développement du tourisme et croissance économique", Paris, 1967.

-§101- L'industrie touristique, très instable par nature, est vulnérable aux variations de la mode. Il est peu prudent, dans ces conditions, de laisser un seul intérêt prendre une part prépondérante dans le développement d'une région touristique. La formule la plus profitable aux intérêts des autochtones comme à ceux des vacanciers, est un partage des responsabilités dans des domaines variés, entre les pouvoirs publics et les autorités locales d'une part, les banques et les entreprises privées d'autre part. En matière touristique, l'exigence de localisation est très sévère et la zone à créer ou à développer doit nécessairement coïncider avec les sites d'aptitude les meilleurs.

Mais avant de pouvoir localiser les aires de loisirs, il importe, compte tenu de la pression de la demande de tourisme et de loisirs qui va se manifester durant les années 70, de chercher à évaluer par régions, les surfaces requises pour satisfaire les besoins de détente et de santé publique ; les nouvelles relations ville-campagne l'exigent (1). La suite du rapport va tenter de donner une réponse à cet important problème.

V. EVALUATION DES SUPERFICIES ET DESTINATION DES ZONES A DES FINS DE DETENTE ET DE LOISIRS.

-§102- Sans être une panacée, le tourisme demeure un facteur important de l'aménagement rural par ses effets indirects et induits, et notamment par les contacts sociaux qu'il crée en donnant conscience aux agriculteurs de leur place réelle dans une civilisation qu'ils jugent généralement éloignée et hostile. Le monde rural est parfois accusé de prendre systématiquement des positions négatives dès que ses intérêts sont en cause. L'expérience montre que son attitude devient constructive chaque fois qu'il a le sentiment que ses représentants, notamment par l'intermédiaire de groupements professionnels, peuvent être des partenaires dans la discussion.

-§103- En matière de tourisme, des actions sont à engager ; mais elles exigeront une certaine planification non pour freiner, mais pour orienter et contrôler les courants nés aussi bien de l'initiative des milieux urbains que de celle du monde rural. Il n'en reste pas moins vrai qu'au départ il faut tenter d'évaluer et de localiser les espaces qui seront nécessaires pour satisfaire d'ici 1980 les besoins de détente et de santé publique des habitants du Marché Commun.

Pour y parvenir, encore faut-il connaître d'une part la pression de la demande et l'accroissement de l'offre souhaitable correspondante, et, d'autre part, les normes de consommation d'espaces correspondant à l'aménagement et à l'équipement en vue de les appliquer aux résultats précédents.

-§104- S'agissant au départ d'une recherche centrée sur un inventaire-hilan analytique et critique des travaux existants, on était en droit d'espérer, avec les informations disponibles au départ, mais surtout avec celles qui auraient dû être communiquées en cours d'étude, de pouvoir, par aggrégation ou désaggrégation des données statistiques recueillis, avancer des hypothèses solidement étayées par de multiples rapports régionaux répondant précisément aux mêmes objectifs que la présente étude.

(1) L. Velay "Sauvegarde et mise en valeur des terres agricoles abandonnées ou en voie d'abandon", Colloque C.E.N.E.C.A., Paris, 1971.

A mi-parcours, on a été amené à constater, malgré l'abondante documentation traitée, que les dossiers ne livraient pas les réponses escomptées. Il a donc fallu se décider à changer de méthode de travail et substituer à la technique de l'inventaire le principe d'une étude de marché. Or, ce procédé exige des investigations hors de portée par rapport aux objectifs de l'étude. Un substitut a donc été recherché, qui repose sur l'idée suivante : les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population déterminent la nature des loisirs à fournir. A cet égard, il faut étudier et analyser toute une gamme de facteurs - importance numérique, composition et localisation de la population, quantité de temps libre dont on dispose pour les loisirs, niveau de vie et ses effets sur les habitudes en matière de loisirs, mobilité accrue, etc... Mais, comme ces facteurs sont étroitement liés, on ne peut apprécier leur effet global qu'en les examinant simultanément. Toute étude d'ensemble des besoins susceptibles de se manifester, doit assurément évaluer ces aspects, tout d'abord sur le plan national, puis sur un plan régional où peuvent jouer certaines différences et, enfin, plus en détail encore, lorsque l'on doit tenir compte des incidences locales. Il convient en outre d'accorder au tourisme international une attention particulière.

-§105- Les recherches pratiques menées jusqu'ici sur ce problème ne portent en général que sur les habitudes sociales existantes des populations actuelles, et contiennent des indications subjectives sur leurs désirs non réalisés. Dans une grande mesure, ces désirs semblent coïncider avec les tendances récentes des habitudes en matière de loisirs et peuvent donc être acceptés comme des indications raisonnables des tendances probables, au moins pour les dix prochaines années.

-§106- Cette dernière remarque, généralement acceptée par les spécialistes du tourisme, autorise donc, à partir du constat de la décennie précédente, à faire des projections pour les années 1970.

Mais cela nécessite, préalablement à cette démarche :

- . de dresser la liste des facteurs déterminants qui impriment à la demande ses caractéristiques propres,
- . d'évaluer les modifications qui ne manqueront pas d'intervenir au cours de la décennie,
- . d'analyser dans un passé récent, d'une manière approfondie, le comportement de la clientèle dans ses déplacements de courte et longue durées (1),
- . et de suivre enfin les variations de la capacité d'accueil (1).

-§107- Ces étapes ont été franchies non sans peine, en raison de la qualité plus ou moins bonne et du manque d'homogénéité des sources statistiques. Le volume des informations traitées et exposées (cf. annexe tableaux 0 à 118 bis) trouve ici toute sa justification. Non seulement il a permis de se faire une idée précise de l'ampleur quantitative et qualitative du phénomène vacances et week-ends, mais encore il autorise maintenant, par projection, d'évaluer la demande et l'offre futures et, par contre-coup, à partir de normes à caractère indicatif, d'estimer l'espace requis pour satisfaire les besoins de détente et de santé publique.

(1) Si possible au niveau régional.

A. Les variations de la demande de tourisme et de loisirs d'ici 1980.

-§108- Connaissant la population globale de chaque pays (cf. annexe, tableau 6), la prise en considération du taux de départ, pour 1968 ou 1969 selon les cas (cf. annexe, tableaux 27, 30, 31, 33, 35 concernant respectivement l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas), permet d'avancer le nombre de personnes ayant pris des vacances (cf. annexe, tableau n° 125, colonne 3).

-§109- Sachant comment se répartissent territorialement ces vacances (cf. annexe, tableaux 28, 30, 33 et 35), les colonnes 4 et 5 du tableau n° 125 (cf. annexe) livrent la ventilation des vacances prises à l'intérieur et au-delà des frontières.

La population 1980 des Six Pays membres de la Communauté Economique Européenne constitue une donnée relativement sûre (cf. annexe, tableau n° 7). A partir des rares travaux existants (1), mais surtout, compte tenu de la combinaison croisée des facteurs déterminants de la demande touristique (cf. annexe, tableaux 6-26) et de l'évolution passée (cf. annexe tableaux 88-104), on peut finalement retenir comme valables les taux de départs suivants, pour 1980 (cf. annexe, tableau n° 125, colonne 7) :

Allemagne : 60 % ; France : 55 % ; Belgique : 55 % ; Italie : 38 % ; Pays-Bas : 65 % ; Luxembourg : 50 %.

103 175 000 citoyens du Marché Commun prendront donc des vacances en 1980 (cf. annexe tableau 125, colonne 7). Dans quelle mesure seront-ils amenés à préférer un séjour dans leur propre pays ou à l'étranger ?

-§110- On peut affirmer, à partir du comportement passé, que la propension à passer des vacances à l'étranger ira croissant. On retiendra ici les rapports suivants :

Tableau n° 8

	Vacances à l'étranger	Vacances nationales
ALLEMAGNE	60 %	40 %
FRANCE	30	70
ITALIE	15	85
BELGIQUE	60	40
PAYS-BAS	65	35
LUXEMBOURG	60	40

L'application de ces taux aux vacances totales précédemment dégagées, débouche sur les données suivantes :

(1)-A. Koch : "Die touristische Nachfrage der europäischen Bevölkerung", Jahrbuch für Fremdenverkehr, München, 17 Jahrgang, 1969, p. 3-41.
 -C.E.G.I. - Groupe Tourisme Sesame : Etude du Tourisme International, Paris, février 1971.
 -N. Vanhove : "Structure des vacances et dépenses touristiques de la population belge, Commissariat Général au Tourisme, Bruxelles, 1969.

Tableau n° 9 - Nationaux appelés à prendre leurs vacances chez eux
1970-1980

	VACANCES NATIONALES		VARIATIONS	
	1970	1980	absolues	relatives
ALLEMAGNE	11 300 000	14 400 000	3 100 000	+ 27,4 %
FRANCE	19 500 000	21 000 000	1 500 000	+ 7,6 %
BELGIQUE	2 000 000	2 200 000	200 000	+ 10,0 %
ITALIE	13 500 000	18 500 000	5 000 000	+ 37,0 %
PAYS-BAS	5 700 000	6 200 000	500 000	+ 8,7 %
LUXEMBOURG	-	70 000		

Tableau n° 10 - Nationaux appelés à prendre leurs vacances à l'étranger
1970-1980

	VACANCES A L'ETRANGER		VARIATIONS	
	1970	1980	absolues	relatives
ALLEMAGNE	11 700 000	21 600 000	9 300 000	+ 84,6 %
FRANCE	3 500 000	9 000 000	5 500 000	+157,1 %
BELGIQUE	2 000 000	3 300 000	1 300 000	+ 65,0
ITALIE	500 000	3 500 000	3 000 000	+600 %
PAYS-BAS	2 000 000	3 300 000	1 300 000	+ 65,0 %
LUXEMBOURG	-	105 000	-	

-§111- A ces flux repris partiellement dans le tableau 125 (cf. annexe), colonnes 9 et 10, il faut adjoindre les arrivées des étrangers, pour avoir une comptabilité rigoureuse de la pression touristique sur un territoire déterminé.

L'arrivée de ces étrangers saisie sur une assez longue période (cf. supra tableaux 1 à 4) enregistre sur dix ans des taux de croissance de 47 %, 33 %, 70 %, 74 %, 57 % et 21 %, respectivement en Allemagne, France, Belgique, Italie, Pays-Bas et au Luxembourg.

En admettant que ces taux de croissance se maintiendront au minimum au cours des dix prochaines années, les six Pays du Marché Commun devront prendre des dispositions pour accueillir en 1980 près de 100 millions de personnes étrangères (97,6 millions - cf. annexe, tableau 125, colonne 13).

Finalement, si l'on compare la situation nette en 1970 puis en 1980 - par situation on entend les effectifs de touristes passant leurs vacances à l'intérieur des frontières d'un territoire, indépendamment de leur nationalité (cf. annexe tableau 125, colonnes 14 et 15) - l'Allemagne peut escompter un accroissement des flux de l'ordre de 35 %, la France de 18 %, la Belgique de 49 %, l'Italie de 63 % et les Pays-Bas de 23 %.

-§112 - L'évolution de la demande touristique qui est retracée dans le tableau n° 125 (annexe) doit être complétée par les prévisions des déplacements des fins de semaine, si l'on veut avoir une image complète des migrations de détente.

Sur la base d'une population voisine de 200 660 000 personnes en 1980 (cf. annexe tableau 7), de 60 à 120 millions d'individus s'échapperont chaque week-end de leur univers pour se disséminer dans

la nature. Un pourcentage de 40 % (cf. supra p. 12) semble réaliste en belle saison ; on peut aussi retenir hors-saison une hypothèse plus faible de l'ordre de 30 %, mais envisager également que des pointes de 60 % pourront être enregistrées à certaines périodes de l'année.

Tableau n° 11 - Sorties de week-ends 1980 (en milliers)

	POPULATION	HYPOTHESE I 40 %	HYPOTHESE II 30 %	HYPOTHESE III 60 %
ALLEMAGNE	62 500	25 000	18 750	37 500
FRANCE	54 800	21 920	16 440	32 880
ITALIE	58 400	23 360	17 520	35 040
BELGIQUE	10 150	4 060	3 045	6 090
PAYS-BAS	14 460	5 784	4 338	8 876
LUXEMBOURG ...	350	140	105	210
Total :	200 660	80 264	60 198	120 396

B- Les variations de la capacité d'accueil d'ici 1980.

-§113- Quand bien même les hébergements sont loin d'atteindre partout un taux d'occupation satisfaisant, étant donné le caractère saisonnier du phénomène touristique, l'offre devra nécessairement s'adapter aux variations de la demande, surtout si elle atteint l'ampleur qui vient d'être dégagée.

Cette offre, bien qu'imparfaitement saisie en l'état actuel des statistiques, a déjà enregistré entre 1960 et 1970 des taux d'accroissement qui ont été mis en valeur dans les tableaux 105, 107, 112, 114 et 118 (cf. annexe), respectivement pour l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas. Ces taux, légèrement remaniés, ont été retenus pour les projections 1970-1980 ; les résultats sont consignés en annexe dans le tableau n° 126.

-§114- Les 12 094 034 lits supplémentaires doivent donc répondre aux besoins des 46 866 000 vacanciers nouveaux qui viendront grossir le marché touristique en 1980. En 1970 le rapport vacanciers/lits est de 5,2 ; en 1980, il tombe à 4,7 car l'accroissement proposé du parc (1) pour les années 70 comprend, au moins pour deux pays (France mais surtout Pays-Bas), les résidences secondaires qui font tomber la moyenne (cf. annexe, tableau 127).

-§115- La pression de la demande de tourisme et de loisirs est donc manifeste ; elle ne cesse de s'accroître. D'où l'ampleur et l'urgence du besoin d'élaborer une politique globale de planification des loisirs, intégrée géographiquement et sur le plan des idées, c'est-à-dire que les plans et politiques locaux doivent être coordonnés avec les plans régionaux et nationaux et que les plans de tourisme et de loisirs doivent être intégrés aux plans d'ensemble physiques, sociaux et économiques. Cette politique de planification des loisirs doit répondre à deux préoccupations essentielles : d'une part la satisfaction des besoins croissants des loisirs de masse risque de compromettre gravement la sauvegarde de la nature par une expansion anarchique des terrains qui y seront affectés ; d'autre part cette même satis-

(1) Le rapport vacanciers:lits est de l'ordre de 3,9.

faction fournit au planificateur des possibilités de modelage et d'animation de l'espace et de développement économique qu'il convient d'utiliser au maximum.

-§116- A la suite de la concentration de la population dans de grands centres industriels et administratifs, les inconvénients des grandes densités urbaines ont pris une telle ampleur que les citoyens tendent à (et tentent de) fuir la ville dans leur temps de loisirs ou (et) exigent de trouver à l'intérieur même de la cité les espaces verts nécessaires. Les zones touristiques s'étendent de plus en plus loin ; le rayon d'action des citadins s'élargit (cf. annexe carte 8) ; les espaces verts libres fondent. Pour les préserver, il faut mettre au point des critères et surtout adopter des normes de planification ; cette procédure paraît très souhaitable, mais ne va pas sans soulever à son tour quelques réserves qu'il faudra bien surmonter.

C.- Critères et normes de planification.

-§117- Cette procédure nécessite en effet au préalable :

- . *des études sur les données du phénomène des loisirs et leur évolution,*
- . *un inventaire aussi complet que possible des ressources existantes de toute nature et des ressources potentielles à classer en fonction des diverses utilisations possibles,*
- . *des études sociales, techniques, économiques et écologiques sur les opérations déjà réalisées, de façon à tirer les leçons les plus utiles des expériences acquises.*

-§118- Les dispositions concourant à la satisfaction des besoins de détente et de santé publique peuvent être classées, suite à l'examen de la typologie tracé ci-dessus en un certain nombre de types que l'on peut retrouver dans tous les pays :

- . l'aménagement d'espaces et d'équipements nécessaires à la satisfaction des besoins de loisirs quotidiens,
- . l'aménagement de zones à fonctions multiples et variées et comportant des structures d'hébergement nécessaires à la satisfaction des besoins de loisirs de week-ends et de vacances,
- . la conservation du caractère de la campagne par une bonne liaison des activités agricoles et de loisirs,
- . l'aménagement de parcs naturels en vue de certaines activités de loisirs,
- . la définition de zones de réservation naturelle dont l'objet essentiel est l'observation scientifique de la nature et dont l'accès doit être limité et réglementé.

-§119- Les critères de répartition et de localisation dépendent de nombreux facteurs ; parmi les principaux il faut retenir :

- .. la hiérarchie urbaine actuelle et future qui commande la localisation et l'importance des zones de loisirs de la journée et du week-end,
- .. la répartition rationnelle et judicieuse dans le territoire des zones de vacances, afin d'éviter de trop importantes concentrations de population,

- .. l'accessibilité par les divers moyens de transport et la fluidité de ces accès,
- .. l'existence de grandes infrastructures publiques,
- .. la mise en valeur des ressources existantes tant naturelles que façonnées par la main de l'homme et leur intégration dans les complexes plus vastes auxquels elles donneront une attractivité complémentaire,
- .. les possibilités de remodelage et de reconversion des zones existantes anciennes, vers des zones de loisirs ou vers le milieu naturel,
- .. les possibilités de revitalisation de certains régions en déclin,
- .. les plus ou moins grandes facilités physiques et financières de création de zones nouvelles par la mise en valeur des ressources potentielles.

-§120- Mais une difficulté de taille surgit à propos des normes de consommation d'espace. Tous les spécialistes d'aménagement touristique et notamment les experts réunis récemment en un cycle d'études organisé par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies(1) sont d'accord pour admettre qu'*"en ce qui concerne les diverses normes de taille optimum des zones, de nature et d'importance des équipements d'infrastructure et de superstructure, de capacité d'accueil et d'hébergement, de densité, etc... il paraît possible de les définir de façon acceptable pour les espaces de loisirs quotidiens directement liés à l'habitation. Il n'en va pas de même pour les autres zones de loisirs en raison du grand nombre de paramètres qui interviennent, et des conditions initiales très différentes des divers pays, et particulièrement la taille du pays, la densité et la structure de sa population, sa topographie, son climat, etc... Il est ainsi difficile d'établir des règles générales pour diriger le choix entre la réalisation de vastes stations concentrées à caractère plutôt urbain et celle de localisations plus dispersées à caractère plutôt rural, de même que dans la proportion à respecter entre les hébergements collectifs ou individuels. De telles règles, si elles sont formulées, ne peuvent donc être considérées comme des normes rigides mais plutôt comme des guides d'une grande souplesse à utiliser avec discernement pour la réalisation d'objectifs essentiels : ne pas donner aux zones une vocation unique (santé par exemple, ou personnes âgées) qui peut conduire à une ségrégation sociale regrettable, mais assurer à chaque zone, autour parfois d'une vocation privilégiée, une variété étendue des activités possibles afin d'attirer le plus grand nombre possible de catégories différentes d'usagers ; diversité harmonieuse des structures d'hébergement et des équipements pour offrir un très large choix aux usagers (hôtels, résidences secondaires, camping, établissements de soins ou de repos, colonies pour enfants, logements pour personnes âgées, etc...) ; polyvalence des équipements, du point de vue de la nature des activités qu'ils peuvent permettre ; possibilité d'utilisation des équipements par les catégories d'usagers les plus divers, y compris par les habitants permanents ; adaptabilité des équipements à l'évolution des données ; qualité de la gestion et efficacité de l'animation qui sont des conditions fondamentales de la fréquentation et du succès des zones de loisirs (2).*

(1) Cf. compte-rendu "Loisirs en Milieu Rural", Ministère de l'Équipement et du Logement, Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Paris, septembre 1971.

(2) Cf. Loisirs en Milieu Rural.

Il faut cependant sortir de cet impasse des normes si l'on veut tenter d'évaluer, au niveau régional, les surfaces d'espace requises pour accueillir d'ici 1980, la clientèle des fins de semaine ou des grandes vacances. Un inventaire non exhaustif mais représentatif des principales recommandations internationales permet en fin de compte d'opter pour certaines normes (1) qui seront appliquées à la présente étude.

D. Méthodologie suivie pour déterminer les surfaces requises pour les loisirs saisonniers et de fins de semaine (extérieurs à la ville) à l'horizon 1980 -

-§121- Trois types de demande ou de consommation d'espace sont à considérer :

- A) Chaque habitant a besoin d'une surface déterminée d'espaces de loisirs de plein-air. En ce domaine, des normes (m²/habitant) ont été fixées par des experts. De leur examen précédent on a pu constater des écarts sensibles d'un pays à l'autre.

On peut retenir en fait ici trois hypothèses pour les pays de la Communauté Economique Européenne :

- . Hypothèse faible : 100 m²/habitant en 1980 (H0),
- . Hypothèse moyenne : 200 m²/habitant en 1980 (H1),
- . Hypothèse forte : 300 m²/habitant en 1980, (H2),

-§122- Le choix de ces normes appelle évidemment certaines réserves bien soulignées par L. BRIDEL dans son étude sur "*Les Loisirs de Plein-Air dans le Canton de Vaud*",

Existe-t-il une quantité optimale de délasserment destinée aux loisirs d'un jour ? Si l'on s'en tient uniquement au point de vue de l'utilisateur, cela revient tout d'abord à chercher une norme de surface par habitant, et ensuite à examiner dans quel espace minimum on peut placer toutes les variétés d'activités de plein-air sans gêne pour autrui.

S'il est aujourd'hui possible d'évaluer la part de la population urbaine qui sort de ville en fin de semaine, il paraît beaucoup plus difficile de connaître ses besoins en surfaces de délasserment, La notion de norme, toujours ardue à manier, devient ici particulièrement floue, Il faut songer qu'il y a de notables différences dans le temps: aux Pays-Bas, les aires disponibles pour les loisirs, c'est-à-dire avant tout les forêts et les terres incultes, atteignaient 1,620 m² en 1900, contre 405 m² seulement soixante ans plus tard.

D'autre part, dans l'espace, les comparaisons internationales butent à leur tour sur plusieurs difficultés :

- . alors qu'il est relativement facile de s'entendre sur les fonctions des zones de verdure à l'intérieur de la ville et sur les limites de celle-ci, il n'existe pas de commune mesure pour tous les parcs et forêts de la périphérie immédiate d'origine et d'allure très différente d'une agglomération à l'autre,

(1) Ont été tour à tour examinées les normes françaises, hollandaises, italiennes, allemandes, polonaises, russes, suédoises, américaines, britanniques.

- . les modes de vie, et, par conséquent, les habitudes de loisirs varient en fonction à la fois de la taille de la localité et du pays, soit pour des raisons sociologiques, soit du fait de l'espace plus ou moins vaste à disposition,
- . la distinction entre les parcs suburbains ou "proches" et des parcs régionaux ou "éloignés" est hautement subjective : dans un cas, est proche ce qui se trouve à 10 minutes de marche et, dans un autre, les aires situées à l'intérieur d'une ligne isochrone d'une heure en voiture !
- . dans les surfaces dites de délasserement ou de verdure, il n'est que rarement précisé si les terres agricoles sont incluses et s'il s'agit de territoires acquis ou à acquérir par les collectivités publiques.

Cependant l'application au niveau national, voire régional de normes étalées entre 100 et 300 m², ne paraît pas aberrante. Leur souplesse permet de bien situer entre ces deux extrêmes, les surfaces nécessaires pour satisfaire les besoins de détente.

-§123- B) Chaque touriste requiert également une surface déterminée de zone de verdure. Si l'on admet que chaque habitant d'un pays requiert 300 m² (hypothèse forte), et sachant d'autre part que 40 % seulement des personnes sont (ou seront) des utilisateurs actifs, on peut en déduire que tout utilisateur actif aura en réalité à sa disposition, 750 m². On peut dès lors retenir cette norme de 750 m² par touriste (1) ; un séjour prolongé de quelques jours à quelques semaines justifie cet élargissement du minimum vital.

-§124- C) Le dernier gros consommateur d'espaces de loisirs est l'habitat touristique : hôtels, résidences secondaires, camping, villages de vacances ... Les normes généralement admises par les architectes-urbanistes ont été retenues ici, exprimées en surface au sol :

- 1 place/camping	nécessite	50 m ²
- 1 lit/hôtellerie	nécessite	30 m ²
- 1 place/résidence secondaire	nécessite	200 m ²
- 1 lit/village de vacances	nécessite	100 m ²
- 1 lit/gîtes	nécessite	50 m ²

On ne connaît pas aujourd'hui les surfaces des zones effectivement utilisées pour les loisirs saisonniers et de fins de semaine.

Une exception toutefois, les Pays-Bas. Pour ce pays, on dispose en effet d'informations sur la répartition du sol entre 1900 et l'an 2000 et les surfaces récréatives en 1960. Cf tableaux 12 et 13

Il était donc impossible de calculer simplement les besoins totaux pour 1980 et de soustraire à ce chiffre les surfaces déjà affectées aux loisirs en 1970 pour connaître l'accroissement des besoins 1970-1980.

(1) Chaque touriste étant naturellement un utilisateur actif.

Tableau 12

T.12 Répartition du sol aux Pays-Bas

	1900		1930		1960		2000	
	(1 000 ha)	%	(1 000 ha)	%	(1 000 ha)	%	(million ha)	%
Cultures.....	2 115	68	2 295	73	2 550	76	2,9	74
Forêts.....	250	8	255	8	270	8	0,3	8
Autres terrains	590	19	380	12	230	7	0,2	5
Zones construites	170	5	215	7	300	9	0,4	11
Total	3 125	100	3 145	100	3 350	100	3,8	100
Indice.....	100		101		107		122	
Ressources po- tentielles ..	5,2		7,9		11,4		18	
Pour les loisirs (m ² par habi- tant).....	1 600		800		450		300	

Tableau 13

T.13 Surfaces récréatives aux Pays-Bas

Province	Total		Dont		
	Ha	%	Entrée libre	Entrée limitée	Entrée interdite
Groningen ..	1 365	0,4	875	300	190
Friesland ..	16 935	5,1	10 260	6 290	3 85
Drenthe ..	29 200	8,8	21 975	5 625	1 600
Overijssel ..	39 150	11,9	17 835	18 790	3 525
Gelderland ..	97 200	29,5	50 185	36 595	10 420
(Fleuve) ..	(79 230) *	(24,1)	(41 890)	(28 850)	(8 490)
Utrecht ..	16 400	5,1	7 465	6 280	2 655
Noordholland ..	24 490	7,4	8 445	12 880	3 160
Zuidholland ..	10 710	3,2	2 525	4 455	3 730
Zeeland ..	3 220	1,1	135	870	2 215
Noordbrabant ..	68 740	20,8	47 655	13 115	7 970
Limburg ..	22 425	6,8	19 865	2 195	365
Pays-Bas ..	329 835	100	187 220	107 400	35 215

* Entre parenthèses : estimations

-§126- ° Un premier essai d'estimation au niveau national et de la Communauté Economique Européenne, des surfaces demandées par les loisirs en 1980, conduit donc à l'utilisation des méthodes de calcul suivantes :

- 1) Pour avoir une connaissance de la demande globale d'espaces de loisirs en 1980, on retient la formule :

$$\text{SURFACES RECREATIVES 1980} = \text{POPULATION 1980} \times \left\{ \begin{array}{l} (100 \text{ m}^2\text{-H0}) \\ (200 \text{ m}^2\text{-H1}) \\ (\\ (\\ (\\ (300 \text{ m}^2\text{-H2}) \end{array} \right\} + \text{Capacité d'accueil (1)} \times 750 \text{ m}^2$$

On additionne ici la surface pour les loisirs des fins de semaine et la surface pour les loisirs saisonniers, Il s'agit le plus souvent d'espaces différents. Mais il faut reconnaître que certains espaces peuvent parfois servir à des fins multiples, notamment dans les régions touristiques privilégiées et de forte densité démographique : dans ces cas, le risque de double emploi existe ; l'erreur cependant se trouve partiellement compensée du fait que la capacité d'accueil touristique retenue ici est, en l'état actuel de la statistique, sous-estimée.

De toute manière, il n'est pas possible d'évaluer pour l'instant les zones d'interférence, d'où l'obligation de cumuler les 2 éléments de la formule I.

-§127-

- 2) Pour obtenir la surface supplémentaire requise pour les loisirs durant la période 1970-1980, on applique la formule suivante :

$$\Delta S_{70-80} = \left[\Delta P_{70-80} \times \left\{ \begin{array}{l} (1) 100 \text{ m}^2 \text{ (H0)} \\ (2) 200 \text{ m}^2 \text{ (H1)} \\ (3) 300 \text{ m}^2 \text{ (H2)} \end{array} \right\} + \left[\frac{P_{70} \times 10\%}{(4) (5)} \right] \times \left\{ \begin{array}{l} 100 \text{ m}^2 \\ 200 \text{ m}^2 \\ 300 \text{ m}^2 \end{array} \right\} \right] + \left[\Delta \text{CAT}_{70-80} \times 750 \text{ m}^2 \right] + \left[\text{HT}^n \times \text{N}^n \right]$$

(1) On peut estimer qu'au moment de la pointe touristique, le nombre des touristes est égal à la capacité d'accueil totale,

- où (1) ΔS 70-80 = accroissement des surfaces récréatives entre 1970 et 1980.
 (2) ΔP 70-80 \neq variations démographiques 1970-1980.
 (3) 100, 200, 300 m² = normes de consommation d'espaces de loisirs de plein-air par les habitants (hypothèse faible H0, moyenne H1, forte H2).
 (4) P 70 = population 1970.
 (5) 10 % = ce taux correspond à l'accession aux loisirs de week-ends de nouveaux utilisateurs d'espaces verts ; de potentiels en 1970, ils deviennent réels en 1980.
 (6) ΔCAT 70-80 = accroissement 1970-1980 de la capacité d'accueil touristique exprimée en nombre de lits (ou places),
 (7) 750 m² = normes de consommation d'espaces de loisirs de plein-air par les touristes.
 (8) $HT^n \times N^n$ = habitat touristique individualisé x norme de consommation correspondante d'espace

Camping	: place	x 50 m ² = ...
+ Hôtels	: lit	x 30 m ² = ...
+ Résidences secondaires	} place ou cellule	ou { x200 m ² = ... x800 m ² = ...
+ Hébergement de groupe	: lit	x100 m ² = ...
+ gîte	} lit ou cellule	ou { x 50 m ² = ... x200 m ² = ...
etc...		
TOTAL	=	$HT^n \times N^n$

C. RESULTATS

-\$128- L'application des deux formules à partir des informations regroupées en annexe dans les tableaux 125 à 127, aboutit aux résultats globaux retracés dans le tableau 128, cf. annexe. Le détail des calculs par pays est consigné en annexe dans les tableaux 129, 130, 131, 132, 133, le tableau 134 reprenant à son compte les chiffres arrondis de la surface supplémentaire requise pour les loisirs extra-urbains saisonniers et de fins de semaine au niveau de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas, puis de la Communauté Economique Européenne (moins le Luxembourg) à l'horizon 1980.

Selon l'hypothèse retenue (H0 : faible, H1 : moyenne, H2 : forte), c'est finalement entre 1.200.000 et 1.900.000 /hectares de terres qu'il faudra réserver d'ici 1980, pour la satisfaction des besoins supplémentaires de détente et de santé publique.

-\$129- L'option raisonnable paraît devoir être l'hypothèse moyenne (H1), soit **environ 1.590.000 Ha.** Elle correspond à "l'espace minimum garanti" qu'il faut prévoir pour permettre à la population de s'ébattre dans des conditions convenables, évitant par là les concentrations de foule préjudiciables au maintien de l'équilibre écologique du support naturel.

Elle n'est d'ailleurs pas infirmée par les statistiques néerlandaises ; les responsables hollandais ont en effet évalué en 1960 les surfaces récréatives à 329.835 hectares : ce chiffre est déjà légèrement supérieur à l'hypothèse minimum 1980 : 321.800 hectares (cf. annexe, tableau 129, 5° colonne). Etant donné que vingt années séparent ces deux estimations, le chiffre de 467.000 hectares (cf. annexe, tableau 129, H1) ne paraît pas exagéré ; on peut même avancer qu'en réalité les surfaces récréatives se situeront entre l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2.

-§130- L'option la plus raisonnable paraît devoir être cependant l'hypothèse forte : l'urbanisation croissante, l'amélioration du niveau et du genre de vie, l'aggravation du milieu de vie consécutive aux pollutions de toutes sortes (1), l'appropriation privée du sol sous forme de résidences secondaires, entre autres facteurs, militent en faveur d'une politique de réservation des sols pour usages touristiques collectifs à des fins multiples. Ce choix se fonde en outre sur le fait qu'un temps précieux s'écoulera avant que des décisions administratives, assorties de moyens financiers, soient prises à l'échelon régional, national, voire communautaire. Lorsqu'elles verront le jour, les aspirations et attentes des individus auront entre temps évolué dans le sens d'un élargissement de l'espace vital minimum ; la pression sur les "gisements verts" risquera alors d'être telle que l'adoption de normes restrictives sera dépassée ; une politique de rattrapage s'avèrera alors importune, voire irréversible.

-§131- ° L'évaluation au niveau national des surfaces requises par les loisirs d'ici 1980, autorise maintenant de tenter un essai de répartition de ces terres au niveau régional. L'approche retenue est la suivante :

- la demande totale d'espaces de loisirs 1970-1980 se répartit en une demande émanant des résidents, et en une demande émanant des touristes (habitat inclus),
- la demande des résidents est répartie en fonction de la répartition régionale actuelle de la population ; en 1980, ces pourcentages seront sensiblement égaux,
- en ce qui concerne les touristes et l'habitat touristique, la demande a été répartie en fonction de la répartition régionale actuelle de la capacité d'accueil ; on suppose la situation en 1970 transposable en 1980.

Ces calculs régionaux supposent donc un maintien des tendances entre 1970 et 1980 ; l'évaluation des seules surfaces supplémentaires 1970-1980 suppose aussi que la demande 1970 soit satisfaite et que les sites pour les loisirs de plein-air ne soient ni saturés, ni sous-fréquentés.

Des ajustements seront évidemment nécessaires pour certaines régions où l'on connaît parfaitement la saturation actuelle des sites (ex. France : Provence-Côte d'Azur, Région Parisienne ...).

(1) Car si le tourisme crée, sauvegarde et valorise, il dégrade et banalise aussi l'environnement. Cf. BAUD-BOVY, A.I.E.S.T., Berne, 1971.

La formule II reste donc valable. A partir de la ventilation régionale de la population actuelle fournie par les différents annuaires statistiques et grâce aux informations relatives à la demande touristique (cf. annexe tableaux 88 à 104 et 125) et à l'offre touristique (cf. annexe, tableau 105 à 118 bis et 126), l'ensemble des calculs est retracée en annexe dans les tableaux 135, 136, 137, 138, concernant respectivement la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique (1).

-§133- On est pleinement conscient de l'imperfection des évaluations qui reposent sur des projections reposant elles-mêmes sur des données statistiques relatives tant à l'offre qu'à la demande et ne saisissant qu'imparfaitement la réalité. Elles constituent néanmoins un plancher. Les résidences secondaires notamment n'ont pas pu être prises en considération en Allemagne, en Italie et en Belgique, en l'absence d'information sur cette portion du parc immobilier. Or, on sait que cette forme d'hébergement est une grosse consommatrice d'espace. SCHULZE (2), Directeur de l'Agrarsoziale Gesellschaft e.v. de Göttingen, pense en effet qu'avec la réduction de la durée de travail et avec ou sans allongement des intervalles continus de loisir, l'espace rural gagne un attrait pour tous ceux qui sont en quête et ont besoin par alternance, d'une solution opposée à la concentration urbaine.

Dans ces conditions, la population aura besoin de surfaces énormes pour l'édification de nouvelles résidences en milieu rural. Même si cinq millions seulement de familles, au cours des dix prochaines années estime SCHULZE, devaient être en mesure de se constituer une résidence secondaire fixe et que l'on ne retienne par famille qu'une superficie initiale de 0,10 hectare, cela signifie qu'on aura besoin au total d'un million d'hectares, étant donné qu'aux cinq cent mille hectares affectés aux lotissements, il faudra ajouter une superficie équivalente pour les voies de communication supplémentaires, les entreprises de prestations de services, les installations officielles, les écoles ... Toujours est-il qu'un million d'hectares représente 7% de l'actuelle surface agricole utile.

-§134-

Qu'on élargisse le cercle - l'accroissement espéré du bien-être aidant - à dix millions de familles et cela veut dire qu'on retirera au moins deux millions d'hectares à la S.A.U. Une pareille évolution va entraîner en fait une mutation des structures beaucoup plus forte que durant les deux dernières décennies.

Les évaluations contenues dans le tableau 136 constituent donc bien un plancher. Ce qui est vrai pour l'Allemagne l'est également pour les autres pays, car les calculs régionaux auxquels on s'est livré supposent un maintien des tendances entre 1970 et 1980 : l'espace géographique à prendre en considération, l'ampleur des problèmes à traiter et l'état actuel des statistiques disponibles rendaient cette démarche inévitable.

VI. LES REGIONS DE FORTE PRESSION DE LA DEMANDE DE TOURISME ET DE LOISIRS

-§135- Ce scénario tendanciel permet néanmoins de déceler au départ les régions de forte pression de la demande et, après comparaison

- (1) Les Pays-Bas n'ont pas pu être analysés, en raison de l'absence de statistiques ventilées au niveau régional pour les années 60.
- (2) Réflexions Economiques et Socio-Politiques sur l'Agriculture dans la présente décennie. In Colloque C.E.N.E.C.A., Paris, 1971, l'Agriculture et les Ruraux dans le monde de demain.

avec les densités permanentes et saisonnières actuelles, de définir les actions à entreprendre, les précautions à prendre et les surfaces à réserver du moins pour les pays pour lesquels on dispose d'informations au niveau régional : France, Italie et Allemagne, et, dans une moindre mesure, la Belgique (1).

-§136- A partir de quatre données régionales de base : la population, la superficie, la fréquentation et la capacité d'accueil, on peut d'abord dégager la fréquentation touristique globale et la capacité d'accueil par kilomètre-carré ; ces deux éléments sont des indicateurs valables de l'indice d'attraction des régions. Les écarts par rapport à la moyenne permettent, en outre, de dégager les positions privilégiées de certaines régions par rapport à d'autres et d'avoir déjà un aperçu du degré de saturation ou des possibilités de développer l'exploitation des gisements touristiques.

Il importe cependant de prendre également en considération la population permanente et de la confronter avec la surcharge saisonnière saisie à travers la capacité d'accueil totale. Le taux de fonction touristique :

$$\frac{\text{Capacité d'accueil} \times 100}{\text{Population permanente}}$$

donne alors un meilleur reflet de la vocation touristique des différentes régions.

-§137- Toutes ces démarches aboutissent aux résultats consignés en annexe, dans les tableaux 139, 140, 141, 142 qui remettent en cause le classement des régions par rapport d'une part à la capacité d'accueil et, d'autre part, à la fréquentation (cf. annexe, tableaux 143, 144, 145, colonnes 2, 3 et 5).

-§138- Cette remise en ordre est intéressante jusqu'à un certain point ; le taux de fonction touristique indique bien le rapport de force entre les touristes et les autochtones, donc le brassage de deux populations, mais n'autorise pas d'avancer un seuil optimum au-delà duquel il faudrait arrêter toute invasion pacifique de l'espace : chaque habitant peut-il accueillir plus ou moins d'un vacancier ?

-§139- Cette notion de pression touristique (2) qui n'a pas reçu de réponse à ce jour ou que l'on essaie d'é luder pour des considérations commerciales (3), mérite cependant d'être corrigée par le facteur superficie. Tel hôte, limité territorialement, pourra en effet recevoir peu de monde : tel hôte par contre, disposant de vastes espaces, pourra accueillir une ou plusieurs cellules familiales et satisfaire leurs besoins soit seul, soit avec l'assistance d'un personnel saisonnier.

- (1) Pour ce pays, en effet, les données concernant d'une part la fréquentation, d'autre part la capacité d'accueil, ne retiennent pas le même découpage du territoire et interdisent du même coup les comparaisons.
- (2) Le taux de fonction touristique ne devrait pas en réalité prendre en considération la population permanente au dénominateur. Il faudrait seulement retenir la population active et même uniquement celle qui tire ses revenus du tourisme, en totalité ou en partie. C'est dans cette voie semble-t-il que des recherches devraient être entreprises. La formule modifiée du taux de fonction touristique pourrait alors s'appliquer aussi bien dans le passé et le présent que dans le futur.
- (3) La recherche à tout prix de la rentabilité par les entreprises touristiques rejette à l'arrière-plan la notion de bien-être ; entassement, concentration, parage en sont la résultante.

-§140- L'introduction de la notion de superficie dans le taux de fonction touristique :

$$\text{Taux de fonction touristique} = \frac{\text{Capacité d'accueil} \times 100 \times 100}{\text{Population permanente} \times \text{superficie}}$$

vient alors bouleverser à nouveau le classement des réponses (cf. tableaux 143, 144, 145). Ces résultats ne doivent cependant pas faire perdre de vue qu'ils concernent des moyennes régionales "neutres" qui cachent la réalité touristique. Chaque lit touristique se trouve pondéré, en effet, par la masse démographique permanente et la superficie de la région. Or, il faudrait exclure d'une part une fraction de la population qui ne s'adonne pas à l'activité touristique et, d'autre part, retrancher au territoire régional toutes les surfaces gelées par l'urbanisation, l'infrastructure, l'industrialisation, ainsi que les zones non aedificandi.

-§141- Dans l'impossibilité actuelle d'opérer de telles soustractions, il faut donc se contenter des informations brutes obtenues précédemment. Néanmoins, et compte tenu du fait que la clientèle des week-ends et des vacances est loin de se répartir d'une manière égale sur l'ensemble des territoires régionaux, la formule du taux de fonction touristique/km² (1) prendrait tout son sens si elle était appliquée au niveau communal, voire cantonal. Seule l'édification de cartes qui reposeraient sur ce découpage territorial donnerait aux planificateurs-aménageurs une image exacte du degré de saturation de certaines zones, pouvant les inciter à reporter tous leurs efforts sur les gisements touristiques encore insuffisamment mis en valeur ou exploités.

-§142- Une variante du taux de fonction touristique/km², avec toutes les réserves émises ci-dessus, permet cependant de faire apparaître, pour la France, l'Allemagne et l'Italie quelles sont les régions qui, après examen des problèmes soulevés, devraient en priorité retenir l'attention des aménageurs.

Si l'on porte sur un graphique à double échelle logarithmique, en abscisse la capacité d'accueil régionale ramenée au km², et en ordonnée la population régionale permanente ramenée au km², et si l'on prend soin d'y faire figurer la moyenne nationale de la capacité d'accueil et de la population, on dégage quatre quadrants :

- . Quadrant 1 : région surpeuplée et sous-équipée,
- . Quadrant 2 : région surpeuplée et sur-équipée,
- . Quadrant 3 : région sous-peuplée et sous-équipée,
- . Quadrant 4 : région sous-peuplée et sur-équipée.

L'incorporation d'une troisième échelle logarithmique permet de lire instantanément le nombre de personnes permanentes par lit touristique.

-§143- Les données relatives à la population par km² et à la capacité d'accueil par km² contenues dans les colonnes 8 et 9 des tableaux 139, 140 et 141 (cf. annexe) transposées sur les graphiques 8, 9 et 10 (cf. annexe) amènent les constatations suivantes :

Pour la France (graphique n° 8), toutes les régions situées à gauche (quadrants 1 et 4) de la moyenne nationale de la capacité d'accueil et, dans une certaine mesure, les régions du quadrant 3 offrent des possibilités d'extension du nombre de lits. La région Rhône-Alpes et la Bretagne ne sont pas exclues pour autant de ces propositions, car leur position dans le quadrant 2 ne s'écarte guère des moyennes nationales.

(1) Qu'il faudrait encore améliorer en introduisant la notion de durée et de période de séjour.

Pour l'Allemagne (graphique n° 9), si la densité démographique nationale est près de trois fois supérieure à celle de la France, la capacité d'accueil moyenne est cinq fois inférieure. Toutes les régions, même celles qui frôlent les coordonnées du quadrant 2 sont à même de supporter une surcharge touristique supplémentaire. La Rhénanie du Nord et la Sarre enregistrent cependant au départ, une densité démographique qui risque de poser des problèmes d'implantation d'unités touristiques, néanmoins nécessaires, compte tenu du réservoir de population.

Pour l'Italie, enfin, (graphique n° 10), le Val d'Aoste et le Trentin Haut-Adige (quadrant 3) ont un équipement d'accueil très développé par rapport à leur population. Les régions des quadrants 1 et 4, notamment la Sicile et la Sardaigne, disposent théoriquement d'un potentiel de développement. Le nombre de personnes par lit touristique est nettement plus important (tranche 10 à 90) en Italie qu'en France (tranches 1 à 10) ; il se rapprocherait davantage de celui de l'Allemagne (tranches 20 à 250) (1).

-§144- A priori, donc, on pourrait conclure que l'Allemagne et l'Italie son mieux armées au départ que la France pour développer leur capacité d'accueil, compte tenu du rapport de force lit permanent/lit touristique par km²; il faut se garder cependant d'un jugement aussi hâtif. Au niveau régional, la forte concentration des hébergements en des zones déterminées, aboutit, en effet, aux mêmes résultats chiffrés qu'une dispersion de ces mêmes hébergements sur un territoire d'une superficie identique ; dans le premier cas il faudra accorder la priorité aux secteurs encore inexploités, dans le second cas il faudra envisager un renforcement du potentiel d'accueil déjà en place, en veillant à ne pas créer des unités dominantes et des unités dominées.

De toute manière, il faut se rendre à l'évidence, les besoins d'espaces définis ci-dessus représenteront d'ici 1980, respectivement et pour les trois hypothèses retenues (H1, H2, H0) :

- Tableau 14 -

		SURFACE LOISIRS/TOURIS- ME - 1980 (Ha)	SURFACE TOTALE (Ha)	S.A.U. + FORETS (Ha)	SURFACE LOI- SIRS/TOURIS- ME SAU+FORETS
	:H1 :	44.000			2,71 %
BELGIQUE	:H2 :	58.000	3.050.700	1.620.813	3,57 %
	:H0 :	29.800			1,83 %
	:H1 :	205.000			0,91 %
PAYS-BAS	:H2 :	234.000	3.257.000	2.244.104	1,04 %
	:H0 :	176.500			0,78 %

(1) L'hébergement étant sous-estimé (cf. supra), les rapports allemands devraient être améliorés. La même remarque s'applique à l'Italie. Il ne faut pas oublier que les résidences secondaires ont été comptabilisées en France.

- pour la France (1) : 1,42 % - 1,62 % - 1,22 % (cf. annexe, tab.146)
- pour l'Italie (1) : 1,68 % - 2,03 % - 1,33 % (cf. annexe, tab.147)
- pour l'Allemagne(1) : 1,05 % - 1,43 % - 0,70 % (cf. annexe, tab.148)
- pour la Belgique : 2,71 % - 3,57 % - 1,83 % (cf. tableau 14)
- pour les Pays-Bas : 0,91 % - 1,04 % - 0,78 % (cf. tableau 14),
de l'ensemble des surfaces agricoles utiles et des forêts.

-§145- La méthode et les résultats présentés ci-dessus ont permis, malgré l'absence d'études spécifiques, d'évaluer à partir d'un certain nombre d'hypothèses, les superficies requises pour la satisfaction des besoins de détente et de santé publique, non seulement au niveau national, mais aussi dans la plupart des cas, au niveau régional. Les propositions chiffrées concernant des consommations d'espace rural.

A partir de ce stade, il est impossible, en l'état actuel des informations disponibles (2), d'effectuer une distribution des espaces de plein air ainsi calculés entre zones agricoles et autres zones vertes. Aucune étude ne peut permettre de fixer à priori le pourcentage d'utilisation d'espaces agricoles relativement à la demande totale d'espaces de plein-air.

-§146- Cependant, compte tenu d'une part de la pression plus ou moins forte de la demande, compte tenu d'autre part de la quantité d'espaces forestiers, de zones incultes et d'espaces agricoles (et de la possibilité de reconversion de ceux-ci : problèmes de rentabilité de l'exploitation, de l'âge des exploitants, etc...) des schémas régionaux ou locaux d'aménagement peuvent affecter prioritairement telle ou telle superficie pour les loisirs dans tel ou tel périmètre délimité. Ces schémas existent pour plusieurs régions : une étude spécifique pour les zones de loisirs y est presque toujours intégrée ; généralement, elle se contente de privilégier les zones susceptibles de recevoir la clientèle de week-end et de vacances.

-§147- Leur extrême jeunesse - le plus souvent il s'agit de projets ou de plans faisant encore l'objet d'examen avant approbation - explique pourquoi leur contenu se limite à tracer les frontières optimales des zones de détente et de loisirs, en recommandant bien que des études particulières délimitent ultérieurement avec précision, l'implantation, la nature, la quantité et la qualité des unités touristiques en fonction de considérations écologiques, économiques et sociales et après de sérieux arbitrages entre les différents secteurs ou branches de l'activité économique.

-§148- L'examen des principaux plans ou schémas d'aménagement permet de dresser une carte (cf. annexe, carte 8) où figurent d'une part les pays ou régions pour lesquels des évaluations de superficies de loisirs et de détente ont pu être proposées à l'horizon 1980, et, d'autre part, les pays ou régions pour lesquels des plans ou schémas d'aménagement - connus lors de la rédaction du rapport - ont délimité pour les années à venir le tracé des zones à vocation privilégiée et destinées à satisfaire les besoins de détente et de santé publique.

-
- (1) Pour les 3 premiers pays, une ventilation régionale a pu être établie. Pour la Belgique et les Pays-Bas, le découpage administratif différent sur le plan économique et touristique, n'autorise pas cette opération.
 - (2) Du moins celles mises à la disposition du Centre d'Etudes du Tourisme par les services compétents des différents pays de la Communauté Economique Européenne.

VII. EVALUATION DES INVESTISSEMENTS

A. LES MUTATIONS SUR LE PLAN AGRICOLE.

-§ 149 - Au cours des trois-cents dernières années, la société occidentale a été prise dans un tourbillon de transformations, tourbillon qui, loin de s'appaiser, semble être maintenant en plein regain de puissance. Il se répand sur les pays fortement industrialisés en rafales d'une violence jusqu'ici inconnue et dont la vitesse ne cesse de s'accroître.

Le processus général d'accélération du rythme des changements dans la société crée un "choc du futur" (1), une rupture avec le passé. Le temps présent constitue la seconde grande ligne de partage dans le cours de l'histoire de l'humanité. Kenneth Boulding n'écrit-il pas : *"Le monde d'aujourd'hui est aussi différent de celui dans lequel je suis né au milieu de l'histoire humaine, à quelques années près. Il s'est produit presque autant de choses depuis ma naissance qu'avant"*.

-§150 - Illustrant ce propos, Toffler fait remarquer que si les cinquante mille dernières années de l'existence humaine étaient subdivisées en tranches de soixante-deux ans, l'équivalent de la vie d'un homme, on aboutirait en gros à un total de huit-cents générations de ce type. Sur ces huit-cents, poursuit Toffler, six-cent cinquante au moins ont vu le jour dans les grottes.

Mais ce n'est que pendant les soixante-dix dernières générations qu'il est devenu possible d'établir une véritable communication entre deux générations successives ; l'écriture a permis ce progrès. Il a fallu attendre les six dernières pour que la masse des hommes voie un mot imprimé, les quatre dernières pour mesurer le temps avec une certaine précision, les deux dernières pour que le moteur électrique soit diffusé dans le monde entier. Et la majorité écrasante des biens matériels dont on se sert dans la vie quotidienne a vu le jour au cours de la présente génération : la huit-centième.

-§ 151 - Celle-ci marque pour l'homme une nette rupture avec toutes les expériences du passé car c'est elle qui a vu le renversement de son rapport avec les ressources naturelles. Cela ressort tout particulièrement dans le domaine du développement économique. En l'espace d'une seule génération, l'agriculture, qui constitue le fondement originel de la civilisation, a perdu son rôle prédominant dans toute une série de nations. L'industrie a constitué le deuxième stade du développement, assez rapidement supplantée, dans les pays les plus avancés, par une économie de service.

(1) Alvin Toffler, *Le Choc du Futur*, Denoël, Paris, 1970.

En modifiant le rapport avec les ressources, en amplifiant à l'extrême la portée du changement et, facteur décisif, en accélérant le rythme, l'humanité a rompu de façon irréversible avec le passé. Elle a coupé tous les ponts avec les anciennes façons de penser, de sentir, de s'adapter. Elle est entrée dans sa huit-centième génération.

-§152 - Mais la huit-centième génération n'a pas fini de connaître pour autant des mutations sur le plan agricole. Les ^{quatorze} thèses (1) sur l'évolution future de la société rurale du Professeur Herbert Kotter, Directeur de l'Institut de Politique Agricole, d'Etude de Marché et de Sociologie Economique de l'Université de Bonn en témoignent.

- 1°) Il n'y aura plus de "ruralité spécifique". Les différences sociales et culturelles, pour autant qu'elles soient nées des oppositions "ville-campagne" ou "industrie-agriculture" vont disparaître.
- 2°) Des concepts tels que "campagne" ou "ville", y-compris le concept du "continuum campagne-ville" ne sont plus suffisants pour dépeindre la réalité sociale. On peut définir l'évolution comme étant le passage d'un système social simple et relativement statique à un système compliqué et relativement dynamique.

Les systèmes sociaux simples sont caractérisés par :

- . une technologie moins développée et moins complexe,
- . un bas niveau de formation,
- . la limitation des rapports sociaux au seul plan de la collectivité locale,
- . des rapports sociaux de stade primaire,
- . une rationalité économique réduite,
- . un penchant très faible pour la prise en charge d'un nouveau rôle dans la société.

Les systèmes sociaux compliqués présentent les caractéristiques suivantes :

- . une technologie développée avec une division complexe du travail,
- . un niveau élevé de formation,
- . des rapports sociaux cosmopolites allant de pair avec un relâchement des liens familiaux locaux,
- . des rapports sociaux de stade secondaire,
- . une accentuation de la rationalité économique,
- . un penchant pour les innovations et la prise en charge de nouveaux rôles.

- 3°) Appliquée à la réalité concrète de la campagne et de l'agriculture, cette évolution signifie :

- . une différenciation structurelle et une spécialisation dans le sens d'une division des fonctions du travail,
- . l'intégration des sous-systèmes sociaux dans des systèmes sociaux d'un rang supérieur, dont certains à l'échelle mondiale,
- . une tension croissante entre le développement technologique d'une part et les institutions et les comportements sociaux d'autre part,
- . la nécessité d'une souplesse et d'une mobilité plus grandes dans leurs diverses manifestations,

(1) présentées au Congrès du C.E.N.E.C.A., Paris, 1971.

le remplacement de l'opposition traditionnelle "ville-campagne" ou "industrie-agriculture" par une "fonctionnalisation" de certaines régions et de certains secteurs ou sous-secteurs économiques.

- 4°) Les formes non classiques de la production alimentaire vont gagner en importance. Il est possible que leur pourcentage dépasse un jour celui des formes classiques, c'est-à-dire dont la production dépend dans une large mesure du sol (1). C'est là d'une part une chose inéluctable pour l'alimentation d'une population mondiale croissante, mais qui, d'autre part, va provoquer une compétition éliminatoire avec la production agricole de type classique.
- 5°) Les agglomérations urbaines vont se développer à la fois sur place et le long d'axes privilégiés. Il est nécessaire :
 - . de maintenir leur cohésion,
 - . de conserver des espaces relativement libres entre les zones urbaines,
 - . si on exploite toutes les possibilités techniques, ce n'est pas sur le plan de l'alimentation mais sur celui du logement et des espaces de loisirs que pourraient apparaître des phénomènes de pénurie. Par là des fonctions tertiaires vont échoir de plus en plus aux régions rurales.
- 6°) Il importe - compte tenu des différences régionales - de coordonner les formes de l'utilisation agraire du sol avec ces nouvelles formes.
- 7°) La production agricole stricto sensu va s'effectuer selon des formes nouvelles d'organisation qui adopteront les principes régissant le travail dans le monde industriel :
 - . le progrès technique, la spécialisation et la concentration aboutissent à une plus grande productivité, mais aussi, en ce qui concerne la main-d'oeuvre, à de constants regroupements et échanges de rôles,
 - . main-d'oeuvre et sol seront adaptés à des dimensions techniques,
 - . propriété et direction de l'entreprise sont largement disjointes l'une de l'autre,
 - . les capacités d'organisation et la compétence professionnelle seront les véritables facteurs de production qui, seuls, permettront une utilisation efficace du travail, du sol et du capital,
 - . par le jeu de la spécialisation et de la différenciation, l'exploitation deviendra un ensemble productif de haut rendement, avec un caractère d'équipe et une dépendance à tous égards.
- 8°) Cela signifie la fin de la paysannerie traditionnelle en tant que couche sociale, entendue dans le sens d'une classe moyenne autonome et autarcique, sans que cette évolution doive pour autant, et dans tous les cas, aboutir à la constitution de grosses unités techniques. Les intégrations horizontale et verticale entraînent néanmoins la création de nouvelles institutions socio-économiques.
- 9°) A cela se trouve lié un nouveau système de rôles professionnels dans l'agriculture, système qui sera caractérisé en particulier par une "scientification" croissante de la pratique agricole et son intégration dans un "agribusiness".

(1) Cf. le scénario "L'agriculture sans terre" dans la France de l'Inacceptable, Documentation Française, Paris, 1972.

- 10°) De cette évolution générale va résulter un changement des habitudes alimentaires, en particulier du fait :
- . de la poussée des formes alimentaires non classiques (cf. point 4)
 - . de la modification du caractère du travail humain,
 - . de l'activité professionnelle croissante de la femme,
 - . de l'augmentation du bien-être et des portions disponibles du revenu,
 - . de l'influence exercée sur les habitudes alimentaires par l'équipement technique des ménages,
 - . de l'accroissement des loisirs et de la mobilité.
- 11°) Production des denrées alimentaires et campagne ne s'identifient plus de façon absolue. La production agricole classique va se concentrer sur les emplacements relativement les meilleurs.
- 12°) Une agriculture jusqu'ici relativement unitaire du point de vue sociologique et politique va se dissoudre au profit d'un système d'intérêts pluralistes, ce qui doit avoir des conséquences sur la représentation politique.
- 13°) Il faut admettre, toutefois, que s'il s'agit de certaines productions déterminées, l'agriculture à temps partiel ou, mieux, pratiquée en tant que fonction auxiliaire, va continuer longtemps encore à jouer son rôle. De toute manière, on devrait s'attendre, là aussi, à une intégration dans les systèmes, en voie de propagation, de l' "agribusiness".
- 14°) L'aménagement du territoire ne doit pas partir d'un concept de nivellement. Un concept fonctionnel s'impose, la société, en tant qu'un tout devant investir à cette occasion, en particulier au profit des fonctions régionales du secteur tertiaire, et parmi lesquelles figurent en bonne place le tourisme et les loisirs.

-§ 153- Depuis quelques années, les loisirs préoccupent les responsables de l'agriculture et des initiatives plus nombreuses que par le passé tentent d'intégrer, dans l'exploitation rurale, une activité de loisirs conçue comme activité de relais ou de remplacement.

A ce sujet, il ne semble pas que les agriculteurs en général aient ressenti la nécessité immédiate de s'intéresser fondamentalement à ce problème nouveau.

Il est difficile de chiffrer avec précision le bénéfice que pourraient retirer les agriculteurs des aménagements touristiques réalisés (ou en cours de réalisation) dans les zones rurales. Il serait hasardeux de prétendre que les loisirs vont à eux seuls devenir la grande chance du monde rural. Mais il est certain que les loisirs de demain, qui deviendront une véritable industrie, se pratiqueront pour une grande part dans les zones de détente et d'activités de pleine nature que, seule, peut recevoir la campagne.

-§ 154- De récentes enquêtes ont permis de constater la nécessité de l'aménagement de grands ensembles touristiques, mais aussi le désir de profiter pour les week-ends, les petits congés, et même pour certaines familles, pour les vacances, d'équipements situés dans des zones où la vie rurale est maintenue.

Progressivement le milieu rural est appréhendé comme zone de loisirs par le citadin. La terre, bien de production, peut devenir également bien de consommation. Cette démarche est, aujourd'hui,

engagée tant dans les milieux dirigeants de l'agriculture qu'au niveau de l'administration et de la Commission des Communautés Européennes (1).

-§ 155 - Depuis une dizaine d'années, des expériences ont été tentées dans une optique de complémentarité de l'agriculture et du tourisme. Les initiatives ont mené généralement à des réalisations très ponctuelles au niveau de l'exploitation agricole. Les gîtes ruraux, les stations vertes de vacances, le logement à la ferme...sont nés de motivations différentes (aider les mutations en cours du monde rural ; recherche et satisfaction des clientèles non attirées par les stations de vacances classiques).

-§ 156 - Cependant, parallèlement, une réflexion critique peut se développer sur la justification économique et même sociale des investissements en milieu rural. Il apparaît en particulier que le nombre de ces équipements n'entraîne pas toujours les effets d'entraînement économique escomptés (en termes d'emploi comme en termes de production), voire induisent des charges fiscales supplémentaires pour les ruraux.

Aujourd'hui, des pratiques d'un type nouveau sont engagées, L'hébergement n'est plus privilégié ; il devient un élément induit du loisir. Des réalisations (parcours de pêche ou de chasse, tourisme équestre, etc...) sont maintenant conçues comme instrument de valorisation du produit agricole ou comme possibilité de restructuration de l'espace rural, voire comme marge de profit d'une production où la vente équilibre le coût de production.

-§ 157 - Partant de l'observation de ce type d'expériences et de l'évolution des conceptions, il paraît possible d'envisager la réanimation de zones ouvertes aux loisirs comme une solution de continuité dans le progrès pour les hommes et les productions.

Mais une telle action suppose avant tout de la part des ruraux un réel désir d'amélioration de leur niveau de vie, une volonté constante d'étudier et de mettre en place les structures expéri-

-
- (1) Note de la F.N.S.E.A. du 21.7.70 sur les "principaux problèmes soulevés face au développement du tourisme en milieu rural".
- Rapport général de la commission sur l'avenir à long terme de l'agriculture française 1968-1985 (rapport Vedel).
 - Articles de M.F. Blaizot et L. Torrion dans la Revue Urbanisme, Paris, n° 118.
 - Memorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté Economique Européenne (plan Mansholt), décembre 1968.

mentales indispensables. Les expériences positives connues à l'heure actuelle en France et dans les pays voisins (1) proviennent toutes d'agriculteurs qui, tout en voulant rester "authentiquement ruraux" ont refusé d'être considérés comme des "assistés permanents".

- § 158 - Les intérêts du monde des loisirs et d'une partie de l'agriculture sont liés, mais il est indispensable que les parties prennent conscience de tous les aspects du problème aussi bien des aspects négatifs que des aspects positifs. Il ne servirait à rien de vouloir ignorer les uns au bénéfice des autres.

Il n'y a pas d'obstacle insurmontable, mais un dialogue préalable à toute initiative est indispensable. Trop de solutions hâtives, qui sont à déplorer, ont abouti, la plupart du temps, à l'utilisation de zones rurales sans que les ruraux n'en tirent bénéfice et sans que les emplois créés aient pu intéresser les (jeunes) agriculteurs

L'objectif à atteindre, conforme à l'intérêt de tous, doit faire en sorte que les deux activités - agriculture et loisirs - deviennent réellement complémentaires, afin qu'une symbiose Agriculture-Loisirs permette une meilleure rentabilité des investissements collectifs.

-§159 - Dans l'attente de la mise en place d'un tel système, il paraît opportun, compte tenu des prévisions dégagées précédemment, et relatives aux perspectives de l'accroissement de la capacité d'accueil et des surfaces nécessaires à la satisfaction des besoins de détente et de santé publique consécutives à la pression de la demande, d'évaluer l'enveloppe des investissements requis pour le bien-être, voire le mieux-être, de la population des pays membres des Communautés Economiques Européennes.

B. *PRESSION DE LA DEMANDE DE TOURISME ET DE LOISIRS*

-§160- Dans l'Europe des Six on relève :
 . 113 millions de vacanciers en 1970,
 . 160 millions sont prévus en 1980,
 soit une augmentation de plus de 40 % en dix ans !

Ces seuls chiffres, auxquels il faudrait encore ajouter le nombre de partants en week-end suffiraient à prouver l'impressionnante pression de la demande tourisme-loisirs dans les pays du Marché Commun et, par conséquent, l'urgente nécessité de définir et d'engager des politiques communautaires, nationales et régionales, permettant de satisfaire cette demande. La "qualité de la vie" s'obtient d'abord par l'aménagement du "cadre de la vie".

(1) Ex. colloques :
 C.E.N.E.C.A., Paris, 1970-71, 3 volumes,
 - Tersen G. / Rosselet J. et divers, Journées C.E.T.A. 1971,
 Vers l'entreprise agricole de 1975, Paris, 1971.
 - Collection de la Fédération d'Economie Montagnarde, Vabre,
 + Bibliographie Touristique, Centre d'Etudes du Tourisme, 8 volumes, rubrique "Agriculture, Monde Rural".

-§ 161 - Il a été largement fait état des conséquences positives et négatives du développement du tourisme et des loisirs sur les régions. Il paraît utile de rappeler ici très rapidement quelques données particulièrement pertinentes de ce point de vue.

- . en 1969, d'après les estimations du présent rapport, le tourisme dans le C.E.E. a apporté - pour les seules dépenses de consommation et d'équipement léger des touristes - de 34 à 56 milliards de francs français ;
- . de 8 à 10 millions de lits touristiques (parents et amis exclus) supplémentaires pourraient être créés entre 1970 et 1980 ;
- . conséquence:- un envahissement sauvage et destructeur - s'il n'est pas préalablement ordonné ou dirigé - des espaces naturels. Selon les hypothèses retenues de 1,3 million à 1,9 million d'hectares d'espaces verts pourraient être demandés pour les migrations saisonnières et de week-ends ;

- un risque pour les régions et les campagnes de ne pas profiter réellement des apports d'argent et du développement du tourisme à cause de l'importation massive de capitaux extérieurs, de la fuite des bénéfices réalisés et de l'exploitation des autochtones (main-d'oeuvre saisonnière et bon marché, cf. infra) sans réelle participation de ces derniers ;

- un danger de spéculation foncière aboutissant à spolier indirectement les agriculteurs et à écarter toute forme sociale de tourisme et de loisirs ;

- le heurt inévitable des mentalités et des modes de vie des ruraux et des citadins. Bien que, comme l'affirme la Commission Aménagement du Territoire du VI^e Plan français : *"le mode de vie rural perde de sa spécificité.... et que les pratiques de la vie quotidienne tendent à s'uniformiser"*, il est encore mal aisé de concilier deux modes de pensée et deux appréhensions différentes du monde extérieur, sans parler des inévitables jalousies et de la mise en oeuvre de processus d'acculturation.

-§162 - Ces quelques exemples pourraient être multipliés. Ils montrent qu'il est indispensable d'établir une politique européenne à long terme en matière de zones de loisirs et de mise en valeur du milieu naturel.

L'objectif doit être :

- . de faire profiter le plus grand nombre possible de personnes,
- . en favorisant au maximum l'économie des zones rurales; les deux problèmes principaux qui se posent à la population rurale sont encore celui de la modernisation de l'agriculture et celui de la reconversion à d'autres activités : orienter les mutations, préparer et former les hommes deviennent alors des nécessités absolues ;
- . et en portant le moins possible atteinte à la propreté et à la beauté du milieu rural.

-§163 - La politique européenne des loisirs en milieu rural devra donc tenir compte de deux contraintes majeures :

- . la nécessité de sauvegarder et parfois reconstituer le milieu naturel,
- . assurer l'efficacité économique des aménagements créés. La rentabilité des espaces ruraux aménagés à des fins de détente engage l'initiative privée mais constitue également - du fait même

du nombre sans cesse croissant des utilisateurs et de la qualité de l'objectif poursuivi : détente et santé des citoyens - une opération de gestion publique qui concerne l'ensemble des usagers de l'espace.

De plus la défense du milieu naturel est une activité à "coût non déclinant" dont la rentabilité n'est admissible qu'à très long terme.

Au niveau européen, c'est finalement une véritable charte qu'il convient de dresser afin de concilier les intérêts :

- des consommateurs d'espaces verts,
- des agriculteurs,
- des entreprises et promoteurs privés,
- des états et des régions,
- de la nature elle-même.

-§164 - Mais il faut y mettre le prix. A combien s'élèvera l'addition finale d'ici 1980 ? La réponse est ardue ; on aborde, en effet, ici un domaine tabou. Il est déjà difficile d'obtenir des informations homogènes tant sur l'offre que sur la demande ; mais dès lors qu'on aborde l'aspect financier des problèmes touristiques on entre dans une chasse gardée : le "monde de l'argent" - privé ou public - est avare de confidences. C'est un sanctuaire inviolable.

Pour le percer et pour donner une certaine consistance à l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation d'un cadre de loisirs aménagé et répondant aux aspirations de la clientèle, il a fallu se reposer soit sur des expériences livrant des informations récentes et plausibles, soit sur des estimations arrachées auprès d'un certain nombre de promoteurs et de grandes entreprises de construction.

C. LES INVESTISSEMENTS.

Les résultats des investigations sont regroupés autour de trois rubriques :

- les investissements d'aménagement,
 - les investissements d'hébergement,
 - le budget "Nature".
- Les Investissements d'Aménagement -

-§165 - ● Deux expériences hollandaises concernant le Spaarnvoude et le Midden-Delfland fournissent les estimations du coût d'aménagement des nouveaux sites de loisirs. Les informations ont été établies et fournies par M. H.P. Klaasen, Conseiller aux Loisirs de Plein-Air au Ministère de la Culture, des Loisirs et de l'Action des Pays-Bas.

Klaasen estime⁽¹⁾ le coût global d'aménagement des nouveaux sites de loisirs à 150 000 F.F. par hectare. La conception très avancée des zones de loisirs en Hollande pourrait laisser penser que le chiffre de 150 000 francs d'investissement par hectare semble élevé. Quand bien même certaines évaluations relatives aux aménagements du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine se situent quelque peu en-dessous du devis néerlandais, c'est cette dernière donnée qui sera retenue ici. La hausse du coût de la vie qui ne manquera pas de se faire sentir - inflation structurelle ou de croissance - d'une part, l'évolution de la technologie et les exigences d'une clientèle quant au confort des équipements, d'autre part, se chargeront en effet d'aligner le coût de l'aménagement au niveau hollandais, voire de le dépasser.

(1) Colloque CENECA, Paris, 1970.

-§166 - Si l'on applique donc les évaluations citées par Klaasen aux hypothèses formulées dans le tableau n° 128 (cf. annexe), il faudra investir d'ici 1980 entre 192 et 284 milliards de francs français pour l'aménagement des zones de loisirs. La ventilation des données par pays, selon les hypothèses faible, moyenne et forte, est retracée en annexe, dans le tableau n° 149.

- Les Investissements d'Hébergement -

- § 167 - ● L'étude de l'offre touristique a permis de faire tant bien que mal le point sur l'évolution de la capacité dans les pays du Marché Commun, à l'exclusion du Luxembourg. Une projection des tendances, retracée en annexe dans le tableau n° 126 aboutit à un accroissement de l'offre de l'ordre de 12 000 000 de lits supplémentaires entre 1970 et 1980, tous modes d'hébergement confondus.

Néanmoins, les séries statistiques disponibles pour l'évolution passée de l'offre ne portent pas sur tous les modes d'hébergement ; elles n'autorisent en conséquence que des projections limitées.

C'est la raison pour laquelle les estimations du montant des investissements requis pour accueillir les vacanciers et les week-endiers vont être entreprises en deux étapes. Dans un premier temps, ne seront retenus que les modes d'hébergement sur lesquels des projections sont étayées sur des données existantes. Dans un second temps, seront incorporées des extrapolations portant sur les secteurs encore négligés par les statistiques officielles.

-§168 - Si l'on retient les hypothèses suivantes concernant les coûts des investissements par lit (ou place) et par type d'hébergement créé - hypothèses établies à partir d'estimations généralement admises dans les milieux professionnels de la construction et qui tiennent de la diversité de catégorie et de type de construction :

- Tableau n° 15 -

Hypothèses	Camping	Hôtellerie	Résidences secondaires	Village de vacances collectif - social.
1 - faible	1 500 FF/place	30 000 FF/lit	30 000 FF/place	20 000 FF/lit
2 - moyenne	3 000 FF "	35 000 FF "	40 000 FF "	25 000 FF "
3 - forte	5 000 FF "	45 000 FF "	50 000 FF "	35 000 FF "

on obtient pour les cinq pays retenus et pour certains types d'hébergement les renseignements consignés en annexe dans les tableaux 150 à 154 ; la synthèse figure dans le tableau n° 155. C'est donc dans une première estimation, entre 191 000 millions et 316 000 millions de F.F. qui pourraient être investis dans le seul secteur des hébergements - stricto sensu - touristiques et de loisirs.

-§169 - Ces évaluations ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être tenues pour absolument certaines du fait de quelques faiblesses :

- . il s'agit d'abord d'une simple extrapolation à 1980 des tendances passées en ce qui concerne la capacité d'accueil ;
- . les normes retenues ensuite sont théoriques et des différences très grandes peuvent exister entre les régions, voire les pays.

Les techniques de construction peuvent à leur tour évoluer et nécessiter des dépassements de crédit ;

- pour certains pays, enfin, (Italie, Allemagne, Belgique) les chiffres sont sous-estimés du fait de lacunes dans la connaissance de l'évolution des hébergements d'accueil. Pour d'autres pays, les chiffres sont très élevés du fait de la prise en compte dans les calculs du phénomène des résidences secondaires (France, Pays-Bas : près de 5 millions de places supplémentaires 1970-1980).

Ce dernier inconvénient va être corrigé. Au préalable un essai de régionalisation a été tenté, sur le cas français, pour lequel les informations étaient les plus nombreuses, à partir des tendances passées et pour certains types d'hébergement (cf. annexe, tableau n° 156).

-§170 - L'hébergement collectif/social et en résidences secondaires n'ayant pu être dans tous les cas saisi correctement, il importe de l'incorporer à ce stade de l'évaluation de l'enveloppe, en se reposant soit sur des informations extraites de quelques études levant à l'occasion le voile sur tel ou tel aspect, soit encore sur un raisonnement analogique, tempéré par les réalités nationales.

Les hypothèses de correction sont consignées dans le tableau n° 157 (cf. annexe) qui indique pour chaque pays concerné le type de l'hébergement intégré, le nombre de places correspondant à créer, d'ici 1980, les normes de coût et le montant total compte tenu de la fourchette des prix retenus.

L'incorporation de ces données supplémentaires est opérée dans le tableau n° 158 où, à partir des trois hypothèses de coût de construction lit/place, sont totalisés les montants du tableau 155 et ceux du tableau 157. La fourchette des investissements s'élargit : en effet, dans cette deuxième estimation, c'est entre 356 000 et 591 000 millions de F.F. qui pourraient être investis dans le seul secteur des hébergements touristiques et de loisirs.

-§171 - Ces deux types⁽¹⁾ ne peuvent être dissociés dans la réalité. Leur cumul s'impose donc. Compte tenu cependant que respectivement trois hypothèses de consommation d'espaces d'une part et trois hypothèses de coût de construction d'autre part ont été adoptées, c'est finalement neuf combinaisons que l'on obtient pour chacun des pays considérés et, du même coup, pour l'ensemble de la C.E.E., le Luxembourg exclu.

Le tableau n° 159 qui regroupe les couples de données du tableau n° 149 et du tableau n° 155 - conception limitée de l'hébergement - (H1 aménagement + H1 hébergement ; H1 aménagement + H2 hébergement, etc..., cf. colonne 1) dégage le prix qu'il faudrait payer d'ici dix ans pour satisfaire les besoins de détente et de santé publique, soit entre 383 682 et 600 606 millions de francs.

Mais avec la notion élargie de l'hébergement, la note se monterait finalement à 548 482 millions de francs pour la combinaison la plus faible et à 875 506 millions de francs pour la combinaison la plus forte : cf. annexe, tableau n° 160.

L'addition ne serait pas complète si l'on négligeait les problèmes posés par l'environnement.

(1) Investissements d'aménagement et investissements d'hébergement.

- Le Budget Nature et Environnement -

-§ 172 - Le 22 juillet 1971, la Commission des Communautés Economiques Européennes, en adoptant une "première communication sur la politique de la Communauté en matière d'environnement" (1), soulignait que la lutte contre la dégradation de la nature et des milieux de vie devait figurer en bonne place parmi les objectifs économiques et sociaux de la Communauté et de ses Etats membres.

La politique et l'amélioration de l'environnement impliquent selon ce document, la poursuite de quatre objectifs :

- ° réduire et, dans la mesure du possible, supprimer les effets nuisibles sur l'environnement, des progrès techniques et, plus généralement, des activités économiques et sociales en limitant les effets de cette action sur la croissance économique,
- ° préserver les ressources naturelles qui constituent déjà ou risquent de devenir des biens rares, voire destructibles, en veillant à l'équilibre des systèmes écologiques et à la protection de la biosphère,
- ° aménager les espaces pour lutter en particulier contre les conséquences néfastes de la concentration croissante des populations dans les villes et satisfaire les besoins de contact avec la nature et de qualité esthétique du cadre de vie,
- ° orienter les progrès futurs, le cas échéant en provoquer de nouveaux pour répondre aux besoins réels de l'homme, exprimés non seulement en termes quantitatifs, mais qualitatifs.

-§ 173 - Soulignant récemment (2), d'une manière plus approfondie la nature et l'importance des problèmes de l'environnement dans la civilisation industrielle moderne, la Commission constate que "la société contemporaine exige une quantité croissante de matières premières par tête, consommées pour la plus grande partie en "cycle ouvert", c'est-à-dire sans réutiliser les déchets en "cycle fermé", comme l'exige une bonne gestion des ressources naturelles. Il découle de la nature même de ce mode de consommation, qu'il trouvera tôt ou tard ses limites par l'épuisement de ces ressources et une pollution accélérée de la biosphère. Cette consommation de matières va d'ailleurs de pair avec un accroissement des besoins d'énergie et d'espace vital par tête d'habitant".

"Simultanément, l'élévation sensible du niveau de vie des populations qui résulte du progrès économique, suscite chez ces derniers, à mesure que leurs besoins matériels les plus élémentaires sont satisfaits, une volonté grandissante d'améliorer le cadre, le milieu et les conditions de vie, par des satisfactions collectives à l'égard de l'environnement. Ces satisfactions concernent notamment :

- . l'environnement physique, par la réduction des pollutions et nuisances, l'aménagement des villes et des campagnes, l'établissement des réseaux de transports et de communications, etc...,

(1) Bulletin des Communautés Economiques Européennes 9/10, 1971, éditorial et première partie, chapitre IV.

(2) Cf. "Un programme communautaire en matière d'environnement", Bulletin des Communautés Economiques Européennes, supplément n° 5, 1972.

- . l'environnement social, notamment par l'amélioration des systèmes de soin, des revenus, de la sécurité de l'emploi, des conditions de travail, de logement, de la formation, etc...,
- . l'environnement culturel, par la préservation des sites urbains et ruraux, l'amélioration de l'enseignement et de l'information, des structures culturelles et de loisirs, etc..."

"La société contemporaine est caractérisée par les phénomènes irréversibles de l'industrialisation, cette dernière se manifestant à la fois par le développement de vastes zones urbanisées et l'extension du mode de vie urbain dans les zones rurales. Ces transformations jointes à l'élévation générale du niveau de vie qui en résulte, exercent une influence considérable sur les conditions de vie des populations".

"... Les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation entraînent, en outre, des changements profonds dans l'utilisation des sols et, par conséquent, dans la faune et la flore, ainsi que dans les paysages ruraux et urbains. Dans les régions de forte concentration démographique, les zones vertes se transforment de plus en plus en zones bâties et certaines fonctions que remplit la nature au service de l'homme sont progressivement transférées vers des régions plus lointaines - fonctions de nutrition et de production de matières premières surtout -. Inversement, d'autres gagnent en importance - fonction de loisirs, d'épuration de l'air et de l'eau, de régulation du climat, d'indicateur de pollution -".

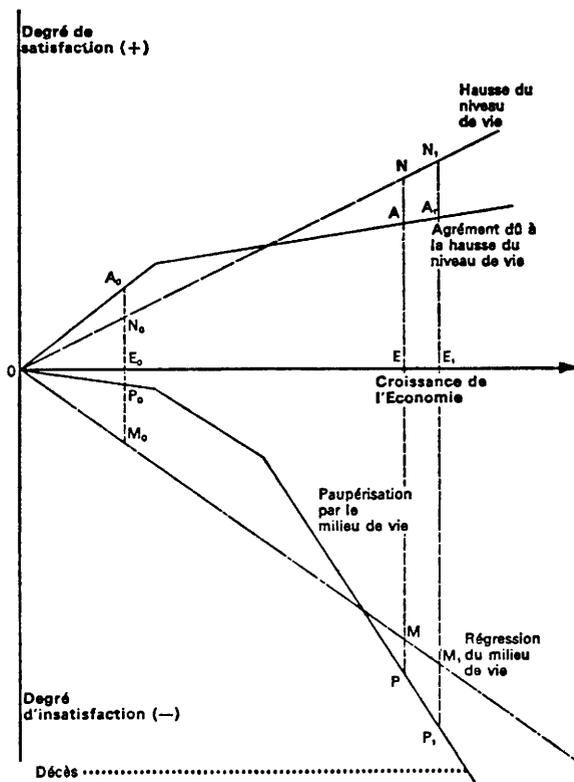
-§ 174 - La concentration des activités et des peuplements, l'encombrement des communications entre l'habitation et le lieu de travail et entre l'habitation et le lieu de loisirs, la consommation de l'espace, les dégradations du milieu de vie - biosphère, eau, air -, la détérioration de la qualité de l'environnement construit - milieu biologique et psychique, bruit, déchets ... -, les vicissitudes de l'espace ouvert et qui subit de rudes assauts, tout cela se traduit par le recul global du bien-être.

-§ 175 - Le graphique 9, extrait de l'ouvrage de P. SAINT-MARC : "Socialisation de la Nature", traduit visuellement la paupérisation généralisée qu'entraîne la croissance économique dans une économie moderne, par suite d'un accroissement de la misère biologique, très supérieur à l'agrément tiré de la hausse du niveau de vie.

Dans une économie pauvre (Eo) la hausse du niveau de vie est si recherchée que l'agrément en résultant est supérieur à cette hausse ($Ao Eo > No Eo$) ; tandis que la régression du milieu de vie est jugée de faible importance dans une société peu urbanisée et peu industrialisée où la nature est abondante - phase d'indifférence aux nuisances - d'où $Eo Po < Eo Mo$. La satisfaction due à la hausse du milieu de vie est très supérieure à l'insatisfaction due à la régression du milieu de vie d'où une hausse du bien-être global $Ao Eo > Eo Po$.

A l'inverse, dans une économie riche (E1), la croissance de Eo à E1 entraîne un recul global du bien-être. L'agrément dû à la hausse du niveau de vie, dans une société matériellement saturée, est beaucoup plus faible que cette hausse ($A1 E1 < E1 N1$). Par contre, la régression du milieu de vie, étant entrée dans la phase de nocivité, déclenche une paupérisation très supérieure à cette régression ($P1 E1 > E1 M1$).

G. n°9 LE REcul GLOBAL DU BIEN-ÊTRE



La paupérisation biologique l'emportant sur l'agrément des biens matériels, il y a une insatisfaction générale due à la croissance, c'est-à-dire un recul du bien-être ($P_1 E_1 > E_1 A_1$) jusqu'à la ligne de décès qui marque la disparition de l'homme et de l'économie.

-§ 176 - Sans avoir atteint encore ce seuil, la situation n'en reste pas moins préoccupante. Le professeur PAVAN, Directeur de l'Institut d'Entomologie de l'Université de Pavie, fait remarquer dans un article publié le 21 octobre 1970 dans le "Corriere della Serra", que la déclaration finale adoptée par la Conférence Européenne sur la Conservation de la Nature qui s'est tenue au Conseil de l'Europe en février 1970, affirme entre autres principes, qu'il est nécessaire de comparer le coût de la conservation du milieu ambiant avec celui de sa non-conservation.

-§ 177 - Toutefois le budget environnement/nature est dominé par 2 séries de prix : les prix de stabilisation, et les prix de restauration, les uns comme les autres étant exprimés en objectifs physiques et en moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Le prix de stabilisation exprime l'effort à faire pour maintenir d'une année sur l'autre la situation existante ; le prix de restauration traduit l'effort à accomplir pour réduire la nuisance au-dessous du seuil de gêne ou reconstituer le milieu naturel s'il a été détruit.

Entre le prix de stabilisation et le prix de restauration, entre le minimum indispensable et le maximum souhaitable, se trouve une zone intermédiaire dans laquelle devrait se situer, au niveau le

plus élevé possible, l'effort national réel.

A défaut d'informations émanant de chacun des pays recouverts par le champ de l'étude, on utilisera les évaluations de P. SAINT-MARC (1), valables pour la France, que l'on pourra transposer ensuite aux pays voisins.

-§ 178 - La charge de la lutte contre les nuisances - pollution de l'air et de l'eau, le bruit, les déchets, la pénurie d'espaces verts, l'entassement (2) et l'éloignement de la Nature (3) - sous l'angle biologique, serait de 140 F. F. par Français et par an, soit au total 7 milliards hors taxes pour éliminer ces fléaux.

-§ 179 - A ce budget biologique de 7 milliards, suggère SAINT-MARC, devraient s'ajouter trois budgets d'un milliard chacun :

- ° le premier serait un budget d'action culturelle ; il serait destiné à protéger la beauté de la Nature, à restaurer les zones pittoresques rurales, à embellir le milieu de vie, à créer et à mettre en valeur parcs naturels et réserves artistiques ou scientifiques,
- ° le second serait un budget de la recherche scientifique et technique et de l'action internationale,
- ° le troisième enfin, développerait la vocation touristique de la Nature, en étendant massivement la forêt dans des régions abandonnées ou en montagne et en acquérant pour l'agrément collectif, une grande part des terrains les plus recherchés pendant les vacances, comme les bords de mer, des lacs, des rivières.

-§ 180 - Ces dix milliards - 200 F. par habitant - constitueraient donc le budget annuel d'investissements de la Nature pour la Nation.

Devraient s'y ajouter, poursuit SAINT-MARC :

- . 5 milliards pour la réorientation de la politique d'aménagement du territoire en vue d'une meilleure "consommation" de la nature et d'un rééquilibre des hommes sur l'espace, dont :
 - .. 1 milliard pour l'expansion du tourisme social, de sa capacité d'accueil et de ses réservations foncières,
 - .. 0,5 milliard pour l'étalement des congés et des horaires, afin de réduire l'encombrement de l'espace,
 - .. 2,5 milliards pour la mise en valeur touristique de l'espace rural et le développement de son hébergement,

(1) Ouvrage cité.

(2) Pour réduire le surpeuplement de certaines grandes villes serait instituée une aide financière particulière, notamment dans le cadre des opérations de rénovation ; elle faciliterait la décentralisation encouragerait la diminution de population et transformerait taudis hangars, usines vétustes en jardins et terrains de jeux.

(3) Pour rapprocher l'homme de la nature, serait financée la réalisation d'une vaste ceinture naturelle permanente de champs, prairies, et forêts, et, éventuellement de plans d'eau autour de chaque grande ville ; les exploitations agricoles seraient maintenues en activité, les terres délaissées seraient transformées en jardins publics ou en bois, les carrières abandonnées deviendraient des lacs.

.. 1 milliard pour accélérer la décentralisation de l'industrie et du secteur urbain de la capitale vers des villes de province, de préférence à dimensions moyennes.

-§ 181 - Au total, 15 milliards hors taxe sont nécessaires actuellement pour mener à la fois la nouvelle politique d'environnement et la nouvelle politique d'aménagement du territoire qui permettront à l'homme de retrouver cette symbiose avec la Nature, sans laquelle il n'est pas de joie de vivre. Ce chiffre qui peut paraître élevé, ne représente cependant que 2 % du produit intérieur brut de la France en 1970 et 9 % de son budget général. Par an et par habitant, la dépense serait donc de 300 F. F.

-§ 182 - Mais il faut le souligner, c'est une charge compensée ; il faut en effet, en déduire les gains que la réduction massive des nuisances entraînera pour la santé, le rendement au travail, l'entretien et la durée des biens mobiliers et immobiliers, la qualité de la production agricole. Le budget de la nature est en réalité un transfert d'activités et de dépenses à l'intérieur du revenu national et non une lourde charge nette pour le pays. SAINT-MARC avance en effet, que par an et par habitant, face aux 200 F. de dépenses pour le budget de la nature, le rétablissement d'un milieu physique sain et agréable, procurerait au minimum 203 F. de recettes actuellement chiffrables, dont 50 F. venant d'une baisse de 5 % sur les dépenses de santé, 13 F. dus à une réduction de 10 % des accidents du travail et des maladies professionnelles, 140 F. résultant d'une hausse de 3 % du produit des salaires, par la diminution de la fatigue et des absences pour maladie et la hausse du rendement. Encore ces évaluations sont-elles par ailleurs sous-estimées, tant les ravages des nuisances sont graves. Une certitude cependant : la politique de la nature enrichit la nation.

-§ 183 - Il n'est pas pensable de décerner un classement des pays du Marché Commun selon leur niveau de pollution ; tous sont atteints de cette plaie propre à la civilisation contemporaine, certes à des degrés différents dans l'ensemble ou par type de nuisance. On peut dans ce cas considérer les normes françaises comme un plancher et les transposer, sans risque de se tromper, à l'ensemble de la Communauté.

Pour ce faire, on retiendra le chiffre de 300 F. par an et par habitant que l'on multipliera par la population 1980 (cf. annexe, tableau 7). Les résultats sont consignés dans le tableau n° 16.

Tableau 16 : BUDGET NATURE/ENVIRONNEMENT (en millions de F.F.)

PAYS BUDGET	FRANCE	PAYS-BAS	ALLEMAGNE	ITALIE	BELGIQUE	C.E.E. moins le LUXEMBOURG
	ANNUEL	16.440	4.338	18.750	17.520	3.045
BUDGET 1970/1980	164.440	43.380	187.500	175.200	30.450	600.930

-§ 184 - Le chiffre de 600.930 millions de F.F. peut paraître logiquement surestimé du fait d'une part que l'on retienne comme multiplicateur la population de 1980 et non la population réelle de chaque année, et, d'autre part, qu'il reste en réalité huit années à courir d'ici 1980. En fait, face aux fléaux cités, les dépenses vont s'accroissant d'une manière spectaculaire, compte tenu de la prise de conscience et de l'évolution de la technologie ; il faut ajouter à cela la perte du pouvoir d'achat de la monnaie, consécutive à l'inflation structurelle. La prise en considération finale de tous ces paramètres laisse penser que le chiffre de 600.930 millions de francs sera en réalité largement dépassé ; il mériterait par la suite d'être confronté avec les rapports techniques que les différents pays de la Communauté Economique Européenne ne manqueront pas d'établir ou d'actualiser à la suite de la Conférence Mondiale de Stockholm sur l'Environnement.

- L'Enveloppe Globale "Aménagement + Hébergement + Environnement" -

-§ 185 - Au cours des dix prochaines années, et bien au-delà, restituer à l'humanité un cadre physique où elle puisse vivre sans souffrir et s'épanouir pendant ses moments de liberté, devrait être l'objectif prioritaire du développement. Dans une recherche du bien-être, il n'y en a pas de plus essentiel ni de plus urgent. Réorganiser l'économie pour que l'homme n'y travaille plus à sa perte, est le moyen le plus sûr de redonner un sens à la société.

Mais cette recherche du bien-être ne peut aller sans une révolution financière. Sur le seul plan de la trilogie "aménagement-hébergement-environnement", le cumul des évaluations du tableau 16 et de l'annexe 160, exigera entre 1.159 milliards de francs français - hypothèse faible - et 1.476 milliards de francs français - hypothèse forte - d'investissements d'ici 1980 (cf. annexe, tableau 161).

VIII. LES BESOINS D'EMPLOIS

-§ 186 - Le tourisme est générateur d'emplois directs et indirects, permanents ou saisonniers (cf. supra § 47, graphique 5), mais la connaissance du problème de l'emploi touristique au niveau du Marché Commun comme au niveau des Etats, est particulièrement ardue, du fait de l'existence de statistiques, enquêtes, études trop partielles, discrètes, médiocres, incomplètes et, dans tous les cas, n'autorisant aucune comparaison dans le temps et dans l'espace.

Le problème devient encore plus complexe lorsqu'il s'agit de saisir - au moins sur le plan quantitatif - le phénomène de l'emploi touristique en milieu rural.

-§ 187 - Les seuls chiffres assez complets et fournis par tous les pays de la Communauté Economique Européenne (Luxembourg exclu), concernent le nombre des personnes employées dans l'industrie hôtelière (cf. annexe, tableau 162).

Un deuxième tableau (cf. annexe, tableau 163), établi également à partir des statistiques recueillies par l'O.C.D.E., fournit des indications intéressantes pour l'Italie en ce qui concerne la variation saison/hors saison du nombre des emplois (augmentation de plus de la moitié). Les chiffres absolus consignés dans ce tableau doivent être considérés cependant avec beaucoup de prudence, étant donné l'imprécision au niveau des modes d'hébergement retenus. Les chiffres

concernant le rapport Emplois/Lits en Allemagne peuvent paraître ainsi aberrants (1).

En ce qui concerne l'emploi touristique total au niveau de chacun des pays, quelques informations, malheureusement partielles et non homogènes, sont disponibles pour : - La France ; - La Belgique, - L'Allemagne ; - Les Pays-Bas.

La France
.....

-§188 - Fournis par l'I.N.S.E.E. (juin 1971), les renseignements recouvrent uniquement les secteurs suivants (emplois directs et indirects)

. hôtellerie-restauration	326,000
. transports ferroviaires	354,000
. transports maritimes	55,000
. transports aériens	37,260
. publications de voyages	24,460
. agences de voyages et auxiliaires de transport	6,000
	<hr/>
TOTAL	803,320
	=====

Il faut rappeler ici, à titre de repère, que le nombre des actifs était en France de l'ordre de 20 millions et demi en 1970 (cf. annexe, tableau 164).

Les emplois dûs au tourisme représenteraient donc environ 4 % de la population active. Mais le chiffre de 800.000 emplois expliqués par le tourisme est très certainement sous-estimé du fait de l'absence de statistiques concernant les formes d'hébergement autres que l'hôtellerie; les activités sportives et culturelles, l'accueil, les postes administratifs, ceux liés à la recherche fondamentale et appliquée, à la publicité, à l'animation, etc...

-§ 189 - Pour compléter ces données, deux hypothèses de calcul peuvent être retenues à titre indicatif.

On connaît pour 1965-1966 par une étude réalisée par la S.O.G.R.E.P., le nombre des emplois dans la région Provence-Côte d'Azur : 131.900 (dont 67.000 emplois directs). Or, cette région représentait en 1964, 14,7 % de l'ensemble des nuitées passées en France par tous les vacanciers.

Si l'on applique ce rapport Emplois/Nuitées à l'ensemble des Français, on obtient le chiffre de 900.000 emplois environ (directs et indirects) ; actualisé en 1970-1971, il avoisinerait 1,25 millions.

-§ 190 - En 1970, selon le Bulletin de Statistique du Commissariat Général au Tourisme, la valeur ajoutée du tourisme était de l'ordre de 54 milliards de francs pour un total de 712 milliards environ (soit un pourcentage de l'ordre de 7,6).

Si l'on applique ce pourcentage pour déboucher sur le nombre des emplois justifiés par le tourisme, on obtient le chiffre de 1,55 millions. Ce raisonnement implique que toutes les branches d'activités

(1) Aucune précision n'est donnée par l'U.I.O.O.T./O.C.D.E. quant aux postes retenus.

utilisent la même quantité de main-d'oeuvre pour l'obtention d'une tranche de valeur ajoutée ; il nie en quelque sorte les combinaisons "labour intensive" et "capital intensive". Il permet néanmoins, compte tenu que le tourisme et les loisirs constituent une activité de service faisant appel à un personnel plus important (1), quantitativement sinon qualitativement, que les autres branches de l'activité économique, de cerner de plus près semble-t-il, le volume de l'emploi direct et indirect.

-§ 191 - On peut donc retenir en définitive, après quelques ajustements, trois hypothèses :

.Hypothèse 1 : I.N.S.E.E.	1 million	4,88 % de l'emploi total
.Hypothèse 2 : Provence-Côte d'Azur	1,25 millions	6,1 % de l'emploi total
.Hypothèse 3 : Valeur ajoutée.	1,5 millions	7,32 % de l'emploi total

-§ 192 - Pour ce qui est du nombre d'emplois susceptibles d'être créés pour un lit touristique (et par type d'hébergement), quelques exemples empruntés à des régions françaises paraissent intéressants à publier ; ils permettent en tous cas, à défaut d'autres informations, de dresser ultérieurement quelques hypothèses de normes théoriques pour les prévisions 1970-1980.

- En 1965-1966, dans la région Provence-Côte d'Azur, 7,4 places d'accueil expliquaient un emploi (avec un maximum de 32 places/l emploi, et un minimum de 3 places/l emploi).
- En 1967 dans le Var, le rapport Emploi/Place était le suivant par type d'hébergement :

Tableau 17 : Nombre de lits touristiques pour un emploi touristique.

CAMPING	35,3
RESIDENCE SECONDAIRE	13,1
LOGEMENT DE VACANCES	6,0
HEBERGEMENT DE GROUPES	31,6
HEBERGEMENT SPECIAL	26,7
TOTAL	13,4

-§ 193 - Une certaine imprécision apparaît cependant quand on cherche l'influence du tourisme sur l'emploi. Les estimations sur le nombre d'emplois créés par le tourisme varient dans des proportions considérables. Interviennent notamment le type et la qualité des hébergements, leur lieu d'implantation, les services offerts, etc... Pour 10 lits en hôtels on compte, selon les sources, de 1,2 à 10 personnes employées. Pour 10 lits toutes catégories d'hébergements confondues, l'estimation varie de 1 à 3 emplois directs et indirects. En outre, les exemples

(1) Bien que la tendance dans la course à la compression des prix de revient soit de passer par l'automatisation et l'organisation scientifique des tâches, d'un personnel de service à un service personnel.

donnés ne concernent que le tourisme en montagne ou sur le littoral, pas le milieu rural.

- § 194 - La S.C.E.T.O. a été amenée, dans le cadre d'une étude sur l'aménagement d'un département rural, à établir une estimation du nombre d'emplois dont la création est liée au tourisme. Il est apparu que la mise en place de 1.000 lits touristiques, toutes catégories d'hébergement confondues, entraînait la création de 35 emplois directs et provoquait des dépenses correspondant aux salaires de 50 emplois indirects temporaires. Ces chiffres sont sans doute discutables. Ils tablent sur le fait que les habitants de la région peuvent s'adapter aux emplois nés du tourisme, ce qui n'est pas toujours le cas.

Tableau 18

	LITS CREEES	EMPLOIS DIRECTS	DONT PERMANENTS	EMPLOIS IN-DUITS COEFFICIENT MULTIPLI- TEUR :
Hôtels 4 ETOILES	1	1		3
Hôtel-Tourisme : 1 ETOILE	4	1		2
Station de Ski	8 (1)	1		3
Station d'Eté littorale	10	1	50 à 60 %	1,8
Village (espace rural)	20 (2)	1		
Espace Rural ..	30	1		1,5

Source : CIAER, SCETO, P. DEFERT, CET, ...

- § 195 - L'adaptation du monde rural au phénomène touristique apparaît donc comme une donnée essentielle de la réussite d'un aménagement touristique : un aménagement touristique ne réussit que si la population locale se sent concernée ; elle ne se sent concernée que si le tourisme lui amène quelque chose.

Or, on peut dire que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le comportement du monde rural à l'égard des touristes est passé par trois phases :

. Première phase : le temps du refus. Tout va très bien (ou tout semble aller très bien, ce qui pour l'opinion, est équivalent) dans la région "menacée" par le tourisme. On ne tient pas à y accueillir les "vacanciers". Ils arrivent toujours en période de grand travail agricole, gênent les cultivateurs, piétinent les cultures, n'apportent rien au pays. Bref, leur venue ne produit que des effets néfastes.

(1) La proportion des lits varie de 1 à 4 à 1 à 12 selon le standing de la station.

(2) Proportion valable pour le tourisme d'adaptation, 10/30 lits pour un emploi.

. Deuxième phase : le temps de l'espoir .
L'agriculture est en perte de vitesse, la campagne se dépeuple, les jeunes s'en vont. Le tourisme devient le remède suprême, la panacée. Il va amener de l'argent, faire revivre les villages somnolents, créer les emplois qui permettront à la jeunesse de se maintenir dans la région.

. Troisième phase : le temps de la déception.
Les touristes sont venus. Ils ont dépensé de l'argent, mais moins qu'on ne l'espérait. Leurs activités n'ont offert que peu d'emplois à la population locale. L'animation qu'ils ont créée s'est révélée factice, limitée à un ou deux mois d'été et les équipements construits pour eux ont été difficiles ou mêmes impossibles à rentabiliser. En résumé, le tourisme semble coûter à une commune, à un département, ou à une région, plus qu'il ne rapporte.

Ces positions sont surtout caractéristiques des régions de l'intérieur à vocation agricole, mais elles ne se limitent pas là. On les voit périodiquement apparaître dans des provinces à vocation touristique ancienne, où une bonne part des revenus provient des dépenses des estivants ... C'est dire qu'elles ne correspondent à quelque chose de très profond ; c'est dire aussi qu'il y a dans chacune d'entre elles une part de vérité. En fait, tout se passe comme s'il y avait une barrière dressée entre le tourisme et ceux qui le pratiquent d'une part, et, d'autre part, la population et les personnalités qui la représentent.

La Belgique

-§ 196 - Le Commissariat Général au Tourisme estime qu'au moins 300.000 personnes tirent leurs revenus principaux de l'activité touristique.

Quelques statistiques très partielles donnent des détails sur la répartition des emplois touristiques en Belgique, en 1966 et 1970. (cf. annexe, tableaux 165 à 168).

Le total donne :

. en 1966	:	96.089 emplois,
. en 1969-1970	:	103.711 emplois,

ce qui ne représente, d'après les estimations du Commissariat Général au Tourisme, qu'un tiers du total réel des emplois touristiques dans le Royaume.

Une autre estimation utilisant des critères différents et soumise par le Westvlaams Economisch Studiebureau de Brugge, avance les chiffres reproduits en annexe, tableau 169.

-§ 197 - L'Allemagne

Les informations les plus complètes, extraites de l'annuaire Statistique National 1971, concernent les emplois dans l'hébergement et la restauration. En 1967-1968 le total des emplois dans ce secteur se situait aux alentours de 700.000, répartis dans les branches 7000 à 7005/8 (cf. annexe, tableau 170).

Le tableau n° 171 (cf. annexe), extrait du Tome IV de l'étude "Fremdenverkehr in Hessen" (1), livre des informations portant sur

(1) Hessische Landesentwicklungs-und Treuhandgesellschaft,
Wiesbaden, 1969, p. 11.

l'année précédente, et ventilées par Land et sexe.

Les Pays-Bas
.....

-§ 198 - Une estimation (ne tenant pas compte du travail à mi-temps, des étudiants, etc...) a été réalisée en 1966. TIDEMAN (1) dénombre : 107.000 années/hommes d'emplois (pour l'agriculture le chiffre est de 361.000, pour les textiles et les chaussures 218.000, les soins et la santé 143.000, la chimie et les raffineries 107.000).

Les emplois créés pour le tourisme et les loisirs se répartissent comme suit :

. Hôtels/restaurants/café	: 42.000 années/hommes (2)
. Commerces de détail	: 16.000 années/hommes
. Transport	: 21.000 années/hommes
. Distractions	: 13.000 années/hommes
. Divers	: 15.000 années/hommes

TOTAL 107.000 années/hommes
soit environ 2,5 % du marché de l'emploi néerlandais.

-§ 199 - Les faiblesses dans la situation actuelle des statistiques quantitatives et qualitatives de l'emploi touristique ont été soulignées précédemment. Il convient cependant de procéder à un essai de prévision du développement des emplois touristiques, afin d'avoir quelques indications sur l'importance probable de ce développement permettant au moins de "baliser" le futur.

-§ 200 - Rappelons brièvement les données prévisionnelles concernant l'emploi dans les pays de la Communauté et publiées par l'O.C.D.E. (cf. annexe, tableau 172).

Appliqués au total de la population active par pays en 1969-1970, ces indices conduisent à proposer les chiffres du tableau 19 pour 1980. D'après ce tableau, c'est environ quatre millions d'emplois nouveaux qui seraient créés dans la Communauté Economique Européenne entre 1970 et 1980.

-§ 201 - Cette hypothèse de croissance tient compte du fait que le taux d'activité pourrait - selon l'avis des experts - diminuer entre 1970-1980 (passant ici de 39,73 % à 39,27 %, Luxembourg exclu),

Nous retiendrons cependant 4,5 millions d'emplois nouveaux pour tenir compte du fait que les chiffres de départ de population active datent, en partie, de 1969 (et non de 1970) et que les indices 70-80 publiés par l'OCDE ont été calculés avant 1970.

(1) De economische betekenis van openlucht recreatie en toerisme voor Nederland, 1968, p. 60.

(2) D'après les statistiques corrigées du Centraal Bureau Voor de Statistiek "Arbeidsvolume en geregistreerde arbeidsreserve 1950-1966-Regionale cijfers" publiées en 1971, les hôtels, restaurants, cafés représenteraient 53.000 années/hommes.

Tableau 19

u = mille

P A Y S	MAIN-D'OEUVRE CIVILE 1969/1970	MAIN-D'OEUVRE CIVILE 1980
FRANCE	20.494	21.724
ALLEMAGNE	26.516	27.046
ITALIE	19.336	20.883
BELGIQUE	3.771	3.997
LUXEMBOURG	140,4	-
PAYS-BAS	4.513	5.009
-----	-----	-----
TOTAL C.E.E.	74.770 environ	-
-----	-----	-----
TOTAL C.E.E. MOINS LUXEMBOURG	74.630	78.659

-§ 202 - Quelle peut être la part de l'emploi touristique direct et indirect dans l'emploi total créé ?

La méthode retenue pour déterminer la croissance de l'emploi touristique a consisté, comme pour le calcul des investissements, à affecter à la croissance 1970-1980 de la capacité d'hébergement, des normes de création d'emploi par place d'accueil ; par type d'hébergement 1 emploi créé pour x places d'accueil.

Pour les trois hypothèses retenues, les normes ont été les suivantes :

Tableau 20

Hypothèse	HOTELLERIE : nombre de places pour 1 emploi direct et indirect	CAMPING : nombre de places pour 1 emploi direct et indirect	RESIDENCES SECONDAIRES : nombre de places pour un emploi direct et indirect	SE : nombre de places pour 1 emploi direct et indirect	GRUPE : nombre de places pour 1 emploi direct et indirect	PARENTS ET AMIS : nombre de places pour 1 emploi direct et indirect
H1	2	10	10	15	20	
H2	5	20	15	25	30	
H3	10	30	20	35	40	

-§ 203 - Comme pour les investissements, il faut rappeler les limites d'une telle méthode :

- . la capacité d'accueil 1970-1980 (celle qui a pu être saisie) a été calculée par simple extrapolation des tendances passées,
- . les normes moyennes retenues sont théoriques et ne reflètent pas les différences pouvant exister entre les Régions ou les Pays,

- . Les chiffres sont sous-estimés pour l'Italie, l'Allemagne et la Belgique, très élevés par contre en France et aux Pays-Bas où les résidences secondaires ont été prises en considération,
- . les chiffres obtenus concernent tous les emplois dûs au tourisme (directs et indirects). Il est extrêmement difficile de connaître en effet la part de l'emploi direct. On peut seulement avancer qu'il représente en moyenne un peu moins de la moitié de l'emploi touristique total,

Les tableaux 173 à 177 (cf, annexe) présentent les résultats des calculs par pays et par type d'hébergement,

-§ 204 - Le regroupement des données livre finalement une fourchette d'emplois nouveaux allant de 507,100 à 1,571,400.

Tableau 21 : Emplois touristiques 1970-1980

P A Y S	HYPOTHESE I	HYPOTHESE II	HYPOTHESE III
FRANCE : tous hébergements + résidences secondaires	613.000	359.000	252.500
PAYS-BAS : Camping, Hôtellerie, Résidences secondaires	170.400	108.300	79.100
ALLEMAGNE : Camping, Hôtellerie, Groupes	200.000	84.000	45.000
ITALIE : Camping, Hôtellerie	560.500	232.000	123.000
BELGIQUE : Camping, Hôtellerie, Groupes	27.500	13.000	7.500
TOTAL C.E.E. moins LUXEMBOURG	1.571.400	796.300	507.100

Centre d'Etudes du Tourisme, 1972.

-§ 205 - Compte tenu, d'une part de la diversité des hébergements, d'autre part de leur pondération dans les projections tendanciennes(1), les créations moyennes d'emplois (directs et indirects) se situent dans les limites suivantes :

Tableau 22

	HYPOTHESE I	HYPOTHESE II	HYPOTHESE III
FRANCE	9,77	16,73	23,80
PAYS-BAS	9,22	14,51	20,03
ALLEMAGNE	3,41 *	8,14 *	25,19 *
ITALIE	3,13 *	7,56 *	14,31 *
BELGIQUE	7,06	14,93	25,89

* Poids important de l'hôtellerie.

(1) Accentuée dans certains cas (Italie surtout) quand il n'a pas été possible de comptabiliser les hébergements complémentaires,

-§ 206 - Pour revenir aux données globales, l'hypothèse forte paraît devoir être rejetée à priori, le pourcentage des actifs supplémentaires 1970-1980 directement ou indirectement expliqués par le tourisme étant nettement trop élevé par rapport à la croissance prévue du nombre total des actifs.

Pour ce qui est des autres hypothèses :

- Pour la France on aurait de 250 à 360.000 emplois, dont 100 à 150.000 pourraient être directs (soit 8 à 12 % environ du total des nouveaux emplois).

Ce pourcentage était d'environ 6 % en 1970, mais, compte tenu du phénomène Résidences Secondaires pris ici en considération, on peut admettre d'autant plus cette fourchette de 100 à 150.000 emplois directs que l'approche effectuée par la valeur ajoutée du tourisme (cf. supra), donnait en 1970 8 % de l'emploi total. Au niveau des régions, un essai de répartition a été tenté à titre indicatif, à partir de la croissance projetée de la capacité d'accueil en hôtellerie, en camping et en résidence secondaire (1). Encore faut-il préciser qu'en ce qui concerne l'hôtellerie, seule l'hôtellerie homologuée a pu être prise en considération. Les statistiques recouvrant un peu plus de la moitié des effectifs sont consignées en annexe, dans le tableau 178.

- Pour les Pays-Bas, 80 à 110.000 emplois dont 35 à 50.000 directs (soit environ 7 à 10 % du total des nouveaux emplois).
- Pour l'Allemagne (phénomène Résidences Secondaires et Hébergement Complémentaire chez Parents et Amis, Meublés, exclus), 45 à 85.000 emplois, dont 20 à 40.000 directs (soit environ 4 à 8 % du total des emplois nouveaux).
- Pour l'Italie (phénomène Résidences Secondaires et Hébergement Complémentaire chez Parents et Amis, Meublés, exclus), 120 à 230.000 emplois, dont 50 à 100.000 directs (soit environ 5 à 10 % du total des emplois nouveaux).
- Pour la Belgique (phénomène Résidences Secondaires et Hébergement Complémentaire chez Parents et Amis, Meublés, exclus), 8 à 13.000 emplois, dont 3 à 6.000 directs (soit environ 1,5 à 3 % du total des emplois nouveaux).

-§ 207 - En définitive et à titre indicatif, un pourcentage moyen de l'ordre de 8 % pourrait être retenu au niveau de la Communauté Economique Européenne en ce qui concerne la part de l'emploi touristique direct dans l'emploi total, pour la période 1970-1980, soit un effectif de 360.000 emplois nouveaux sur un total de 4,5 millions.

Sachant que l'agriculture en France participe aux activités touristiques dans une proportion de 13,5 % en 1970 et si l'on veut admettre que ce pourcentage peut être étendu à l'ensemble de la C.E.E. (2) le monde agricole pourrait, selon les hypothèses II et III (cf. tableau 21), se voir attribuer entre 68.500 et 107.500 emplois nouveaux (directs et indirects), dont au moins 50.000 emplois nouveaux. En allant plus loin, si les pouvoirs publics veulent bien mettre au point une politique concertée (contrat, convention collective ...), visant à réserver systématiquement aux agriculteurs au minimum le 1/4 des emplois induits par l'implantation d'unités touristiques en milieu rural, ce sont entre 170.000 à 250.000 emplois (directs et indirects) qui devraient revenir au monde rural.

- (1) Alors que le tableau 173 en annexe concerne presque tous les modes d'hébergement.
- (2) On peut même le majorer, si la feconversion amorcée par les agriculteurs dans la branche tourisme, se poursuit, sous l'impulsion et avec l'aide des pouvoirs publics.

-§ 208 - Les champions d'un maintien à tout prix de l'exploitation de l'espace rural par les paysans utilisent de plus en plus l'argument selon lequel cette exploitation serait absolument nécessaire pour éviter, dans l'intérêt de la collectivité, un dépérissement du paysage. Or, étant donné l'allongement des loisirs et l'établissement d'hébergements, notamment des résidences secondaires, une partie au moins de la superficie agricole utile et une partie certainement considérable pourra être affectée à un usage non-agricole, et cela sans rigueur et sans menace pour le paysage (1).

L'argumentation en faveur du maintien des anciennes structures et surtout en faveur de la conservation du volume actuel de l'exploitation agricole de l'espace rural peut donc être discuté.

En outre, il faut s'attendre à ce que, la durée du temps libre augmentant, on ait à répondre, pour rattraper le retard, à un besoin, aux proportions encore insoupçonnées, de lieux de loisirs, consommateurs d'espaces.

-§ 209 - Alors même que le besoin de terres pour des fins extra-agricoles doit notablement augmenter, il n'y a aucun danger mortel pour l'équilibre naturel (1). Une superficie, même de l'ordre de 1,7 à 2 millions d'hectares ne représente qu'une infime partie du territoire de la Communauté Economique Européenne et ne représente, de ce fait, aucune atteinte sérieuse à l'économie du paysage. D'autre part, le transfert de cette même superficie à un secteur d'utilisation non-agricole pourrait en fait réduire de façon décisive, l'excédent de l'offre de produits agricoles et contribuer beaucoup plus à la réalisation d'un équilibre du marché qu'une réduction de moitié du nombre, soit des exploitations agricoles, soit encore des personnes occupées dans l'agriculture.

Cette prise de position n'exclut cependant pas qu'une action vigoureuse et globale soit entreprise pour maintenir un niveau d'emploi en milieu rural par introduction de nouvelles activités, dont le tourisme. Mais le problème ne doit pas et ne peut pas être dissocié de l'ensemble des problèmes économiques et humains au niveau régional, national et communautaire. Une approche purement touristique serait dangereuse et illusoire.

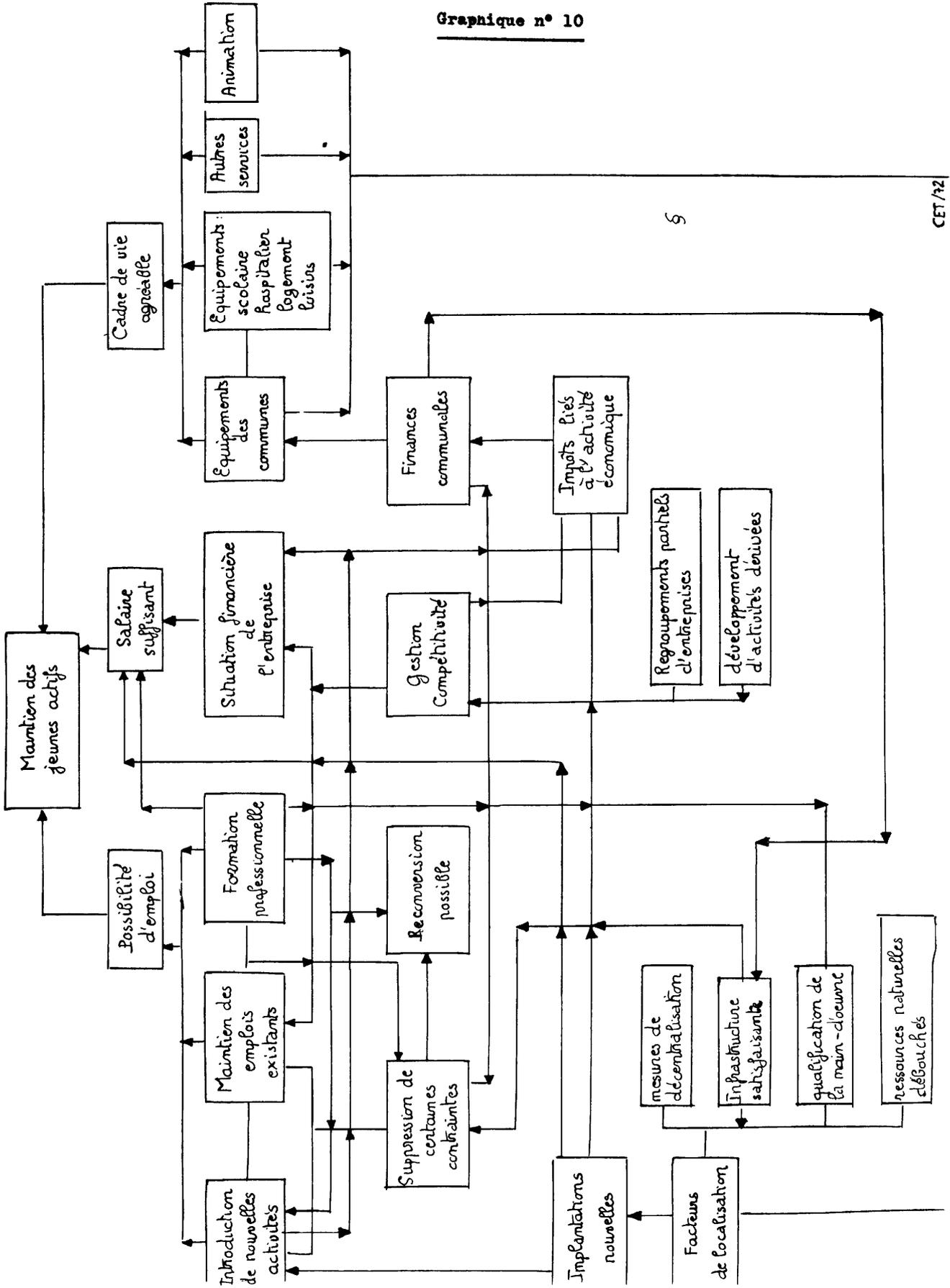
-§ 210 - Le maintien, notamment des jeunes actifs en milieu rural, suppose des possibilités d'emplois, un salaire suffisant et un cadre de vie agréable (cf. graphique 10). Ces trois composantes exigent à leur tour un certain nombre de mesures, où le tourisme serait partie prenante dans des propositions variables, selon les régions.

Les possibilités d'emploi sous-tendent en effet le maintien des emplois existants par l'introduction de nouvelles activités. Or, l'implantation de pareilles activités dépendra d'un certain nombre de facteurs de localisation, parmi lesquels les mesures de décentralisation, une infrastructure satisfaisante, des ressources naturelles, des débouchés, et, notamment, la qualification de la main-d'oeuvre.

Or, la main-d'oeuvre en milieu rural existe ; sa qualification laisse cependant à désirer ; sa reconversion s'impose mais exige du même coup une formation professionnelle adéquate.

(1) Ce qui n'exclut pas de prendre de sérieuses mesures de protection.

Graphique n° 10



Si les communes ou les groupements de communes veulent faire un effort d'investissement pour supprimer certaines contraintes en vue de décider les entreprises industrielles ou de services à s'implanter sur leur territoire et si les pouvoirs publics veulent bien contribuer à temps à l'orientation et à la formation professionnelles, les conditions sont réunies, soit pour maintenir les emplois existants soit pour offrir, notamment dans les communes frappées par l'exode rural, de nouveaux postes.

Disposant de la main-d'oeuvre en quantité et en qualité, les entreprises ou établissements nouvellement installés pourront, éventuellement par regroupements partiels ou par le développement d'activités dérivées et grâce à une bonne gestion, dégager une situation financière saine, autorisant le paiement de salaires "suffisants", l'une des conditions du maintien des jeunes actifs.

La compétitivité acquise par les nouvelles implantations assurera, par le relai des impôts liés à l'activité économique, des ressources supplémentaires aux finances communales. Une partie de ces ressources servira à amortir les investissements engagés, dans un premier temps, pour améliorer l'infrastructure exigée par les entrepreneurs et industriels ; une autre à réaliser, les équipements collectifs communaux - éducation, hygiène, santé, loisirs - sans lesquels le cadre de vie ne saurait être agréable. L'amélioration de ce cadre de vie doit précéder, puis suivre, les exigences minima des nouveaux venus - les investisseurs et éventuellement les actifs importés - et de la population locale.

-§ 211 - La complexité des relations soulignée par le graphique 10, interdit d'avancer des solutions toutes faites pour l'emploi touristique, principalement en milieu rural ; tout dépendra du choix de l'implantation de telle ou telle activité touristique (nature, localisation, taille, affectation ...) et des moyens mis en oeuvre. Néanmoins, si les problèmes évoqués à propos du graphique 10 sont abordés franchement et chronologiquement et reçoivent les solutions compatibles avec le respect des hommes et de la nature, l'introduction ou le développement des activités de tourisme et des loisirs en milieu rural doit constituer un débouché quantitatif et qualitatif de plus en plus important.

o
-----o-----
o

IX. EN GUISE DE CONCLUSION;
UN SYSTEME DE PLANIFICATION ET DE CONTROLE BUDGETAIRE.

-§ 212 - L'analyse de la demande et de l'offre de tourisme et de loisirs, et l'étude de l'incidence de cette activité tertiaire sur les économies régionales étayées sur le dépouillement méthodique et le traitement de plusieurs centaines de rapports, tout comme les tentatives de prévisions de la demande et de l'offre de la prochaine décennie sur la base d'une projection des tendances passées en vue d'évaluer les surfaces requises pour la satisfaction des besoins de détente et de santé publique ont révélé, à maintes occasions, soit des lacunes exigeant des extrapolations, soit des divergences sur les concepts de base, voire encore l'utilisation de méthodes différentes, - tantôt rudimentaires, tantôt trop élaborées - mais de toute façon partielles, pour ne s'être intéressées le plus souvent qu'aux critères économiques.

Cette situation doit être inversée si l'on veut formuler une politique élargie de loisirs dans le cadre d'une politique sociale, économique et physique globale.

-§ 213 - Toute politique communautaire dans le domaine du tourisme et des loisirs exige alors au préalable une uniformisation des définitions de base et une harmonisation des instruments de planification. Mais uniformisation et harmonisation ne signifient pas standardisation des aménagements, des équipements, des comportements, car il faut non seulement respecter les habitudes et aspirations de la clientèle actuelle, mais encore s'efforcer de laisser une souplesse suffisante aux plans de loisirs pour qu'ils s'adaptent à des demandes d'équipement d'une nature encore inconnue actuellement, qui pourront se manifester au fur et à mesure que des activités de loisirs entièrement nouvelles seront découvertes. Uniformisation et harmonisation signifient coordination.

-§ 214 - Or, le mot coordination a été, ces dernières années, fort usé par les utilisations abusives et erronées qui en ont été faites. Pourtant il s'agit d'un mot fondamental en matière de planification. En effet, qu'est-ce que la planification si ce n'est un vaste processus de coordination des différentes décisions "éclairées". Cette coordination dans l'espace comme dans le temps des différentes décisions exige donc au préalable l'élaboration d'une structure. Dans une telle structure, il sera possible de faire ressortir les liaisons complexes existant entre les différentes catégories de décisions.

-§ 215 - Ces liaisons complexes sont caractérisées par deux effets majeurs : des effets rétroactifs et des processus itératifs. Or, on assiste le plus souvent à des prises de décisions séquentielles (structures linéaires, alors qu'il s'agit de structures complexes) et anarchiques (on ne distingue pas le niveau d'importance attribuable à chaque type de décision). Une telle procédure entraîne inévitablement une inadéquation de ces décisions avec la réalité économique et sociale. Les prises de décision stratégique, voire opératoire, fondées sur le bon sens et l'intention ont donc de fortes chances d'entraîner un gaspillage au niveau d'une ressource rare : le capital.

La répartition rationnelle de cette ressource est une des composantes de l'expansion économique. Une allocation optimale par secteur économique des investissements est donc tout aussi importante que le montant brut de ces derniers. Ceci est d'ailleurs vrai au niveau global aussi bien qu'au niveau sectoriel.

En définitive, il est nécessaire de structurer le cadre dans lequel doivent se prendre les décisions et d'organiser les réseaux d'information à partir desquels seront prises ces mêmes décisions.

-§ 216 - o. Structurer le cadre dans lequel doivent se prendre les décisions revient à déterminer les relations complexes entre les différents types de décision. On en arrive donc à définir trois catégories de décision :

- . les décisions stratégiques ; autrement dit les décisions prises au plus haut niveau - ce qui n'exclut pas un processus de participation -. Les décisions seront bien évidemment fondées sur les résultats fournis par les modèles de prévision à moyen terme (5ans) (1). Les décisions éclairées auront pour objet de fixer les objectifs globaux ventilés d'une organisation (2).
- . les décisions opératoires. Bien que distinctes des décisions stratégiques, elles en sont étroitement dépendantes et assurent la réalisation des décisions stratégiques. On peut admettre qu'elles sont plutôt liées au graphique 12.
- . les décisions administratives : elles peuvent être soit stratégiques (modification des structures administratives considérée comme un objectif), soit opératoires (processus administratif normal). Elles sous-entendent la vie d'une organisation et existent par conséquent dans le cadre des graphiques 11 et 12.

-§ 217 - o. Organiser le réseau d'information à partir duquel seront prises les différents types de décision. Cette information ne doit pas être une simple collecte, mais une analyse statistique de l'information tendant à élaborer un système ou plutôt un sous-système. Autrement dit, il convient de passer du stade de la statistique descriptive à celui de la statistique inductive. En effet, devant la complexité croissante des relations économiques, la statistique descriptive ne fournit pas les éléments nécessaires à la compréhension de la réalité. Seule la statistique inductive, fondée sur l'utilisation de modèles mathématiques peut "*approcher*", sinon reproduire la trame complexe de la réalité vivante. Ces modèles permettent non seulement une meilleure compréhension du fonctionnement, mais également d'effectuer des prévisions fondées sur une analyse des causes qui déterminent la valeur d'une variable endogène. Ils accroissent finalement les moyens dont on dispose pour une action éclairée.

-§ 218 - Pour se situer dans ce courant de pensée, une ébauche de modèle général brut de planification est proposé ici, qui ne doit en aucune manière être considéré comme un modèle définitif. Un tel modèle ne pourrait être, en effet, en l'état actuel, entièrement réalisé qu'après quelques années et une somme d'efforts considérables.

Une fois mis en place et rôdé, il doit cependant constituer un système qui pourra et devra être traité électroniquement, compte tenu de la masse imposante de données à prendre en considéra-

(1) Une telle hypothèse permet, dans le cadre des différents modèles de prévision de supposer que les coefficients structurels sont constants.

(2) Elles prennent principalement place dans le graphique 11.

tion (1). Il ne s'agira cependant jamais d'un travail de routine. L'imagination et l'esprit de création auront toujours dans son sein une place fondamentale.

Il convient d'envisager à présent les deux graphiques qui constituent la trame d'un tel système. Pour la commodité de la présentation, on les abordera séparément. Il ne faut jamais oublier toutefois qu'ils sont intimement liés.

- Esquisse d'un schéma général de planification (graphique 11).

-§ 219 - On a distingué six bloc principaux. Les deux premiers blocs peuvent être considérés comme représentatifs des facteurs déterminants du marché. Chacun des facteurs déterminants (facteur "demande" et facteur "offre") est lui-même constitué par un ensemble de variables exogènes et d'interaction entre variables exogènes. L'importance du nombre de variables prises en considération est fonction des données disponibles et du degré de complexité souhaité. Le nombre de variables entraînera alors l'élaboration d'un modèle plus ou moins sophistiqué dans la mesure, bien entendu, où l'on souhaite prendre en considération les phénomènes de multicollinéarité et d'interaction.

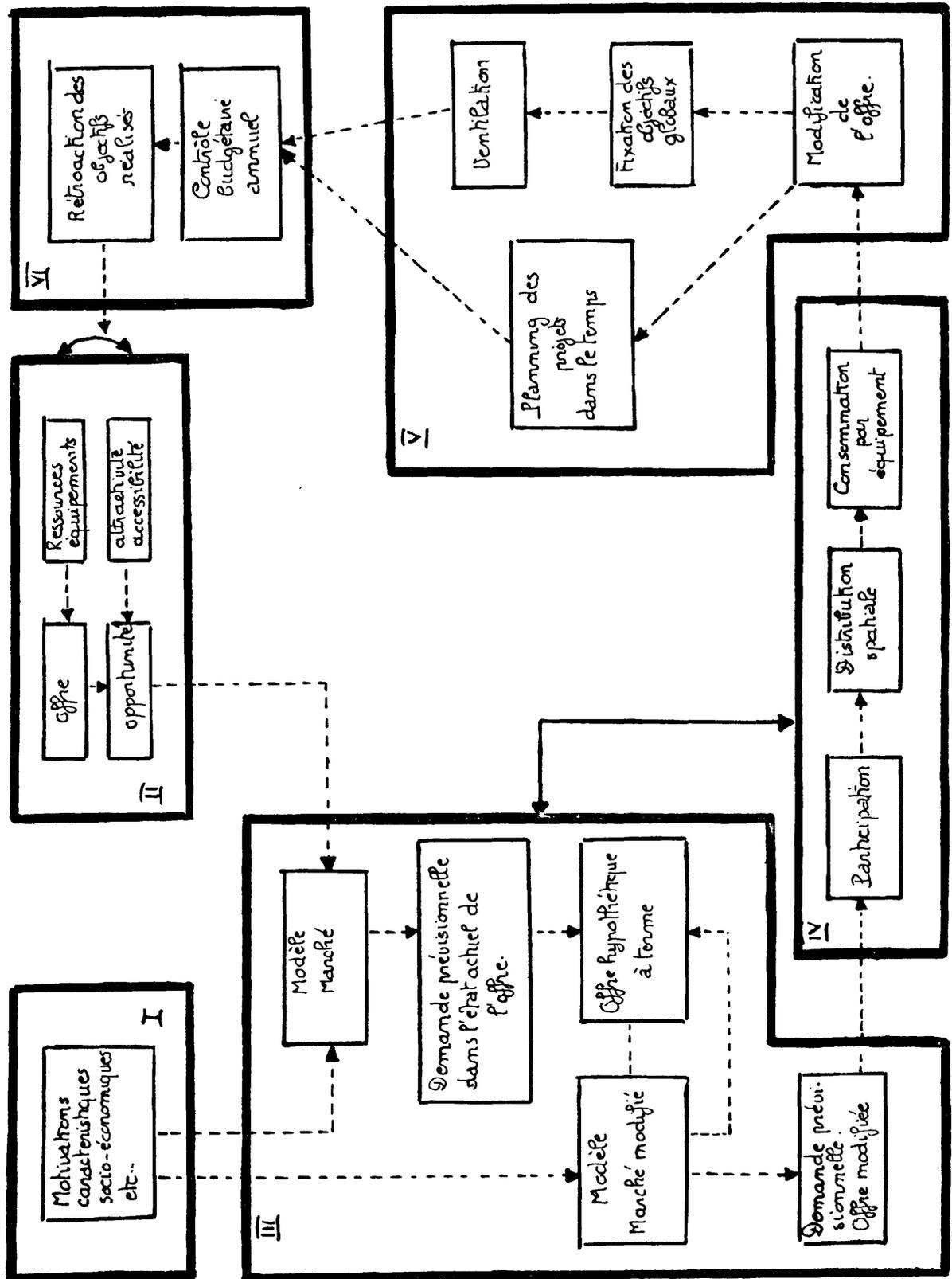
-§220 - Quoiqu'il en soit, dans un tel contexte, les "variables d'offre" (qualitatives, quantitatives, substitution, complémentarité..) apparaissent comme des variables explicatives de la "demande" et permettent par conséquent de tenir compte de la différence qui existe entre deux notions souvent confondues : Consommation et Demande. Il ne s'agit pas là d'un simple problème de sémantique, mais d'un point fondamental du point de vue de la prévision. L'utilité des modèles de prévisions de la "demande" revêtent en effet du point de vue du planificateur un intérêt nettement supérieur à celui des modèles de prévision de consommation. Ils permettent en particulier au planificateur de mettre un terme aux "déséquilibres" constatés dans le passé, alors que les modèles de consommation ne font qu'accroître ces déséquilibres.

-§221 - En définitive, la conjonction du facteur "offre" et du facteur "demande" (essentiellement les variables socio-économiques) permet l'élaboration d'un modèle de prévision de la demande que l'on pourrait qualifier de modèle-marché. Il est dès lors possible, dans le cadre de ce modèle général, (il peut en effet exister une foule de modèles composants) de tester un grand nombre de valeur hypothétique à terme du facteur "offre". C'est à ce niveau qu'interviennent les choix politiques (au sens noble). Jusqu'ici l'action du planificateur était relativement limitée car il est difficile d'imaginer une action directe de ce dernier sur les variables socio-économiques de la population (à tout le moins cette action est délicate et particulièrement lente, étant donné l'inertie qui caractérise de telles variables). Alors que le planificateur peut agir sur la demande future à partir d'un facteur qui est beaucoup plus facile de maîtriser : l'offre.

(1) Les graphiques présentés peuvent apparaître à première vue simples, logiques, et en définitive sans complexité réelle. Il ne faut pas se laisser abuser par une telle présentation : les difficultés susceptibles d'être rencontrées, que ce soit d'ailleurs au niveau de la conception ou de la mise en application, sont considérables et leurs résolutions requièrent un personnel qualifié. Cependant, une fois cet investissement en "matière grise" réalisé, il est certain que son R.O.I. sera rapidement positif. La rationalisation des investissements physiques et l'accroissement de l'utilité des consommateurs commencent donc par un investissement intellectuel.

Graphique n° 11

Esquisse d'un système général de planification.



CET/72

-§ 222 - De toute façon, ces choix politiques sont fonction de l'optimum propre au planificateur ; optimum qui est lui-même fonction d'une philosophie politique, économique ou sociale (ou autre). L'ensemble de ces choix reste cependant délimité par un certain nombre de contraintes (budgétaires en particulier) (1).

La détermination politique de l'offre à terme est donc le point fondamental de ce système et sous la responsabilité directe des autorités.

Etant donné les interactions offre-demande, le niveau de l'offre déterminé politiquement "*expliquera*" une proportion importante de la variation de la variable endogène. Cette proportion est fort variable selon les secteurs (à l'intérieur du domaine qui nous intéresse). Les secteurs où l'influence du planificateur est sensible sera d'ailleurs fournie par l'utilisation du modèle-marché. Toutefois, cette "*détermination politique*" quelle qu'elle soit aura été fondée sur une connaissance "*précise*" des effets induits. (Montant des investissements, leur rentabilité, les prix pratiqués, la désutilité subie par le consommateur, etc...). Il s'agira en somme d'une décision stratégique fondamentale (en fait plusieurs décisions) entraînant une "*action éclairée*".

-§ 223 - On a raisonné jusqu'à présent au niveau d'une demande agrégée globale ou ventilée. Autrement dit, la prévision de la demande a été prise en considération au niveau des zones émettrices (zones urbaines en général). Il convient à présent d'examiner la prévision de la demande au niveau des zones réceptrices. Il est en effet nécessaire de donner à cette prévision une dimension spatiale et, de plus, d'affiner cette prévision au niveau des équipements et des taux de participation par activité lorsqu'il s'agit de récréation.

C'est précisément là l'objet des modèles (2) qui seraient inclus dans le bloc 4. Ces modèles seraient essentiellement des modèles de gravitation alors que dans le bloc 3 il conviendrait d'employer des modèles de régression multiple. (En fait, un modèle de gravitation est un modèle de régression ; on introduit cependant une telle distinction étant donné la spécificité de chacun de ces types de modèle).

-§ 224 - Dans le graphique 11, le bloc 4 est dans une situation de dépendance logique par rapport au bloc 3. Dans la réalité, les deux sont intimement liés. L'offre ne peut être une mesure abstraite et globale. Elle doit avoir une dimension spatiale et qualitative (qui, plus est, à la différence des autres secteurs économiques, une fois localisée cette offre devient rigide).

La détermination d'une offre hypothétique à terme se fait donc à partir d'une étude comparée des prévisions globales et/ou ventilées et des différentes "*mini-prévisions*" effectuées dans le bloc 3.

La détermination politique de l'offre est, par conséquent, le résultat des études entreprises tant dans le bloc 3 que dans le bloc 4. La flèche reliant le bloc 3 et le bloc 4 a précisément pour but de souligner un tel phénomène.

(1) Ces contraintes budgétaires devant elles-mêmes être fonction d'allocation optimale des ressources entre secteurs économiques au niveau d'une planification nationale ou régionale.

(2) Cf. M. Renoux, La prévision de la demande touristique en Amérique du Nord : approche économétrique, thèse, Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, 1972, 660 pages.

-§ 225 - Une telle procédure est rendue nécessaire par la diversité qualitative et la dispersion géographique de la demande dite "touristique" "La demande touristique couvre un monde de demandes" (A. Piatier) ; qui, plus est, les diverses prévisions effectuées à partir des différents modèles permettent plus de "cerner" la demande que de la connaître avec précision.

En définitive, la procédure à utiliser lors de la mise en pratique d'un tel système ne saurait être aussi rigide que celle retracée par le graphique 11. L'esprit de création, l'imagination et les astuces seront aussi utiles que les techniques statistiques proprement dites.

-§ 226 - Le bloc 5 peut être considéré comme la réalisation pratique des décisions politiques "éclairées" prises à propos de "l'offre à terme". A partir de ces décisions, il est alors possible de fixer les objectifs globaux (5ans) et de les ventiler :

- . dans le temps (cadre budgétaire),
- . dans l'espace (dispersion géographique de l'offre),
- . qualitativement (type d'équipement).

(Cette liste des ventilations possibles n'est pas exhaustive).

Dans le même temps, ces objectifs doivent être accompagnés d'un planning des projets dans le temps (état d'avancement des travaux) et par un plan de financement. Ces deux composantes (planning et plan de financement) devraient être ventilées avec la plus grande précision possible.

-§ 227 - A ce niveau, il semble possible d'effectuer une analyse de rentabilité prévisionnelle par projet (cost and benefit analysis : dans une certaine mesure en liaison avec le graphique n° 12).

Bloc 6 : en liaison avec le graphique n° 12. Ce bloc permet, en effet, d'effectuer une liaison avec un "éventuel" contrôle de gestion dans le cadre budgétaire. On dispose à ce moment-là des plannings des projets dans le temps, des plans de financement et de leur coût, des objectifs globaux et ventilés fixés en fonction de la demande prévisionnelle, elle-même fonction de l'offre politiquement déterminée à terme. Ainsi, les informations recueillies à partir du graphique n° 11 vont permettre de remplir les différents comptes de charge et de produit du compte d'exploitation prévisionnel.

Ainsi, une fois l'exercice budgétaire achevé, il est possible de comparer les trois composantes séquentielles de l'offre : offre de l'année t_0 ; offre hypothétique à terme concernant l'année t_1 (début de l'exercice suivant) et \hat{t}_1 la valeur réelle de l'offre en t_1 . Il est fort plausible que l'offre en t_1 ne soit pas égale à \hat{t}_1 . Cela va entraîner un certain nombre de modifications dans le plan à moyen terme. Il convient alors de faire "courir" à nouveau le système à partir de la nouvelle situation en \hat{t}_1 afin de voir les conséquences d'une telle situation et de prendre les décisions correctrices qui s'imposent.

Toutefois, ces décisions correctrices seront plutôt fonction du contrôle de gestion dans le cadre budgétaire qui permet une analyse plus fine. Quoiqu'il en soit, toute décision dans le cadre du graphique n° 12 aura évidemment un effet de "Feed-Back" sur le graphique n° 11.

C'est précisément ce schéma de contrôle de gestion dans le cadre budgétaire que l'on se propose d'examiner à présent.

- Contrôle de gestion dans le cadre budgétaire (Graphique 12).

-§ 228 - Ce graphique peut être divisé à son tour en cinq blocs principaux. Le premier bloc constitue une première liaison avec le graphique précédent. A partir des différents modèles du système général seront fixés les différents types d'objectifs. Ces objectifs seront ventilés avec plus ou moins de précision. La structure du bloc n° 1 est en effet fonction :

- . du nombre de modèles utilisés dans le graphique n° 11 ; autrement dit, de l'affinement de la prévision ;
- . de l'information disponible et du pouvoir dont dispose l'organisation sur les différents secteurs, les différentes activités, exploitations et composantes principales. Ainsi, il sera particulièrement délicat de déterminer des objectifs pour le secteur privé (hôtellerie principalement) étant donné la connaissance aléatoire de l'offre hypothétique à terme et la difficulté qu'il y a à imposer une décision dans ce secteur. Des hypothèses pourront cependant être formulées et servir de base à l'élaboration d'un éventuel "*texte législatif*". La gamme des actions est donc largement ouverte.

-§229 - La sélection décrite dans le bloc 1 correspond donc à une situation idéale. La ventilation est, par hypothèse, extensible à souhait.

Pour chacun des points terminaux de cet arbre, il est donc nécessaire d'effectuer une analyse comptable. Cette analyse fera l'objet du bloc 2.

Les comptes inclus dans le compte d'exploitation réalisé devront donc pouvoir être établis à partir des documents comptables de chaque exploitation.

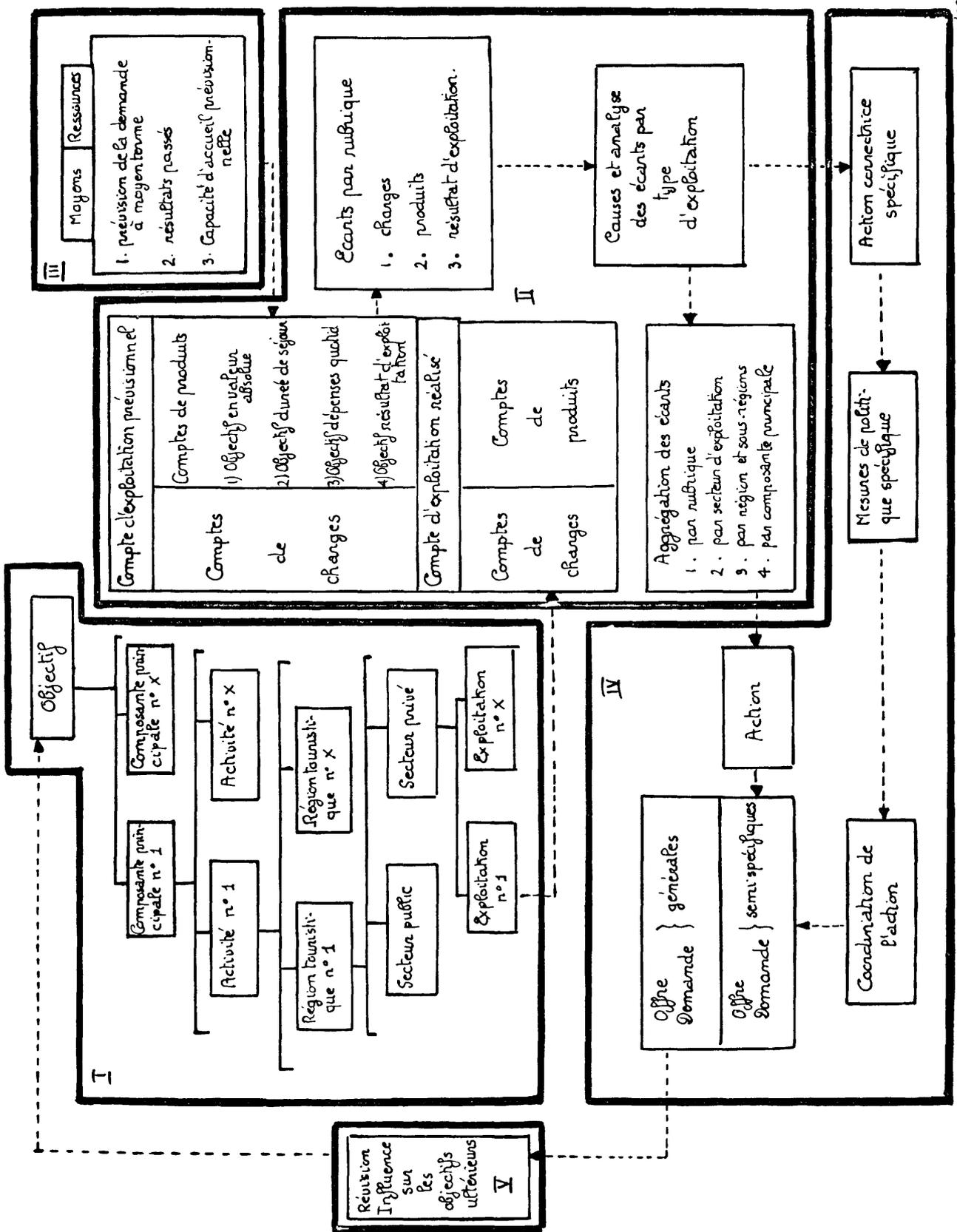
Les comptes inclus dans le compte d'exploitation prévisionnel seront établis à partir des résultats du graphique n° 11. Cette liaison étroite entre le compte d'exploitation prévisionnel et le système général est souligné par la présence du bloc 3. Ainsi, les prévisions relatives à la "demande" vont servir à définir la majorité des comptes de produits. Le plan de financement prévisionnel va permettre de remplir un certain nombre de comptes de charge (amortissements, intérêts, nouveaux coûts d'exploitation, etc...).

-§230 - Etant donné que la structure des comptes d'exploitation réalisé et prévisionnel est identique, il est possible, dans la deuxième étape de cette analyse comptable, de calculer un certain nombre d'écarts par compte. Ces calculs peuvent être ou non agrégés. Quoiqu'il en soit, tous les écarts calculés se recoupent et induisent les actions à des niveaux différents tout en restant complémentaires.

Dès lors, une analyse de ces écarts par type d'exploitation va permettre une action correctrice spécifique (autrement dit, au niveau des différentes exploitations). Ces actions correctrices spécifiques (bloc 4) doivent cependant se situer dans un plan d'ensemble. Les agrégations et les causes des écarts au niveau des secteurs d'exploitation, des régions et sous-régions, des composantes principales, vont constituer ces plans d'action d'ensemble. Les actions spécifiques doivent être coordonnées avec ces "*actions globales*".

Graphique n° 12

Contrôle de gestion dans le cadre budgétaire



-§ 231 - L'analyse des causes des écarts agrégés permet donc de dépasser le niveau des actions "localisées" tout en les prenant en considération.

Cette action globale, ventilée ou spécifique peut s'exercer sur le facteur demande (marketing par exemple, lorsqu'un objectif de demande n'a pas été atteint) ou sur l'offre (modification, suppression, étalement des différents projets par rapport aux décisions initiales). (Le bloc 4). On pourrait ajouter une autre composante : "Action sur le personnel" par l'intermédiaire de sanctions (positives ou négatives).

Toutes ces actions déterminées dans le cadre budgétaire vont évidemment avoir un effet sur le graphique n° 11, puisqu'elles sont prise au début de t_1 (à la fin de l'exercice t_0). Ces modifications vont avoir un effet rétroactif sur les objectifs ultérieurs et vont déterminer les objectifs en t_2 qui seront comparés à \hat{t}_2 . Le bloc 5 tend à rendre compte de ce processus itératif (flèche reliant le bloc 5 aux objectifs par l'intermédiaire du graphique n° 11). Il existe donc à ce stade de l'étude une étroite liaison avec le graphique précédent.

-§ 232 - Il est hors de propos d'entreprendre ici une étude exhaustive sur ce vaste problème qui nécessiterait, à lui seul, un rapport complet. Les grandes lignes directrices esquissées permettent néanmoins de saisir l'urgence qu'il y a à adopter une politique concertée en matière de planification et de programmation.

Il conviendrait, dans un premier temps, pour approfondir cette question, d'examiner l'inventaire des techniques de prévision de la demande qui ont déjà été utilisées en Amérique du Nord (1) et de les adapter au contexte européen pour faire sienne l'expérience acquise dans ce domaine.

Ces modèles sont, en effet, la base de cette procédure et leur exactitude sera une des conditions du succès d'une telle entreprise. A partir de cet inventaire des techniques de prévision et des deux esquisses présentées ci-dessus, il conviendra d'approfondir les liaisons complexes intra-graphique et inter-graphique. Il sera en particulier nécessaire de souligner les difficultés pratiques d'application. Autrement dit, il faudra passer d'un schématisme théorique à un plan opérationnel. Cette tâche sera particulièrement lourde et délicate. En effet, une planification "vécue" ne saurait être aussi rigide et par conséquent aussi simple que les graphiques présentés. L'étape actuelle de systématisation est toutefois nécessaire, dans la mesure où elle permet de donner un cadre au mouvement anarchique des événements.

-§ 233 - Les auteurs d'une telle étude ne sauraient cependant considérer comme une fin l'approfondissement et la correction - d'un tel processus de planification. Ils devront également prendre en considération les problèmes de coordination avec les plans des autres organisations - niveau national, régional, provincial -. En effet, l'allocation des ressources (budget d'investissement par secteur)

(1) Cf. Thèse M. Renoux, citée.

doit se faire en premier lieu au niveau d'une planification nationale, régionale ou provinciale. Les planificateurs devraient donc utiliser un système comme celui qui a été présenté pour déterminer l'impact économique global qu'aura le budget qu'ils présentent pour justifier au plus haut niveau les sommes qui leur seront allouées au chapitre budgétaire concernant les équipements (budget national, régional, provincial...).

Cela exigerait, par conséquent, à partir des résultats obtenus par le système, l'introduction dans la comptabilité nationale (en particulier au niveau du tableau économique d'ensemble et du tableau d'échanges interindustriels) l'introduction du secteur "*Tourisme et Loisirs de Plein-Air*" qui se matérialiserait dans chacune des matrices par une nouvelle ligne et une nouvelle colonne (cf. annexe, tableau n° 119). (1). Par exemple, la triangulation de la matrice de Leontieff, en permettant de déterminer les effets du secteur "*Tourisme et Loisirs de Plein-Air*" sur les autres secteurs, pourrait constituer un argument éventuel au niveau des tractations budgétaires.

-§ 234 - En conclusion, la mise en chantier d'un tel système doit être précédée par l'élaboration d'une structure administrative adéquate. Les structures pyramidale et semi-fonctionnelle ne sauraient théoriquement s'intégrer dans un tel système.

L'accord que l'on pourrait donner à une telle idée devrait donc aller de pair avec une adéquation des structures administratives. Ce point fondamental mérite d'être mis en exergue. Il faut cependant noter que cela n'exclut pas, dans l'éventualité d'une réponse favorable, l'établissement d'un échancier mettant en place progressivement, mais inéluctablement, de telles structures. On ne saurait tout mettre en place et tout de suite.

D'ores et déjà, et compte tenu des difficultés de tous ordres rencontrées tout au long de la présente recherche, on se doit de suggérer quelques voies ou quelques domaines vers lesquels les efforts devraient être axés en vue de préparer une politique du tourisme et des loisirs à l'échelle européenne.

En plus d'une actualisation des données et d'un élargissement de l'étude aux nouveaux pays membres du Marché Commun, devraient être notamment programmées les recherches suivantes à intégrer par ailleurs dans le cadre plus vaste d'un système de planification et de contrôle budgétaire:

- . Harmonisation des définitions des concepts touristiques, en vue d'une standardisation des techniques statistiques destinées à mesurer les flux touristiques.
- . Recherche en vue d'une uniformisation des techniques d'inventaire de la capacité d'accueil.
- . Inventaire quantitatif et qualitatif des ressources touristiques (hydrome, phytome, lithome, anthropome) en vue de leur intégration dans un modèle R.A.E.C. (Ressources-Activités-Equipements-Clientèles).
- . Analyse des motivations, aspirations, attentes de la clientèle touristique.

(1) Seule la France, à notre connaissance, a tenté d'intégrer un tel secteur dans la comptabilité nationale.

- . Techniques de prévision de la demande touristique.
- . Application de la théorie coût-bénéfice au secteur tourisme-loisirs.
- . Elaboration de dossiers techniques concernant les divers équipements touristiques proposés (ou à proposer) à la clientèle : caractéristiques techniques, économiques, financières, juridiques, administratives.
- . Analyse comparative des circuits de financement des investissements touristiques.
- . Recherches de solutions à l'échelle européenne pour assurer l'étalement des vacances.
- . Intégration systématique de la branche tourisme dans la comptabilité régionale et nationale.
- . Application de la technique de la R.C.B. (Rationalisation des Choix Budgétaires) aux projets touristiques.
- . Evaluations quantitative et qualitative ex-post et ex-ante de l'emploi touristique. Définition et typologie des métiers touristiques. Recherche en vue d'une formation adéquate aux métiers du tourisme.

B I B L I O G R A P H I E

=====

La consultation effective et le traitement de plusieurs milliers de documents (rapports, annuaires, enquêtes, plans, textes législatifs, etc...) interdit de les citer tous.

Les utilisateurs du présent rapport qui souhaiteraient vérifier ou approfondir les idées et résultats avancés peuvent cependant prendre connaissance des références exactes et exhaustives des documents utilisés en consultant :

- les 8 tomes de "BIBLIOGRAPHIE TOURISTIQUE" édités depuis 1964 par le Centre d'Etudes du Tourisme de l'Université d'Aix-Marseille et qui classent par thèmes, par pays et par auteurs plus de 12 000 livres ou articles ;
- La Revue "DOCUMENTATION TOURISTIQUE - BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE INTERNATIONALE" qui analyse trimestriellement, depuis mai 1969, 160 études sur les multiples aspects du phénomène touristique européen et mondial.

La version anglaise de cette Revue paraîtra dès Juin 1973 sous le titre "TOURISTIC ANALYSIS REVIEW".

Néanmoins, certains documents ont servi de base à l'édification statistique du présent rapport ; on citera parmi eux :

- Les collections de publications et annuaires des Communautés Economiques Européennes,
- Les rapports annuels "Tourisme" et les publications diverses de l'O.C.D.E.,
- Les dossiers statistiques de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme,
- Les enquêtes et rapports nationaux des Ministères, Offices Nationaux et Commissariats au Tourisme des pays membres du Marché Commun,
- Les annuaires statistiques régionaux,
- Les plans d'aménagement régionaux,
- Les annuaires des Nations-Unies.

Parmi les autres documents utilisés, on peut se permettre de privilégier les références suivantes :

. ADELS / GREP -

Une participation des ruraux à l'équipement touristique. Revue "POUR", Groupe de Recherche et d'Education pour la Promotion, Paris, n° 14115, février 1970, 67 pages.

- . BARETJE René -
La demande touristique.
Thèse, Faculté des Sciences Economiques, Aix-en-Provence, 1968, 813 pages.
- . BARETJE René / DEFERT Pierre.-
Aspects Economiques du Tourisme.
Berger-Levrault, Paris, 1972, 355 pages.
- . BERQUIN A. / RACINE M. / VERCUEIL J. -
Tourisme et loisirs 1985 : méthode des scénarios.
O.R.E.A.M., Service Régional de l'Equipement, Marseille, mars 1970, 26 pages + annexes.
- . BISET L. / PONS B. et divers -
Agriculteurs et ruraux dans le monde de demain.
Cahiers du C.E.N.E.C.A., Paris, numéro spécial 1971, 570 pages.
- . BOUSTEDT O. -
Freizeitgestaltung und Freizeitraum.
In Bericht über die 70 Tagung in München 1970, Verband Deutscher Städtestatistiker, München 1970, p. 63-97.
- . C.E.N.E.C.A. -
Le monde rural, gardien de la nature.
Cahiers du C.E.N.E.C.A., numéro spécial, tome 1, 1970, 422 pages, tome 2, 1970, 501 pages.
- . CHALENDAR J. de -
Vers un nouvel aménagement de l'année.
La Documentation Française, Paris, 1970, 126 pages.
- . CICCHETTI Ch / SENECA J. / DAVIDSON P. -
The demand and supply of outdoor recreation. An economic analysis.
Department of the Interior, Washington, 1969, 311 pages.
- . COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN.-
Les transformations du mode de vie ; mobilité et coûts de l'adaptation ; temps et espaces de loisirs, problèmes du troisième âge, plan et perspectives.
Librairie Armand Collin, Paris, 1970, 196 pages.
- . DEFERT Pierre -
Eléments généraux de localisation.
Les Cahiers du Tourisme, Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, Série C, n° 13, 1969, 48 pages.
- . DEFERT Pierre -
Le tourisme, facteur de valorisation régionale.
Recherches Sociales, Paris, n° 3, 1966, 64 pages.
- . DEFERT Pierre -
Les ressources et les activités touristiques : essai d'intégration.
Les Cahiers du Tourisme, Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, Série C, n° 19, 1972, 55 pages.
- . FARCY H. de / GUNZBOURG P. de -
Tourisme et milieu rural.
Collection La Terre, Flammarion, Paris, 1967, 229 pages.

- . IMPRIMERIE NATIONALE -
Deuxième Rapport relatif à l'aménagement du territoire des Pays-Bas, Tome 1, Grandes lignes de la politique nationale d'aménagement du territoire, 1966, 50 pages.
Tome 2, Les grandes options, 1966, 89 pages.
Imprimerie Nationale, La Haye.
- . JUNG J. -
L'aménagement de l'espace rural : une illusion économique.
Calmann Levy, Collection Perspectives de l'Economie, Paris, 1971, 406 pages.
- . KRIPPENDORF J. -
Marketing et tourisme.
Editions Herbert Lang, Berne, 1971, 158 pages.
- . MAROT F. -
Loisirs en milieu rural.
Ministère de l'Équipement et du Logement, Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Groupe d'Études et de Recherches, Paris, septembre 1971, 80 pages.
- . McEWEN David -
The European Tourist Market.
Tourism, Planning and Research Limited, London, 1971, 67 pages.
- . PETERS M. -
International tourism : the economics and development of the international tourist trade.
Hutchinson of London, 1969, 286 pages.
- . RECREATIE EN MAATSCHAPPELIJK WERK -
Openlucht recreatie 1971-1975.
Ministerie van Cultuur, Recreatie en Maatschappelijk Werk, Rijswijk, 1971, 55 pages.
- . RENOUX M. -
La prévision de la demande touristique en Amérique du Nord ; approche économétrique.
Thèse, Centre d'Études du Tourisme, Aix-en-Provence, 1972, 660 pages.
- . SAINT-MARC P. -
Socialisation de la nature.
Editions Stock, Paris, 1971, 380 pages.
- . SCHWEITZER R.O. / LOMMATZSCH G.
Die Fremdenbeherbergung auf Bauernhöfen.
Greend lagen zier Kosten- und Erfolgsrechnieng.
- . TERSEN G. -
Demande d'espaces et agriculteurs.
Forêt-Loisirs et Equipements de Plein-Air, Paris, n° 20, 1970, p. 149-196.
- . VANHOVE N. / BOERJAN P. / VERMEIRE M.J. -
De weekendfochten en korte vacances van de Belgen 1969.
Westvlaams Economisch Studiebureau, Brugge, Afdeling Toeristisch-Economisch Onderzoek, n° 46, 1971, 114 pages.

LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET TABLEAUX

	Page
Graphique 1	
- Les facteurs déterminant de la demande touristique	7
Graphique 2	
- Analyse de la demande touristique future	8
Graphique 3	
- Processus de la consommation touristique de loisirs de plein air	10
Graphique 4	
- Analyse des loisirs des week-ends.	14
Carte 1	
- C.E.E. Etude touristique - Répartition régionale - Nuitées tous hébergements 1969	16
Carte 2	
- C.E.E. Etude Touristique - Nuitées dans l'hôtellerie 1969. .	17
Tableau 1	
- Arrivées intra-Marché Commun	18
Tableau 2	
- Nuitées intra-Marché Commun	19
Tableau 3	
- Les arrivées des étrangers dans les pays du Marché Commun. .	20
Tableau 4	
- Les nuitées des étrangers dans les pays du Marché Commun . .	21
Tableau 5	
- Arrivées des étrangers : évolution & taux d'accroissement annuel	24
Tableau 6	
- Nuitées des étrangers : évolution & taux d'accroissement annuel	25
Graphique 5	
- Tourisme et développement régional	31
Graphique 6	
- Marché touristique	38
Graphique 7	
- Le couple "prix-salaires".	38

	Page
Graphique 8	
- Evolution des prix de la terre	42
Tableau 7	
- Dépenses touristiques 1969	43
Tableau 8	
- Vacances à l'étranger - Vacances nationales	48
Tableau 9	
- Vacances nationales 1970-1980.	49
Tableau 10	
- Vacances à l'étranger 1970-1980.	49
Tableau 11	
- Sorties de week-ends 1980.	50
Tableau 12	
- Répartition du sol aux Pays-Bas.	55
Tableau 13	
- Surfaces récréatives aux Pays-Bas.	55
Tableau 14	
- Surface loisirs/tourisme - surface totale (Belgique, Pays-Bas)	61
Tableau 15	
- Hypothèses des coûts des investissements (1970-1980)	71
Graphique 9	
- Le recul total du bien-être	75
Tableau 16	
- Budget nature/environnement	77
Tableau 17	
- Nombre de lits touristiques pour un emploi touristique . . .	80
Tableau 18	
- Nombre d emplois liés au tourisme.	81
Tableau 19	
- Evolution de la main-d'oeuvre (1970-1980) dans la C.E.E. . .	84
Tableau 20	
- Croissance de l'emploi touristique (1970-1980)	84
Tableau 21	
- Emplois nouveaux dus au tourisme (1980).	85
Tableau 22	
- Création moyenne d'emplois dus au tourisme	85
Graphique 10	
- Maintien des jeunes actifs en milieu rural	88

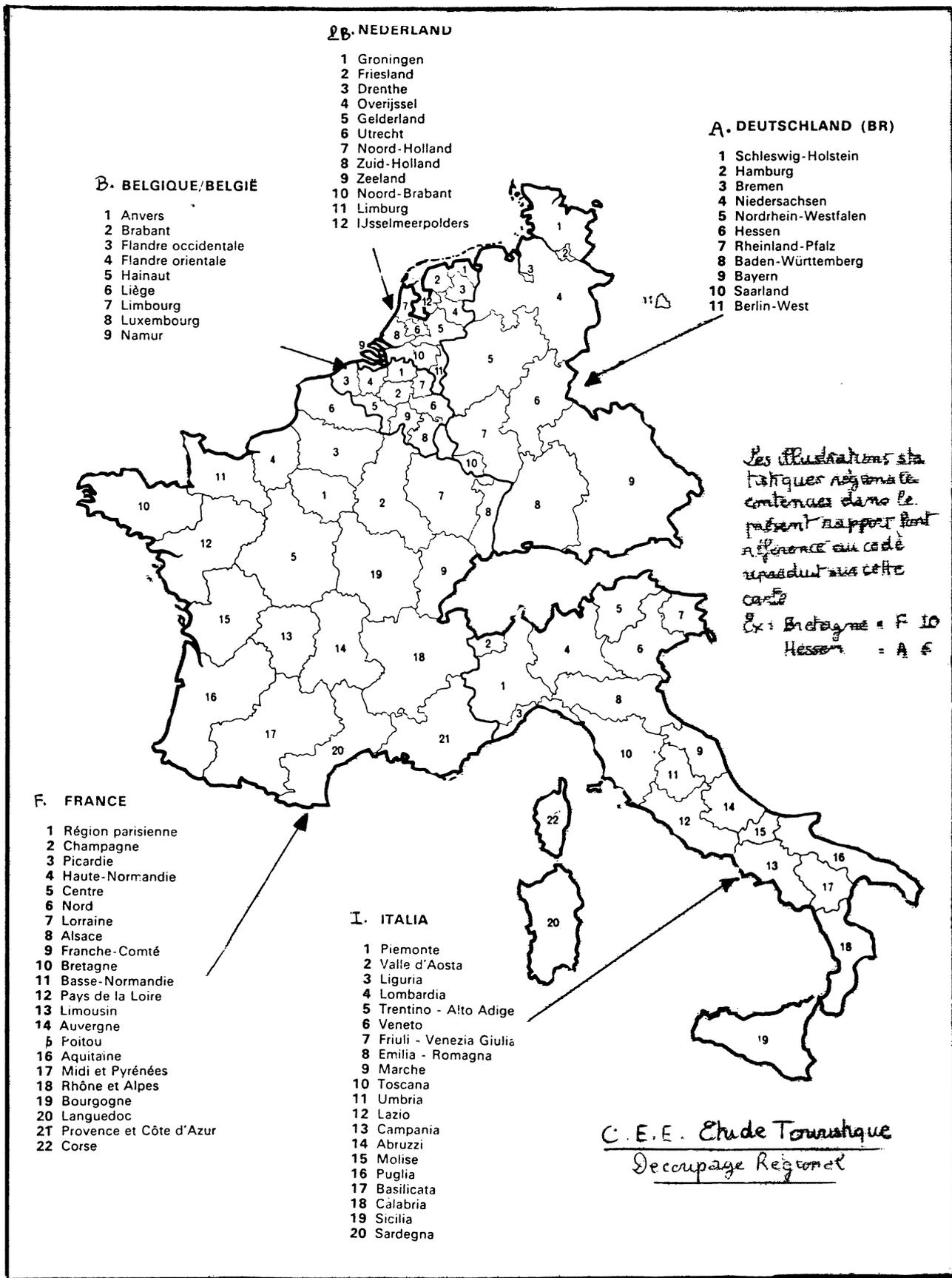
	Page
Graphique 11	
- Esquisse d'un système général de planification	93
Graphique 12	
- Contrôle de gestion dans le cadre budgétaire	98

- A N N E X E S -

==:==:==:==:==:==:==:==:==

Carte 1

Découpage régional des pays de la C.E.E.



§2 Tableau 1 : TOURISME INTERNATIONAL
Evolution des arrivées 1950-1970.

	1950	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
EUROPE	16839400	78603248	84363000	96641000	102500000	104231900	116260000	126700000
★ 60,60 %		74,33 %	74,08 %	74,74 %	74,31 %	73,55 %	75,4 %	75,41 %
★ ★ 100		467	500	573	608	618	690	752
MOYEN-ORIENT.	196620	2495924	3179000	3553000	2490000	2315600	2360000	2480000
0,77 %		2,36 %	2,79 %	2,74 %	1,80 %	1,63 %	1,53 %	1,47 %
100		126	161	180	126	117	120	126
AFRIQUE	523480	1971601	1605000	1759000	1917000	1698500	2065000	2360000
2,07 %		1,86 %	1,40 %	1,36 %	1,38 %	1,19 %	1,34 %	1,40 %
100		376	306	336	366	324	394	450
ASIE-AUS-TRALASIE.	237250	1541867	2116000	2554000	2990000	3462600	4155000	5290000
0,93 %		1,45 %	1,85 %	1,97 %	2,16 %	2,44 %	2,69 %	3,14 %
100		649	891	1076	1260	1459	1751	2229
AMERIQUE DU NORD.	6179650	17835760	(22617000)	24775000	28025000	29939700	29390000	31150000
24,44 %		16,86 %	19,86 %	19,16 %	20,31 %	21,13 %	19,08 %	18,54 %
100		288	(302)	331	374	400	392	416
AMERIQUE LATINE + CARAIBES	1305010	3246704	(302)	331	374	400	392	416
5,16 %		3,11 %	(
100		252	(
TOTAL	25281410	105745104	113880000	129300000	137922000	141648300	154000000	168000000
100 %		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100		418	450	511	545	560	609	664

(★) Pourcentage

(★ ★) Indice base 100-1950.

Sources : D'après Annuaire et Bulletins Techniques de l'U.I.O.O.T.

§3 Tableau 2 : ARRIVEES/TOURISME INTERNATIONAL

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
ALLEMAGNE		6676078	6621309	6556977	7022269	7715105
BELGIQUE-LUXEMBOURG *		6280000	6551000	6282000	6564822	6889384
2000000		2200000	2100000	2250000	2500000	
FRANCE		11800000	12000000	10800000	12100000	13700000
ITALIE		11986229	11254215	11239596	12086754	12718654
PAYS-BAS		1867889	1868764	1928916	2197107	2348775
TOTAL C.E.E.		34330196	33944288	32625489	35656130	39032539
% C.E.E./EUROPE (1)		26,55 %	24,61 %	23,02 %	23,15 %	23,23 %

(★) Nuitées

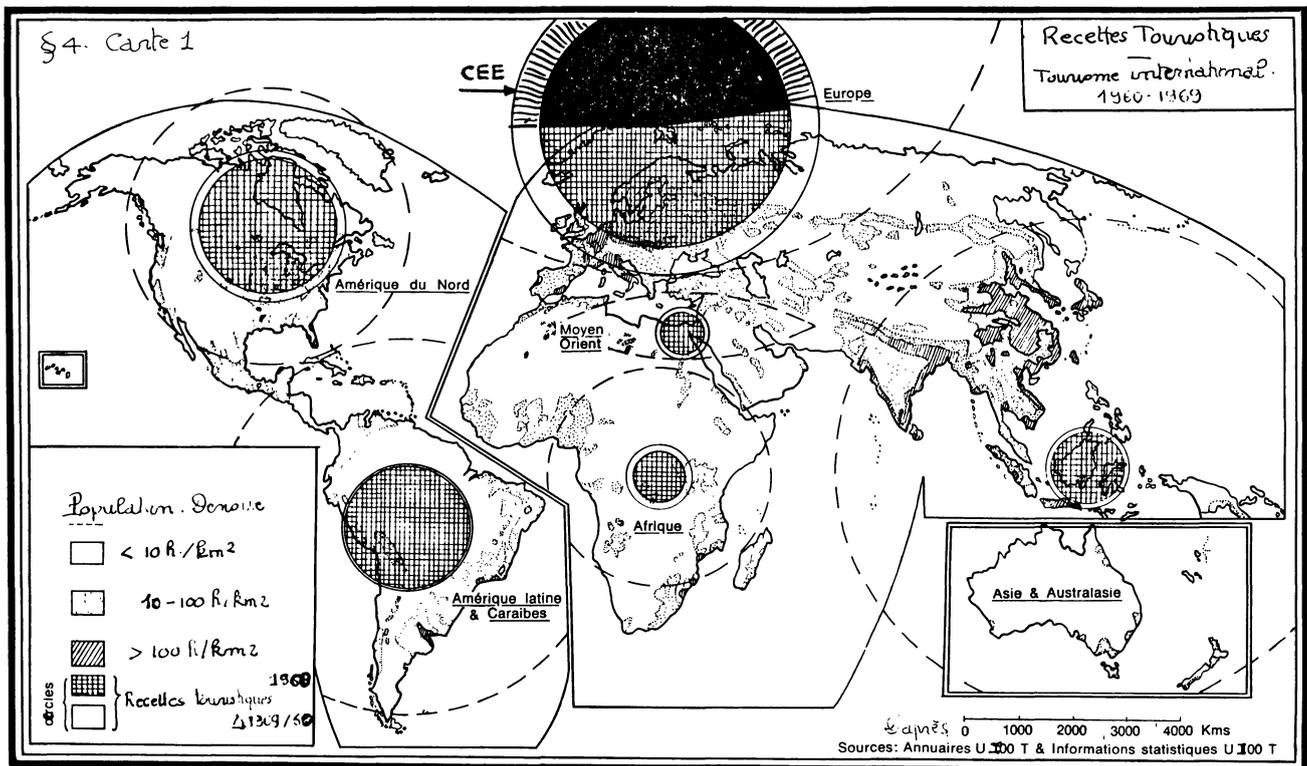
(o) Hypothèses C.E.T. : arrivées. // Sources : D'après Rapports OCDE

(1) Le léger recul relatif de la CEE s'explique par la conquête pacifique et progressive des rivages méditerranéens et la marche vers le Sud.

§ 4. Tableau 3 : RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL
(M \$)

	1950	1955	1960	1965	1966	1967	1968	1969	1970
EUROPE	890,1	1871,3	3917,6	7346,2	8185,9	8595,0	8427	9602	10690
(*) %	42,3	49,1	57,2	62,8	62,3	60,8	60,1	61,9	61,4
(**) indice	100	100	100	100	100	100	100	100	1200
AFRIQUE	88,3	160,5	177,8	194,4	230,6	254,0	320	338	390
ASIE/AUSTRA- LASIE.	35,7	97,0	229,7	502,7	574,7	652,0	760	928	1225
AMERIQUE LA- TINE + CARAI- BES	392,0	633,1	1040,5	((((((
				(3359,9	3807,3	4399,0	4296	4439	4846
AMERIQUE DU NORD	668,0	978,0	1388,0	((((((
TOTAL	2100	3810,0	6824,4	11692,2	13121,5	14130	14014	15500	17400
(* *)	100	100	100	100	100	100	100	100	828

Sources : D'après Annuaires et Bulletins de l'U.I.O.O.T.



§5 Tableau 4 : RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL
ET EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES (M \$)

PAYS	RECETTES TOURISTIQUES			EXPORTATION DE BIENS ET SERVICES			Part de chaque Pays ds l'augmentation total 1960/69
	1960	1969	Δ ANNUEL %	1960	1969	Δ ANNUEL %	
ALLEMAGNE	398	915	9,6 %	14330	35452	10,6 %	6,9 %
U.E.B.L.	110	316	12,4 %	4660	12506	11,5 %	2,7 %
FRANCE	500	1072	8,8 %	6830	18162	11,5 %	7,6 %
ITALIE	642	1632	10,9 %	5366	16869	13,6 %	13,2 %
PAYS-BAS	132	335	10,9 %	5298	12388	9,9 %	2,7 %
TOTAL/EUROPE	3586	9304	11,2 %	68892	158998	9,7 %	76,0 %
TOTAL/OCDE	4978	12507	10,8 %	108529	250761	9,8 %	100 %

Sources : D'après Tourisme International et Politique du Tourisme, O.C.D.E., 1971.

§6 Tableau 5 : 1960-1969 - RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL
ET PRODUIT NATIONAL BRUT - M \$

	RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL		PRODUIT NATIONAL BRUT		RAPPORT R/PIB	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969
ALLEMAGNE	398 100 (*)	985 229	72490 100	153280 211	0,5	0,6
U.E.B.L.	110 100	316 287	11940 100	23700 198	0,9	1,3
FRANCE	500 100	1072 214	61490 100	139610 227	0,8	0,8
ITALIE	642 100	1632 254	35140 100	82020 233	1,8	2,0
PAYS-BAS	132 100	335 253	11330 100	28240 249	1,2	1,2
EUROPE	3586 100	9304 259	331900 100	687900 207	1,1	1,4
O.C.D.E.	4978 100	12507 251	923800 100	1871000 202	0,5	0,7

(*) Indices

Sources : D'après Tourisme International et Politique du Tourisme OCDE/1971 .

§ 20 Tableau 6 - Population des pays membres de la C.E.E. (en milliers).

	1955	1962	1965	1969
Allemagne	49 203	55 433	59 012	60 848
		+ 12,6%	+ 6,4%	+ 3,1%
France	43 428	45 684	48 758	50 315
		+ 5,1%	+ 6,7%	+ 3,1%
Italie	48 633	50 198	52 687	54 129
		+ 3,2%	+ 4,9%	+ 2,7%
Pays-Bas	10 749	11 843	12 293	12 875
		+ 10,1%	+ 3,7%	+ 4,7%
Belgique	8 848	9 119	9 464	9 646
		+ 3,0%	+ 3,7%	+ 1,9%
Luxembourg	306	315	333	339
		+ 2,9%	+ 5,7%	+ 1,8%
C.E.E.	161 167	172 232	182 547	188 152
		+ 6,8%	+ 5,9%	+ 3,0%

Source : C.E.E. Annuaire Comptes Nationaux 1959-1969.

§ 20 Tableau 7 - Perspectives démographiques.

	Superficie 1000 km ²	Population (milieu 1969)	Densité par km ²	Population estimée (1000)	
				1975	1980
Allemagne	248,5	60 842	245	62 150	62 500
				+ 2,1 %	+ 0,5 %
France	551,5	50 345	91	52 640	54 800
				+ 4,5 %	+ 4,1 %
Italie	301,2	54 122	180	56 500	58 400
				+ 4,3 %	+ 3,3 %
Pays-Bas	33,5	12 878	384	13 666	14 460
				+ 6,0 %	+ 5,8 %
Belgique	30,5	9 646	316	9 900	10 150
				+ 2,6 %	+ 2,5 %
Luxembourg	2,6	3378	131	340	350
				+ 0,6 %	+ 2,9 %
C.E.E.	1 167,5	188 171	161	195 190	200 650
				+ 3,7 %	+ 2,7 %

Source : Annuaire C.E.E.

§ 20 Tableau 8 - Population active 1955/1969

	1955	1960	1965	1969
Allemagne	A : 22 790	* : 26 085	: 27 046	: 26 717
	B : -	+ 14,4 %	+ 3,6 %	- 1,2 %
	C : 46,3 %	: 47,0 %	: 45,8 %	: 43,9 %
France	A : 19 419	: 19 599	: 20 140	: 20 519
	B : -	+ 0,9 %	+ 2,7 %	+ 1,8 %
	C : 44,7 %	: 42,9 %	: 41,3 %	: 40,7 %
Italie	A : 20 520	: 20 630	: 19 680	: 19 393
	B : -	+ 0,5 %	- 4,8 %	- 1,4 %
	C : 42,1 %	: 41,0 %	: 37,3 %	: 35,8 %
Pays-Bas	A : 4 016	: 4 182	: 4 502	: 4 625
	B : -	+ 4,1 %	+ 7,6 %	+ 2,7 %
	C : 37,3 %	: 36,4 %	: 36,6 %	: 35,9 %
Belgique	A : 3 500	: 3 489	: 3 658	: 3 722
	B : -	- 0,3 %	+ 4,8 %	+ 1,7 %
	C : 39,5 %	: 38,2 %	: 38,6 %	: 38,5 %
Luxembourg	A : -	: 134	: 139	: 140
	B : -	-	+ 3,7 %	+ 0,7 %
	C : -	: 42,5 %	: 41,7 %	: 41,2 %
C.E.E.	A : 70 379	* : 74 119	: 75 165	: 75 116
	B : -	+ 5,3 %	+ 1,4 %	- 0,6 %
	C : 43,6 %	: 43,0 %	: 41,1 %	: 39,9 %

A - Emploi total.
 B - Accroissement de l'emploi par rapport à l'année de référence précédente.
 C - % Population active/Population totale.
 * sans la Sarre et Berlin-Ouest.

Source : C.E.E. Comptes Nationaux 1959-1969.

§20 Tableau 9 - Variation de la population totale et de la population active - 1960/1980.

		1965/70	1970/75	1975/80	1965/80
Pays-Bas	Population Totale	5,6	5,5	5,6	17,7
	Population Active	5,7	4,6	5,0	16,1
Italie	Population Totale	4,3	3,8	3,4	12,1
	Population Active	3,0	3,5	6,7	11,3
France	Population Totale	2,3	3,8	4,0	11,6
	Population Active	1,3	3,3	3,6	8,4
Belgique	Population Totale	1,9	2,0	2,2	6,3
	Population Active	1,3	3,3	3,6	8,4
Allemagne	Population Totale	2,9	2,2	1,9	7,2
	Population Active	- 1,2	- 0,3	2,0	0,6

§20 Tableau 10 - 1980 par rapport à 1965.

Changement des structures démographiques	A	Modification des taux d'activité	B	Changements globaux A + B	C
Pays-Bas	20,5 %	Italie	1,0 %	Pays-Bas	16,1 %
France	12,5 %	Belgique	-	Italie	11,3 %
Italie	10,3 %	Allemagne	-2,5 %	France	8,4 %
Belgique	6,6 %	France	-4,1 %	Belgique	6,6 %
Allemagne	3,1 %	Pays-Bas	-4,4 %	Allemagne	0,6 %

Sources:
INSEE
OCDE
CEE

§20 Tableau 11 - FRANCE - Tourisme et Urbanisation : taux de départ

Catégories d'agglomérations	1957	1961	1962	1963	1964	1969
Agglomération parisienne	72	75,6			75,7	74,6
Zone urbaine de Paris	57	63,6				82,8
Marseille		44,8				
Agglomération de Lyon		65,8				
Agglomération de Lille, Roubaix, Tourcoing		49,7				
Autres agglomérations de plus de 200 000 habitants		53,5				
Agg. de 200 000 à 1 000 000 hab.	54				55,5	
Agg. de 100 000 à 200 000 habit.	52	53,7			54,5	
Agg. de + de 100 000 habit.			66	63	63,8	55,7
Agg. de - de 100 000 habit.					43,7	
Agg. de 50 000 à 100 000 habit.	44	49,3				
Agg. de 20 000 à 100 000 habit.			52	57	48,7	51,4
Agg. de 20 000 à 50 000 habit.		46,2				
Agg. de - de 20 000 habitants					39,2	38,3
Agg. de 5 000 à 20 000 hab.		35,7	47	52		
Agg. de + de 5 000 habitants		54	56	58		
Agg. de - de 5 000 habitants		32,7		24		
Communes rurales		15,5			16,3	19,3
ENSEMBLE		37,5		42	41,3	45,0

Sources:
Etudes & Conjoncture 7-1958
Etudes & Conjoncture 5-1962
Sondages I.F.A.L. 2-1964
Etudes & Conjoncture 5-1965
6-1966
INSEE - M.G. - nov. 1970

§20 Tableau 12 - ITALIE

Catégorie de Commune de résidence	Personnes parties en vacances			
	(1000)	Taux de départ	(1000)	Taux de départ.
	1965	1965	1968	1968
- de 20 000 habitants	3 519	13,4 %	4 758	18,1 %
20 000 / 49 999 hab.	1 347	19,1 %	2 061	26,5 %
50 000 / 99 999 hab.	1 252	27,9 %	1 669	31,7 %
100 000 / 249 999 hab.	879	25,9 %	2 426	42,5 %
250 000 hab. et +	3 910	37,6 %	3 111	37,8 %

Source : ISTAT

§20 Tableau 13 - BELGIQUE - 1967

Catégorie de Commune de résidence	1967
- de 2 000 habitants	20,2 %
2 000 / 5 000 habitants..	25,2 %
5 000 / 10 000 habitants..	25,4 %
10 000 / 25 000 habitants..	35,3 %
25 000 / 100 000 habitants..	43,2 %
+ de 100 000 habitants	49,2 %

Source : Banque

§20 Tableau 14 - ALLEMAGNE

Catégorie de Commune de résidence	1961	1963	1965	1968
- POPULATION TOTALE -	31	35	44	39
- de 2 000 habitants	11	17	22	23
de 2 000 / 5 000 hab...	19	27	37	28
5 000 / 10 000 hab...	32	35	34	36
10 000 / 100 000 hab...	36	38	50	41
100 000 / 500 000 hab...	44	47	53	50
+ de 500 000 habitants	46	49	61	67

Source : Euro Institut

§20 Tableau 15 - Durée hebdomadaire du travail dans les industries manufacturières - 1960 - 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Belgique●	41,4	41,0	41,2	40,9	40,8	40,4	39,6	39,6	39,5	39,1	
France ●	45,7	46,0	46,2	46,3	46,1	45,6	45,9	45,4	45,3	45,4	44,8
Allemagne▲	45,6	45,3	44,7	44,3	43,6	44,1	43,7	42,0	43,0	43,8	44,0
Italie (jour)●	8,07	8,08	8,00	8,00	7,92	7,87	7,88	7,92	7,83		
Luxembourg ●	-	-	-	-	-	-	44,8	43,9	44,6	45,0	
Pays-Bas●	48,8	46,5	46,5	45,6	40,1	46,1	46,1	45,3	45,3	45,1	

Source : D'après Annuaire des Statistiques du Travail, B.I.T. 1970.

● : heures réellement effectuées (a)

▲ : heures rémunérées (b).

§20 Tableau 16 - Tableau synoptique de la durée des congés payés (1962-1967)

PAYS	TRAVAIL-LEURS	CONGE ANNUEL		JOURS FERIES		TOTAL
		Durée minimale imposée par les conventions collectives	Indemnité supplémentaire de congé imposée par la loi	Jours fériés, chômés et rémunérés en vertu de conventions collectives	Jours fériés, chômés et non rémunérés	
ALLEMAGNE	62: Adultes	12-12-24	-	10-13	-	22 - 37
	67: "	15-18-15-24	← Parfois jusqu'à 9 DM/j.	10-13	-	25 - 37 *
	62: Adolescents	24	-	10-13	-	34 - 37
	67: "	24	-	10-13	-	34 - 37 **
BELGIQUE	62: Adultes	12-12	6 + 1 1/2	10	-	22 + 7 1/2
	67: "	12-18	pour 12 jours	10	-	22 + 28 **
	62: Adolescents	18-18	6 + 1 1/2	10	-	28 + 7 1/2
	67: "	18-18	pour 12 j.	10	-	28 **
FRANCE	62: Adultes	18	-	1	5 environ	24
	67: "	18-24	-	1	8	32
	62: Adolescents	24	-	1	5	30
	67: "	24	-	1	8	32
ITALIE	62: Adultes	-	8-30	16	1	25 - 47
	67: "	-	12-30	16	1	29 - 47
	62: Adolescents	-	8-30	16	1	25 - 47
	67: "	-	12-30	16	1	29 - 47
LUXEMBOURG	62: Adultes	8	-	10	-	18
	67: "	18-24	-	10	-	28 - 34
	62: Adolescents	12-18	-	10	-	22 - 28
	67: "	24	-	10	-	34
PAYS-BAS	62: Adultes	-	12-15	-	6-7	18 - 22 ***
	67: "	-	18	-	6-7	24 - 25
	62: Adolescents	-	12-21	-	6-7	18 - 28 ***
	67: "	-	18-23	-	6-7	24 - 30 ***

* - Supplément d'indemnité de congé (partiel)

** Supplément d'indemnité de congé

*** Supplément d'un pécule de congé.

§ 20 Tableau 17 - TEMPS LIBRE (temps en heures et dixièmes d'heures)

	BELGIQUE	FRANCE	ALLEMAGNE
ENSEMBLE DES ENQUETES	4,7	3,9	4,5
1) <u>Sexe</u> . Hommes	5,1	4,1	4,7
. Femmes	4,5	3,7	4,5
2) <u>Sexe, activité et état matrimonial</u> :			
- Hommes actifs, total	4,7	3,8	4,4
. mariés	4,7	3,7	4,4
. non mariés	4,7	4,3	4,9
- Femmes actives, total	3,6	2,8	3,6
. mariées	3,2	2,3	3,2
. non mariées	4,3	3,3	4,2
- Femmes non actives, total..	5,2	4,4	4,9
. mariées	4,9	4,1	4,8
. non mariées	6,7	8,0	5,3
3) <u>Sexe, activité, présence d'en-</u>			
<u>fants et jour de la semaine.</u>			
- Hommes actifs			
. avec enfants, total ..	4,5	3,8	4,5
.. jours ouvrables....	3,7	3,1	3,7
.. dimanche	8,7	6,9	8,7
. sans enfant, total ...	4,9	3,7	4,2
.. jours ouvrables...	4,1	3,4	3,7
.. dimanche	8,7	6,5	7,6
- Femmes actives			
. avec enfants	3,0	2,3	3,3
.. jours ouvrables ..	2,8	2,0	2,9
.. dimanche	5,2	4,3	5,6
. sans enfant	3,4	2,5	3,0
.. jours ouvrables ..	2,9	2,1	2,6
.. dimanche	7,4	5,2	5,6
- Femmes non actives			
. avec enfants	4,6	3,9	4,4
.. jours ouvrables ..	4,3	3,6	4,1
.. dimanche	6,5	5,3	6,5
. sans enfants	5,5	4,7	5,3
.. jours ouvrables ..	5,0	4,5	5,0
.. dimanche	7,5	6,5	7,1
4) <u>Sexe, activité et jour de</u>			
<u>semaine.</u>			
- Hommes actifs			
. Lundi - Vendredi	3,7	3,0	3,5
. Samedi	5,5	4,6	5,6
. Dimanche	8,8	6,9	8,4
- Femmes actives			
. Lundi - Vendredi	2,9	2,2	2,8
. Samedi	4,5	3,1	4,0
. Dimanche	6,7	5,7	6,3
- Femmes non actives			
. Lundi - Vendredi	4,7	4,2	4,5
. Samedi	5,3	4,2	5,4
. Dimanche	7,0	5,9	7,1

Source : d'après Etudes et Conjoncture, Paris, septembre 1969.

§20 Tableau n° 18 - REVENU NATIONAL ET CONSOMMATION
(aux prix et taux de change courants) PAR HABITANT.
C.E.E. 1960-1969.

PAYS	Année	1960	1962	1964	1966	1968	1969
ALLEMAGNE	R	1 012	1 218	1 391	1 581	1 725	1 911
	C	741	901	1 008	1 165	1 251	1 392
FRANCE	R	1 024	1 207	1 440	1 644	1 940	2 107
	C	820	975	1 165	1 324	1 556	1 682
ITALIE	R	558	690	847	971	1 138	1 232
	C	446	540	668	770	892	965
PAYS-BAS	R	806	927	1 164	1 366	1 619	1 797
	C	556	667	816	969	1 122	1 225
BELGIQUE	R	1 003	1 116	1 317	1 513	1 697	1 873
	C	857	930	1 060	1 223	1 374	1 475
LUXEMBOURG	R	1 229	1 256	1 514	1 603	1 736	-
	C	881	956	1 136	1 265	1 376	-
C.E.E.	R	869	1 038	1 228	1 404	1 605	1 758
	C	670	802	942	1 083	1 227	1 340

Source : D'après C.E.E. - Comptes Nationaux 1959-1969.

§20 Tableau n° 19 - TAUX DE DEPART ET REVENU PAR MENAGE.

	TRANCHES DE REVENUS		TAUX DE DEPART
	- de 6 000 F.		14,1 %
FRANCE 1969	6 000 / 10 000		22,6 %
	10 000 / 15 000		36,0 %
	15 000 / 20 000		44,9 %
	20 000 / 30 000		59,2 %
Source : Dive Institut INSEE	30 000 / 50 000		73,9 %
	+ de 50 000		82,7 %

(...)

§20 Tableau n° 19 (suite)

	TRANCHES DE REVENUS	TAUX DE DEPART
	- de 400 DM	13 %
	400 / 600	17 %
ALLEMAGNE	600 / 800	24 %
1968	800 / 1 000	33 %
Source	1 000 / 1 500	45 %
I.N.S.E.E.	1 500 / 2 000	55 %
Dire. Inshut	+ de 2 000	59 %
	- de 50 000 FB	10,8 %
	50 000 / 75 000	16,4 %
BELGIQUE	75 000 / 100 000	23,3 %
1967	100 000 / 150 000	37,9 %
Source	150 000 / 200 000	46,3 %
Vanhove.	200 000 / 250 000	58,8 %
	250 000 / 300 000	66,1 %
	300 000 / 400 000	69,9 %
	+ de 400 000	81,3 %
	- de 10 000 Florins	49 %
PAYS-BAS	+ de 10 000 Florins	72 %
1966 (été)		
Source : C.G.T. Paris		

§20 Tableau n° 20 -
(Indice de valeur 1963 = 100)

		1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ALLEMAGNE	A	81,8	88,8	94,8	100	108,3	117,0	123,4	123,9	134,2	148,4
	B	82,1	88,8	95,1	100	106,4	115,7	123,0	125,3	132,7	144,7
	C	82,8	89,4	94,9	100	108,4	117,2	123,1	122,0	134,4	146,5
FRANCE	A	76,6	82,5	90,7	100	109,7	116,6	125,7	134,3	146,1	167,4
	B	76,0	82,3	90,4	100	108,0	114,6	122,8	131,4	144,3	163,6
	C	77,5	83,2	91,3	100	108,9	115,6	124,3	132,9	146,7	167,1
ITALIE	A	71,6	79,2	88,3	100	108,0	115,1	123,5	134,9	144,3	156,6
	B	71,4	77,5	86,5	100	107,0	113,2	123,3	135,2	142,9	154,6
	C	71,2	78,6	88,0	100	108,1	115,0	123,9	135,1	145,2	157,3
PAYS-BAS	A	84,2	88,1	93,1	100	116,0	127,7	137,0	149,1	163,4	179,9
	B	79,9	84,9	91,2	100	111,6	123,2	132,5	142,6	153,4	167,7
	C	84,9	88,3	93,1	100	116,9	128,5	137,1	149,2	162,5	180,5
BELGIQUE	A	83,6	88,3	93,8	100	110,8	119,7	128,1	136,2	143,9	158,3
	B	85,6	89,0	93,0	100	105,9	114,3	122,3	127,8	137,3	147,5
	C	84,6	88,5	94,1	100	110,0	120,6	127,6	135,1	143,1	157,9
LUXEMBOURG	A	92,8	94,1	94,6	100	113,4	117,7	122,6	125,1	136,2	155,8
	B	86,2	89,8	93,5	100	111,1	118,4	123,7	126,3	134,5	143,7
	C	92,2	94,1	94,3	100	113,7	115,6	120,3	121,1	130,3	
C. E. E.	A	76,6	84,4	92,0	100	109,2	117,2	125,1	131,4	142,1	156,7
	B	76,3	83,7	91,3	100	107,3	115,0	123,3	130,4	139,7	152,6
	C	77,2	84,8	92,3	100	109,2	117,2	124,8	130,4	142,7	156,3

Source : D'après C.E.E., Comptes Nationaux 1959-1969.

A - Produit National Brut aux prix du marché par habitant.

B - Consommation privée par habitant.

C - Revenu National par habitant.

§20 Tableau n° 21 - COMPOSITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE (prix courants)

		1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ALLEMAGNE	C.P.	174,12	190,00	205,53	218,99	235,76	259,06	278,52	285,45	302,56	333,96
	E.D.L.	11,93	12,99	13,93	14,69	15,93	17,63	18,74	19,51	20,73	22,85
M DM	% EDL/CP	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7	6,8	6,7	6,8	6,8	6,8
FRANCE	C.P.	183 387	200 516	224 801	253 904	277 117	296 777	320 785	345 950	382 305	437 581
	E.D.L.	12 115	13 747	15 786	17 825	19 641	21 150	22 832	24 983	29 020	33 775
M Francs	% EDL/CP	6,6	6,8	7,0	7,0	7,0	7,1	7,1	7,2	7,5	7,7
ITALIE	C.P.	14 358	15 718	17 668	20 571	22 290	23 952	26 339	28 947	30 705	33 375
	E.D.L.	904	979	1 087	1 252	1 370	1 478	1 601	1 735	1 836	2 004
M Lires	% EDL/CP	6,1	6,2	6,1	6,0	6,1	6,1	6,0	5,9	5,9	6,0
PAYS-BAS	C.P.	24 322	26 157	28 472	31 645	35 663	39 807	43 179	46 781	50 810	55 800
	E.D.L.	956	1 048	1 159	1 324	1 605	1 845	2 055	2 195	2 410	2 650
M Florins	% EDL/CP	3,9	4,0	4,0	4,1	4,5	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7
BELGIQUE	C.P.	389 250	406 558	427 929	463 198	495 460	539 007	580 749	610 184	658 956	709 689
	E.D.L.	18 275	19 562	19 899	20 526	22 289	24 188	24 896	25 202	27 081	29 373
M F.B.	% EDL/CP	4,6	4,8	4,6	4,4	4,5	4,4	4,3	4,1	4,1	4,1
LUXEMBOURG	C.P.	14 363	15 138	15 974	17 176	19 203	20 597	21 629	22 015	23 636	-
	E.D.L.	582	622	653	695	824	818	884	896	971	-
M F.Lbg.	% EDL/CP	4,0	4,1	4,1	4,0	4,2	3,9	4,0	4,0	4,0	-

Source : D'après C.E.E., Comptes Nationaux 1959-1969.

C.P. = Consommation privée / Concept intérieur.
E.D.L. = Enseignement, Divertissements, Loisirs.

§20 Tableau n° 22 - Produits nationaux bruts - Prévisions.

PAYS	1960		Taux de croissance annuel 1960/70	1970		Projections du taux de croissance annuel 1970/80	1980	
	P.N.B. global	P.N.B. par habitant		P.N.B. global	P.N.B. par habitant		P.N.B. global	P.N.B. par habitant
Allemagne	71,17	1 280	4,7	112,45	1 848	4,6	176,55	2 777
Belgique	11,48	1 262	4,7	18,14	1 979	4,7	28,66	2 691
France	60,40	1 316	5,6	103,89	2 064	6,0	185,96	3 442
Italie	33,92	675	5,7	59,02	1 040	5,6	101,51	1 756
Luxembourg	0,50	1 670	3,0	0,67	1 988	3,0	0,90	2 500
Pays-Bas	11,33	985	5,1	18,69	1 452	9,6	29,34	2 053
C.E.E.	188,80	59,1 *	5,2	312,86	62,2 *	5,2	522,92	65,0 *

Source : O.C.D.E. Outlook for Economic Growth, may 1970.

P.N.B. global : *Milliards \$*
P.N.B. par habitant : *\$*
* : En indice Europe Occidentale = 100.

§20 Tableau n° 23 - Consommation privée par habitant en pourcentage de croissance annuel - 1965-1985.

	1962/1965	1965/1975	1975/1985
Allemagne	3,5	4,1	4,3
France	3,6	3,3	4,1
Belgique	3,3	3,3	3,0
Italie	3,4	3,9	4,2
Pays-Bas	5,7	3,5	3,5

Source : O.C.D.E. - Projections Agricoles, Paris, 1968.

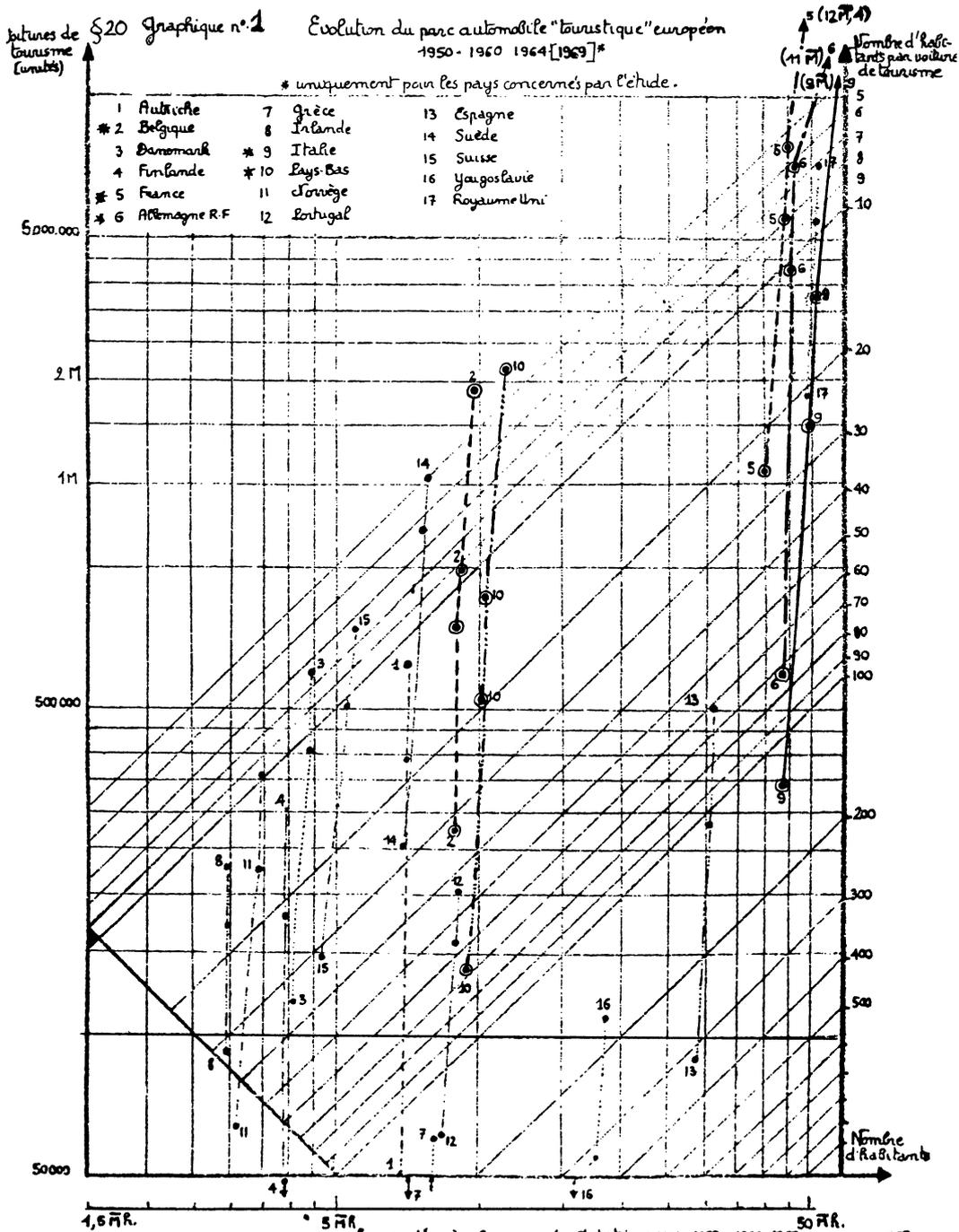
§20 Tableau n° 24 - Répartition des vacanciers européens selon le mode de transport utilisé lors de voyages à l'étranger. (en %).

PAYS	Année de référence	Voiture	Avion	Train	Car	Bateau	Autres	TOTAL
Allemagne	1969	64	13	16	7	1	-	100
Belgique	1967	70	12	25	8	-	1	106*
France **	1964	64,6	3,6	25,5	-	-	6,3	100
Italie	1968	47,5	9,3	30,4	5,7	6,6	0,5	100
Pays-Bas	1966	64	7	14	11	2	4	102*

Source : D'après enquêtes nationales.

* : Multiples réponses.

** : Vacances dans le pays et à l'étranger.



§20 Tableau n° 25 - Evolution du parc automobile en Europe - (en millions).

P A Y S	1955	1960	1968	Nombre moyen d'habitants par voiture : 1968
* Allemagne	1 663	4 337	12 053	5,0
Autriche	143	404	1 056	6,9
* Belgique	483	753	1 813	5,3
Danemark	221	408	955	5,0
Espagne	132	281	1 634	19,9
Finlande	85	183	-	-
* France	3 016	5 546	12 000	4,2
G r è c e	25	43	169	52,0
Irlande	133	174	340	8,5
* Italie	879	1 995	8 179	6,6
* Luxembourg	21	37	78	4,3
Norvège	122	225	619	6,2
* Pays-Bas	268	522	1 800	7,0
Portugal	95	158	450	21,1
Royaume-Uni	3 550	5 542	11 237	4,9
S u è d e	637	1 194	2 072	8,8
Suisse	280	509	1 180	5,2

Source : D'après Annuaires Statistiques des Nations-Unies, 1955-1960; C.E.M.T., Rapport Annuel 1968.

* L'annuaire statistique 1970 de la C.E.E. évalue, au 1er Janvier 1970, les voitures de tourisme à 13 169 000 pour l'Allemagne, 11 670 000 pour la France, 9 208 000 pour l'Italie, 2 325 000 pour les Pays-Bas, 1 979 000 pour la Belgique et 85 000 pour le Luxembourg.

§20 Tableau n° 26 - Réseau des autoroutes européennes (en kilomètres).

PAYS	Réseau en service le 31/12/60 (1)	Réseau ouvert entre 1960/1968	Réseau en service le 31/12/68 (1)	Réseau prévu pour 1980 (2)	Construction prévue entre 1968-1980
* Allemagne	2 637	1 329	3 966	8 000	4 000
Autriche	151	260	411	-	-
* Belgique	181	194	375	1 700	1 500
Danemark	-	120	120	1 000	900
Espagne	-	220	220	3 000	2 800
Finlande	-	102	102	500	400
* France	199	933	1 132	3 000	1 900
* Italie	1 090	1 574	2 664	5 170	2 500
Norvège	-	57	57	800	750
* Pays-Bas	409	381	790	1 920	1 100
Portugal	8	72	80	100	20
Royaume-Uni	182	701	883	1 920	1 000
S u è d e	69	260	329	430	100
Suisse	7	248	255	-	-
TOTAL	4 933	6 451	11 384	27 540 (4)	16 000 (4)

Source : D'après 1) C.E.M.T.
2) Der Fremdenverkehr IV/1970, selon prévisions officielles.

Notes : 3) chiffres arrondis
4) sans l'Autriche et la Suisse.

§24 Tableau n° 27 - Taux de départ de la population adulte (16-79 ans). Allemagne

Années	Popu- lation adulte	taux de départ	Nombre de touristes	Années	Popu- lation adulte	taux de départ	Nombre de touristes
1954	M 39,1	24 %	9,3	1962	M 42,7	32	13,7
1955	37,9*	24	9,1	1963	43,0	35	15,1
1956	38,0*	26	9,9	1964	43,2	39	16,8
1957	38,8*	27	10,5	1965	43,4	44	19,1
1958	41,3	28	11,5	1966	44,3	42	18,7
1959	41,8	30	12,6	1967	42,9**	39	16,7
1960	42,2	28	11,8	1968	43,1**	39	16,8
1961	42,3	31	13,1	1969	-	38	-

Source : D'après DIVO Institut et Statistische Jahrbücher.

* : 18-79 ans
** : 14-70 ans.

§24 Tableau n° 28 - Taux de départ en fonction du lieu de destination. Allemagne

Années	Allemagne	Etrangers	Années	Allemagne	Etrangers
1954	20 (85 %)	4 (15) *	1962	19 (60)	13 (40)
1955	20 (83)	4 (17)	1963	20 (57)	15 (43)
1956	21 (80)	5 (20)	1964	22 (57)	17 (43)
1957	21 (77)	6 (23)	1965	26 (58)	19 (43) *
1958	20 (73)	8 (27)	1966	22 (52)	20 (48)
1959	20 (67)	10 (33)	1967	21 (53)	19 (47)
1960	19 (59)	9 (31)	1968	19 (49)	20 (51)

Source : D'après Divo Institut

* : réponses multiples.

§24 Tableau n° 29 - Taux de départ selon les Länder allemands

	1961	1963	1965	1968
Population totale	31	35	44	39
Schleswig Holstein	37 (24+76) *	35	42 (26+74)	35 (26+74)
Hamburg / Bremen	46 (30+70)	52	56 (52+48)	66 (46+54)
Niedersaxen	28 (60/40)	26	31 (26/74)	41 (29+71)
Nordrhein-Westfalen	31 (35/05)	37	46 (41/59)	43 (43/57)
Hessen	29 (41/59)	40	38 (40/60)	29 (52/48)
Rheinland Pfalz/Saarland	22 (39/61)	26	36 (39/51)	24 (64/36)
Baden-Württemberg	33 (52/48)	41	48 (46/54)	37 (67/33) *
Bayern	28 (50/50)	30	45 (58/42)	32 (68/32)
West Berlin	44 (48/50)	44	55 (47/53)	51 (57/43)

Source : D'après Statistisches Jahrbücher et Divo Institut.

* = Chiffres entre parenthèses :
1) Etranger,
2) Allemagne.

§24 Tableau n° 30 - Séjours et journées de vacances de l'ensemble de la population en 1964 et 1969 (en millions). France

Caractéristiques	1964	1969	% d'accrois- sement
Effectif de l'ensemble de la population	46 555	47 884	+ 2,8 %
Nombre de personnes parties en vacances (taux de départ)	20 278 (43,6 %)	21 530 (45 %)	+ 6,2 %
Nombre de journées de vacances	611 090	657 220	+ 7,5 %
dont - passées en France	540 770	558 430	+ 3,2 %
- passées à l'étranger	70 320	98 790	+ 40,4 %
Nombre de séjours de vacances	31 161	32 474	+ 4,2 %
Dont - passés en France	27 377	27 940	+ 2,0 %
- passés à l'étranger	3 784	4 534	+ 19,8 %

Source : D'après Les vacances des Français, 1969.
Coll. INSEE M-6.

§ 24 Tableau N° 31 - BELGIQUE : Taux de départ.

Description	Population totale 1967 (1000)	Taux de départ		Nombre de vacanciers (1000)	Nombre de vacances (1000)
		Net (1)	Brut (1)		
Adultes : (15 ans et +)	6 808	34,3	42,1	2 335	2 866
Enfants : (- de 15 ans)	2 127	27,7	32,1	589	682
Enfants en colonies de vacances				240	240
TOTAL	8 935 *	35,4 **	42,4 **	3 164	3 788

* : Etrangers exclus.

** : Taux global de départ.

Source: Vanhove.

§ 24 Tableau n° 32 - Les départs en vacances par province (1967).

Provinces de Belgique	Nombre de vacanciers (1000)	Taux net de départ (1)	Nombre de vacances (1000)	Taux brut de départ (1)	Nombre de vacances par vacancier.
Anvers	300	37,4 %	338	42,1 %	1,12
Limbourg	88	27,4 %	103	32,1 %	1,17
Flandre-Occidentale	199	31,6 %	241	38,3 %	1,21
Flandre Orientale	128	22,1 %	156	26,9 %	1,22
Brabant	496	45,5 %	652	59,8 %	1,31
Hainaut	225	34,0 %	281	42,4 %	1,25
Liège	175	32,2 %	201	37,0 %	1,15
Luxembourg	39	25,3 %	55	35,7 %	1,41
Namur	64	29,6 %	78	36,1 %	1,22
Royaume	1 714	34,3 %	2 105	42,1 %	1,23

(1) Taux brut net : basé sur le nombre de vacanciers, en excluant le nombre de périodes de vacances prises.
 Taux brut : tient compte du nombre de vacances ; il est égal au taux brut x nombre de vacances par vacancier, soit : 34,3 % x 1,23 = 42,1 % / Source: Vanhove.

§ 24 Tableau n° 33 : ITALIE : Résultats généraux.

	1959		1965		1968		% de variation		
	(1000)	%	(1000)	%	(1000)	%	1959/65	1965/68	1959/68
Personnes (ensemble)	49 843	100 %	52 346	100 %	53 310	100 %	+ 5 %	+ 1,8 %	+ 6,9 %
Pas parties en vacances	43 268	86,8	41 339	79,0	39 285	73,7	- 4,4 %	- 4,9 %	- 9,2 %
Parties en vacances	6 575	13,2	11 007	21,0	14 025	26,3	+ 67,4 %	+ 27,4 %	+ 113,3 %
Journées de vacances	152 685	100	229 797	100	287 322	100	+ 50,5 %	+ 25,0 %	+ 88,1 %
En Italie	148 541	97,2	220 266	95,8	276 790	96,3	+ 48,2 %	+ 25,6 %	+ 86,3 %
A l'étranger	3 049	2,8	7 691	4,2	10 532	3,7	+ 152,2 %	+ 36 %	+ 24,5 %

Source D'après Bulletin CGT, Paris, n° 3, 1968 (pour les années 1959 et 1965 et Statistica, Roma, n° 43, 1969 (pour 1968).

* Après correction, L'ISTAT propose 96,3 % et 3,7 %.

§ 24 Tableau n° 34 - Taux de départ selon les régions.
Italie

Régions,	Taux de départ 1968	Taux de départ 1965	Régions	Taux de départ 1968	Taux de départ 1965
Piemonte	38,0	31,0	Marche	15,8	11,2
Valle d'Aosta ..	29,9	18,3	Lazie	33,3	24,9
Lombardia	42,0	35,8	Abruzzi	12,6	9,3
Trentino-Alto-			Molise	14,5	6,3
Adige	35,1	23,6	Campania	15,8	12,4
Venetie	24,0	20,2	Perglia	18,4	13,4
Friuli-Venezia-			Basilicata	12,3	6,1
Guilia	22,6	20,6	Calabria	14,4	8,5
Liguria	32,4	25,4	Sicilia	15,3	10,7
Emilia-Romagna..	28,0	23,6	Sardegna	15,8	11,8
Toscana	27,6	22,2			
Umbria	18,5	14,5			
			ITALIE :	26,3 %	21,0 %

Source : D'après ISTAT : Roma, n° 43, 1969.

§ 24 Tableau n° 35 - HOLLANDE : Progression des taux de départ
vacances d'été.

	1954		1960		1966	
	Pays-Bas	Etranger	Pays-Bas	Etranger	Pays-Bas	Etranger
TOTAL	100	100	110	165	189	306
Indice 100=1954						
millions	4,0	0,9	4,5	1,4	7,7	2,6
%	81,6 %	18,4 %	76,2 %	23,8 %	74,7 %	25,3 %

Source: Bureau Central de Statistique La Haye.

§ 24 Tableau n° 36 - Etalement des vacances (1966-1968).
Allemagne

	1966	1967	1968
Janvier	2	1	1
Février	2	2	2
Mars	2	3	2
Avril	2	3	4
Mai	7	9	6
Juin	14	15	17
Juillet	30	30	32
Août	44	38	39
Septembre	14	14	12
Octobre	4	3	3
Novembre	1	1	1
Décembre	2	3	2
	124 *	122 *	121 *

Source : D'après Divo Institut.
* : Réponses multiples.

§ 24 Tableau n° 37 - Répartition des séjours selon la date de début
du séjour. France

Années	Eté	Noël	Pâques	Autres dates	TOTAL
1964	81,6	4,5	7,0	6,9	100
1969	72,4	5,7	9,8	12,1	100

Source : D'après collection INSEE M-6 (1970).

§ 24. Tableau 38. Concentration des départs en vacances d'été France

Epoque	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1 ^{er} - 27 juin	4,9	5,3	5,8	6,6	6,2	4,9
28 juin - 11 août	70,9	71,3	71,3	71,7	73,6	76,0
12 août - 2 septembre	20,4	19,5	18,3	18,3	17,4	16,3
4 septembre et après	3,3	3,3	3,6	3,4	2,8	2,8

Source : Forêt-Loisirs et Equipements de Plein-Air, n° 20, 1970.

§24

TABLEAU 39 Période de départ des vacances principales et des secondes et troisièmes vacances. 1957. Belgique.

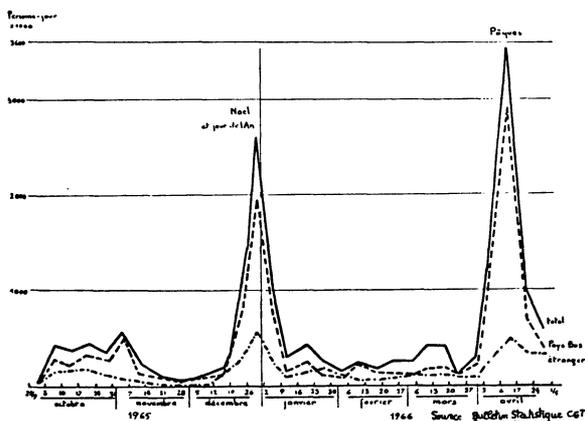
Période de départ	Vacances principales	Secondes vacances	Troisièmes vacances	Total
Octobre (a)	0,6	0,7	1,5	0,7
Novembre (a)	—	0,7	—	0,1
Décembre (a)	0,5	7,7	10,4	1,9
Janvier (b)	0,4	2,0	—	0,6
Février	0,5	3,0	—	0,8
Mars	1,9	15,3	20,9	4,5
Avril	1,8	2,7	4,5	3,0
Mai	3,0	8,3	7,5	3,9
1 ^{re} quinzaine juin	4,6	2,7	1,5	4,2
2 ^e quinzaine juin	5,6	1,3	10,4	5,1
Total juin	10,2	4,0	11,9	9,3
1 ^{re} quinzaine juillet	31,7	6,7	11,9	27,3
2 ^e quinzaine juillet	19,6	14,0	4,5	18,3
Total juillet	51,3	20,7	16,4	45,8
1 ^{re} quinzaine août	18,8	19,0	13,4	18,7
2 ^e quinzaine août	5,3	8,3	10,4	5,9
Total août	24,1	27,3	23,8	24,6
1 ^{re} quinzaine septembre	4,4	4,7	1,5	4,4
2 ^e quinzaine septembre	1,2	3,0	1,5	1,4
Total septembre	5,6	7,7	3,0	5,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.11	301	67	2.079

(a) 1966
(b) 1967

Source: Vanhove.

§24

Graphique 2 - Hollande
Vacances d'hiver 1965-1966.

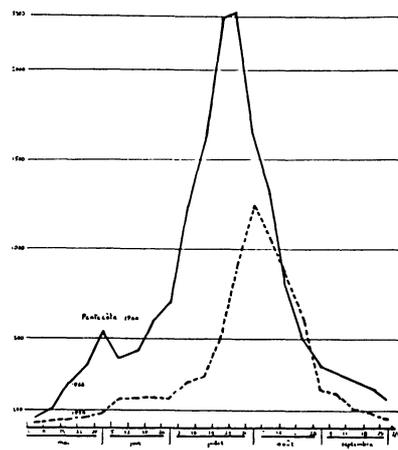


Source: Bulletin Statistique CGT, Paris, n° 11-1966

Source:
Bureau Central de
la Statistique
La Haye

§24 Graphique 3 - Hollande

Etalement des vacances en 1964 et 1966
nombre de semaines de vacances x 1000
A. Nombre total de semaines de vacances



Source: Bulletin Statistique CGT, Paris, n° 11-1966

§24

Tableau n° 40

JOURNEES DE VACANCES PRISES PAR MOIS - Italie

MOIS	JOURNEES (millier)			% *		
	En Italie	A l'Etranger	Total	En Italie	A l'Etranger	Total
Janvier.....	733	170	903	0,3	1,6	0,3
Février.....	508	53	561	0,2	0,5	0,2
Mars.....	568	88	656	0,2	0,8	0,2
Avril.....	1 278	326	1 604	0,4	3,1	0,5
Mai.....	2 794	216	3 010	1,0	2,1	1,0
Juin.....	17 129	607	17 736	6,2	5,8	6,2
Juillet.....	100 177	2 740	102 917	36,2	26,0	35,8
Août.....	128 364	4 695	133 059	46,4	44,6	46,3
Septembre.....	19 367	992	20 359	7,0	9,4	7,1
Octobre.....	2 239	257	2 496	0,8	2,4	0,9
Novembre.....	988	108	1 096	0,3	1,0	0,4
Décembre.....	2 645	280	2 925	1,0	2,7	1,0
TOTAL.....	276 790	10 532	287 322	100,0	100,0	100,0

Source: Bulletin Statistique, CGT, Paris, 1970

§24 Tableau n° 41 - Taux de départ et catégories socio-professionnelles.
Allemagne

	1961	1963	1965	1967 *	1968 *
Population totale	31	35	44	41	39
Professions libérales et indépendantes	31	44	48	47	46
Employés, fonctionnaires	52	54	67	62	56
Ouvriers spécialisés ..	27	35	37	39	34
Ouvriers	21	27	33	28	19
Actifs dans l'agriculture	3	7	8	5	7
Ménagères	27	29	40	37	35
Inactifs, retraités, Ecoliers, Etudiants...	35	42	49	-	-
Inactifs, retraités ...	-	-	-	27	24
Ecoliers, étudiants ...	-	-	-	53	59

* = La diminution tient au changement de la population recensée

Source: Dives Institut

§24 Tableau n° 42 - ALLEMAGNE : Taux de départ.

Professions	1966	1969
Indépendants	38 %	-
Professions libérales	51 %	-
Cadres supérieurs	69 %	66
Cadres inférieurs	53 %	54
Fonctionnaires supérieurs	62 %) 47
Fonctionnaires inférieurs	48 %)
Travailleurs qualifiés	34 %	34
Travailleurs non qualifiés	26 %	-
Agriculteurs	7 %	8
A u t r e s	-	-

Source : Skreisten die Deutschen & Tourismus der Deutschen, 1969, München, 1966.

§24 Tableau n° 43 - FRANCE : Evolution des taux de départ en vacances d'été selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	1965 %	1966 %	1967 %	1968 %	1969 %
Exploitants et salariés agricoles	8,4	9,3	19,2	12,0	7,8
Patrons de l'industrie et du commerce	41,7	43,4	42,9	46,1	47,9
Professions libérales et cadres supérieurs ..	83,7	83,9	85,1	83,3	84,3
Cadres moyens	74,7	74,9	69,9	73,8	73,8
E m p l o y é s	56,5	58,8	59,0	56,2	59,5
O u v r i e r s	41,4	41,2	42,7	40,1	41,6
Personnel de service ..	44,0	43,5	42,9	39,5	43,6
Autres actifs	52,4	63,3	72,7	64,3	63,0
I n a c t i f s	25,0	24,7	27,9	25,2	26,6
ENSEMBLE	41,0	41,7	42,6	41,6	42,7

Source : I.N.S.E.E. Collection Ménages, 1971.

§24 Tableau n° 44 - Les départs en vacances selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Catégorie socio-professionnelle	Taux de départ 1964	Taux de départ 1969
Exploitants et salariés agricoles	11,9 %	8,9 %
Patrons de l'industrie et du commerce	47,5 %	50,6 %
Professions libérales et cadres supérieurs	86,6 %	87,9 %
Cadres moyens	73,6 %	76,2 %
E m p l o y é s	62,7 %	62,4 %
O u v r i e r s	44,3 %	42,8 %
Personnel de service	49,5 %	46,0 %
Autres actifs	67,4 %	65,6 %
I n a c t i f s	31,7 %	30,2 %
ENSEMBLE	43,6 %	45,0 %

Source : I.N.S.E.E., Collection Ménages, 1970.

§24 Tableau n° 45 - Les départs en vacances par catégorie socio-professionnelle des personnes interrogées en 1967. Belgique

Catégories socio-professionnelles	Taux de départ %	Taux brut de départ %
Travailleurs non qualifiés ...	18,2	19,6
Travailleurs qualifiés	36,9	40,5
Employés cadres inférieurs ...	50,5	57,2
Employés cadres moyens	60,0	75,8
Personnel de cadres	68,3	101,2
Agriculteurs & horticulteurs .	4,9	4,9
Commerçants et artisans	35,1	42,6
Patrons de l'industrie, finances et commerce	65,2	126,1
Professions libérales	84,8	108,7
Ménagères	30,5	36,1
Etudiants	66,5	96,9
Retraités	17,5	21,4
D i v e r s	30,0	35,7

Source : D'après N. Vanhove, ouvrage cité.

§24 Tableau 46 - Pays Bas

Catégories socio-professionnelles	1954	1960	1966
Travailleurs manuels et agricoles	31	37	51
Intellectuels	64	62	76
P a y s a n s	11	20	29
Autres indépendants	44	50	72
Retraités et sans profession	30	28	48
TOTAL	40	43	59

Source : D'après Bureau Central de Statistiques et Bulletin Statistique, C.G.T. Paris. La Haye

§24 Tableau n° 47 - ITALIE : 1965-1968.

Catégories socio-professionnelles	1965 %	1968 %
Chef d'entreprise, situation libérale	72,0	59,2
Indépendant	16,0	16,9
Cadre et employé	58,7	60,4
Ouvrier et assimilé	16,9	21,5
Sans profession	19,7	24,8
E t u d i a n t	31,9	35,7
Retraité, pensionné	10,5	14,2
A u t r e s	17,0	24,3
Activités	1965 %	1968 %
Actifs, TOTAL	21,5	27,1
dont : . Agriculture	3,4	6,8
. Industrie	21,8	27,0
. Commerce	23,8	28,1
. Autres	41,0	45,1
Non actifs	20,7	25,9

Source : JSTAT

§24 Tableau n° 48 Taux de départ / Revenu net des ménages. Allemagne

	Années	Etranger	Pays	Non partants
Population	1961 *	12	19	69
	1965 *	19	26	56
	1968 **	20	19	61
- de 400 DM	1961	7	12	81
	1965	7	12	81
	1968	4	9	87
400 / 600 DM	1961	7	16	77
	1965	7	22	71
	1968	6	11	83
600 / 800 DM	1961	12	20	68
	1965	9	25	66
	1968	11	13	76
800 / 1000 DM	1961	14	20	66
	1965	18	27	55
	1968	15	18	67
1000 / 1500 DM	1965	28	28	44
	1968	23	22	55
1500 / 2000 DM	1965	36	20	44
	1968	31	24	45
+ de 1000 DM	1965	38	42	20
	1968	38	21	41

Source : D'après DIVO-Institut.

* : population 16/79 ans
** : population 14/70 ans.

§24 Tableau n° 49 - FRANCE : Evolution des taux de départ en vacances d'été et en vacances globales, selon le revenu annuel déclaré.

Revenu annuel déclaré par le ménage	Vacances d' E T E						Vacances globales	
	été 1964	été 1965	été 1966	été 1967	été 1968	été 1969	1964	1969
	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 6 000 F.	18,0	13,2	13,9	15,2	12,1	11,6	18,7	14,1
De 6 000 à - de 10 000 F.	30,5	7,4	24,9	24,6	22,5	19,8	31,9	22,6
De 10 000 à - de 15 000 F.	44,6	40,4	37,7	38,2	34,8	33,8	45,6	36,0
De 15 000 à - de 20 000 F.	56,4	52,1	54,6	49,6	46,1	42,9	57,2	44,9
De 20 000 à - de 30 000 F.	64,6	65,9	64,1	64,2	59,6	57,3	65,9	59,2
De 30 000 à - de 50 000 F.	68,7	74,7	74,4	71,6	71,0	71,9	71,5	73,9
Plus de 50 000 F.	83,5	84,1	78,0	78,8	76,6	78,8	85,3	82,7
Non déclaré	-	34,3	28,4	33,7	33,1	36,1	37,4	38,3
ENSEMBLE		41,0	41,7	42,6	41,6	42,7	43,6	45,0

Source : D'après I.N.S.E.E., Etudes et Conjoncture et Collection Ménages.

§24 Tableau 50 - Belgique : 1967

CATEGORIE DE REVENU FAMILIAL	TAUX DE DEPART	TAUX BRUT DE DEPART
- 50.000 F.	10,8 %	12,6 %
50.000-75.000 F.	16,4	18,9
75.000-100.000 F.	23,3	27,4
100.000-150.000 F.	37,4	43,6
150.000-200.000 F.	46,3	56,5
200.000-250.000 F.	58,8	73,5
250.000-300.000 F.	66,1	89,9
300.000-400.000 F.	69,9	95,2
Plus de 400.000 F.	81,3	131,3

Source : N. VANHOVE, ouvrage cité.

§24 Tableau 51 - C.E.E. : Taux de départ en vacances selon le sexe.

PAYS		1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ALLEMAGNE	F	34	-	43	-	38	39	38
	H	37	-	44	-	41	39	37
FRANCE	F	-	-	41,3	42,2	43,1	41,7	43,1
	H	-	-	40,6	41,1	42,0	41,5	42,3
ITALIE	F	12,2 *	-	21,2	-	-	26,8	-
	H	10,2 *	-	20,8	-	-	25,8	-
BELGIQUE	F	-	-	-	-	35,8	-	-
	H	-	-	-	-	33,0	-	-

* 1959

Source : d'après Enquêtes Nationales.

§24 Tableau 52 - Taux de départ en vacances selon les groupes d'âge. Allemagne

TRANCHES D'AGE	1961	1963	1965	1967	1968
14-16	-	-	-	45	53
16-21	44	55	52	44	54
21-30	33	34	50	46	39
30-40	28	36	39	38	35
40-50	35	34	48	40	42
50-60	28	37	49	37	38
60-70	26	30	33	31	28
Plus de 70	22	21	30	-	-

Source ; DIVO INSTITUT.

§24 Tableau 53 - France : Evolution des taux de départs en vacances selon l'âge. France

Age	E T E					ANNEE ENTIERE		
	1965	1966	1967	1968	1969	1961	1964	1969
0-13 ans	49,6	49,7	49,8	47,3	49,1	-	50,4	50,8
14-19 ans	44,7	45,4	49,2	49,6	48,7)))
20-24 ans	45,2	45,4	47,7	45,5	49,0	(47,7	(48,9	(50,3
25-29 ans	45,4	51,7	49,2	51,6	51,6	44,7	49,3	55,2
30-39 ans	46,7	48,6	46,9	46,0	48,4	43,8	48,2	50,4
40-49 ans	41,8	43,0	42,7	43,9	43,4	39,4	45,4	45,6
50-54 ans	37,4	39,2	39,8	38,8	43,4)))
55-59 ans	32,8	30,4	34,2	35,2	37,3	(34,4	37,0	41,8
60-64 ans	31,5	29,1	31,7	28,8	29,3	29,9	32,1	32,5
+ de 65						20,4	25,4	25,4
65-69 ans	24,2	27,9	27,5	24,3	25,9			
70 ans +	24,2	16,3	20,0	20,1	19,6			
Ensemble	41,0	41,7	42,6	41,6	42,7	-	43,6	45,0

Source : D'après les enquêtes nationales de l'INSEE.

§24 Tableau 54 - Les départs en vacances suivant la classe d'âge 1967. Belgique

CLASSE D'AGE	TAUX NETS DE DEPART	TAUX BRUTS DE DEPART
15-19 ans	51,0	70,5
20-29 ans	41,0	50,6
30-39 ans	38,8	46,9
40-49 ans	35,3	42,0
50-59 ans	33,9	40,4
60-69 ans	24,1	29,5
Plus de 70 ans	14,5	18,2

Source : N. VANHOVE, ouvrage cité.

§24 Tableau 55 - Evolution des taux de départs en vacances (été) selon les groupes d'âge. Pays Bas

(Source: Bureau Central de la Statistique: La Haye)

	1954	1960	1966
Jusqu'à 5 ans	29	33	58
de 6 à 14 ans	44	48	69
de 15 à 18 ans	48	57	73
de 19 à 24 ans	42	48	59
de 25 à 39 ans	45	44	59
de 40 à 64 ans	37	39	54
65 ans et plus			45
Ensemble	40	43	59

§24 Tableau 56 - Italie : Evolution des taux de départs en vacances selon les groupes d'âge.

	1959	1965	1968
de 0 à 10 ans	11,7	24,5	29,4
de 10 à 20 ans	11,2	22,4	33,2
de 20 à 30 ans	11,2	23,9	30,9
de 30 à 40 ans	14,6	24,9	30,2
de 40 à 50 ans	12,0	22,6	26,5
de 50 à 60 ans	10,0	17,7	21,5
de 60 à 64 ans)	13,7	17,3
65 ans et plus	(7,3	10,0	13,3
Ensemble	11,3	21,0	26,3

Source : d'après Istituto Centrale di Statistica - Enquêtes Nationales.

§24 Tableau 57 - Evolution des taux de départ en vacances selon la taille des ménages allemands.

Allemagne

NOMBRE DE PERSONNES PAR MENAGES	TAUX DE DEPART	
	1966	1969
	%	%
1 personne	43	34
2 personnes	43	39
3 personnes	46	44
4 personnes	38	42
5 personnes	33	34
6 personnes et plus	23	17

Source : d'après H. HÖFFMANN, "So reisten die Deutschen 1966" et "Tourismus der Deutschen 1969".

§24 Tableau 58 - Taux de départ ; taille du ménage - France

Taille du ménage	1961 *	1964 *	1964**
1	33,0	39,0	39,2
2	35,0	40,0	40,6
3	43,0	46,0	48,4
4	44,0	48,0	52,3
5	38,0	39,0	44,2
6	34,0	37,0	39,7
7	26,0	34,0	39,2
8 (et plus *)	20,0	19,0	30,4
9 (et plus)	-	-	27,0

* Adultes
** Adultes et Enfants

Source : d'après INSEE, Etudes et Conjoncture et Collection Ménages.

§24 Tableau 59 - Belgique

NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE	1967
Aucune	33,3 %
1 personne	31,6 %
2 personnes	39,2 %
3 personnes	36,7 %
4 personnes	37,4 %
5 personnes et plus	29,6 %

Source : N. VANHOVE, ouvrage cité.

§24 Tableau 60 - Pays-Bas

COMPOSITION DU MENAGE	TAUX DE DEPART
1 personne	55
2 personnes	54
3 personnes	64
4 personnes	65
5 personnes	67
6 personnes	53
7 personnes et plus	48
Taux général	59

Source : Bureau Central de Statistique, La Haye.

§24 Tableau 61 - Durée des voyages 1960-1968
Allemagne

	1960	1961	1963	1964	1965	1968
1-10 jours	22	20	19	18	21	18
11-14 jours	35	35	30	29	26	29
15-21 jours	27	28	31	33	32	34
22 jours et plus	16	17	20	20	21	18
pas de réponse	-	-	-	-	-	1
	100	100	100	100	100	100

Source : Divo Institut

§24 Tableau 62 - Durée des voyages 1965-1968 - Allemagne

	en Allemagne		à l'étranger	
	1965	1968	1965	1968
1-10 jours	25	19	15	16
11-14 jours	27	31	26	27
15-21 jours	26	34	40	34
22-28 jours	14	8	12	13
29 jours et plus	8	6	7	9
pas de réponse	-	2	-	1

Source : Divo Institut

§24 Tableau 63 - Durée des Vacances d'été 1965/1969

France					
D U R E E	1965	1966	1967	1968	1969
Durée moyenne des séjours de vacances (France + étranger) en jours	22,7	22,8	23,9	23,6	24,0
Durée moyenne des séjours de vacances en France	22,7	22,9	24,1	23,7	23,9
Durée moyenne des séjours de vacances à l'étranger	22,7	21,9	22,5	23,5	24,3

Source : d'après INSEE, Enquêtes Nationales.

§24 Tableau 64 - Durée des séjours 1967 - Belgique

Catégorie de séjours	Vacances principales	2° Vacances	3° Vacances	Total	Royaume	Etranger
4-7nuitées	21,0	40,2	53,7	24,8 %	28,8	20,8
8-11 -	15,8	28,2	22,4	17,8 %	16,8	18,9
12-15 -	27,0	20,3	20,9	25,8 %	27,0	24,7
16-19 -	11,8	5,3	1,5	10,5 %	7,3	13,8
20-23 -	9,3	2,7	-	8,0 %	5,1	11,0
24-27 -	3,5	1,3	-	3,1 %	2,3	3,9
28-31 -	7,9	2,0	1,5	6,9 %	9,3	4,4
32 et plus	3,6	-	-	2,9 %	3,4	2,5
TOTAL	100	100	100	100	100	100
Durée moyenne par séjour	15,5	10,0	8,3	14,4	14,6	13,9

Source : N. VANHOVE, ouvrage cité.

§24 Tableau 65 - Evolution de la durée moyenne de séjour des Italiens. Italie

	PERSONNES PARTIEN EN VACANCES		JOURNEES DE VACANCES PRISES		JOURS PAR PERSONNE	
	millier	millier	millions	millions	1965	1968
ENSEMBLE	11.007	14.025	229,8	287,3	20,9	20,5
- de 7 jours	559	1.010	3,4	6,0	6,0	6,0
De 8 à 15 jours	4.887	6.486	62,8	83,3	12,9	12,8
De 16 à 22 jours	1.920	2.387	38,0	47,1	19,8	19,7
De 23 à 30 jours	2.933	3.116	84,8	89,8	28,9	28,8
+ de 30 jours	708	1.026	40,8	61,1	57,7	59,5

Source: ISTAT

§24 Tableau 66 - Allemagne
Régions de vacances

1 9 6 8 *	%	1 9 6 9 **	%
Oberbayern, Alpen- verland, Allgäu	30	Nordsee	13
Bodensee, Obersch- waben	6	Ostsee	12
Schwarzwald	10	Lüneburger Heide	2
Francon, Neckar, Odenwald, Rheinpfalz, Rhein-Main	10	Teutoburger Wald, Weser	4
Rhein, Mosel, Eifel	6	Harz	5
Bergisches Land, Sauerland, Kurhessen, Weserbergland	9	Sauerland, Siegerland	6
Bayerischer Wald, Fichtelgebürge, Ober- franken	3	Rhein, Thaurus	7
Niedersachsen, Harz, Lüneburger Heide	6	Bayer. Wald, Fichtel- gebürge	8
Schleswig-Holstein, Nordsee, Ostsee, Norddeutsches Kü- stenland	16	Schwarzwald	18
Berlin	2	Bodensee	3
	100	Alpen, Voralpen	21
			100

Source : * Divo Institut,
** Hoffmann Tourismus der Deutschen, 1969.

§24 Tableau 67 - Répartition des séjours et journées de
vacances passées en France selon le
genre de région de vacances. (en milliers)

REGIONS DE VACANCES	SEJOURS DE VACANCES				JOURNEES DE VACANCES	
	1 9 6 4		1 9 6 9		1964	1969
	%	v.a.	%	v.a.		
ENSEMBLE	100 %	27.377	100 %	27.940	540.770	558.430
Circuit	4,9 %	1.351	5 %	1.386	14.810	23.320
Mer	29,2 %	8.011	35,7 %	9.980	183.540	227.860
Montagne	13,4 %	3.665	19,4 %	5.430	75.260	102.210
Campagne	33,9 %	9.277	30,5 %	8.530	190.460	171.360
Ville	18,5 %	5.073	9,4 %	2.614	76.700	33.680

Source : INSEE, Collection Ménages.

§24 TABLEAU 68 Genre de régions de vacances des vacances principales, seconds
et troisièmes séjours de vacances, 1967. Belgique

Genre de région	Vacances principales	Seconds vacances	Troisi- mes vacances	Total
Mer	45,0	35,5	29,9	43,1
Montagne	22,0	18,3	11,9	21,2
Campagne	12,3	24,9	37,3	15,0
Ville d'art	4,6	9,6	14,9	5,6
Ville d'eau	1,4	2,3	—	1,5
Famille ou amis	2,7	2,0	3,0	2,6
Voyage par bateau	0,1	0,3	1,5	0,2
Mer et montagne	4,8	2,3	—	4,3
Mer et ville d'art	1,2	0,7	—	1,1
Ville d'eau et montagne	0,8	0,7	—	0,8
Bateau et mer	0,4	0,3	—	0,4
Autres combinaisons	4,5	3,0	1,5	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source Damhoue.

§24 Tableau 69 - Répartition des personnes parties en vacances pendant l'été, selon la région de destination: 1954-1960-1966. Pays Bas

R E G I O N S	1954	1960	1966
Plages du Nord	20 %	23 %	21 %
Régions de sports nautiques	3 %	4 %	5 %
Zuid-Limburg	5 %	7 %	6 %
Veluwe-Utrecht	19 %	20 %	19 %
Achterhoek-Twente-Salland	7 %	6 %	7 %
Provinces du Nord	5 %	6 %	11 %
Nord-Brabant-Nord Limburg	8 %	9 %	12 %
Autres régions	26 %	21 %	12 %
Plus d'une région	7 %	4 %	7 %
TOTAL PAYS-BAS	100 %	100 %	100 %
en millions	(4,0)	(4,5)	(7,6)

Source : Bureau Central de Statistique, La Haye

§24 - Tableau 70 - Italie

TYPE DE REGIONS	Journées 1965		Journées 1968	
	v.a. millions	%	v.a. millions	%
mer et lacs	113,0	49,2	150,1	52,3
montagne	55,9	24,3	63,7	22,2
campagne	28,6	12,4	37,2	13,0
stations thermales	6,0	2,6	6,6	2,3
visites de villes et voyages organisés	11,6	5,1	12,4	4,3
autres	14,7	6,4	17,0	5,9
TOTAL	229,2	100 %	287,0	100 %

Source : D'après Istituto Centrale di Statistica, 1966-1969

§24 Tableau 71 - Allemagne

	EN ALLEMAGNE			A L'ETRANGER		
	1961	1965	1968	1961	1965	1968
chemin de fer	53	44	35	40	20	23
autobus	13	5	7	13	8	10
voitures personnelles	36	50	61	47	64	63
autres véhicules à moteur	2	0	0	4	1	-
avion	1	2	1	3	7	10
bateau	1	0	0	2	1	1
autres	0	0	1	1	-	1
TOTAL	106 *	101 *	105 *	110 *	101 *	108 *

(*) Réponses cumulées - Source : d'après Divo Institut

§24 Tableau 72 - Moyens de transports utilisés par les adultes en voyages. France

	Train	Auto	Car	Moto	Avion	Bateau	TOTAL
1961	32,0 %	59,5 %	4,5 %	1,5 %	1,1 %	1,4 %	100 %
1964	25,5 %	65,5 %	4,7 %	0,8 %	1,3 %	2,2 %	100 %

Source : d'après Enquêtes Nationales, INSEE

§24 Tableau 73 - Moyens de transport - 1967 - Belgique

Source : Demikore

Moyen de transport	Train	Auto	Car	Avion	Moto/ vélo (1)	Train et auto	Train et car	Train et avion	Train et bateau	Avion et auto	Venture et bateau	Car et avion	Autres combi-naisons	Total
Belgique	17,9	69,1	5,8	—	1,4	2,0	2,1	—	—	—	—	—	1,7	100
Etranger	13,4	56,6	6,7	5,0	0,4	2,1	3,4	1,0	1,9	1,7	1,8	1,6	4,1	100
Total	15,7	61,9	6,2	2,5	0,9	2,1	2,7	0,5	1,0	0,9	0,9	0,8	2,9	100

§24 Tableau 74 - Pays Bas

Moyens de transport	Pays-Bas			Etranger		
	1954	1960	1966	1954	1960	1966
Transports publics	54	36	27	35	20	11
Vélo-Solex	17	16	10	7	5	2
Auto - Moto - Scooter	20	39	59	38	56	63
Car de tourisme	2	4	2	16	16	11
Bateaux	3	3	1	2	2	1
Avion	1	—	0	3	1	7
Autres moyens	—	0	0	—	0	0
TOTAL en millions	109 (= 1,0)	109 (= 1,5)	109 (= 7,7)	109 (= 0,9)	109 (= 1,1)	109 (= 2,6)

Source : Bureau Central de Pa Statistiek - La Haye.

§24 Tableau 75 - Italie - 1965/1968 : voyages par moyens de transports (en milliers)

MOYENS DE TRANSPORTS	1965				1968			
	ITALIE	%	ETRAN-GER	%	ITALIE	%	ETRAN-GER	%
Air	33	0,3	28	5,8	61	0,5	55	0,4
Mer	3.609	32,4	157	32,7	3.766	32,4	3.803	26,4
Transports de location	1.617	14,5	24	5,0	1.641	14,1	1.761	12,2
Auto personnelle (Auto de parents ou amis)	5.632	50,5	232	48,3	5.864	50,6	1.046	7,3
Moto, cycle	162	1,4	5	1,1	167	1,4	113	0,8
TOTAL	11.153	100	480	100	11.633	100	14.383	100

Source : ISTAT

§24 Tableau 76 - Allemagne - Mode d'hébergement

	1954	1965	1966	1968
Hôtels	14	16	21	22
Pensions	15	26	29	25
Parents	43	28	22	20
Logements particuliers	17	15	16	13
Camping	5	9	7	11
Bungalows, maisons de vacances	—	2	—	6
Institutions de repos et de santé	2	3	4	2
Auberges de jeunesse	4	—	—	—
Autres	6	2	5	1
	106 *	101 *	104 *	100 *

(*) Réponses multiples - Source : d'après Divo Institut.

§24 Tableau 77 - France - Répartition des séjours 1964/1969 passés en France (en milliers).

MODE D'HEBERGEMENT	SEJOURS DE VACANCES			
	1 9 6 4		1 9 6 9	
	v. a.	%	v. a.	%
Ensemble	27.377	100	27.940	100
Hôtel ou pension de famille ..	3.131	11,4	3.310	11,8
En maison louée	3.180	11,6	3.482	12,4
En maison possédée	2.223	8,1	2.972	10,6
Chez des parents et amis	13.336	48,8	12.180	43,5
En tente ou caravane	3.369	12,3	3.896	13,9
Autres (villages de vacances, colonies de vacances, gîtes)	2.108	7,6	2.100	7,5

Source : d'après Enquêtes Nationales INSEE

§24 Tableau 78 : Le choix du mode d'hébergement durant les vacances principales et les seconds et troisièmes séjours de vacances, 1967. Belgique

Mode d'hébergement	Vacances principales	Deuxièmes vacances	Troisièmes vacances	Total
Hôtel, pension, motel	34,7	31,2	20,9	33,7
Camping, tente	13,3	9,3	3,0	12,4
Caravaning	3,5	2,7	—	3,3
Appartement de location	19,0	11,6	7,5	17,6
Villa, bungalow ou chalet de location	5,0	5,0	7,5	5,0
Chambre de location	1,6	2,3	—	1,7
Résidence secondaire	1,6	3,3	13,4	2,3
Village de vacances	0,6	0,7	—	0,8
Etablissement de tourisme social	2,7	3,0	—	2,7
Colonie de vacances	0,6	1,0	3,0	0,7
Auberge de jeunesse	0,7	1,3	3,0	0,8
Chez famille ou amis	14,1	23,6	31,3	16,0
Etablissement de cure	0,3	—	—	0,3
Bateau ou yacht	0,1	0,7	3,0	0,3
Autres	2,0	4,3	7,5	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vacances	1.714	301	67	2.082

Source: N. van Rave

§24 Tableau 79 - Importance des moyens d'hébergement des Hollandais - 1954/1966 -

Modes d'hébergement	1954		1960		1966	
	Pays-Bas	Étranger	Pays-Bas	Étranger	Pays-Bas	Étranger
Hôtel-Pension	100	100	97	157	123	231
Bungalow - Maison d'été	100	100	267	575	434	1800
Camping	100	100	105	300	333	804
Caravaning	(1)	(1)	100	100	643	347
Bateaux	100	100	147	264	194	571
Campus - Auberges de jeunesse	100	100	164	112	151	95
Chambres sans pension	100	100	103	218	34	240
Famille - amis	100	100	88	90	166	126
Autres modes	100	100	142	49	227	251
TOTAL en millions	100	100	110	165	189	306
	4,0	0,9	4,5	1,4	7,7	2,6

(1) Compris dans les autres modes d'hébergement.

Source: Bureau Central de la Statistique - La Haye

§24 Tableau 80 - Pays-Bas 1968

Modes d'hébergement	Vacances principales		Vacances secondaires		Toutes vacances	
	Pays-Bas	Étranger	Pays-Bas	Étranger	Pays-Bas	Étranger
Hôtel-Pension	10 %	39 %	5 %	27 %	7 %	38 %
Bungalow - Maison d'été	18	5	8	9	14	5
Camping	13	31	9	14	11	29
Caravaning	5	7	5	9	5	7
Bateaux	2	3	2	6	2	3
Campus - Auberges de jeunesse	4	1	5	3	4	2
Chambres sans pension	2	2	1	3	1	2
Famille - amis	43	9	64	23	52	10
Autres modes	3	3	2	6	3	3
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
en millions	(= 4,4)	(= 2,4)	(= 3,3)	(= 0,2)	(= 7,7)	(= 2,6)

Source: Bureau Central de la Statistique - La Haye

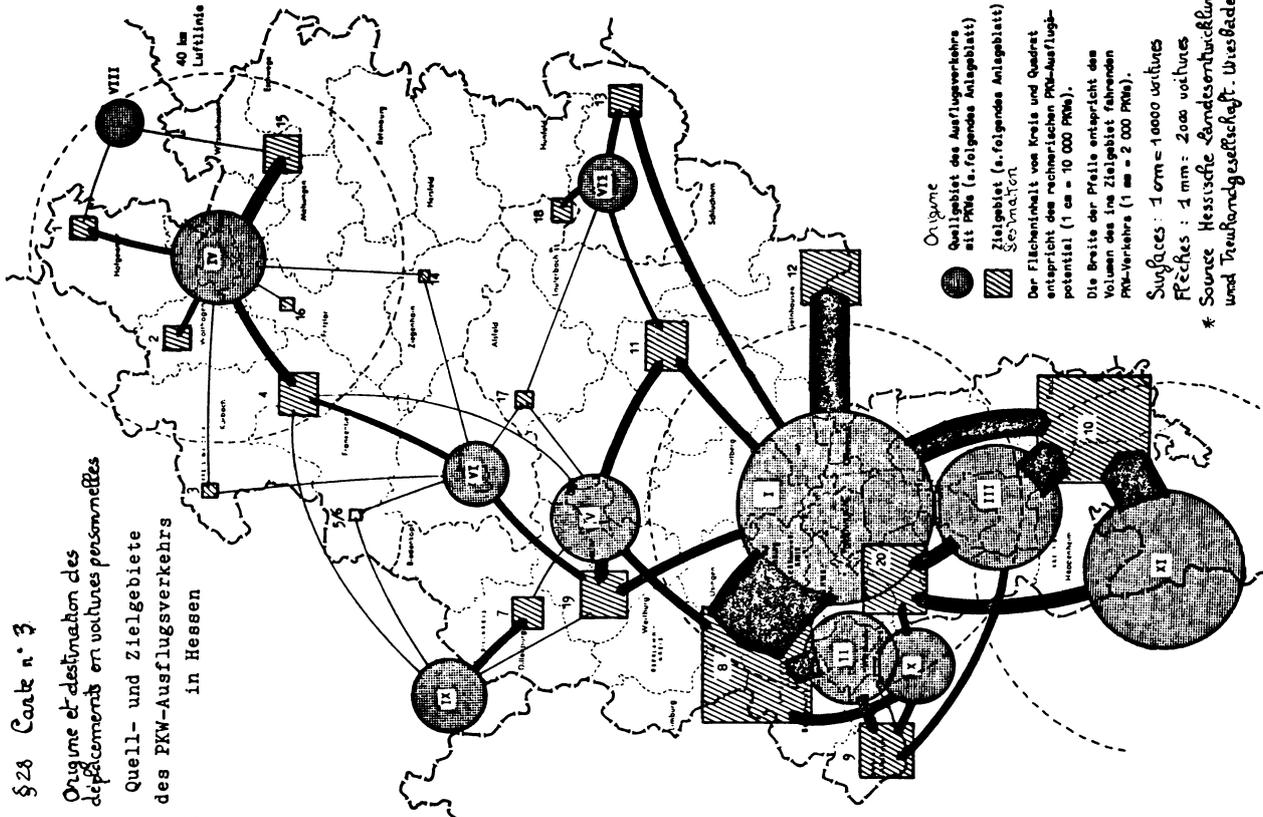
§24 Tableau 81 - Journées de vacances par type d'hébergement

	1		9		6		5		1 9 6 8	
	ITALIE	ETRANGER	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	mil- lions	%	mil- lions	%	mil- lions	%	mil- lions	%	mil- lions	%
Hôtels, auberges, pensions	54,4	24,6	4,1	47,8	58,5	25,5	71,2	24,8		
Auberges de jeunesse et assimilées	0,5	0,2	0,17	1,9	0,7	0,3	0,9	0,3		
Camping, refuges, ca- ravaning	3,3	1,5	0,3	3,5	3,6	1,5	6,3	2,1		
Institutions Reli- gieuses et patro- nages	3,5	1,6	0,1	1,2	3,6	1,5	5,2	1,8		
Habitations secon- daires, parents, amis	95,3	43,0	3,3	38,8	98,6	42,9	37,2	12,9		
Habitations secon- daires de parents au- tres que famille ...							87,3	30,4		
Logements privés en location	48,2	21,8	0,26	3,1	48,4	21,1	62,3	21,7		
Colonies	14,9	6,7	-	0,2	14,9	6,5	13,4	4,6		
Autres	1,2	0,6	0,3	3,5	1,5	0,7	2,9	1,0		
TOTAL	221,3	100	8,5	100	229,8	100	286,7	100		

Source : Istituto de Statistica - Roma

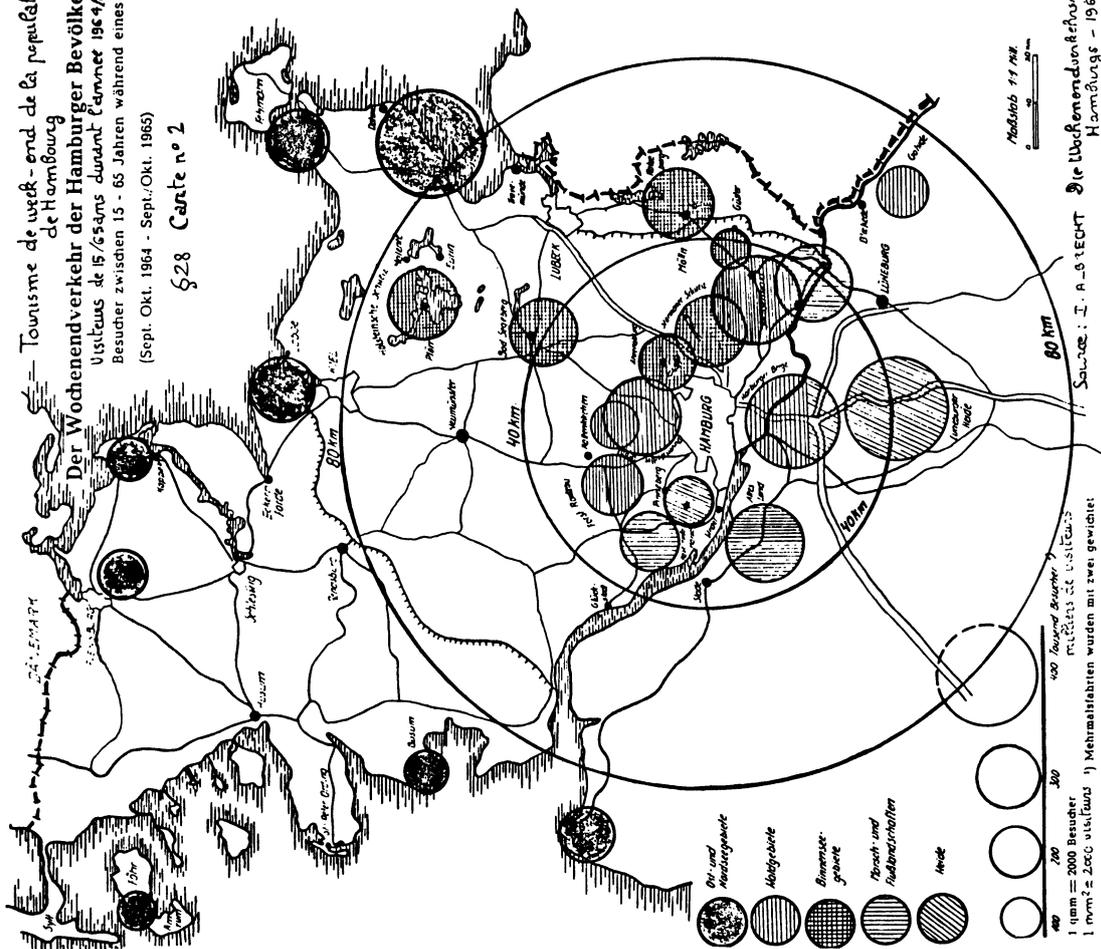
§ 28 Carte n° 3

Origine et destination des déplacements en voitures particulières
 Quell- und Zielgebiete des PKW-Ausflugsverkehrs in Hessen

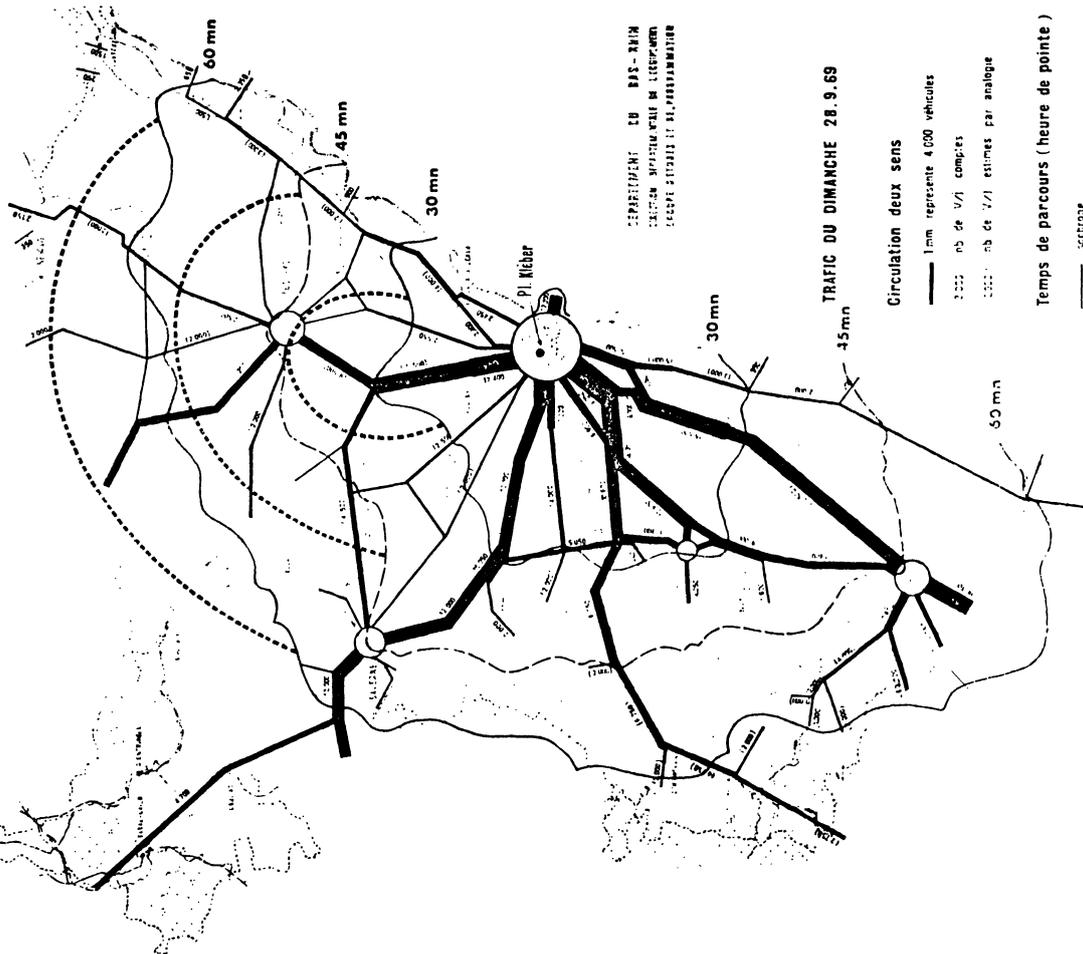


Tourisme de week-end de la population de Hambourg
 Der Wochenendverkehr der Hamburger Bevölkerung
 Visites de 15/65 ans durant l'année 1964/65
 Besucher zwischen 15 - 65 Jahren während eines Jahres
 (Sept. Okt. 1964 - Sept./Okt. 1965)

§ 28 Carte n° 2



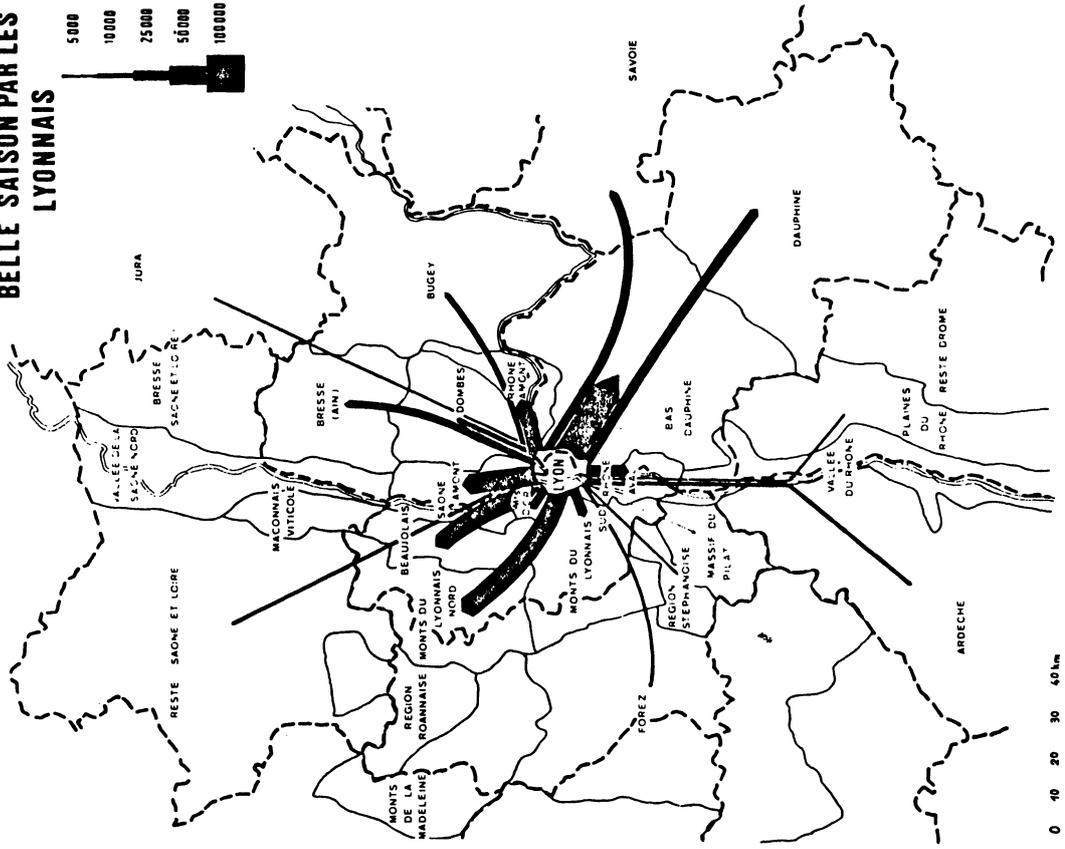
§28 Carte n°4 Circulation routière - isochrones -



Source: DD Equip - les données de fin de semaine dans le Bas Rhône

§28 Carte 5

**REGIONS FREQUENTEES
 CHAQUE SEMAINE A LA
 BELLE SAISON PAR LES
 LYONNAIS**



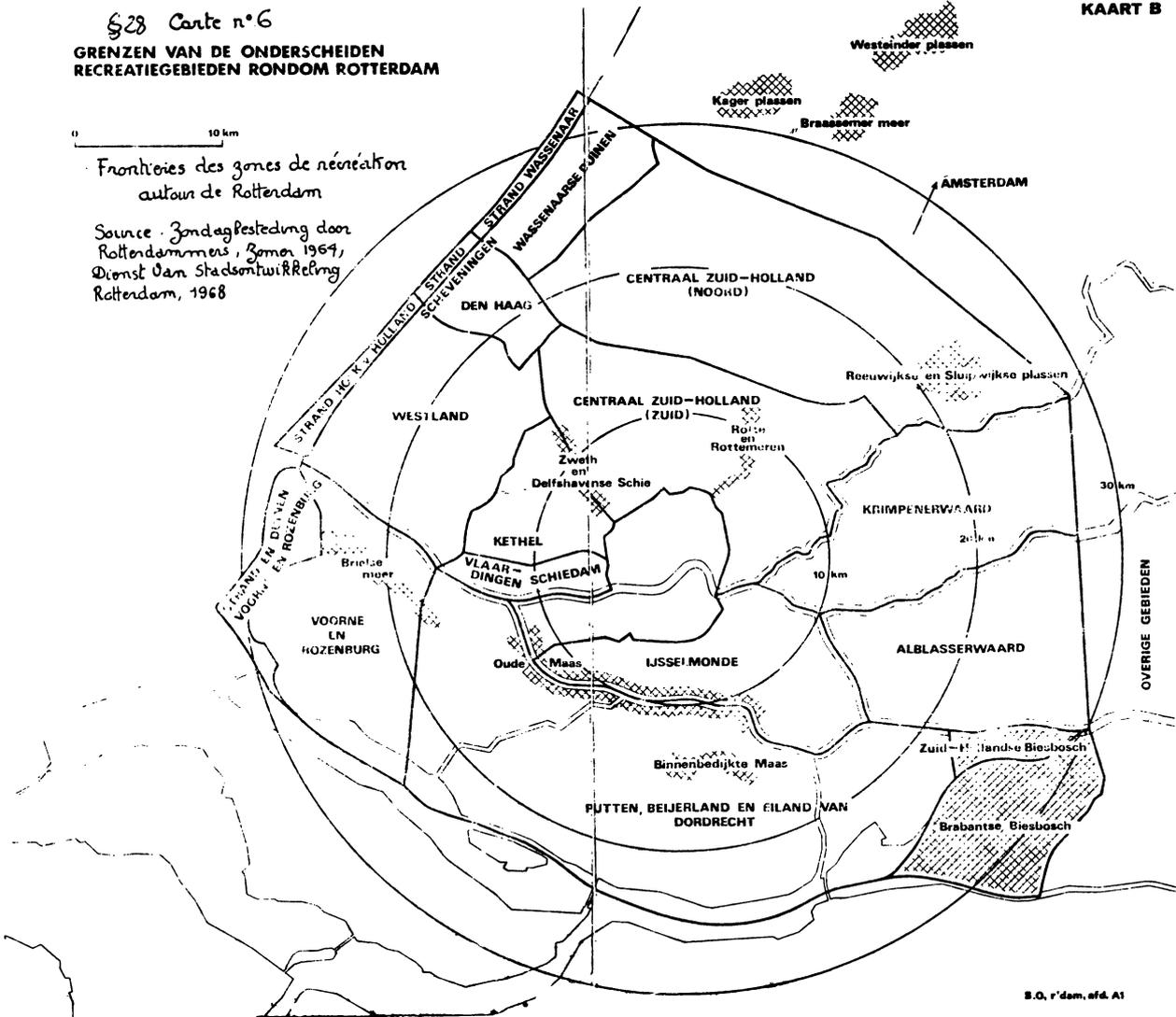
§28 Carte n°6
**GRENZEN VAN DE ONDSCHIEDEN
 RECREATIEGEBIEDEN RONDOM ROTTERDAM**

KAART B

0 10 km

Frontières des zones de récréation
 autour de Rotterdam

Source : Zondagpesteiding door
 Rotterdammers, Zomer 1964,
 Dienst Van Stadsontwikkeling
 Rotterdam, 1968



S.O. r'dam, ofd. A1

Tableau 82 REPARTITION DE LA CLIENTELE, INTERROGEE LORS DES WEEK-ENDS, SELON
 §28 L'ORIGINE DE SON DOMICILE EN BELGIQUE ET SA FREQUENCE A PASSER UN
 WEEK-END, HORS SAISON, EN ARDENNE-MEUSE

Province belge de résidence	Fréquence des week-ends passés, hors saison, en Ardenne-Meuse				
	Total	Régulière- ment	De temps en temps	Rarement	Jamais *
Province de Brabant	398 100 %	186 46,7%	154 38,7%	46 11,6%	12 3,0%
		85,4%			
Province de Liège	242 100 %	168 69,4%	59 24,4%	10 4,1%	5 2,1%
		93,8%			
Province de Hainaut	153 100 %	77 50,4%	48 31,4%	20 13,1%	8 5,2%
		81,8%			
Province d'Anvers	99 100 %	39 39,4%	41 41,4%	11 11,1%	8 8,1%
		80,8%			
Flandre Orientale	58 100 %	14 24,1%	27 46,6%	15 25,9%	2 3,4%
		70,7%			
Province de Namur	42 100 %	25 59,5%	13 31,0%	4 9,5%	-
		90,5%			
Province de Limbourg	33 100 %	15 45,5%	13 39,4%	4 12,1%	1 3,0%
		84,9%			
Flandre Occidentale	29 100 %	12 41,5%	11 37,9%	3 10,3%	3 10,3%
		79,4%			
Province de Luxem- bourg	6 100 %	2 33,3%	2 33,3%	2 33,3%	-
		66,6%			

Source : Le profil et les motivations de la clientèle des week-ends en Ardenne-Meuse - COT Bruxelles

§ 30 Tableau 83 - Allemagne : Thermeisme 1955-1970

Année	Curistes permanents			Journées de cure			Somms (1000)	Lits curistes (1000)	Durée séjour (jours)	Occupation des lits (jours/an)
	Total	dont		Total	dont					
		privés	assurés sociaux		privés	assurés sociaux				
1956	2'045	1'533	512	37'115	20'922	16'193	13'809	260	18,2	143,5
1957	2'284	1'691	595	41'705	23'651	13'054	13'193	279	18,3	149,4
1958	2'287	1'634	653	44'143	23'695	20'448	14'782	293	19,3	150,6
1959	2'636	1'928	708	51'457	29'580	21'877	16'324	324	19,5	158,8
1960	2'879	2'117	762	55'797	33'474	22'323	17'751	367	19,3	152,0
1961	3'026	2'245	781	59'279	36'474	22'805	18'745	389	19,6	152,4
1962	3'047	2'215	832	60'765	34'259	26'468	20'462	403	19,9	150,8
1963	3'175	2'333	842	62'192	36'825	25'367	20'520	414	19,6	150,3
1964	3'323	2'455	867	65'449	39'811	25'538	21'189	423	18,5	154,9
1965	3'465	2'580	885	67'099	39'589	27'501	22'057	437	19,3	153,6
1966	3'532	2'618	914	68'250	40'487	27'763	21'944	448	19,3	152,4
1967	3'623	2'579	1'044	69'224	42'035	27'189	22'182	460	19,1	150,5
1968	3'671	2'810	861	68'844	43'036	25'808	21'750	474	18,8	145,2
1969	4'015	3'084	931	73'844	46'165	27'719	23'082	500	18,4	147,8
1970	4'193	3'244	949	75'987	48'097	27'890	27'204	514	18,1	147,8

Quelles: Jahresbericht DBV 1969 - 1971

§ 30 Tableau n° 84

FRANCE: Fréquentation des Stations Thermales de 1955 à 1970

Années	Total des curistes	dont	
		curistes sociaux	curistes privés
1955	315'186	129'042	186'144
1956	318'254	127'024	191'230
1957	327'132	118'021	209'111
1958	329'024	108'956	220'078
1959	255'300	94'068	161'232
1960	281'649	124'120	157'529
1961	316'713	124'759	131'954
1962	314'950	214'666	127'284
1963	354'842	245'733	109'109
1964	391'031	276'373	114'658
1965	413'621	293'748	119'873
1966	430'393	313'111	117'282
1967	444'594	334'363	110'231
1968	392'204	277'028	115'176
1969	392'249	282'416	109'833
1970	398'324	294'496	103'828

Source: Fédération Thermale et Climatologique de France

§ 30 Tab. 85 ITALIE: Fréquence des stations ayant une "Azienda Autonoma"

a) Années 1955, 1964, 1965 et 1967 *

Années	Arrivées			Nuitées			Durée de séjour en jours
	Total	dont		Total	dont		
		Italiens	Etrangers		Italiens	Etrangers	
1955	556'191	478'178	78'013	5'737'023	5'160'782	576'241	10,31
1964	852'696	688'600	164'096	8'695'265	7'212'775	1'482'491	10,20
1965	928'146	738'879	189'267	9'527'776	7'736'104	1'791'672	10,27
1967	950'462	766'918	183'544	9'772'459	8'007'292	1'765'167	10,28
1968	969'305	776'324	192'981	10'169'258	8'250'662	1'918'606	10,49
1969	1'004'889	.	.	10'667'004	.	.	10,62

§ 30. Tab 85 d) Années 1955 - 1969
Suite

Années	Arrivées	Variation	Nuitées	
1955	556'191	.	5'737'073	
1956	582'714	+ 4,76 %	5'936'601	+ 3,51 %
1957	591'774	+ 1,55 %	5'793'400	- 2,44 %
1958	642'428	+ 8,57 %	5'440'952	+ 11,18 %
1959	663'012	+ 3,20 %	5'720'201	+ 4,33 %
1960	715'074	+ 7,85 %	7'313'751	+ 8,83 %
1961	770'448	+ 7,74 %	8'059'101	+ 10,33 %
1962	817'719	+ 6,14 %	8'428'338	+ 5,19 %
1963	833'111	+ 1,88 %	8'691'969	+ 2,39 %
1964	852'696	+ 2,35 %	8'695'265	+ 0,38 %
1965	881'551	+ 3,38 %	8'658'052	+ 1,87 %
1966	928'146	+ 5,29 %	9'527'776	+ 7,56 %
1967	950'462	+ 2,40 %	9'772'459	+ 2,57 %
1968	969'305	+ 1,93 %	10'169'268	+ 3,90 %
1969	1'004'889	+ 3,54 %	10'667'004	+ 4,67 %

§ 30. Tab. 86 - Belgique: Bains de cure et traitements médicaux 1963-1970

Année	Cures priv. et cures sociales				Cures sociales seules		
	Spa	Ost-ende	Chaud-fontaine	Total	Spa	Ost-ende	Total
1963	134'634	59'275	23'681	217'590	83'853	26'115	114'968
1964	133'273	66'560	19'395	219'228	99'569	29'590	129'159
1966	128'635	70'451	20'399	219'485	104'799	32'505	137'304
1967	172'832	84'414	27'730	284'976	147'509	40'665	188'174
1968	183'834	92'635	31'233	307'707	157'288	44'048	201'336
1969	177'762	106'026	27'568	311'358	156'917	58'640	215'557
1970	173'002	112'033	28'235	313'270	154'142	62'838	216'980

Source: Fédération Thermale de Belgique - Bruxelles

LUXEMBOURG: Statistique de l'établissement thermal de Mondorf-Etat 1956-1969. Tableau 87 § 30

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Curistes (**)	1'770	2'277	2'510	2'707	2'973	3'320	3'447	3'753	3'940	3'578	3'343	3'539	3'547	3'291
dont luxembourgeois	841	1'117	1'417	1'529	1'683	1'796	1'881	2'049	2'123	1'998	1'928	2'211	2'399	2'276
étrangers	929	1'160	1'093	1'178	1'290	1'524	1'566	1'704	1'817	1'580	1'415	1'328	1'148	1'015
dont hommes	.	.	946	994	1'188	1'241	1'296	1'402	1'574	1'378	1'229	1'423	1'318	1'217
femmes	.	.	1'485	1'657	1'828	2'028	2'075	2'253	2'275	2'116	1'995	2'124	2'129	2'045
enfants *	.	.	77	51	57	51	76	88	91	84	69	67	41	29
dont curistes inscrites	1'346	1'716	1'898	2'014	2'187	2'376	2'516	2'609	2'690	2'297	2'068	2'182	2'059	1'882
cures à forfait	.	71	91	183	233	250	253	331	375	416	414	419	336	156
cures sociales	374	415	438	431	445	575	587	733	794	792	784	638	1'329	1'295
cures gratuites	50	75	83	99	108	119	103	80	84	77	77	60	73	61
Colonie thermique (enfants)	153	140	137	142	135	148	115	111	113	54	.	70	37	33
Curistes étrangers:														
Belges	563	788	710	767	781	885	895	955	973	891	843	789	674	672
Français	249	193	203	264	280	341	375	424	472	379	328	294	236	246
Allemands et Savoie	102	119	112	75	116	206	183	228	285	246	187	175	134	119
Hollandais	27	30	27	34	42	43	38	40	43	33	27	34	26	23
Anglais	4	7	13	14	26	9	10	12	6	3	4	.	9	10
autres nationalités	24	23	28	34	45	40	65	45	38	28	26	36	19	35
Total	929	1'160	1'093	1'178	1'290	1'524	1'566	1'704	1'817	1'580	1'415	1'328	1'148	1'015

Source: Etablissement Thermal de Mondorf-Etat - 1970

§ 32 Tableau 88 - Fréquentation touristique par Région

§ 32 Tableau 88 - (suite)

		TOUS HEBERGEMENTS			DONT HOTELLERIE			TOUS HEBERGEMENTS			DONT HOTELLERIE		
		%	C.E.E.	RANG	%	C.E.E.	RANG	%	C.E.E.	RANG	%	C.E.E.	RANG
		Nat. CEE			Nat. CEE			Nat. CEE			Nat. CEE		
ALLEMAGNE													
1-Schleswig Holstein	/	1,65	6 / 24	/	6 / 9	4,06	15-Poitou-Charente	3,14	7	11	0,47	14	37
2-Hambourg	:	0,28	8 : 45	:	8 : 28	0,68	16-Aquitaine	4,67	5	5	1,24	6	22
3-Niedersachsen	↘	0,071	10 : 56	↘	10 : 51	0,17	17-Midi-Pyrénées	2,52	10	15	1,73	4	19
4-Bremen	:	1,91	5 : 19	:	5 : 6	4,67	18-Bourgogne	1,51	13	26	0,62	10	32
5-Nordrhein-Westfalen	:	2,24	3 : 16	:	3 : 4	5,49	19-Rhône-Alpes	6,12	3	3	3,69	3	10
6-Hessen	:	1,99	4 : 18	:	4 : 5	4,89	20-Languedoc	4,85	4	4	0,79	8	25
7-Rheinland-Pfalz	:	0,93	7 : 34	:	7 : 16	2,28	21-Provence-Côte	8,76	1	1	4,39	2	7
8-Baden-Württemberg	:	3,27	2 : 8	:	2 : 2	8,02	22(d'Azur-Corse						
9-Bayern	:	4,55	1 : 6	:	1 : 1	11,17							
10-Saarland	:	0,054	11 : 58	:	11 : 53	0,13							
11-Berlin-West	:	0,26	9 : 46	:	9 : 31	0,63							
		17,205 %				42,19 %		59,62 %			27,81 %		
ITALIE													
1-Région Parisienne	:	3,03	8 : 12	:	1 : 3	7,95	1-Piemonte	0,90	9	35	1,75	8	18
2-Champagne-Ardennes	:	0,61	20 : 40	:	19 : 46	0,29	2-Valle d'Aosta	0,24	16	47	0,22	17	47
3-Picardie	:	0,99	18 : 33	:	21 : 50	0,18	3-Liguria	2,06	3	17	2,44	6	15
4-Haute-Normandie	:	0,69	19 : 39	:	17 : 42	0,39	4-Lombardia	1,73	5	23	2,74	3	12
5-Centre	:	1,51	13 : 26	:	11 : 33	0,59	5-Trentino-Alto Adige	1,50	6	28	2,08	7	17
6-Nord	:	1,74	11 : 21	:	16 : 41	0,40	6-Veneto	3,18	1	10	3,48	2	11
7-Lorraine	:	1,28	16 : 31	:	9 : 28	0,68	7-Friuli-Venezia-Giulia	0,82	11	37	0,71	12	27
8-Alsace	:	0,51	21 : 41	:	13 : 35	0,56	8-Emilia-Romagna	2,79	2	13	4,32	1	8
9-Franche-Comté	:	1,30	15 : 30	:	18 : 45	0,35	9-Marche	0,86	10	36	0,75	11	26
10-Basse-Normandie	:	2,55	9 : 14	:	15 : 38	0,46	10-Toscana	1,85	4	20	2,64	4	13
11-Pays de la Loire	:	4,33	6 : 7	:	12 : 34	0,58	11-Umbria	0,16	18	50	0,19	18	48
12-Brtagne	:	6,76	2 : 2	:	7 : 23	1,00	12-Lazio	1,36	7	29	2,54	5	14
13-Linousin	:	1,01	17 : 32	:	20 : 48	0,19	13-Campania	0,94	8	34	1,49	9	20
14-Auvergne	:	1,74	11 : 21	:	5 : 21	1,26	14-ABruzzo	0,36	15	44	0,45	14	39
							15-Molise	0,019	20	60	0,045	20	58
							16-Puglia	0,085	19	55	0,062	19	56
							17-Basilicata						

§ 32 Tableau 38 - (suite)

	TOUS HEBERGEMENTS				DONT HOTELLERIE			
	% C.E.E.		RANG		% C.E.E.		RANG	
	/	/	/	/	/	/	/	/
B-Calabria	0,46		13	42	0,50		13	36
19-Sicilia	0,40		14	43	0,87		10	24
20-Sardegna	0,19		17	49	0,38		15	43
	20,65 %				28,03 %			
B_E_L_G_I_Q_U_E								
1-Anvers	0,14		3	51	0,15		3	52
2-Brabant	0,21		2	48	0,45		2	39
3-Flandre Occidentale	1,57		1	25	0,66		1	30
4-Flandre Orientale	0,028		8	59	0,043		7	59
5-Hainaut	0,019		9	60	0,036		8	60
6-Liège	0,12		4	52	0,095		4	54
7-Limbourg	0,055		7	57	0,012		9	61
8-Luxembourg	0,11		5	53	0,087		5	55
9-Namur	0,11		5	53	0,052		6	57
	2,36 %				1,58 %			
C. E. E.								
(-Pays-Bas et Luxembourg)	<u>100 %</u>				<u>100 %</u>			

Sources :

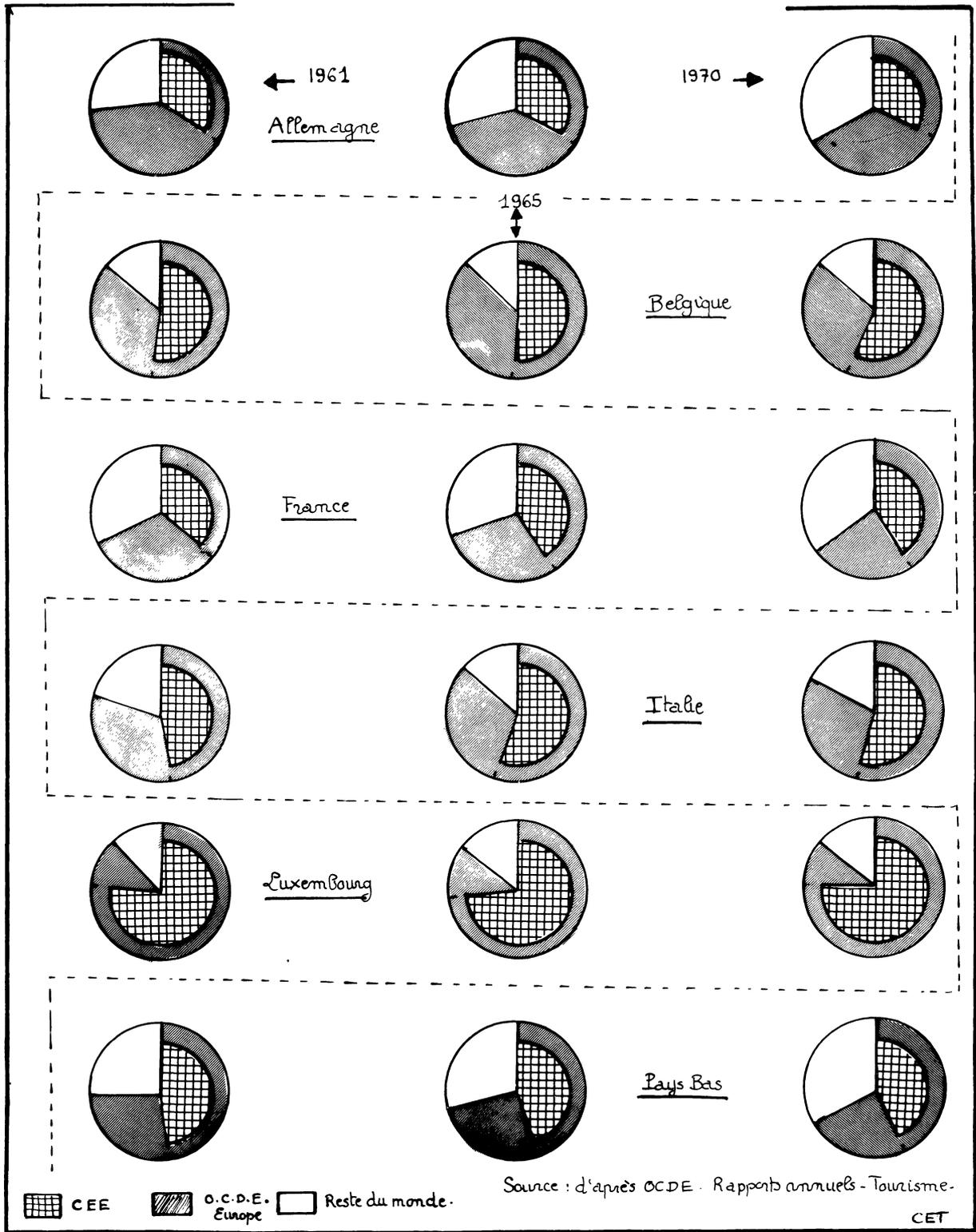
- (. Annuaires Statistiques des divers pays plus
) Etudes diverses,
 D'après (. Collections de l'INSEE,
) . ENIT - Rapports Annuels,
) . "Le tourisme belge" - CGTB - Rapports annuels,
) . Deutsche Zentrale für Fremdenverkehr - Rapports
 (annuels.

§ 41 Tableau n 89
 Allemagne - Arrivées, nuitées, durée de séjour
 1960-1970.

Années	Arrivées						Nuitées						Durée de séjour		
	Total		Nationaux		Etrangers		Total		Nationaux		Etrangers		Total	Natx	Etrang
	V. A	Ind.	V. A	Ind.	V. A	Ind.	V. A	Ind.	V. A	Ind.	V. A	In.	j	j	j
1960	29900221	108	24422872	106	5477349	100	126299512	100	114940712	100	11358800	100	42,2	4,7	2,0
1961	31442899	105	26208176	107	5234723	95	135711644	107	124786212	105	10925432	96	4,3	4,7	2,0
1962	32482313	108	27157268	111	5325045	97	141340089	111	130151967	102	11188122	98	4,3	4,7	2,1
1963	32947321	110	27343261	111	5604060	102	145837376	115	131141200	116	11696176	102	4,4	4,9	2,0
1964	34390708	115	28261471	115	6129237	111	153107142	121	140281599	122	12825543	112	4,4	4,9	2,0
1965	35526400	118	29116733	119	6409667	117	158529151	126	145196282	126	13326869	111	4,4	4,9	2,0
1966	36670009	122	29993931	122	6676078	121	166162958	131	152226920	132	13936638	122	4,5	5,0	2,0
1967	36447760	121	29826451	122	6621309	120	166341285	131	152512863	132	13828422	121	4,5	5,0	2,0
1968	36310483	121	29753506	121	6556977	119	166949164	132	153099130	133	13850634	121	4,5	5,0	2,1
1969	37901031	126	30878762	126	7022269	128	175827503	139	160798472	139	15029231	132	4,6	5,2	2,1
1970 ⁴⁴	39887217	133	32192112	131	7715105	140	184667537	146	168291497	146	16376040	144	4,6	5,2	2,1

Source: d'après Jahresbericht der D. Z. F. 1961-1970

Graphique n° 4 La part de la CEE dans les nuitées des étrangers.



§ 41. Tableau n° 90. Allemagne. Nuitées 1964-1969.

		Hôtellerie + logements particuliers						Hébergement complém.		TOTAL	
Régions		1964		1969		Δ 69/64		1969		1969	
		V. A.	%	V. A.	%	V. A.	%	V. A.	%	V. A.	%
Schleswig Holstein	Nationaux	11 803 516	96,39%	16 430 077	94%	4 626 561	28,15*				
	Etrangers	441 333	*	472 759		31 426	6,66*				
	Σ	12 244 849	7,99% **	16 902 836	9,60%	4 657 987	27,56 ^Δ	1356 771	9,60	18 259 607	9,6
Hamburg	N	1 766 908	63%	1 912 988	67%	1 46 080	7,6				
	E	948 190		938 873		9 317	- 1				
	Σ	2 715 098	1,77%	2 851 861	1,62%	186 763	4,79	228 955	1,62	3 080 816	1,62
Niedersachsen	N	16 580 674	94%	18 670 722	93%	2 090 048	11,20				
	E	709 750		738 367		88 617	11,12				
	Σ	17 290 424	11,29%	19 409 089	11,07%	2 178 665	11,19	1564 526	11,07	21 033 615	11,07
Bremen	N	548 998	80%	566 285	75%	17 297	3,05				
	E	133 570		159 064		25 494	16,02				
	Σ	682 568	0,45%	725 349	0,41%	42 791	5,89	57 945	0,41	783 295	0,41
Nordrhein Westfalen	N	18 160 104	90%	20 732 679	90,1%	2 572 585	12,40				
	E	1 876 472		2 172 738		296 266	13,5				
	Σ	20 036 576	13,08%	22 905 417	13,02%	2 868 851	12,62	1 840 120	13,02	24 745 547	13,02
Hessen	N	16 516 637	91%	18 310 273	89%	1 793 636	9,8				
	E	1 601 375		2 056 989		455 624	22,16				
	Σ	18 118 012	11,83%	20 367 262	11,58%	2 252 260	11,06	1 636 605	11,58	22 003 867	11,58
Rheinland Pfalz	N	7 555 850	80%	8 132 453	84%	576 603	7,09				
	E	872 386		1 368 592		496 212	36,22				
	Σ	8 428 236	5,50%	9 501 045	5,40%	1 072 815	11,29	763 183	5,40	10 264 228	5,4
Baden Württemberg	N	2 661 498	91%	3 049 883	91%	3 887 965	12,70				
	E	2 629 758		2 921 528		2 917 770	9,92				
	Σ	2 924 167	19,09%	3 342 141	19,0%	4 179 735	12,61	2 685 276	19,0	3 610 668	19,0
Bayern	N	38 861 260	92%	43 196 961	92%	4 335 641	10,03				
	E	2 940 870		3 314 054		3 731 114	10,2				
	Σ	41 802 130	27,30%	46 511 015	26,45%	4 708 825	10,04	3 738 186	26,45	50 249 141	26,45
Saarland	N	436 035	84%	479 541	85%	43 506	9,09				
	E	71 936		77 462		5 526	7,5				
	Σ	507 971	0,33%	557 003	0,31%	49 032	8,80	43 812	0,31	600 815	0,31
Berlin (West)	N	1 439 709	70%	1 866 760	92%	426 951	22,9				
	E	599 909		748 795		148 886	19,78				
	Σ	2 039 618	1,33%	2 615 555	1,49%	575 837	22,62	210 582	1,49	2 826 037	1,49
Total Allemagne	N	140 281 599	91%	160 798 472	91%	20 516 873	12,75				
	E	12 825 543		15 029 231		2 203 688	14,6				
	Σ	153 107 142	100%	175 827 703	100%	22 720 561	12,92	14 133 032	100%	189 960 735	100

* % Nationaux / TOTAL ** % Total / Allemagne + Δ Nationaux Δ Etrangers Δ Total.

Source: d'après Jahresbericht der DZf 1965-1970

§41 Tableau 91 - Allemagne : camping, nuitées 1960/67

Fremdenübernachtungen auf Campingplätzen in den Sommerhalbjahren

	1960				1966				1967				Indices 100=1960 E 1967 zu 1960/61 1960/61=100
	Camping- plätze A	Übernachtungen (in 1.000) B	%-Anteil d. Übernachtungen d. Aus- länder C	Aufenthalts- dauer in Tagen D	Camping- plätze	Übernachtungen (in 1.000)	%-Anteil d. Über- nachtungen d. Ausländer	Aufenthalts- dauer in Tagen	Camping- plätze	Übernachtungen (in 1.000)	%-Anteil d. Über- nachtungen d. Ausländ.	Aufent- haltsdauer in Tagen	
Schleswig- Holstein	102	1.616,9	5,6	6,0	151	3.673,4	3,9	7,5	149	4.725,9	3,7	9,2	242,3
Niedersachsen	86	637,1	18,6	2,5	111	1.169,6	15,9	3,5	111	1.339,1	14,4	3,9	210,2
Nordrhein- Westfalen	33	286,7	45,3	1,8	62	764,0	30,1	3,2	68	1.232,1	38,6	4,3	429,6
Hessen	76	525,2	33,9	2,1	86	676,9	34,7	2,8	75	831,4	32,1	2,9	158,3
Rheinland- Pfalz	84	556,1	46,2	1,8	117	878,4	49,2	3,0	86	908,3	47,1	3,4	163,3
Baden- Württemberg	74	851,3	34,2	1,9	115	1.336,9	38,6	3,1	114	1.545,7	36,8	3,4	181,6
Bayern	120	936,3	20,3	2,3	151	1.363,2	29,6	2,9	155	1.649,5	27,5	3,3	176,2
Saarland	10	20,2	23,0	1,8	13	71,3	22,9	2,1	14	87,2	27,5	3,1	430,5
Hamburg	10	116,0	83,4	1,3	8	78,3	86,9	1,3	8	80,3	86,3	1,3	69,3
Bremen	1	12,6	56,7	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Berlin	6	663,8	0,5	33,1 *)	8	415,7	3,0	15,0*)	8	338,6	6,3	13,7*)	51,0
Bundesgebiet einschl. Berlin	602	6.222,7	22,0	- 2,8	822 ⁰⁾	10.428,2	21,5	- 4,0	788	12.738,4	21,0	- 4,6	204,7

Quelle: Statistisches Bundesamt, a) Fachserie F, Reihe S, Fremdenverkehr 1950-1960

b) Fachserie F, Reihe S, Fremdenverkehr I, Fremdenverkehr in Beherbergungsbetrieben 1960, 1967

§ 41-Tableau n° 92 - France - Nuitées 1969. (En milliers)

		Tous héberg. ^a		Hôtellerie ^b		Héberg. compl. ^c		Hôtellerie ^d		Héberg. compl. ^e		Tous héberg. ^f		Tous héberg. ^{a+f}	
		V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%		
Région parisienne	N M E	16590	3,03	16 197	18,9	333	0,07	16 865	55,7	58	0,07	16 923	15%	33453	5,08
Champagne Ardenne	N M E	5580	1,02	951	1,15	4629	1	274	0,9	827	1	1104	1%	6681	1,02
Bretagne	N M E	9220	1,69	630	0,7	8590	1,87	138	0,5	1572	1,9	1710	1,5%	10930	1,66
Hte Normandie	N M E	6420	1,18	1372	1,6	5048	1,10	251	0,8	910	1,1	1161	1%	7581	1,15
Centre	N M E	14130	2,59	2048	2,3	12082	2,63	416	1,4	2151	2,6	2567	2,3	16697	2,54
Nord	N M E	16310	2,99	1383	1,6	14927	3,25	294	1%	2648	3,2	2942	2,6	19252	2,93
Lorraine	N M E	11970	2,20	2403	2,8	9567	2,08	414	1,4	1738	2,1	2152	1,9	14122	2,15
Alsace	N M E	4700	0,86	1884	2,2	2816	0,61	451	1,5	496	0,6	947	0,8	5647	0,86
Franche Comté	N M E	12160	2,23	1244	1,4	10916	2,38	206	0,7	1986	2,4	2192	1,9	14352	2,18
Basse Normandie	N M E	23870	4,38	1659	1,9	22 211	4,83	271	0,9	3972	4,8	4243	3,8	28113	4,27
Pays de la Loire	N M E	40640	7,46	2221	2,5	38419	8,36	211	0,7	6950	8,4	7161	6,3	47801	7,26
Bretagne	N M E	63500	11,65	3783	4,4	59717	12,99	395	1,3	10756	13,0	11151	9,9	74651	11,34
Limousin	N M E	9450	1,73	697	0,8	8753	1,92	89	0,3	1572	1,9	1661	1,5	11201	1,70
Auvergne	N M E	16720	3,07	4955	5,7	11765	2,56	307	1,0	2151	2,6	2458	2,2	19178	2,91
Poitou Charentes	N M E	29500	5,41	1791	2,0	27709	6,03	166	0,5	4965	6,0	5131	4,5	34631	5,26
Aquitaine	N M E	43890	8,05	4588	5,3	39302	8,55	562	1,9	7116	8,6	7678	6,8	51568	7,84
Midi Pyrénées	N M E	22810	4,19	5364	6,2	17446	3,80	1840	6,1	3144	3,8	4984	4,4	27394	4,22
Bourgogne	N M E	14060	2,57	2078	2,4	11982	2,61	487	1,6	2151	2,6	2638	2,3	16698	2,54
Rhône Alpes	N M E	57840	10,61	13590	15,8	44250	9,63	1750	5,8	7943	9,6	9693	8,6	67533	10,26
Languedoc Roussillon	N M E	45350	8,32	2844	3,3	42506	9,25	444	1,5	7095	8,3	8139	7,2	53489	8,13
Provence Côte d'Azur Corse	N M E	80280	14,73	13825	16,1	66455	14,46	4427	14,6	11998	14,5	16425	14,5	96705	14,36
TOTAL FRANCE	N M E	545020	100	85507	100	459513	100	30258	100	82799	100	113000	100	658077	100

Source: d'après INSEE - Les vacances des Français

§41- Tableau n°93. France 1964-1969. Evolution des séjours et journées de vacances des Français par région de programme.

	Séjours 1964 (000)	Séjours 1969 (000)	Journées 1964 (000)		Journées 1969 (000)		Journées Δ 69/64 (000)		% Δ par an
			V. A	%	V. A	%	V. A	%	
Nord	991	812	17531	3,2	16310	3	- 1221	- 7	- 1,4
Picardie	610	494	10852	2,0	9220	1,7	- 1632	- 15	- 3
Champagne	218	302	4809	0,9	5580	1	+ 772	+ 16	+ 3,2
Lorraine	623	720	10456	1,9	11970	2,2	+ 1514	+ 14,5	+ 2,9
Alsace	437	266	7095	1,3	4700	0,9	- 2395	- 33,8	- 6,8
Hte Normandie	562	386	10449	1,9	6420	1,2	- 4029	- 38,6	- 7,7
Basse Normandie	991	1098	18452	3,4	23870	4,4	+ 5418	+ 29,4	+ 5,9
Bretagne	2506	2934	56111	10,4	63500	11,7	+ 7389	+ 13,2	+ 2,6
Pays de la Loire	1647	1906	35126	6,5	40640	7,6	+ 5514	+ 15,7	+ 3,1
Région Parisienne	1254	1198	21528	4	16530	3,0	- 4998	- 23,2	- 4,6
Centre	1067	754	20918	3,9	14130	2,6	- 6788	- 32,5	- 6,5
Bourgogne	1022	636	22318	4,1	14060	2,6	- 8258	- 37	- 7,4
Franche Comté	493	560	9853	1,8	12160	2,2	+ 2307	+ 23,4	+ 4,7
Poitou Charentes	1414	1358	27619	5,1	29500	5,4	+ 1881	+ 6,8	+ 1,4
Limousin	436	526	8775	1,6	9540	1,8	+ 765	+ 8,7	+ 1,7
Puy de la Vierge	1148	728	23625	4,4	16720	3,0	- 6905	- 29,2	- 5,8
Rhône Alpes	3111	3216	54177	10	57840	10,6	+ 3663	+ 6,8	+ 1,4
Provence Côte d'Azur Corse	3663	4010	79695	14,6	80280	14,7	+ 1585	+ 2	+ 0,4
Aquitaine	2033	2038	42922	8	43890	7,9	+ 968	+ 2,3	+ 0,5
Midi Pyrénées	1445	1214	26127	4,8	22810	4,2	- 3317	- 12,7	- 2,5
Languedoc Roussillon	1619	2008	32369	6	45350	8,3	+ 12981	+ 40,1	+ 8
TOTAL FRANCE	27369	27974	539806	100	545020	100	+ 5214	+ 0,97	+ 0,2

Source: d'après INSEE.

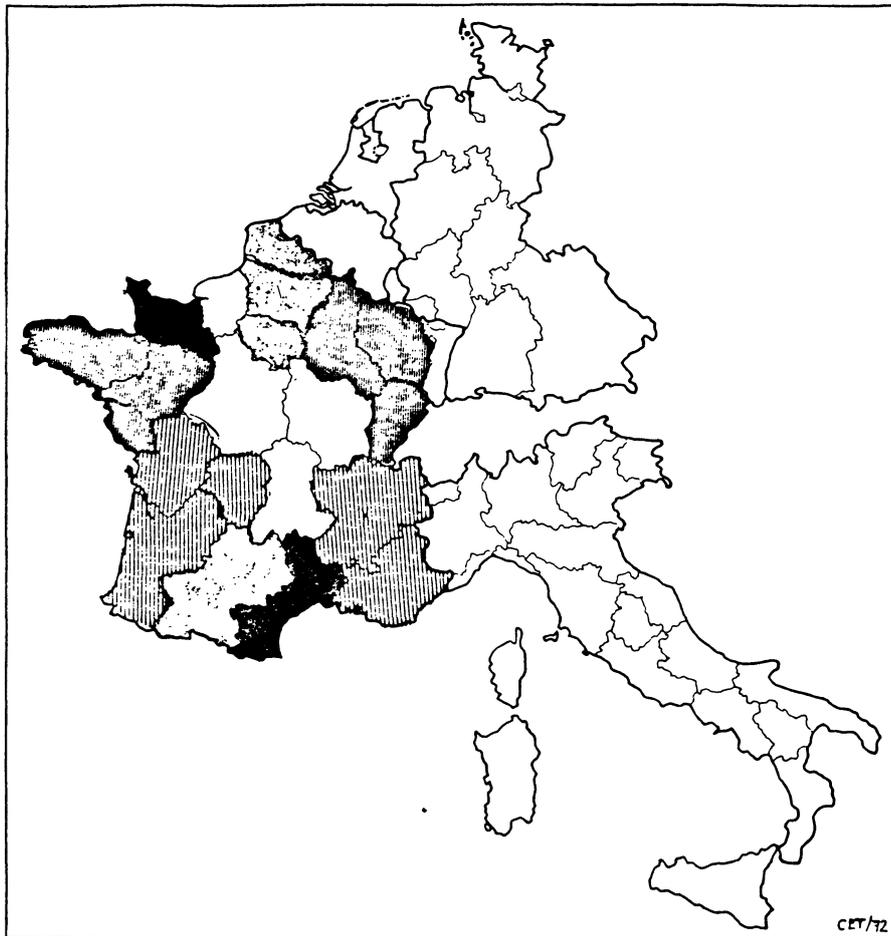
§ 41 Tableau n°9 France - Hôtellerie homologuée - Nuits. (000)

		1959		1969		Δ 1969 / 1959	
		V. A	%	V. A		V. A	%
Région parisienne	N	10163		16197		+ 6034	+ 59
	E	3956		16865		+ 12909	+ 326
	M	14119	20 ↓	33062	28.6 ↓	+ 18943	+ 134
Champagne Ardenne	N	482		951		+ 469	+ 97
	E	306		274		- 32	- 10
	M	788	1,1	1225	1,1	+ 437	+ 55,4
Picardie	N	294		630		+ 336	+ 114
	E	142		138		- 4	- 3
	M	436	0,6	768	0,7	+ 332	+ 76,1
Haute Normandie	N	684		1372		+ 688	+ 101
	E	209		251		+ 42	+ 20
	M	893	1,3	1623	1,4	+ 730	+ 81,7
Centre	N	1092		2048		+ 956	+ 88
	E	483		416		- 67	- 14
	M	1575	2,2	2464	2,1	+ 889	+ 56,4
Nord	N	692		1383		+ 691	+ 100
	E	419		294		- 125	- 30
	M	1111	1,6	1677	1,4	+ 566	+ 50,9
Lorraine	N	1550		2403		+ 853	+ 55
	E	623		414		- 209	- 34
	M	2173	3,1	2817	2,4	+ 644	+ 29,6
Alsace	N	1190		1884		+ 694	+ 58
	E	434		451		+ 17	+ 4
	M	1624	2,3	2335	2	+ 711	+ 43,7
Franche Comté	N	568		1244		+ 676	+ 119
	E	164		206		+ 42	+ 26
	M	732	1	1450	1,3	+ 718	+ 98
Basse Normandie	N	1274		1659		+ 385	+ 30
	E	301		271		- 30	- 10
	M	1575	2,2	1930	1,7	+ 355	+ 22,5
Pays de la Loire	N	1190		2221		+ 1031	+ 87
	E	238		211		- 27	- 11
	M	1428	2	2432	2,1	+ 1004	+ 70,3
Bretagne	N	2018		3783		+ 1765	+ 87
	E	611		395		- 216	- 35
	M	2629	3,7	4178	3,6	+ 1549	+ 58,9
Limousin	N	295		697		+ 402	+ 136
	E	78		89		+ 11	+ 14
	M	373	0,5	786	0,7	+ 413	+ 110,7
Auvergne	N	4213		4955		+ 742	+ 18
	E	407		307		- 100	- 25
	M	4260	6,6	5262	4,5	+ 642	+ 13,9
Loitou-Charentes	N	723		1791		+ 1068	+ 148
	E	212		166		- 46	- 22
	M	935	1,3	1957	1,7	+ 1022	+ 109,3
Aquitaine	N	2796		4588		+ 1792	+ 64
	E	642		562		- 80	- 12
	M	3438	4,9	5150	4,4	+ 1712	+ 49,8
Nidi-Pyrénées	N	2941		5364		+ 2423	+ 82
	E	870		1840		+ 970	+ 111
	M	3811	5,4	7204	6,2	+ 3393	+ 89
Bourgogne	N	933		2078		+ 1145	+ 123
	E	466		487		+ 21	+ 5
	M	1399	2	2565	2,2	+ 1166	+ 83,3
Rhône-Alpes	N	8595		13590		+ 4995	+ 58
	E	1529		1750		+ 221	+ 14
	M	10124	14,4	15340	13,3	+ 5216	+ 51,5
Languedoc Roussillon	N	1436		2844		+ 1408	+ 98
	E	470		444		- 26	- 6
	M	1906	2,7	3288	2,8	+ 1382	+ 72,5
Provence Côte d'Azur Corse	N	8699		13825		+ 5126	+ 59
	E	5918		4427		- 1491	- 25
	M	14617	20,8	18252	15,8	+ 3635	+ 25
TOTAL - FRANCE	N	51828		85507		+ 33679	+ 65
	E	18478		30258		+ 11780	+ 64
	M	70306	100	115765	100	+ 45459	+ 65

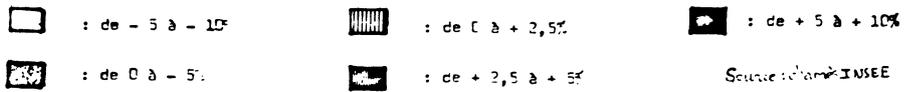
N = nationaux E = étrangers M = total

Source : Commissariat Général au Tourisme
d'après D. A. T. A. R.

§ 41 Carte n° 7 Fréquentation touristique des Régions françaises par les vacanciers français.
1964 à 1969: variatico annuelle moyenne.



CEV/72



5 41 Tableau 95. Belgique

EVOLUTION PAR NATIONALITE - Autres (hors modes d'habagements)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Evolution en % 1969-1970
Pays de résidence habituelle											
12 Allemagne Occidentale	193,029	211,119	619,041	682,113	766,688	836,512	869,439	859,198	915,358	1,048,849	+ 14,6
13 Autriche	36,461	33,911	39,450	38,038	43,386	40,418	38,589	45,248	46,859	48,432	+ 3,4
14 Canada-Belgique, Et. du Nord	1,098,330	1,206,852	1,321,677	1,412,382	1,437,409	1,408,976	1,309,579	1,178,080	1,189,803	1,307,211	+ 9,9
15 Danemark	28,530	33,732	33,900	34,512	34,417	32,770	43,747	38,315	46,617	41,997	- 9,9
16 Espagne	18,776	65,968	79,016	90,142	95,844	109,899	107,055	100,510	104,161	103,176	- 1,0
17 France	922,183	1,053,180	1,122,821	1,291,947	1,343,151	1,279,328	1,315,890	1,215,661	1,071,698	1,098,326	+ 2,5
18 Grèce	18,341	19,623	21,211	25,787	25,427	25,598	26,549	26,349	30,875	29,879	- 3,2
19 Irlande	13,180	8,845	5,116	7,836	7,068	8,419	7,346	7,610	9,606	13,002	+ 35,4
20 Italie	127,460	131,819	141,749	162,683	167,054	174,383	203,535	187,190	183,991	192,639	+ 4,7
21 Luxembourg (Grand-Duché)	119,163	119,743	132,803	148,759	158,203	169,703	171,897	176,948	188,275	190,566	+ 1,2
22 Norvège	35,183	42,346	44,499	43,263	46,580	40,151	42,716	45,065	43,111	46,599	+ 8,1
23 Pays-Bas	90,084	687,230	813,314	981,519	991,307	1,088,638	1,263,931	1,377,791	1,609,287	1,586,367	- 1,4
24 Portugal	16,288	15,813	17,411	18,365	23,253	22,252	31,791	21,229	28,826	31,254	+ 8,4
25 Suède	31,390	37,100	42,376	47,072	54,065	50,082	49,900	48,810	54,507	57,668	+ 5,8
26 Suisse	59,552	59,552	65,310	65,481	73,621	72,677	68,685	72,496	75,256	78,769	+ 4,7
1* Turquie*	6,230	11,816	16,802	16,671	16,066	16,607	16,797	15,003	16,622	14,822	- 10,8
28 Roule	11,925	13,634	11,824	16,389	11,564	17,049	17,960	16,886	19,057	17,262	- 9,4
49 Autres pays d'Europe	63,142	62,818	79,964	96,502	92,778	105,862	107,883	105,845	116,491	113,613	- 2,5
50 Asie	46,970	41,151	50,096	54,708	56,132	60,549	62,938	67,971	78,487	82,149	+ 4,7
60 Pays d'Afrique (exc. Congo)	33,711	31,962	34,413	81,677	81,246	81,841	62,731	65,038	66,379	73,384	+ 10,6
61 Congo	73,784	64,642	76,080	75,335	69,230	67,464	60,447	43,357	52,548	53,906	+ 2,6
70 Canada	23,076	35,083	36,288	41,147	36,807	45,524	43,957	49,824	57,009	57,418	+ 0,7
71 France-Ous de l'Amér. du Nord	257,283	284,422	330,256	357,538	375,984	405,136	476,675	423,518	463,574	510,386	+ 10,1
72 Amérique Centrale et Mexique	16,984	17,349	18,481	20,307	24,059	22,527	22,894	32,021	37,783	30,719	- 18,7
73 Amérique du Sud	36,552	34,611	32,242	39,831	41,880	47,781	46,587	41,923	42,296	43,156	+ 2,0
80 Océanie	12,335	12,695	12,743	13,644	13,225	17,542	18,312	16,420	15,841	17,455	+ 10,2
99 Autres	442	456	246	338	101	82	127	302	505	381	- 24,6
Total pays étrangers :	4,224,603	4,631,292	5,226,369	5,858,095	6,086,545	6,279,760	6,550,790	6,281,611	6,564,822	6,889,384	+ 4,9
01 Belgique	13,994,583	14,305,897	15,226,671	16,200,200	16,826,627	17,373,177	18,626,461	18,719,760	19,433,930	19,941,804	+ 2,6
Total général :	18,219,186	18,937,189	20,453,040	22,118,295	22,913,172	23,652,937	25,177,251	25,001,371	25,998,752	26,831,188	+ 3,2

Source : Commissariat Général au Tourisme 1970

§ 41 Tableau n° 96 - Belgique : Fréquentation des hébergements.

Nuitées ↓	Hôtellerie & Hébergement complémentaire						Hôtellerie					
	1966		1969		Δ 69/66		1966		1969		Δ 69/66	
	V.A.	% ↓	V.A.	% ↓	V.A.	% →	V.A.	% ↓	V.A.	% ↓	V.A.	% →
Anvers	1 413 197	5,97	1 508 388	5,80	+ 95 191	+ 6,7	692 614	10,16	613 038	9,31	- 79 576	- 12,98
Brabant	2 169 067	9,17	2 312 474	8,89	+ 143 407	+ 6,61	1 832 655	26,90	1 880 950	28,58	+ 48 295	+ 2,63
Flandre occidentale	1 615 428	68,29	1 731 638	66,20	+ 116 210	+ 10,71	2 853 484	41,88	2 731 033	41,49	- 122 451	- 4,48
Flandre orientale	276 935	1,17	306 176	1,17	+ 29 241	+ 10	208 860	3,06	181 333	2,75	- 27 527	- 15,18
Hainaut	183 505	0,77	204 802	0,78	+ 21 297	+ 11,6	135 309	1,98	150 180	2,28	+ 14 871	+ 10,99
Liege	1 126 504	4,76	1 320 263	5,07	+ 193 759	+ 17,2	427 146	6,27	397 384	6,03	- 29 762	- 7,48
Limbourg	310 835	1,31	612 286	2,35	+ 301 451	+ 96,9	46 365	0,68	51 169	0,77	+ 4 804	+ 10,36
Luxembourg	984 049	4,16	1 225 648	4,71	+ 241 599	+ 24,55	373 074	5,47	361 085	5,48	- 11 989	- 3,32
Namur	1 034 560	4,32	1 191 827	4,58	+ 157 267	+ 15,2	242 642	3,56	214 801	3,26	- 27 841	- 12,96
ROYAUME	23 652 997	100	25 998 752	100	+ 2 345 815	+ 9,91	6 812 149	100	6 580 973	100	- 231 176	- 3,51

Source: d'après CGTB - Rapports annuels

§ 41 Tableau n° 97 Belgique - Evolution et répartition régionales des nuitées selon le mode d'hébergement.

		Etabliss ^{ts} hôteliers				Tourisme social				Et. de cure.			
		V.A.	% Δ T ₁ /T ₀	% ↓	% →	V.A.	Δ %	% ↓	% →	V.A.	Δ %	% ↓	% →
Anvers	1966	692 614		10,1	43,0	169 188		9,8	11,9	51 910		8,2	3,6
	1967	705 444	+ 1,8	10,2	46,3	174 883	+ 3,3	9,7	11,4	51 130	- 1,5	7,3	3,3
	1968	612 209	- 13,2	9,5	42,7	186 204	+ 6,4	10,8	12,9	50 127	- 1,9	7,2	3,4
	1969	613 038	+ 0,1	9,3	40,6	169 469	- 8,9	9,3	11,2	46 465	- 7,3	6,5	3,0
	1970	641 509	+ 4,5	9,3	39,8	153 234	- 9,5	8,2	9,5	41 661	- 10,3	5,8	2,5
Brabant	•	1 832 655		26,9	84,4	93 245		5,4	4,2	30 817		4,8	1,4
	•	1 894 889	+ 3,3	27,5	84,3	97 453	+ 4,5	5,4	4,3	36 279	+ 17,7	5,2	1,6
	•	1 824 303	- 3,7	28,4	81,6	106 188	+ 8,9	5,8	4,7	49 756	+ 37,1	7,1	2,2
	•	1 880 950	+ 3,1	28,5	81,3	97 478	- 7,2	5,4	4,2	56 666	+ 13,8	7,9	2,4
	•	1 959 888	+ 4,1	28,6	81,5	97 433	- 1,0	5,2	4,0	54 109	- 4,5	7,6	2,2
Flandre occid.	•	2 853 484		41,8	17,6	933 058		54,1	5,7	254 806		40,3	1,5
	•	2 911 267	+ 2,0	42,2	16,9	959 862	+ 2,8	53,6	5,6	284 817	+ 11,7	41,1	1,6
	•	2 665 946	- 8,4	41,5	15,7	963 541	- 0,6	52,8	5,6	255 795	- 10,1	36,7	1,5
	•	2 731 033	+ 2,4	41,4	15,7	991 889	+ 4,0	54,8	5,7	266 780	+ 4,2	37,3	1,5
	•	2 770 292	+ 1,4	40,4	15,7	1 022 618	+ 3,0	54,7	5,8	256 190	- 3,9	36,2	1,4
Flandre orient.	•	208 860		3,0	75,4	24 129		1,4	8,7	-			
	•	207 692	- 0,5	3,0	70,8	23 958	- 0,7	1,3	8,1	-			
	•	190 159	- 8,4	2,9	66,2	27 165	+ 13,3	1,5	9,4	-			
	•	181 383	- 4,6	2,7	59,2	32 172	+ 18,4	1,7	10,5	-			
	•	189 324	+ 4,8	2,7	54,8	35 832	+ 11,3	1,9	10,3	-			
Hainaut	•	135 309		1,9	73,7	9 057		0,5	4,9	3 863		0,6	2,1
	•	144 357	+ 6,6	2,0	68,4	9 229	+ 1,8	0,5	4,3	4 394	+ 13,7	0,6	2,0
	•	133 405	- 7,5	2,0	71,4	3 444	- 62,6	0,2	1,8	4 218	- 4,0	0,6	2,2
	•	150 180	+ 12,5	2,2	73,3	3 934	+ 14,2	0,2	1,9	3 554	- 15,7	0,4	1,7
	•	167 448	+ 11,4	2,4	63,9	4 619	+ 17,4	0,2	1,7	2 686	- 24,4	0,3	1,0
Liege	•	427 146		6,2	37,9	101 607		5,8	9,0	260 835		41,2	23,1
	•	388 094	- 9,1	5,6	33,6	110 565	+ 8,8	6,1	9,5	282 205	+ 8,1	40,7	24,4
	•	371 913	- 4,1	5,8	31,1	124 766	+ 12,8	6,9	10,4	303 419	+ 7,5	43,0	25,3
	•	397 384	+ 6,8	6,6	30,0	119 593	- 4,1	6,6	9,0	309 552	+ 2,0	43,3	23,4
	•	430 027	+ 8,2	6,2	28,1	126 991	+ 6,1	6,7	8,3	314 872	+ 1,7	44,5	20,5
Limbourg	•	46 365		0,6	14,9	72 214		4,1	23,2	-			
	•	42 271	- 8,8	0,6	11,9	77 122	+ 6,7	4,3	21,8	-			
	•	44 764	+ 5,8	0,6	9,7	84 611	+ 9,7	4,6	18,4	-			
	•	51 169	+ 14,3	0,7	8,3	80 380	- 5,0	4,4	13,1	-			
	•	60 966	+ 19,1	0,8	11,4	92 667	+ 15,2	4,9	17,4	-			
Luxembourg	•	373 074		5,4	37,9	109 281		6,3	11,1	-			
	•	371 954	- 3,0	5,3	32,9	119 371	+ 9,2	6,6	10,5	-			
	•	353 399	- 4,9	5,5	31,0	113 014	- 5,3	6,2	9,9	-			
	•	361 035	+ 2,1	5,4	29,4	111 783	- 1,6	6,1	9,0	-			
	•	407 000	+ 12,7	5,9	30,6	127 275	+ 14,4	6,8	9,5	-			
Namur	•	242 642		3,5	23,4	210 715		12,2	20,3	30 013		4,7	2,9
	•	223 275	- 7,9	3,2	19,6	215 013	+ 2,0	12,0	18,9	33 001	+ 9,9	4,7	2,9
	•	213 641	- 4,3	3,3	16,7	204 826	- 4,7	12,3	17,9	32 510	- 1,4	4,6	2,8
	•	214 801	+ 0,5	3,2	18,0	202 199	- 1,2	11,1	16,9	31 183	- 4,0	4,3	2,6
	•	222 482	+ 3,5	3,2	18,1	207 595	+ 2,6	11,1	16,9	33 821	+ 8,4	4,7	2,7
ROYAUME	•	6 812 149		100	28,8	1 722 514		100	7,2	632 244		100	2,6
	•	6 889 243	+ 1,1	100	28,4	1 787 456	+ 3,7	100	7,0	691 826	+ 9,4	100	2,7
	•	6 409 737	- 6,9	100	25,6	1 803 759	+ 0,9	100	7,2	695 855	+ 0,5	100	2,7
	•	6 580 973	+ 2,6	100	25,3	1 809 287	+ 0,3	100	6,9	714 210	+ 2,6	100	2,7
	•	6 848 856	+ 4,0	100	25,5	1 868 264	+ 3,2	100	6,9	766 488	- 1,0	100	2,6

Source: d'après *Commissariat Général au Tourisme. Rapports annuels*

§ 41 Tableau n° 97 - Belgique - (suite)

Colonies de vacances				Appartements - villas				Camping				TOTAL GENERAL			
VA	Δ%	% ↓	% →	V.A	Δ%	% ↓	% →	V.A	Δ%	% ↓	% →	V.A	Δ%	% ↓	% →
82 265		3,3	5,8	24 862		0,2	1,7	388 358		11,3	27,4	1 413 197		5,9	100
59 994	- 27,0	2,4	3,9	18 377	- 26,0	0,2	1,2	512 517	+ 31,9	12,1	33,6	1 522 345	+ 7,7	6,0	100
57 449	- 4,2	2,4	4,0	13 259	- 27,8	0,1	0,9	513 312	+ 0,1	11,5	35,8	1 432 566	- 5,8	5,7	100
62 297	+ 8,4	2,5	4,1	12 617	- 4,8	0,1	0,8	604 512	+ 17,7	11,8	40,0	1 568 388	+ 5,2	5,8	100
60 330	- 3,1	2,5	3,7	9 917	- 21,3	0,1	0,6	704 541	+ 16,5	12,9	43,7	1 611 192	+ 6,8	6,0	100
36 656		1,4	1,6	3 239		0,03	0,1	172 455		5,0	7,9	2 169 067		9,1	100
38 839	+ 5,9	1,5	1,7	3 727	+ 15,0	0,04	0,1	2 246 641	+ 1,6	4,1	7,8	2 246 641	+ 3,0	8,9	100
39 391	+ 1,4	1,6	1,7	4 174	+ 11,9	0,04	0,1	2 09 807	+ 19,6	4,7	9,3	2 2 33 619	- 0,5	8,9	100
37 608	- 4,5	1,5	1,6	2 267	- 45,6	0,02	0,09	2 36 105	+ 12,5	4,6	10,2	2 3 12 474	+ 3,5	8,8	100
40 358	+ 7,3	1,7	1,6	2 524	+ 11,3	0,02	0,1	2 48 400	+ 5,2	4,5	10,3	2 402 712	+ 3,9	8,9	100
2 002 676		80,4	12,3	8 376 808		97,6	51,8	1 733 453		50,7	10,7	16 154 285		68	100
1 972 462	- 1,5	80,6	11,5	8 930 709	+ 6,6	97,6	52,1	2 074 683	+ 19,6	49,1	12,1	17 133 806	+ 6,2	68	100
1 898 549	- 3,7	80,3	11,2	9 070 619	+ 1,5	97,8	53,5	2 081 177	+ 0,3	46,6	12,2	16 925 627	- 1,2	67	100
1 881 536	- 0,8	78,1	10,8	9 160 464	+ 0,9	97,8	52,8	2 285 187	+ 9,8	44,6	13,1	17 316 889	+ 2,3	66	100
1 859 384	- 1,1	78,8	10,5	9 423 967	+ 2,8	98,0	53,5	2 261 711	- 1,0	41,6	12,8	17 594 102	+ 1,4	65	100
9 320		0,3	3,3	644		-	0,2	33 962		0,9	12,2	276 936		1,1	100
9 989	+ 7,1	0,4	3,4	804	+ 24,8	-	0,2	50 639	+ 49,1	1,1	17,2	293 082	+ 5,8	1,1	100
9 680	- 3,0	0,4	3,3	69	- 91,4	-	0,02	60 047	+ 18,5	1,3	20,9	277 120	- 2,0	1,1	100
8 837	- 8,7	0,3	2,8	109	+ 57,9	-	0,03	83 724	+ 39,4	1,6	27,3	306 175	+ 6,6	1,1	100
7 420	- 16,1	0,3	2,1	49	- 65,0	-	0,01	172 540	+ 34,4	2,0	32,6	345 165	+ 12,7	1,2	100
502		-	0,2	8 689		0,1	4,7	26 086		0,7	14,2	183 505		0,7	100
3 706	+ 638,2	0,1	1,7	7 380	- 15,0	0,08	3,4	41 919	+ 60,7	0,9	19,8	210 985	+ 14,9	0,8	100
3 005	- 18,9	0,1	1,6	6 858	- 7,0	0,07	3,6	35 884	- 14,3	0,8	19,2	186 814	- 11,4	0,7	100
1 912	- 36,3	0,07	0,9	4 575	- 33,2	0,04	2,2	40 647	+ 13,2	0,7	19,8	204 802	+ 9,6	0,7	100
8 044	+ 320,7	0,3	3,0	3 268	- 28,5	0,03	4,2	75 670	+ 96,1	1,3	28,9	261 735	+ 27,7	0,9	100
108 998		4,3	9,6	25 563		0,2	2,2	199 355		5,8	17,6	1 126 504		4,7	100
105 274	- 3,4	4,3	9,1	27 042	+ 5,7	0,2	2,3	242 153	+ 21,4	5,7	20,9	1 155 383	+ 2,6	4,5	100
120 155	+ 14,1	5,0	10,0	26 190	- 3,1	0,2	2,1	249 040	+ 2,8	5,5	20,8	1 195 483	+ 3,4	4,7	100
160 139	+ 33,2	6,6	12,1	26 365	+ 0,6	0,2	1,9	307 230	+ 23,3	5,9	23,2	1 320 263	+ 10,4	5,0	100
158 820	- 0,8	6,7	10,3	26 281	- 0,3	0,2	1,7	472 227	+ 53,7	8,6	30,8	1 529 218	+ 15,8	5,6	100
21 464		0,8	6,9	-				170 792		4,9	54,9	310 835		1,3	100
22 301	+ 3,8	0,9	6,3	-				211 342	+ 23,7	5,0	59,8	353 036	+ 13,5	1,4	100
19 779	- 11,3	0,8	4,3	-				310 352	+ 46,8	6,9	67,5	459 506	+ 30,1	1,8	100
16 599	- 16,0	0,6	2,7	-				464 138	+ 49,6	9,0	75,8	612 286	+ 33,2	2,3	100
16 518	- 0,4	0,7	3,1	-				361 851	- 22,0	6,6	68,0	532 002	- 43,1	4,9	100
67 513		2,7	6,8	68 921		0,8	7,0	365 260		10,6	37,1	984 049		4,1	100
82 614	+ 22,3	3,3	7,3	76 843	+ 11,4	0,8	6,8	477 429	+ 30,7	11,3	42,3	1 128 211	+ 14,6	4,4	100
65 882	- 20,2	2,7	5,7	72 928	- 5,1	0,7	6,4	534 033	+ 11,8	11,9	46,8	1 139 284	+ 0,9	4,5	100
78 670	+ 17,7	3,2	6,3	82 366	+ 12,9	0,8	6,7	593 444	+ 11,1	11,5	48,4	1 225 648	+ 7,5	4,7	100
85 478	+ 10,1	3,6	6,4	75 380	- 8,4	0,7	5,4	630 030	+ 6,1	11,5	47,4	1 328 292	+ 8,3	4,9	100
155 056		6,2	14,9	69 921		0,8	6,7	326 213		9,5	31,5	1 024 560		4,3	100
151 195	- 2,4	6,1	13,3	76 820	+ 9,1	0,8	6,7	434 514	+ 33,1	10,2	38,3	1 133 818	+ 9,5	4,5	100
148 984	- 1,4	6,3	13,0	78 149	+ 1,7	0,8	6,8	463 248	+ 6,6	10,3	40,5	1 141 358	+ 0,6	4,5	100
162 028	+ 8,7	6,7	13,5	73 941	- 5,3	0,7	6,2	507 665	+ 9,5	9,9	42,5	1 191 827	+ 4,4	4,5	100
123 019	- 18,5	5,2	10,0	73 439	- 0,6	0,7	5,9	566 494	+ 11,6	10,4	46,1	1 226 770	+ 2,9	4,5	100
2 488 450		100	10,5	8 581 647		100	36,2	3 415 933		100	14,4	23 652 937		100	100
2 446 474	- 1,6	100	9,7	9 141 702	+ 6,5	100	36,3	4 220 556	+ 23,5	100	16,7	25 177 251	+ 6	100	100
2 362 874	- 3,4	100	9,4	9 272 246	+ 1,4	100	37,0	4 456 900	+ 5,5	100	17,8	25 001 371	- 0,6	100	100
2 408 526	+ 1,9	100	9,2	9 363 104	+ 0,9	100	36,0	5 122 662	+ 14,9	100	19,7	25 998 752	+ 3	100	100
2 359 371	- 2,0	100	8,7	9 614 765	+ 2,6	100	35,8	5 433 464	+ 6,0	100	20,2	26 831 183	+ 3	100	100

Source: d'après Commissariat Général au Tourisme.
Rapports annuels

§ 41 Tableau n°98 - Italie - Nuits : Hôtellerie.

		1964		1969		Δ 69/64	
		V.A	%	V.A	%	V.A	%
Piemonte	N	5 164 429	81,01	6 012 817	82,10	848 388	16,4
	M	1 210 551	18,99	1 310 666	17,60	100 105	8,3
	M	6 374 980	6,7	7 323 473	6,2	948 493	14,9
Valle d'Aosta	N	625 923	81,1	750 065	79,4	124 142	19,8
	M	145 427	18,9	195 862	20,6	50 435	34,7
	M	771 350	0,81	945 927	0,80	174 577	22,6
Lombardia	N	6 711 304	67,2	7 738 233	67,7	1 026 929	15,3
	M	3 270 491	22,8	3 689 415	22,3	418 924	12,8
	M	9 981 795	10,5	11 427 648	9,67	1 445 853	14,5
Trentino-Alto Adige	N	2 680 998	46,1	3 355 847	38	674 849	25,2
	M	3 122 348	53,9	5 324 597	62	2 202 249	70,5
	M	5 803 346	6,1	8 680 444	7,35	2 877 098	49,6
Veneto	N	5 898 280	54	7 897 708	54	1 994 428	33,9
	M	5 020 732	46	6 714 145	46	1 693 413	33,7
	M	10 919 012	11,4	14 611 853	12,3	3 692 841	33,8
Friuli-Venezia Giulia	N	1 654 613	64,6	1 808 756	60,9	154 143	9,3
	M	904 277	35,4	1 160 115	39,1	255 838	28,3
	M	2 558 890	2,6	2 968 871	2,51	409 981	16,0
Liguria	N	5 340 491	57	6 565 041	64,4	1 224 450	22,9
	M	3 918 536	43	3 620 158	35,6	298 378	7,6
	M	9 259 027	9	10 185 199	8,62	926 172	10,0
Emilia-Romagna	N	8 967 372	60	11 639 831	64,5	2 672 459	29,8
	M	5 985 340	40	7 297 903	35,5	1 312 563	21,9
	M	14 952 712	15,7	18 037 734	15,28	3 085 042	20,6
Toscana	N	5 947 149	65,2	7 334 050	66,6	1 386 901	23,3
	M	3 167 761	34,8	3 667 476	33,4	499 715	15,8
	M	9 114 910	9,5	11 005 526	9,32	1 890 616	20,7
Umbria	N	451 994	74,6	636 542	79,2	184 548	40,8
	M	152 745	25,4	166 479	20,8	13 734	9,0
	M	604 739	0,83	803 021	0,68	198 282	32,8
Marche	N	1 319 070	62,1	2 020 788	64,6	701 718	53,2
	M	802 449	37,9	1 105 511	35,4	303 062	37,7
	M	2 121 519	2,23	3 126 299	2,04	1 004 780	47,4
Lazio	N	4 469 361	52,3	5 323 962	50,3	854 601	19,1
	M	4 080 911	47,7	5 269 127	49,7	1188 216	29,1
	M	8 550 272	8,9	10 593 089	8,97	2 042 817	23,9
Abruzzi	N	804 908	92	1 451 605	91,4	646 697	80,3
	M	65 063	8	154 252	9,6	89 183	137,0
	M	869 571	0,9	1 605 857	1,36	735 880	84,5
Molise	N	158 815	93,4	182 482	97	23 667	14,9
	M	8 131	6,6	5 190	3	2 941	36,2
	M	169 946	0,17	187 672	0,16	20 726	10,4
Campania	N	3 169 343	59	3 799 648	61,2	630 305	19,9
	M	2 146 398	41	2 403 648	38,8	257 250	12,0
	M	5 315 741	5,6	6 203 296	5,25	887 555	16,7
Puglia	N	1 336 225	86,4	1 629 910	86	293 685	22,0
	M	210 192	13,6	259 569	14	49 377	23,5
	M	1 546 417	1,6	1 889 479	1,60	343 062	22,2
Basilicata	N	200 981	92,1	249 436	95	48 455	24,1
	M	16 249	7,9	13 252	5	2 997	18,5
	M	217 230	0,2	262 688	0,22	51 452	20,9
Calabria	N	1 429 863	96	2 001 709	96	571 846	40,0
	M	49 207	4	72 622	4	23 415	47,6
	M	1 479 070	1,5	2 074 331	1,75	595 261	40,2
Sicilia	N	2 679 991	79	2 687 041	73,8	7 050	0,3
	M	686 603	21	950 581	26,2	264 248	38,4
	M	3 366 594	3,64	3 637 892	3,08	271 298	8,0
Sardegna	N	840 038	76,5	1 189 755	74,5	349 657	41,6
	M	213 047	33,5	407 416	25,5	194 369	91,2
	M	1 053 145	1,10	1 597 171	1,35	544 026	51,7
TOTAL. ITALIE	N	59 851 208	63	74 275 226	63	14 424 018	24,1
	M	35 176 464	27	43 788 244	27	8 611 780	24,5
	M	95 027 672	100	118 063 470	100	23 035 798	24,2

Source: d'après E.U.I.T.

§ 41 Tableau n° 99 - Italie. Nuitées : Rebergement complémentaire

		1964		1969		Δ + 69/64	
		V. A.	%	V. A.	%	V. A.	%
Piemonte	N	1 432 275	→ 76,5	2 270 438	→ 84,7	823 163	58,5
	E	438 222	→ 23,5	409 140	→ 15,3	- 29 082	- 6,6
	Σ	1 870 497	→ ↓ 2,43	2 679 578	→ ↓ 2,39	809 081	43,2
Valle d'Aosta	N	1 234 996	96,9	1 674 093	94,7	439 097	35,5
	E	39 861	3,1	92 944	5,3	53 083	133,1
	Σ	1 274 857	1,65	1 767 037	1,58	492 180	38,6
Lombardia	N	7 715 002	87,6	7 407 283	84	- 307 719	- 3,9
	E	1 088 123	12,4	1 411 447	16	323 324	29,7
	Σ	8 803 125	11,46	8 818 730	7,88	15 605	0,1
Friuli-V. Alto Adige	N	4 941 213	73,9	5 486 810	68,5	545 597	11,0
	E	1 744 446	26,1	2 524 782	31,5	780 336	44,7
	Σ	6 685 659	8,70	8 011 592	7,16	1 325 933	19,8
Veneto	N	10 293 123	75,5	14 451 525	70	4 158 402	40,4
	E	3 343 224	24,5	6 200 459	30	2 857 235	85,5
	Σ	13 636 347	17,75	20 651 984	18,44	7 015 637	51,4
Friuli-Venezia Giulia	N	2 386 722	65,7	3 850 187	63	1 463 465	61,3
	E	1 247 145	34,3	2 258 936	37	1 011 791	81,1
	Σ	3 633 867	4,73	6 109 123	5,46	2 475 256	68,1
Liguria	N	8 822 230	84,7	10 803 448	86	1 981 218	22,4
	E	1 595 060	15,3	1 782 972	14	187 912	11,8
	Σ	10 417 290	13,56	12 586 420	11,24	2 169 130	20,8
Emilia Romagna	N	8 320 762	87,3	9 980 462	83,7	1 659 700	19,9
	E	1 211 966	12,7	1 943 220	16,3	731 254	60,3
	Σ	9 532 728	12,41	11 923 682	10,65	2 390 954	25,1
Toscana	N	6 371 871	82	7 354 230	77,3	982 359	15,4
	E	1 400 282	18	2 156 266	22,7	755 984	54,0
	Σ	7 772 153	10,12	9 510 496	8,49	1 738 343	22,4
Umbria	N	3 771 210	65,8	5 171 287	55	1 400 077	37,1
	E	1 961 432	34,2	4 211 660	46	2 250 228	114,6
	Σ	5 732 642	0,75	9 382 947	0,83	3 650 305	63,7
Marche	N	2 741 339	90,2	5 857 927	92,4	3 116 588	113,7
	E	299 230	9,8	481 271	7,6	182 041	60,8
	Σ	3 040 569	3,96	6 339 198	5,66	3 298 569	108,5
Lazio	N	1 559 494	77,2	3 658 499	81,7	2 099 005	135,0
	E	459 584	22,8	818 906	9,3	359 322	78,2
	Σ	2 019 078	2,63	4 477 405	3,99	2 458 327	121,7
Abruzzi	N	1 722 026	97,4	6 460 158	96,3	4 738 132	275,1
	E	45 871	2,6	249 633	3,7	203 762	442,5
	Σ	1 767 897	2,30	6 709 791	5,99	4 941 894	279,5
Molise	N	33 962	91,8	14 056	86,9	- 19 906	- 58,6
	E	3 293	8,2	2 120	13,1	- 1 173	- 35,6
	Σ	36 985	0,05	16 176	0,61	- 20 809	- 56,3
Campania	N	1 916 778	79,8	3 254 832	76,2	1 338 054	69,8
	E	484 797	20,2	1 018 645	23,8	533 848	110,1
	Σ	2 401 575	3,13	4 273 477	3,82	1 871 902	77,9
Puglia	N	999 032	84,5	1 976 065	92,9	977 033	97,7
	E	183 544	15,5	1 150 752	7,1	- 32 792	- 17,8
	Σ	1 182 576	1,53	2 126 817	1,90	944 241	79,8
Basilicata	N	29 008	84,7	658 954	96,1	629 946	2 171,6
	E	5 255	15,3	25 591	3,9	20 336	386,9
	Σ	34 263	0,05	684 545	0,61	650 282	1 900,8
Calabria	N	665 309	97,1	2 922 853	97,6	2 257 544	339,3
	E	19 706	2,9	71 282	2,4	51 576	261,7
	Σ	685 015	0,9	2 994 135	2,67	2 309 120	337,0
Sicilia	N	526 235	70,1	365 395	38,2	- 220 840	- 41,9
	E	224 329	29,9	494 017	61,8	2 69 618	120,2
	Σ	750 564	1,0	799 412	0,71	48 748	6,5
Sardegna	N	953 855	85,8	355 618	61,8	- 238 237	- 40,1
	E	98 454	14,2	169 005	32,2	70 551	71,6
	Σ	692 309	0,9	524 623	0,46	- 167 686	- 24,2
TOTAL ITALIE	N	62 882 232	81,9	89 448 542	79,9	26 566 310	42,2
	E	14 128 824	18,1	22 494 426	20,1	8 365 602	59,2
	Σ	76 811 056	100	111 942 968	100	35 131 912	45,7

Source: d'après ENIT.

§ 41 Tableau n°100 Italie - Nuits tous hébergements

		1964		1969		Δ 69/64	
		V. A.	% ↓	V. A.	% ↓	V. A.	%
Piemonte	N	6 596 704		8 283 255		1 686 551	25,5
	M	1 648 773		1 719 796		71 023	4,3
	E	8 245 477	4,79	10 003 051	4,34	1 757 574	21,3
Vallée d'Aoste	N	1 860 919		2 424 158		563 239	30,2
	M	185 288		288 306		103 518	55,8
	E	2 046 207	1,19	2 712 964	1,17	666 757	32,5
Lombardia	N	14 426 306		15 145 516		719 210	4,9
	M	4 358 614		5 100 862		742 248	17,0
	E	18 784 920	10,91	20 246 378	8,30	1 461 458	7,7
Trentino-Alto Adige	N	7 622 211		8 842 457		1 220 246	16,0
	M	4 866 794		7 849 379		2 982 585	61,2
	E	12 489 005	7,25	16 691 836	7,20	4 202 831	33,6
Veneto	N	16 191 403		22 349 233		6 157 830	38,0
	M	8 363 956		12 914 604		4 550 648	54,4
	E	24 555 359	14,27	35 263 837	15,83	10 708 478	43,6
Friuli-Venezia Giulia	N	4 041 335		5 658 943		1 617 608	40,0
	M	2 151 422		3 419 051		1 267 629	58,9
	E	6 192 757	3,60	9 077 994	3,94	2 885 237	46,5
Liguria	N	14 162 721		17 368 409		3 205 788	22,6
	M	5 513 596		5 403 130		110 466	- 2,0
	E	19 676 317	11,43	22 771 619	9,90	3 095 302	15,7
Emilia Romagna	N	17 288 134		21 620 293		4 332 159	25,0
	M	7 197 306		9 241 123		2 043 817	28,3
	E	24 485 440	14,23	30 861 416	13,41	6 375 976	26,0
Toscana	N	12 319 020		14 688 280		2 369 260	19,2
	M	4 568 043		5 823 742		1 255 699	27,4
	E	16 887 063	9,81	20 512 022	8,91	3 624 959	21,4
Umbria	N	829 204		1 153 829		324 625	39,1
	M	349 177		578 139		228 962	65,5
	E	1 178 381	0,68	1 731 968	0,75	553 587	46,9
Marche	N	4 060 469		7 878 715		3 818 246	94,0
	M	1 101 679		1 586 782		485 103	44,0
	E	5 162 148	3,00	9 465 497	4,12	4 303 349	83,3
Lazio	N	6 028 855		8 982 461		2 953 606	48,9
	M	4 540 695		6 088 033		1 547 338	34,0
	E	10 569 550	6,14	15 070 494	6,55	4 500 944	42,5
Abruzzi	N	2 526 934		7 911 763		5 384 829	213,0
	M	110 940		403 885		292 945	264,0
	E	2 637 874	1,53	8 315 648	3,61	5 677 774	215,0
Molise	N	192 507		196 538		4 031	2,0
	M	11 424		7 310		4 114	- 3,6
	E	203 931	0,12	203 848	0,08	85	- 0,04
Campania	N	5 086 121		7 054 480		1 968 359	38,7
	M	2 631 195		3 422 293		791 098	30,0
	E	7 717 316	4,48	10 476 773	4,55%	2 759 457	35,7
Luglia	N	2 335 257		3 605 975		1 270 718	54,4
	M	393 736		410 321		16 585	4,2
	E	2 728 993	1,59	4 016 296	1,74	1 287 303	47,1
Basilicata	N	229 989		908 330		678 341	294,9
	M	21 504		38 843		17 339	80,6
	E	251 493	0,15	947 233	0,41	695 740	276,6
Calabria	N	2 095 172		4 924 562		2 829 390	135,0
	M	68 913		143 904		74 991	108,8
	E	2 164 085	1,26	5 068 466	2,20	2 904 381	134,2
Sicilia	N	3 206 226		3 181 058		25 168	- 0,7
	M	910 932		1 256 246		345 314	37,9
	E	4 117 158	2,39	4 437 304	1,93	320 482	7,7
Sardegna	N	1 433 953		1 545 373		111 420	7,7
	M	311 501		576 421		264 920	85,0
	E	1 745 454	1,01	2 121 794	0,92	376 340	21,5
TOTAL - ITALIE	N	122 733 440	71,3	163 723 768	71,1	40 990 328	33,3
	M	49 305 288	28,7	66 282 670	28,9	16 977 382	34,4
	E	172 038 728	100	230 006 438	100	57 967 710	33,6

Source : d'après E.N.I.T.

§4) Tableau 101 - Pays-Bas

Unité : %

	1954	1960	1966
Plages du Nord	20	23	21
Régions de sports nautiques	3	4	5
Zuid - Limbourg	5	7	6
Veluwe - Utrecht	19	20	19
Achterhoek - Twente - Salland	7	6	7
Provinces du Nord	5	6	11
Nord-Brabant - Nord Limbourg	8	9	12
Autres régions	26	21	12
Plus d'une région	7	4	7
TOTAL pour les Pays-Bas	100	100	100
en millions	(= 1,9)	(= 4,5)	(= 7,6)

§4) Tableau 102 - Pays-Bas : répartition des personnes parties en vacances d'été à l'étranger selon le pays de destination.

Unité : %

	1954	1960	1966
Belgique - Luxembourg	20	10	11
Allemagne de l'Ouest	30	37	23
France	14	11	10
Suisse	10	6	6
Autriche	9	9	9
Autres pays - Plus d'un pays	17	28	40
dont : Italie	—	11	14
Espagne - Portugal	—	—	8
Europe de l'Est	—	—	2
Autres pays d'Europe	—	—	5
Pays non européens	—	—	2
Plus d'un pays	—	9	9
TOTAL	100	100	100
en millions	(= 0,9)	(= 1,4)	(= 2,7)

§4) Tableau 103 - Répartition des départs 1966 à l'intérieur des Pays-Bas, par région de destination, selon le mode d'hébergement.

Unité = %

Régions de séjour	Hôtel Pension	Bungalow Maison d'été	Camping Caravaning	Famille Amis	Autres modes d'hébergement	Total
Plages du Nord	17	46	33	12	16	21
Régions de sports nautiques	5	5	6	3	14	5
Zuid - Limbourg	28	2	4	5	5	6
Veluwe - Utrecht't gooi	21	26	21	15	22	19
Achterhoek - Twente - Salland	5	8	5	7	6	7
Provinces du Nord	7	4	8	15	10	11
Nord-Brabant - Nord Limbourg	5	3	15	14	15	12
Autres régions	2	2	2	21	7	12
Plus d'une région	9	4	7	9	5	7
TOTAL	100	100	100	100	100	100
en millions	(= 0,6)	(= 1,1)	(= 1,3)	(= 4,0)	(= 0,8)	(= 7,7)

641 Tableau 104 - Pays-Bas

Unité = %

Régions de séjour	Hôtel Pension	Bungalow Maison d'été	Camping Caravaning	Famille Amis	Autres modes d'héberge- ment	Toutes formes d'hébergement (en millions)
Plages du Nord	6	30	26	30	7	100 (= 1,6)
Régions de sports nautiques	9	15	19	30	28	100 (= 0,4)
Zuid - Limbourg	37	3	11	40	9	100 (= 0,5)
Veluwe - Utrecht't gooi	9	19	18	42	12	100 (= 1,4)
Achterhoek - Twente - Salland	6	17	13	55	9	100 (= 0,5)
Provinces du Nord	5	5	12	69	8	100 (= 0,9)
Nord-Brabant - Nord Limbourg	4	4	20	60	12	100 (= 0,9)
Autres régions	1	2	3	89	6	100 (= 0,9)
Plus d'une région	10	7	15	61	7	100 (= 0,6)
TOTAL	8	14	17	52	10	100 (= 7,7)

§ 42 Tableau n°105. Allemagne. Capacité d'accueil

Régions	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Taux moyen d'Δt
Bayern	194 820	199 936	206 193	210 477	213 194	218 683	233 533	241 312	247 287	258 735	3,6
Baden-Württemberg	114 103	125 810	131 624	136 071	140 082	144 916	153 787	164 312	167 846	171 228	5,5
Nordrhein-Westfalen	99 262	106 774	109 328	112 602	115 646	119 473	128 788	131 406	132 861	138 004	4,3
Niedersachsen	93 317	92 806	96 106	98 693	101 657	104 968	110 100	113 215	114 561	119 070	3,1
Hessen	69 879	76 875	81 143	83 742	87 899	91 368	103 193	105 883	106 715	108 828	6,2
Schleswig-Holstein	52 439	55 228	56 818	58 245	59 860	60 322	63 331	65 967	69 450	73 772	4,5
Rheinland-Pfalz	51 081	53 315	54 419	55 637	56 161	57 762	63 635	65 022	67 746	71 829	4,5
Hamburg	12 224	12 565	12 975	13 362	13 677	13 830	14 062	14 248	15 261	14 912	2,4
Saarland	2 875	3 508	3 778	3 926	4 313	4 460	4 746	4 824	4 944	5 121	8,7
Bremen	3 217	3 143	3 202	3 266	3 308	3 325	3 598	3 659	3 826	3 628	2,1
Berlin-West	7 598	8 161	8 314	8 319	9 341	11 400	12 848	14 567	15 236	14 738	9,4
Allemagne	701 175	738 141	763 920	784 340	805 238	830 507	896 521	924 415	945 733	980 065	4,4
Taux d'accroiss. t.		+ 5,2%	+ 3,4%	+ 2,6%	+ 2,6%	+ 3,1%	+ 7,9%	+ 3,1%	+ 2,3%	+ 3,6%	

Source: données Deutsche Zentrale für Fremdenverkehr
 Staatsisches Bundesamt Wiesbaden - Fachserie 1

§ 4:2 Tableau n° 107 Estimation de la croissance annuelle des diverses catégories d'hébergement

Catégorie	Période	Taux de croissance moyen annuel des places %
Hôtels	1965-70	+ 1,9%
Auberges rurales	1965-69	+ 1,7%
Gîtes	1965-69	+ 13,5%
Auberges de jeunesse	1965-69	- 5,1%
Villages-vacances-familiale	1965-69	+ 25,5%
Maisons familiales de vacances	1965-69	+ 0,1%
Tente possédée	1965-68	+ 4,6%
Canavane possédée	1965-68	+ 27,1%
Terrains de camping & canavanning	1965-69	+ 5,9%
Colonies de vacances	1965-68	-
Résidences second.	1965-68	+ 5,4%

§ 42 Tableau n°106 Estimation de la capacité d'hébergement totale de la France. 1970

Types d'hébergement	Nombre de places -000-	%	Répartition par région [total des 4 régions = 100]				dont itinéraires matins % du total
			mer %	montagne %	campagne %	ville %	
Hôtels-pensions (J) (R)	753		23,1	20,6	10,1	46,2	12,7
• classés	815		13,1	9,6	7,4	69,9	2,8
• préfecture	108		24,1	19,5	56,4	-	5,6
• auberges, villages de vacances	1676	17,6%					
• sous-total	450	4,7%					4,5
• Locations meublées chez l'habitant (E)	1200	12,6%	63,3	12,5	16,7	7,5	2,3
• Camping+canavanning E+R	700	7,3%	29,3	34,3	24,1	12,3	14,6
• Secteur éducatif, social & de santé' E+R.							
• Résidences secondaires 2.R	4550		24,2	11,6	58,7	5,5	1,8
• réservées aux propriétaires	950		63,2	20,0	14,7	2,1	4,2
• louées E.	5500	57,8%					
• Sous total.	9526	100%	29,4	15,0	40,8	14,8	3,9
TOTAL.	(5800)		20,7	10,3	48,3	20,7	1,4
Places disponibles dans les résidences de parents et amis R+E.	(15326)		26,1	13,3	43,5	17,1	3,0
TOTAL GENERAL.							

Source: CEEI- 1971.

R= reconnements E estimations 1=2 places par chambre 2= 4 places par logement.

§ 42 Tableau n°108 France - Capacité d'accueil 1968

unité = lit / place.

Régions	Résidences secondaires + logements vacants	Hôtels	Camping	Total
Nord	324 940	12 442	21 370	358 752
Picardie	300 612	6 336	12 830	319 778
Région parisienne	1 174 560	126 036	17 305	1 317 901
Centre	499 232	16 494	27 445	543 171
Haute Normandie	217 080	11 426	9 050	237 556
Basse Normandie	306 600	18 382	30 054	355 036
Bretagne	507 504	35 346	72 955	615 805
Pays de la Loire	521 368	18 782	63 557	603 727
Poitou Charentes	340 508	13 308	59 457	413 273
Limousin	204 308	7 502	7 245	219 055
Aquitaine	550 992	38 604	97 070	686 666
Midi-Pyrénées	532 040	58 744	38 247	629 031
Champagne	212 136	8 422	6 065	226 623
Lorraine	283 380	21 366	15 685	320 431
Alsace	140 848	15 336	7 150	163 334
Franche Comté	187 872	11 656	12 145	211 673
Bourgogne	439 280	16 050	14 395	469 725
Auvergne	408 776	43 392	23 148	475 316
Rhône-Alpes	1 031 260	107 734	56 589	1 195 583
Languedoc Roussillon	517 528	28 242	74 894	620 664
Provence-Côte d'Azur Corse	975 316	115 734	117 725	1 208 775
FRANCE	9 676 160	731 334	784 331	11 191 875

1 R.S. = 4 lits - 1 L.V. = 4 lits - 1 chambre d'hôtel = 2 lits

CET/72

§ 42 Tableau n° 109. France. Hôtellerie homologuée : capacité

unité : chambre

Régions	1966	1967	1968	1969	% France	1970	Δ 66/70 u.a.	Δ 66/70 %
Nord	6095	6166	6221	6378	1,7	6328	+ 233	+ 3,82
Picardie	3033	3119	3168	3042	0,8	3056	+ 23	+ 0,76
Région parisienne	63511	63994	63018	63214	16,8	62513	- 998	- 1,57
Centre	7854	8083	8247	8489	2,3	8702	+ 848	+ 10,80
Haute Normandie	5789	5716	5713	5689	1,5	5581	- 208	- 3,59
Basse Normandie	9286	9325	9191	9385	2,5	9364	+ 78	+ 0,84
Bretagne	16908	17365	17673	18342	4,9	18493	+ 1585	+ 9,37
Pays de la Loire	8872	9129	9391	9784	2,6	10039	+ 1167	+ 13,15
Loitou - Charantes	6017	6358	6654	6767	2,6	6913	+ 896	+ 14,89
Limousin	3340	3529	3751	3760	1	3908	+ 568	+ 17,06
Aquitaine	18198	18823	19302	20000	5,3	20473	+ 2275	+ 12,56
Midi Pyrénées	28259	28786	29372	30487	8,1	31106	+ 2838	+ 10,04
Champagne	3978	4036	4211	4364	1,2	4524	+ 546	+ 13,73
Loirenaue	10100	10426	10683	10767	2,9	10930	+ 830	+ 8,22
Alsace	7224	7286	7668	7740	2,1	8322	+ 1098	+ 15,20
Franche Comté	5214	5402	5828	6189	1,6	6398	+ 1184	+ 22,71
Bourgogne	7331	7703	8025	8433	2,2	8662	+ 1331	+ 18,16
Auvergne	21008	21369	21696	22195	5,9	22116	+ 1108	+ 5,27
Rhône Alpes	50514	52352	53867	55942	14,9	56546	+ 6032	+ 11,94
Languedoc Roussillon	12686	13081	14121	14616	3,9	15028	+ 2342	+ 18,46
Provence Côte d'Azur - Corse	55044	56478	57867	60709	16,1	61768	+ 6724	+ 12,22
F R A N C E	350270	358526	365667	376292	100	380770	+ 30500	+ 8,71

Source : données Commissariat Général au Tourisme

§ 42 Tableau n° 110. France. Camping.

unité = camp.

Régions	1964	1965	1967	1968	1969	% France	1970	Δ 64/70 u.a.	Δ 64/70 %
Nord	59	65	67	78	82	1,9	87	+ 28	+ 47,45
Lorraine	60	76	63	66	75	1,7	80	+ 20	+ 33,33
Région parisienne	64	75	66	78	87	2,0	93	+ 29	+ 45,31
Combré	157	181	178	208	200	4,5	200	+ 43	+ 27,39
Haute Normandie	72	67	71	78	83	1,9	82	+ 10	+ 13,89
Basse Normandie	118	121	140	158	160	3,6	164	+ 46	+ 38,98
Bretagne	265	294	314	367	405	9,2	437	+ 172	+ 64,91
Pays de la Loire	240	281	256	303	332	7,5	384	+ 144	+ 60,00
Poitou - Charentes	261	267	208	277	297	6,7	308	+ 47	+ 18,00
Limousin	53	54	61	74	80	1,8	83	+ 30	+ 56,60
Aquitaine	279	283	325	391	419	9,5	444	+ 165	+ 59,14
Midi-Pyrénées	217	243	287	319	311	7,0	338	+ 121	+ 55,76
Campagne	37	42	46	57	57	1,3	59	+ 22	+ 59,46
Normandie	71	85	97	102	98	2,2	94	+ 23	+ 32,39
Alsace	38	44	40	41	47	1,1	49	+ 11	+ 28,95
Franche-Comté	57	67	79	82	74	1,7	72	+ 15	+ 26,32
Bourgogne	89	97	101	113	113	2,6	117	+ 28	+ 31,47
Auvergne	101	107	128	134	131	3,0	145	+ 44	+ 43,56
Rhône Alpes	376	393	398	465	484	10,9	507	+ 131	+ 34,84
Languedoc Roussillon	220	246	293	348	375	8,5	408	+ 188	+ 85,46
Pyrénées Côte d'Azur Corse	487	536	452	497	515	11,6	564	+ 77	+ 15,81
FRANCE	3321	3624	3670	4257	4425	100	4715	+ 1394	+ 41,98

Source: données FFCC. & CGT

§ 42 Tableau n°111 France. Evolution des résidences et logements vacants 1962-1968 [R = Rural U = urbain]

Régions	1968				Δ 62/68	A- 62/68	Régions	1968				Δ 62/68	
	%		Σ					%		Σ			
	R	U	V. A	Z				R	U	V. A	Z		
Nord	R	28,5	6465	22657	1,85	+ 30,9	Champagne	R	82,5	16392	19868	1,62	+ 21,6
	U	71,5	16192		+ 30,6	+ 30,7		U	17,5	3476		+ 33,7	+ 23,6
Picardie	R	77,1	30727	39853	3,25	+ 33,2	Lorraine	R	65,9	12788	19397	1,58	+ 35,5
	U	22,9	9126		+ 77,5	+ 41,3		U	34,1	6609		+ 59,6	+ 42,8
Région paris.	R	26,4	34323	130087	10,61	- 3,8	Alsace	R	64,1	6948	10833	0,88	+ 36,2
	U	73,6	35767		+ 30,4	+ 19,2		U	35,9	3885		+ 111,1	+ 56,1
Centre	R	76,5	53009	67548	5,51	+ 20,1	Franche Comté	R	85,2	18381	21572	1,76	+ 12,1
	U	21,5	14539		+ 66,4	+ 27,7		U	14,8	3191		+ 0,3	+ 10,2
Haute Norm.	R	75,4	22916	30207	2,46	+ 32,8	Bourgogne	R	87,3	56725	64997	5,30	+ 17,3
	U	24,6	7291		+ 8,5	+ 26,0		U	12,7	8272		+ 22,4	+ 17,9
Basse Norm.	R	60,8	28505	46877	3,82	+ 8,8	Auvergne	R	77,8	41963	53366	4,40	+ 25,5
	U	39,2	18372		+ 73,0	+ 27,3		U	22,2	12003		+ 35,8	+ 27,6
Bretagne	R	67	51608	80606	6,57	+ 27,9	R Rhône Alpes	R	70,1	98829	140939	11,49	+ 13,5
	U	33	28998		+ 74,9	+ 41,6		U	29,9	42110		+ 108,3	+ 31,3
Pays de la Loire	R	43,8	33989	77527	6,32	- 3,3	Languedoc Roussillon	R	57,5	38593	67149	5,47	+ 18,3
	U	56,2	45538		+ 63,9	+ 31,8		U	42,5	28556		+ 75,8	+ 37,4
Poitou-Charentes	R	64,4	27599	42817	3,49	+ 21,9	Provence Côte d'Azur Corse	R	39,2	54432	138744	11,11	+ 10,3
	U	35,6	15218		+ 39,4	+ 27,7		U	60,8	84312		+ 70,4	+ 40,4
Normandie	R	87,5	23230	26540	2,16	+ 22,3	FRANCE	R	60	736689	1226489	100	+ 17,0
	U	12,5	3310		+ 18,2	+ 21,7		U	40	489800		+ 85,4	+ 29,8
Aquitaine	R	50,4	33227	65896	5,37	+ 6,5							
	U	49,6	32669		+ 66,8	+ 29,8							
Midi-Pyrénées	R	76,8	46040	58409	4,76	+ 32,9	Source: di. ajms CGT et recense. memb. nationaux.						
	U	21,2	12369		+ 10,4	+ 27,4							

§ 42 Tableau n° 112 Belgique. Capacité des établissements *

	Hôtels reconnus			Établissements non reconnus		Établissements pour tourisme social			Établissements de cure	Colonies de vacances	TOTAL
	- 40p.	40-149p.	> 150p.	- 40p.	40-149p.	- 40p.	40-149p.	> 150p.			
Littoral											
1962	6370	21777	4400	11661	3008	277	3348	10670	1397	23468	83376
1965	6072	21402	5184	10148	2942	276	2152	7007	1419	23660	80162
1966	6446	20445	4994	9534	3130	237	2185	8347	1303	25999	82590
1967	6113	19764	4370	9149	2434	155	2142	7324	1515	24512	77478
1968	5674	20669	5767	9486	2971	109	1855	9408	1383	25326	82648
1969	5045	19648	5259	8766	2855	155	2236	9088	1293	25471	79765
1970	5198	19850	4949	8834	3038	114	2163	9337	1268	24503	79254
Villes d'art											
•	4603	5900	6839	8168	965	95	809	886	46	-	28341
•	3816	6393	7244	7632	1093	58	570	1263	49	-	28118
•	3655	6412	7191	7765	1227	48	600	1265	51	-	28214
•	3412	6214	7340	6381	993	9	515	1713	39	-	26716
•	3258	6738	7603	7772	1063	74	440	1678	142	-	28768
•	2929	6352	7483	7123	1154	69	585	1424	76	-	27195
•	3005	6390	7875	6739	1163	68	386	1569	65	-	27260
Meuse Ardennes											
•	11292	5878	-	5812	402	354	3740	2239	819	4369	34905
•	11069	5343	310	5334	597	239	4200	1655	939	3712	33398
•	10759	5674	-	5281	538	243	3743	1829	989	3568	32624
•	10172	5571	150	4364	106	258	3828	2876	1054	3864	32273
•	9855	6222	150	5038	296	237	3880	2949	1110	3308	32945
•	9584	5986	180	5171	268	305	3556	2840	1094	3980	32964
•	9665	5938	335	4868	268	241	3661	2933	1207	4009	33165
Campine											
•	1693	520	-	1026	-	-	1182	910	519	926	6776
•	1650	589	-	1030	40	30	1290	1940	494	951	7994
•	1698	435	-	1132	-	-	1385	1740	379	906	7775
•	1311	564	-	1055	110	30	971	1965	555	800	7361
•	1400	627	-	1123	40	36	1174	2350	405	854	8003
•	1411	602	-	1112	40	30	1160	3246	405	920	8928
•	1356	617	-	1248	40	30	1098	2648	475	1095	8607
Autres communes											
•	5223	616	-	5526	-	288	1423	788	558	1695	16117
•	5456	511	-	4936	215	269	1411	798	441	1936	15957
•	5411	424	-	4706	130	333	1005	768	442	1765	14984
•	5011	516	-	3459	105	218	1616	360	496	1795	13576
•	5061	781	150	4981	84	308	1642	568	514	2038	16097
•	5102	690	150	4900	115	299	1854	568	556	2185	16419
•	4900	834	150	5142	244	268	2186	568	532	2575	17439
Royaume											
•	29181	34691	11239	13293	4375	1014	10502	15493	3339	30458	172485
•	28063	34238	12738	29040	4787	872	9603	12653	3342	30253	165529
•	27969	33360	12185	26418	5025	861	8918	14049	3164	32238	166187
•	26019	32729	11860	24408	3748	676	9072	14238	3659	31001	157404
•	25218	35037	13670	28400	4454	758	8991	16853	3554	31526	168461
•	24871	33278	13072	27072	4432	858	9390	17118	3424	32556	165271
•	24124	33629	13309	26831	4793	761	9494	17055	3547	32182	165725

* en activité pendant le mois d'août

Source: d'après Commissariat Général au Tourisme

§42 Tableau n° 113 - BELGIQUE.
Hébergements principaux : capacité d'accueil.

	1966	1967	1968	1969	1970
Hôtels	73 514 100	70 608 96	73 925 100	70 421 95	71 062 96
Pensions	33 443 100	28 156 84	32 864 98	31 504 94	31 624 94
TOTAUX	106 957 100	98 764 92	106 789 99	101 925 95	102 686 96

Source : d'après O.C.D.E. / Commissariat Général au Tourisme.

§ 42 Tableau n°14 Italie. Capacité d'hébergement.

unité: lits

Années	Hôtels	Séjours	Auberges	TOTAL hôtellerie	Auberges de jeunesse	Camping	Chambres appart. locations	Autres hébergement complémentaire	TOTAL hébergement complémentaire	TOTAL GENERAL
1960	456681	166343	140579	792603	5900	125000	736000		866900	1659503
1961	530338	181761	145633	857932	5997	125714	769161		920872	1778804
1962	576234	195205	150220	921658	6142	142000	839000		987142	1908800
1963	624188	205713	153220	983121	5514	176000	663256	275488	1120258	2103379
1964	659205	212424	156885	1028514	6129	196421	710653	310318	1223521	2252035
1965	698043	219121	159377	1074541	6033	215583	726542	314588	1262746	2337287
1966	729417	224235	161832	1115484	6036	251945	777036	346739	1381786	2497240
1967	776491	232479	164830	1173800	6359	304845	838134	353782	1503120	2646920
1968	822948	240432	164620	1228000	6065	680650*	878451	378054	1943220	3171220
1969	879680	243551	162991	1286222	6745	721891	915813	395445	2033894	3326116
Taux moyen annuel d'Δ	+10,20%	+5,10%	+1,50%	+6,80%	+1,50%	+5,30%	+4,20%	+4,70%	+15,00%	+11,11%

* nouvelle série

Source: d'après OCDE

§ 42 Tableau n° 115 Italie - Etablissements hôteliers.

	TOTAL				Hôtellerie				Pensions				Locandies							
	Etabliss ^b		Lits		Etabliss ^b		Lits		Etabliss ^b		Lits		Etabliss ^b		Lits		Etabliss ^b		Lits	
		Chambres				Chambres				Chambres				Chambres				Chambres		
1966	37 896	639 027	1 115 484	729 417	15 146	424 366	7 930	224 235	14 826	127 301	161 832	87 360								
1967	38 794	671 776	1 173 800	776 491	15 998	450 161	8 143	232 479	14 653	132 584	164 830	89 031								
1968	39 758	703 638	1 228 000	822 948	16 809	476 974	8 423	240 432	14 526	137 629	164 620	89 035								
1969	40 594	737 755	1 286 222	879 680	17 762	509 629	8 547	243 551	14 285	139 798	162 991	88 328								
1969																				
Piemonte	3 543	43 494	75 684	51 253	1 322	30 013	156	3 865	2 065	2 269	20 566	11 212								
Vallée d'Aoste	584	11 660	20 915	18 018	433	10 118	44	1 271	107	674	1 626	868								
Lombardie	5 312	67 420	117 755	90 665	1 861	47 080	329	7 372	3 122	4 322	29 718	16 018								
Frioul-Vénétie Julienne	4 451	72 016	128 428	86 577	2 235	49 363	976	25 958	1 240	14 522	15 893	8 131								
Vénétie	4 218	92 075	159 535	116 314	2 039	68 074	411	14 071	1 838	7 937	29 150	16 064								
Friuli-Vénétie Julienne	1 137	21 014	36 464	27 499	581	16 033	119	3 896	437	2 152	5 089	2 829								
Ligurie	3 337	60 197	106 787	62 496	1 195	35 660	1 108	30 193	1 028	16 853	14 098	7 684								
Emilie-Romagne	6 627	139 093	236 459	142 087	2 712	83 320	2 434	77 626	1 481	46 062	16 746	9 711								
Toscane	3 431	65 687	115 032	72 673	1 432	41 871	1 300	35 260	699	19 815	70 999	39 995								
Umbrie	303	5 831	9 402	8 254	201	4 776	51	728	51	417	420	238								
Marche	1 032	23 409	41 731	29 881	569	16 853	336	10 589	127	5 894	12 61	662								
Lazio	1 850	42 624	73 026	50 809	751	29 611	669	17 369	430	10 258	4 848	2 755								
Abruzzi	626	13 933	25 364	21 715	365	11 994	74	2 131	187	1 152	1 518	787								
Molise	99	1 197	2 030	1 504	41	926	13	181	45	111	335	160								
Campanie	1 509	31 524	56 406	44 539	783	25 271	290	7 781	436	4 402	4 086	1 851								
Puglie	446	10 293	17 244	14 326	246	8 819	48	1 085	152	617	1 853	857								
Basilicate	250	2 411	4 277	2 685	66	1 590	14	226	170	139	1 366	682								
Calabrie	522	8 648	15 265	12 865	274	7 400	24	522	224	297	1 878	951								
Sicile	907	16 392	28 105	21 321	434	12 776	129	2 591	344	1 442	4 193	2 174								
Sardaigne	346	9 243	16 313	14 109	222	8 081	22	846	102	463	1 268	699								
ITALIE	40 594	737 755	1 286 222	879 680	17 762	324 509	6 547	2 435 551	14 285	139 798	162 991	88 328								

Source: d'après Compendio Statistico Italiano 1970 + E.N.I.T.

§42 Tableau n° 116 - BELGIQUE.
Hébergements complémentaires : capacité d'accueil.

	1966	1967	1968	1969	1970
Colonies de vacances:	32 238	31 001	31 526	32 556	32 182
Centres de vacances y-compris auberges de jeunesse	20 295	23 930	26 602	27 366	27 310
Camping	172 798	180 750	194 265	204 312	229 747
Sanatorias et éta- blissements de cure	3 164	3 659	3 554	3 424	3 547
Capacité globale	232 028	239 390	255 947	267 658	292 786
	100	103	110	115	126

Source : d'après O.C.D.E. et Commissariat Général au Tourisme Belge.

§ 42 Tableau n° 117 Belgique.

	HOTELS			PENSIONS			TOURISTE SOCIAL			ETAB. de CURE			COL. de VACANCES			TOTAL							
	Capacite	Cap. d'exploit.	Taux d'occ.	C	C-A	F	T-O	C	CA	F	T-O	C	CA	F	T-O	C	CA	F	T-O				
67	30247	11040	19,7	11583	4227	539	12,8	9551	3486	894	26,4	1515	553	285	51,5	24512	8947	1941	21,7	77408	26524	5830	20,7
68	32103	11718	-	12457	4547	-	11,372	4151	-	-	-	1383	505	-	25326	9244	-	-	-	82641	30164	-	-
69	29952	10982	20,24	11621	4242	499	11,8	11478	4184	918	21,9	1293	472	266	47,9	25471	9297	1849	19,9	79815	29132	5561	26,1
70	29977	10949	20,57	11872	4333	497	11,5	11614	4239	941	22,2	1268	463	256	55,3	24503	8944	1822	20,4	79254	28928	5342	18,5
67	17060	6227	22,26	7375	2692	589	21,9	2237	817	96	11,8	39	14	2	14,3	-	-	-	-	26711	9750	2913	30,0
68	17599	6424	-	8835	3225	-	21,92	2192	800	-	-	142	52	-	-	28766	10500	-	-	28766	10500	-	-
69	16764	6119	22,10	8277	3021	501	16,6	2678	758	96	12,7	76	28	3	10,7	3980	1453	315	21,7	27185	9926	2810	28,3
70	17270	6304	23,31	7902	2894	487	18,1	2023	738	92	12,5	65	24	2	8,7	4009	1463	288	19,7	27266	9950	2912	29,3
67	15893	5801	11,2	4470	1632	141	8,6	6962	2541	435	17,1	1054	385	310	80,6	3694	1421	304	21,4	32273	11780	1840	15,6
68	16257	5934	-	5334	1947	-	6,966	2543	-	-	-	1110	405	-	-	3308	1207	-	-	32975	12036	-	-
69	15760	5749	6,39	5439	1985	148	7,5	4145	1513	421	27,8*	1094	399	334	83,7	3980	1453	315	21,7	30408	11099	1857	16,7
70	15938	5877	7,08	5136	1875	159	8,5	6875	2504	452	18	1207	441	345	78,2	4009	1463	288	19,7	33165	12106	1962	16,1
67	1875	684	11,1	1165	425	45	10,6	2966	1083	239	22,1	555	203	51	25,1	800	292	94	33,2	7361	2687	505	18,7
68	2027	740	-	1163	424	-	3,584	1297	-	-	-	405	148	-	-	854	312	-	-	8003	2921	-	-
69	2013	735	8,0	1152	420	36	8,6	4438	1620	247	15,2	405	148	46	31,1	920	336	97	28,9	8928	3259	506	15,6
70	1973	720	9,1	1288	470	38	8,1	3776	1398	237	17,2	475	173	42	24,3	1095	400	98	24,5	8607	3142	506	16,1
67	5527	2017	26,4	3564	1301	189	14,5	2194	801	123	15,4	592	194	43	22,2	2575	940	107	11,4	14392	5253	726	13,8
68	5992	2147	-	5065	1849	-	2518	919	-	-	-	514	188	-	2038	744	-	-	-	16127	5887	-	-
69	5942	2169	2,74	5015	1830	166	9,1	2721	993	128	12,9	532	194	64	33,0	2525	922	141	15,9	16735	6108	773	12,7
70	5884	2148	3,00	5426	1940	180	9,1	3022	1103	146	13,2	532	194	61	31,4	2575	940	152	16,2	17499	6365	839	13,2
67	70602	25769	53,87	28157	10277	1503	14,6	23910	8727	1787	20,5	3695	1349	691	51,2	31781	11600	2446	21,1	158145	57723	11817	20,5
68	73978	27003	-	32854	11992	-	26602	9710	-	-	-	3554	1297	-	-	81526	11607	-	-	163074	61908	-	-
69	70421	25704	49,53	31504	11499	1350	11,7	24860	9074	1810	19,9	3400	1241	713	57,5	32896	12007	2402	20	163081	59525	8697	14,6
70	71062	25938	54,87	31624	11543	1361	11,6	27310	9988	1868	18,7	3547	1293	706	54,5	32182	11747	2360	20,1	166725	60490	11551	19,1

* Statistiques non finalisées

Source: d'après Commission nationale Générale au Tourisme.

§ 42 Tableau N° 118 - Capacité d'accueil dans l'hôtellerie et les moyens d'hébergement recensés. (1 000 lits/places).

Pays Bas

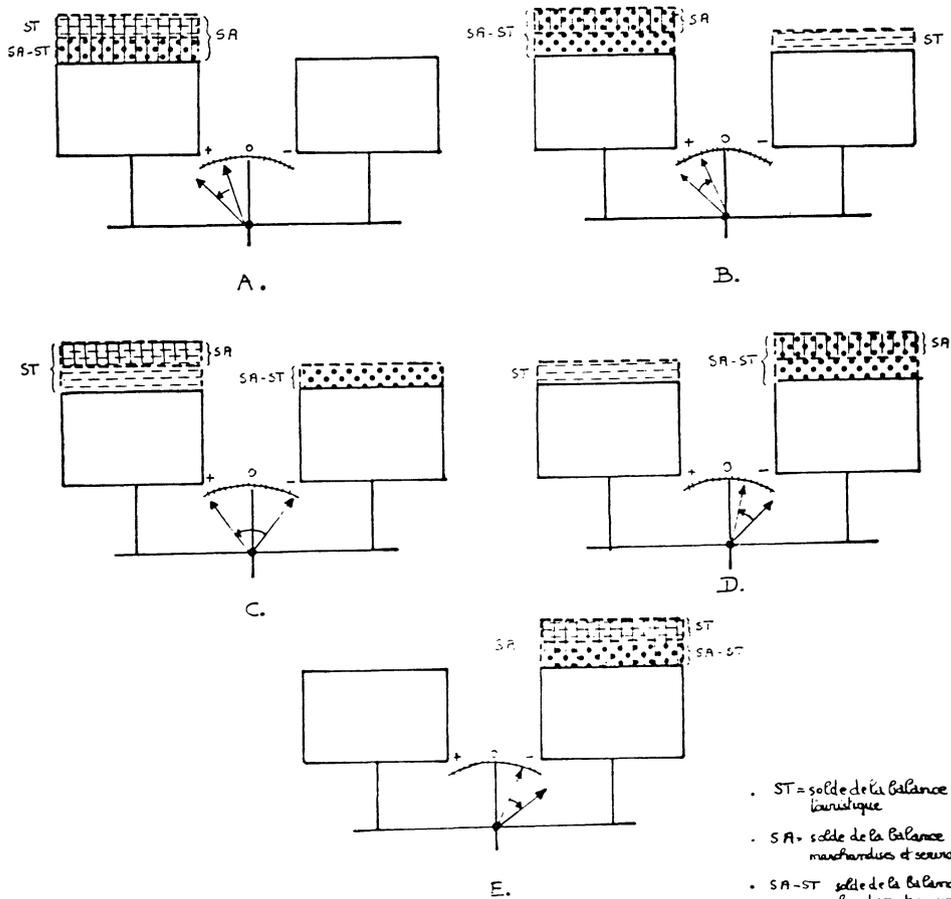
HOTELLERIE					HEBERGEMENT COMPLEMENTAIRE					CAPACITE TOTALE		
					Camping			Résidences Secondaires				
1960	1964	1969	1970	% 1980	1968	1969	1970	% 1980	1970	1980	1970	1980
				64/69				64/69		(1)		
97,3	107	110	113	+ 3	146	185	190	195	+2,7	249	484	1968
											792	2363

Source: Bureau Central de la Statistique - Le Haye

§42 Tableau n° 118^{bis} - PAYS-BAS : 1970.

	Hôtel	Camping	TOTAL Hôtel +Camping	Résidence Secon- daire.	TOTAL GENERAL
Côte	41 810	70 200	112 010	-	-
Espaces inté- rieurs	49 720	103 400	153 120	-	-
Régions de loisirs aquatiques.	5 650	7 800	13 450	-	-
Reste des Pays-Bas ..	15 820	13 600	29 420	-	-
TOTAL PAYS-BAS:	113 000	195 000	308 000	484 000	792 000

Source: Bureau Central de la Statistique - La Haye



§53 Graphique 5

Le tourisme, facteur d'amélioration ou de détérioration de la Balance marchandises & services

§ 58. Tableau 119 EXTRAPOLATION A 1971 DU TABLEAU D

42/48

1971 BRANCHES	CONSOMMATIONS INTERMEDIARIES																		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	19		
01 Agriculture	1 827																		
02 Produits de l'agriculture	47 742																		
03 Produits de l'industrie et de la construction	396																		
04 Produits de l'énergie	7 276																		
05 Produits de l'énergie	10	32	1 204	3	592	3 208	108	599	1 074	151	218	318	98	384	198	56			
06 Produits de l'énergie	43	43	284	284	284	516	741	228	1 973	614	512	867	509	584	1 200	1 143			
07 Produits de l'énergie	1 224	791	1 592	1 854	1 515	2 491	1 444	1 554	1 133	353	311	751	428	3 072	2 097	842			
08 Produits de l'énergie	126	401	301	401	401	301	401	301	401	301	401	301	401	301	401	301			
09 Produits de l'énergie	173	409	9	18	25	52	61	109	307	27	529	18	43	5	318	203			
10 Produits de l'énergie	49	03																	
11 Produits de l'énergie	48	58	19	189	262	932	1 134	141	1 368	514	1 721	499	631	11 574	435				
12 Produits de l'énergie	873	2 238	358	748	1 262	932	1 134	141	1 368	514	1 721	499	631	11 574	435				
13 Produits de l'énergie	301	272	21	314	18	57			34	53	23	638	1 080	291	953	21			
14 Produits de l'énergie	386	386	181	32	751	769	176	79	6 495	1 024	4 958	1 979	545	2 342	358				
15 Produits de l'énergie	47																		
16 Produits de l'énergie	26	6																	
17 Produits de l'énergie	474	156	11	29															
18 Produits de l'énergie	21	86																	
19 Produits de l'énergie	377	2 084	84	132	215	1 110	110	10	4 986	2 177	4 333	10 531	608	6 683	4 179				
20 Produits de l'énergie	136	21	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61			
21 Produits de l'énergie	1 386	548	436	1 222	573	662	197	33	3 977	768	518	959	573	1 024	1 087				
22 Produits de l'énergie	25	71	15	318	318	618	1 506	220	2 395	611	49	188	117	488					
23 Produits de l'énergie	467	1 839	173	574	2 566	618	1 506	220	5 108	822	846	1 900	4 059	3 184	13 899				
24 Produits de l'énergie	605	14																	
25 Produits de l'énergie	7 444	2 097	338	599	1 262	1 416	264	51	12 682	951	2 376	729	11 684	2 743	5 151				
26 Produits de l'énergie	852	386	477	511	38				3 339	1 074	642	254	1 586	910	100				
27 Produits de l'énergie	1 366								4 561	1 965	1 000	400	3 600	1 800	900	5 006			
28 Produits de l'énergie	1 416	2 329	3	101	950				3 284	508	597	1 131	2 261	2 192	394	7 000			
29 Produits de l'énergie	26 015	60 623	3 518	6 572	7 859	8 285	9 632	1 078	20 197	69 010	34 224	617	76 282	17 022	2 775	49 609	34 758		
30 Produits de l'énergie	2 660	1 680	7	343	3 156				1 4 964	774	571	3 618	2 482	5 063	5 071	16 953			
31 Produits de l'énergie	48 877	43 712	6 533	209	26 204	1 551	12 224		4 266	105 284	22 321	2 318	6 600	81 989	19 214	35 429	10 053		
32 Produits de l'énergie	4 076	4 609	10	566	4 104				1 8 242	1 345	1 770	5 751	4 653	7 595	5 453	24 553			
33 Produits de l'énergie	74 892	104 324	10 053	472	14 078	83 222	38 115	3 181	75 980	30 607	57 890	6 077	101 231	16 336	38 274	100 558	135 833		
34 Produits de l'énergie	95	1 871	47	22	526	542	1 434		10 644	2 681	2 642	3 466							
35 Produits de l'énergie	4 085	108	10	506	175	378	824		8 741	4 331	2 329	896	4 653	7 255	5 453	24 553			
36 Produits de l'énergie	74 980	109 100	10 053	472	14 078	83 222	38 115	3 181	75 980	30 607	57 890	6 077	101 231	16 336	38 274	100 558	135 833		
37 Produits de l'énergie	- 49	29							10 644	2 681	2 642	3 466							
38 Produits de l'énergie	- 893	761							5 491	4 311	119								
39 Produits de l'énergie	4 073	4 116	10	506	4 684				7 683	4 653	2 348	8 884	4 653	7 255	5 453	24 553			
40 Produits de l'énergie	290	627	3	1 933					1 720	603	531	908							
41 Produits de l'énergie	5 494	11 102	2 280	127	12 762	2 161	5 896	6 005	36 732	6 071	9 182	9 167							
42 Produits de l'énergie	82	1 691	281	13	446	1 238	370	8 018	2 531	4 671	1 681								
43 Produits de l'énergie	33																		
44 Produits de l'énergie	392	11	341	328					65	7	13	324							
45 Produits de l'énergie	1 239	1 026	1						1 036	327	1 392	1 684							
46 Produits de l'énergie	22 754	28 665	1 310						3 622	1 639	47	22 127	9 805	10 967	063				
47 Produits de l'énergie	5 649	5 628	14	547	6 215				3 111	903	2 266	4 356	8 671	4 653	5 530	25 640			
48 Produits de l'énergie	103 751	146 424	3 792	149 511	73 819	71 832	023 11	76 025	149 511	73 819	71 832	023 11	76 025	149 511	73 819	71 832	023 11		

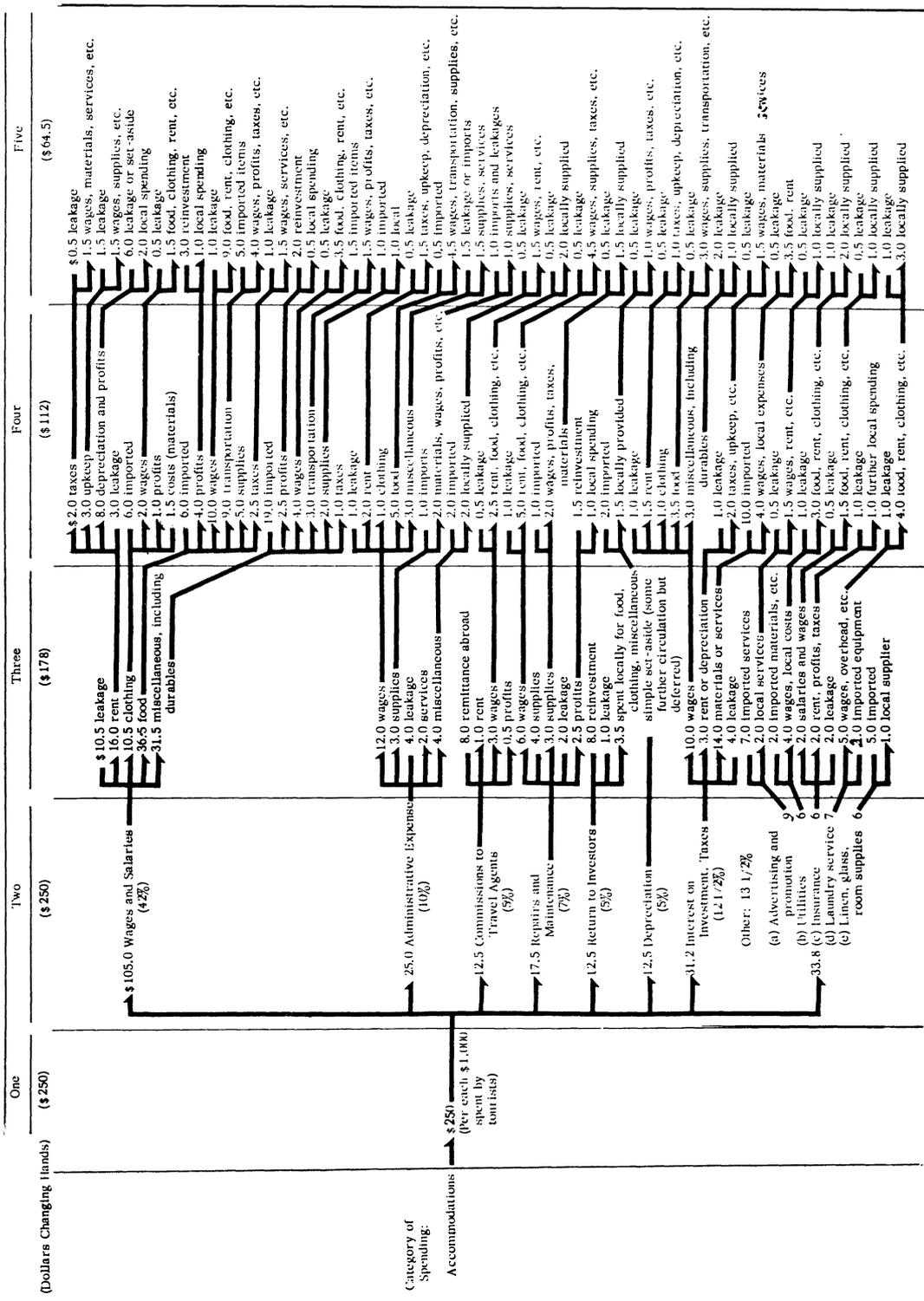
ECHANGES INTERINDUSTRIELS EN 1971 BRANCHES

1971

1971 BRANCHES	CONSOMMATIONS INTERMEDIARIES																		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	19		
01 Agriculture	1 827																		
02 Produits de l'agriculture	47 742																		
03 Produits de l'industrie et de la construction	396																		
04 Produits de l'énergie	7 276																		
05 Produits de l'énergie	10	32	1 204	3	592	3 208	108	599	1 074	151	218	318	98	384	198	56			
06 Produits de l'énergie	43	43	284	284	284	516	741	228	1 973	614	512	867	509	584	1 200	1 143			
07 Produits de l'énergie	1 224	791	1 592	1 854	1 515	2 491	1 444	1 554	1 133	353	311	751	428	3 072	2 097	842			
08 Produits de l'énergie	126	401	301	401	401	301	401	301	401	301	401	301	401	301	401	301			
09 Produits de l'énergie	173	409	9	18	25	52	61	109	307	27	529	18	43	5	318	203			
10 Produits de l'énergie	49	03																	
11 Produits de l'énergie	48	58	19	189	262	932	1 134	141	1 368	514	1 721	499	631	11 574	435				
12 Produits de l'énergie	873	2 238	358	748	1 262	932	1 134	141	1 368	514	1 721	499	631	11 574	435				
13 Produits de l'énergie	301	272	21	314	18	57			34	53	23	638	1 080	291	953	21			
14 Produits de l'énergie	386	386	181	32	751	769	176	79	6 495	1 024	4 958	1 979	545	2 342	358				
15 Produits de l'énergie	47																		
16 Produits de l'énergie	26	6																	
17 Produits de l'énergie	474	156	11	29															
18 Produits de l'énergie	21	86																	
19 Produits de l'énergie	377	2 084	84	132	215	1 110	110	10	4 986	2 177	4 333	10 531	608	6 683	4 179				
20 Produits de l'énergie	136	21	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61			
21 Produits de l'énergie	1 386	548	436	1 222	573	662	197	33	3 977	768	518	959	573	1 024	1 087				
22 Produits de l'énergie	25	71	15	318	318	618	1 506	220	2 395	611	49	188	117	488					
23 Produits de l'énergie	467	1 839	173	574	2 566	618	1 506	220	5 108	822	846	1 900	4 059	3 184	13 899				
24 Produits de l'énergie	605	14																	
25 Produits de l'énergie	7 444	2 097	338	599	1 262	1 416	264	51	12 682	951	2 376	729	11 684	2 743	5 151				
26 Produits de l'énergie	852	386	477	511	38				3 339	1 074	642	254	1 586	910	100				
27 Produits de l'énergie	1 366								4 561	1 965	1 000	400	3 600	1 800	900	5 006			
28 Produits de l'énergie	1 416	2 329	3	101	950				3 284	508	597	1 131	2 261	2 192					

§ 61. Graphique 7. Le multiplicateur touristique

Number of Transactions



Source: Clement: The future of tourism in the Pacific and Far East. p.19

§ 90 Tableau n° 121 France. - Dépenses touristiques.

Régions	Fréquentation 1969	x 30 ^{FF}	x 40 ^{FF}	x 50 ^{FF}
Région parisienne	33 453 000	1 003 590 000	1 338 120 000	1 672 650 000
Champagne-Ardennes	6 681 000	206 430 000	267 240 000	334 050 000
Picardie	10 930 000	327 900 000	437 200 000	546 500 000
Haute Normandie	7 581 000	227 430 000	303 240 000	379 050 000
Centre	16 697 000	506 910 000	667 880 000	834 850 000
Nord	19 252 000	577 560 000	770 080 000	962 600 000
Normandie	14 122 000	423 660 000	564 880 000	706 100 000
Alsace	5 647 000	169 410 000	225 880 000	282 350 000
Franche Comté	14 352 000	436 560 000	574 080 000	717 600 000
Basse Normandie	28 113 000	843 390 000	1 124 520 000	1 405 650 000
Pays de la Loire	47 801 000	1 434 030 000	1 912 040 000	2 396 050 000
Bretagne	74 651 000	2 239 530 000	2 986 940 000	3 732 550 000
Normandie	11 201 000	336 030 000	448 040 000	560 050 000
Auvergne	19 178 000	575 340 000	767 120 000	958 900 000
Poitou-Charentes	34 631 000	1 038 930 000	1 385 240 000	1 731 550 000
Aquitaine	51 568 000	1 547 040 000	2 062 720 000	2 578 400 000
Midi-Pyrénées	27 794 000	833 820 000	1 111 760 000	1 389 700 000
Bourgogne	16 698 000	506 940 000	667 920 000	834 900 000
Rhône-Alpes	67 533 000	2 025 990 000	2 701 320 000	3 376 650 000
Languedoc-Roussillon	53 489 000	1 604 670 000	2 139 560 000	2 674 450 000
Provence-Côte d'Azur-Corse	96 705 000	2 901 150 000	3 868 200 000	4 835 250 000
FRANCE.	658 077 000	19 742 310 000	26 323 080 000	32 903 850 000

§ 90 Tableau n° 122 Italie. Dépenses touristiques

Régions	Frequantation 1969	x 30 ^{FF}	x 40 ^{FF}	x 50 ^{FF}
Piemonte	10 003 051	300 091 530	400 122 040	500 152 550
Valle d'Aosta	2 712 964	81 388 920	108 518 560	135 648 200
Lombardia	20 246 378	607 391 340	809 955 120	1 012 318 900
Trentino Alto Adige	16 691 836	500 755 080	667 673 440	834 591 800
Veneto	35 263 837	1 057 915 110	1 410 553 480	1 763 191 850
Friuli-Venezia Giulia	9 077 984	272 339 520	363 119 360	453 899 200
Liguria	22 771 619	683 148 570	910 364 760	1 138 580 950
Emilia-Romagna	30 861 416	925 842 480	1 234 456 640	1 543 070 800
Toscana	20 512 022	615 360 660	820 480 880	1 025 601 100
Umbria	1 731 968	51 959 040	69 278 720	86 598 400
Marche	9 465 497	283 964 910	378 619 880	473 274 850
Lazio	15 070 494	452 114 820	602 819 760	753 524 700
Abruzzi	8 315 648	249 469 440	332 625 920	415 782 400
Molise	203 848	6 115 440	8 153 920	10 192 400
Campania	10 476 773	314 303 190	419 070 920	523 838 650
Puglia	4 016 296	120 488 880	160 651 840	200 814 800
Basilicata	947 233	28 416 990	37 889 320	47 361 650
Calabria	5 068 466	152 053 980	202 738 640	253 423 300
Sicilia	4 437 304	133 119 120	177 492 160	221 865 200
Sardegna	2 121 794	63 653 820	84 871 760	106 089 700
ITALIE	230 006 438	6 900 193 140	9 200 257 520	11 500 321 900

§ 90 Tableau n° 123 Belgique. Dépenses touristiques

Régions	Fréquentation 1969	x 30 ^F	x 40 ^F	x 50 ^F
Anvers	1 508 388	45 251 640	60 335 520	75 419 400
Brabant	2 312 474	69 374 220	92 498 960	115 623 700
Flandre occid	17 316 889	519 506 670	692 675 560	865 844 450
Flandre orient	306 175	9 185 250	12 247 000	15 308 750
Hainaut	204 802	6 144 060	8 192 080	10 240 100
Liège	1 320 263	39 607 890	52 810 520	66 013 150
Limbourg	612 286	18 368 580	24 491 440	30 614 300
Luxembourg	1 225 648	36 769 440	49 025 920	61 282 400
Namur	1 191 827	35 754 810	47 673 080	59 591 350
Royaume	25 998 752	779 962 560	1 039 956 080	1 299 937 600

§ 90 Tableau n° 124. Allemagne. Dépenses touristiques

Regions	Fréquentation 1969	x 30	x 40	x 50
Schleswig-Holstein	18 259 607	547 788 210	730 384 280	912 980 350
Hamburg	3 080 816	92 424 480	123 232 640	154 040 800
Niedersachsen	21 033 615	631 008 450	841 344 600	1 051 680 750
Bremen	783 295	23 498 850	31 331 800	39 164 750
Nordrh.-Westfalen	24 745 547	742 366 410	989 821 880	1 237 277 350
Hessen	22 003 877	660 116 310	880 155 080	1 100 193 850
Rheinland Pfalz	10 264 228	307 926 840	410 569 120	513 211 400
Baden-Württemberg	36 106 687	1 083 200 610	1 444 267 480	1 805 334 350
Bayern	50 249 141	1 507 474 230	2 009 965 640	2 512 457 050
Saarland	600 815	18 024 450	24 032 600	30 040 750
Berlin	2 826 037	84 781 110	113 041 480	141 301 850
Allemagne	<u>189 960 735</u>	<u>5 698 822 050</u>	<u>7 598 429 400</u>	<u>9 498 036 750</u>

§ 108 ^{et 55} Tableau n° 125 La demande touristique : 1970 et 1980.

	Popula- tion 1970 ou 1969 (000)	Taux de départ 1969 ou 1968	Vacances Totales [natio- nales+étran- gères (000)]	3 (1+2)	Vacanc- es natio- nales (000)	4	Vacanc- es et étran- gères (000)	5	Popula- tion 1980 (000)	Taux de départ 1980	Vacanc- es totales (000)	8 (6+7)	9 (000)	Vacanc- es natio- nales (000)	Décom- pos- ées à l'étran- ger (000)	Années des étran- gers 1970	Taux d'accrois- sement 1970/80	Années des étran- gers 1980	Nationaux et étrangers en vacances dans le pays 1970	14 (4+11)	Nationaux et étrangers en vacances dans le pays 1980	15 (9+13)	Taux d'accrois- sement 1970/80
Allemagne	1	2	23 000	3	11 300	4	11 700	5	6	7	8	9	10	11	12	13	16	13 (11+12)	14	15	16	17	
	60 842	38%	23 000	3	11 300	4	11 700	5	62 500	60%	36 000	14 400	21 600	7 715 105	47%	11 341 204	35%	11 341 204	19 015 105	25 741 204			
France	50 345	45%	23 000	3	19 500	4	35 000	5	54 800	55%	30 000	21 000	9 000	15 700 000	33%	18 221 000	18%	18 221 000	33 200 000	39 221 000			
Belgique	9646	42,1%	4000	4	2000	4	2000	5	10 150	55%	5500	2200	3300	3 800 000	70%	6 400 000	49%	6 400 000	5 800 000	8 650 000			
Italie	54 122	26,3%	14 000	4	13 500	4	500	5	58 400	38%	22 000	18 800	3 500	32 962 700	74%	57 355 088	63%	57 355 088	46 462 700	75 855 098			
Pays Bas	12 878	59%	3000	4	6000	4	2000	5	14 400	65%	9500	6200	3300	2 398 775	57%	3 766 076	23%	3 766 076	2 098 775	9 966 076			
Luxembourg	337	(50%)	170	4		4		5	350	50%	175	70	106	410 993	11%	455 536							

§113 Tableau n°126 Accroissement 1970/80
de la capacité d'accueil totale [offre d'hébergements
touristiques

	Accroissement 1970 / 1980 v. a	Accroiss. ^t 1970 / 80 %	Δt % annuel [hypothèses retenues]
Allemagne	2 982 078 - 2 130 056 <u>852 022</u>	+ 40%	4%
Belgique	590 000 - 395 000 <u>195 000</u>	+ 49%	4,9%
France	21 000 000 - 15 000 000 <u>6 000 000</u>	+ 40%	4%
Italie	6 952 000 - 3 476 012 <u>3 476 012</u>	+ 100%	10%
Pays Bas	2 363 000 - 792 000 <u>1 571 000</u>	+ 198%	19,8%
TOTAL CEE (-Lux)	33 887 102 - 21 793 068 <u>12 094 034</u>	+ 55,5%	

CET-1972

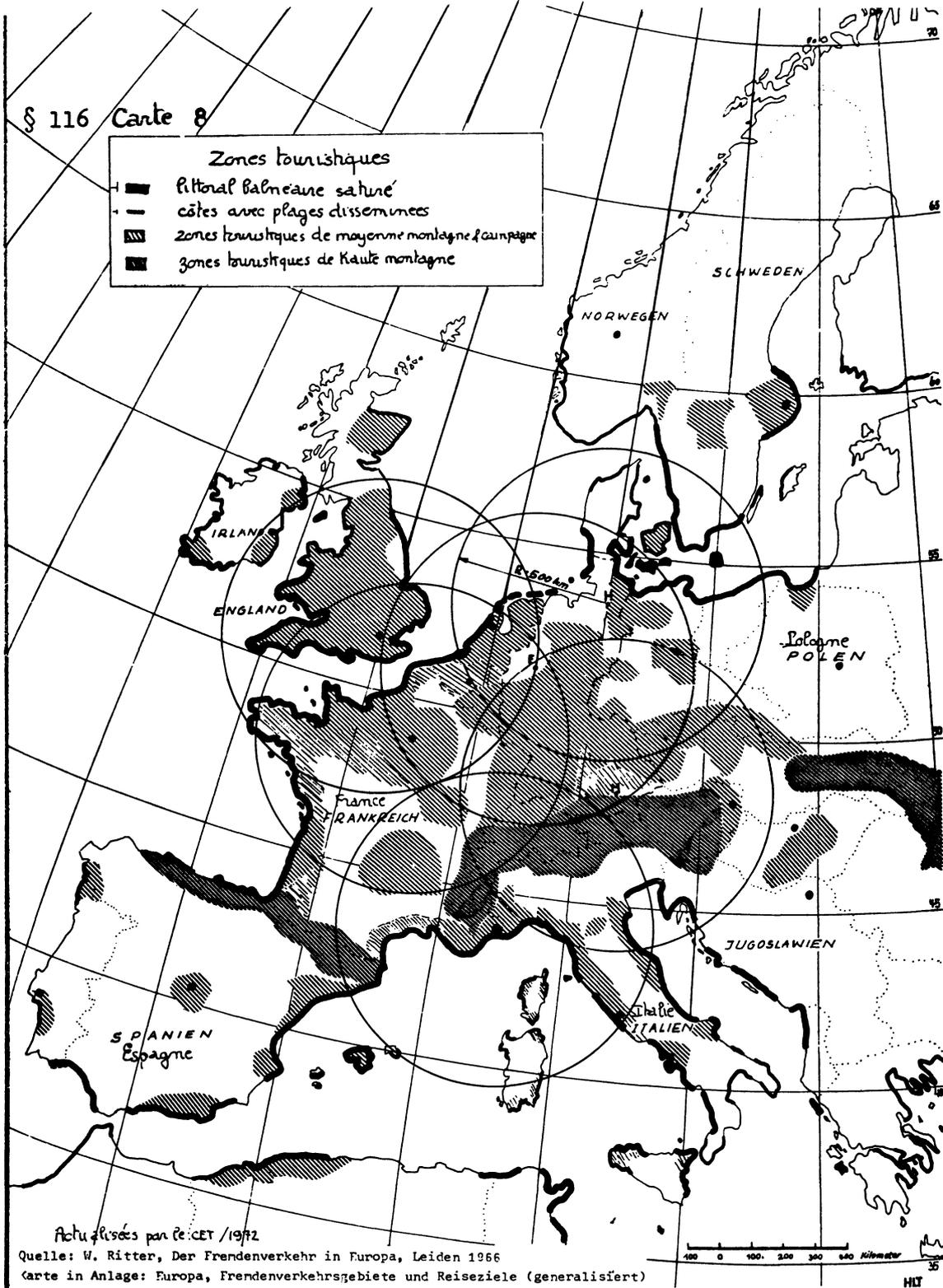
§114. Tableau n°127 Comparaison offre/demande 1970/1980

	Nombre de lits 1970	Nombre de vacan- ciens dans le pays - 1970	Nombre de lits sup- plémentaires 1970-1980	Nombre de vacances supplémentaires 1970/1980
Allemagne	2 130 000	1 901 500	852 000	6 726 000
Belgique	395 000	580 000	195 000	2 860 000
France	15 000 000	33 200 000	6 000 000	6 021 000
Italie	3 476 012	46 463 000	3 476 012	29 392 000
Pays-Bas	792 000	8 999 000	1 571 000	1 167 000
Total CEE (-Lux)	21 793 000	113 477 000	12 094 034	46 866 000

CET/1972

§ 116 Carte 8

- Zones touristiques**
- littoral balnéaire saturé
 - côtes avec plages disséminées
 - ▨ zones touristiques de moyenne montagne & campagne
 - zones touristiques de haute montagne



Actualisés par le CET / 1972

Quelle: W. Ritter, Der Fremdenverkehr in Europa, Leiden 1966

Karte in Anlage: Europa, Fremdenverkehrsgebiete und Reiseziele (generalisiert)

MIT

§ 128 Tableau n° 128 Surfaces pour les loisirs et le tourisme

unité : hectare

	France	Allemagne	Belgique	Pays Bas	Italie	Luxembourg	C.E.E.
A Surface totale demandée en 1986 Habitat touristique exclus H 1 200 m ² L - 750 m ² T	2 671 000	1 474 000	247 000	467 000	1 689 401		6 548 401
	3 219 000	2 099 000	349 000	611 000	2 273 401		8 551 401
	2 123 000	848 600	145 700	321 800	1 105 401		4 544 501
B Surface demandée 1970/1986 Habitat touristique inclus H 1 H 2 H 0	662 000	220 000	44 000	205 000	457 707		1 588 707
	755 000	297 000	58 000	234 000	552 783		1 896 783
	568 199	143 500	29 800	176 500	362 631		1 280 630

CET/72

§ 128 Tableau n°129 France

		Normes (x)	Ha.
Population 1970	50 519 000	H1 20 m ² H2 30 m ² H0 10 m ²	101 038 151 557 50 519
Population 1980	54 830 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	1 096 000 1 644 000 548 000
Δt popul. 1970/1980	4 281 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	85 620 128 430 42 810
Capacité touristique totale d'accueil 1970	15 000 000		
C.A.T. Δt 1970/1980	6 000 000	750 m ²	450 000
C.A.T. 1980	21 000 000 <small>[y compris % parents & amis]</small>	750 m ²	1 575 000
Camping Δ 70/80 places	600 000	50 m ²	3 000
Hôtellerie Δ 70/80 lits *	290 000	30 m ²	870
Résid. sec. Δ 70/80 places **	1 000 000	200 m ²	20 000
Villages de vacances Δ 70/80 lits	80 000	100 m ²	800
Gîtes Δ 70/80 lits	40 000	50 m ²	200

CET72

* Hôtellerie classée + préfecture + pensions ** il ne s'agit que de constructions ^{créées} neuves (en fait plus de 3 millions de places nouvelles en R.S seront utilisées de 1970 à 1980)

$$\begin{aligned}
 A. \quad H1 &= 1096\ 000 + 1575\ 000 = 2671\ 000 \text{ ha} \\
 H2 &= 1644\ 000 + 1575\ 000 = 3219\ 000 \text{ ha} \\
 H0 &= 548\ 000 + 1575\ 000 = 2123\ 000 \text{ ha}
 \end{aligned}
 \left. \vphantom{\begin{aligned} H1 \\ H2 \\ H0 \end{aligned}} \right\}$$

$$\begin{aligned}
 B \quad H1 &= [85\ 620 + 101\ 038] + [450\ 000 + 3000 + 870 + 20000 + 800 + 200] = 661\ 528 \text{ ha} \\
 H2 &= [128\ 430 + 151\ 557] + [450\ 000 + 3000 + 870 + 20000 + 800 + 200] = 754\ 857 \text{ ha} \\
 H0 &= [42\ 810 + 50\ 519] + [450\ 000 + 3000 + 870 + 20000 + 800 + 200] = 568\ 199 \text{ ha}
 \end{aligned}
 \left. \vphantom{\begin{aligned} H1 \\ H2 \\ H0 \end{aligned}} \right\}$$

§ 128 Tableau n°130. Pays Bas.

		Normes (x)	Ha
Population 1970	12 878 000	H1 20 m ² H2 30 m ² H0 10 m ²	25 756 38 634 12 878
Population 1980	14 460 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	289 200 433 800 144 600
Δt popul. 1970/1980	1 582 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	31 640 47 460 15 820
C.A.T. 1970	792 000		
Δ C.A.T. 1970/1980	1 571 000	750 m ²	117 825
C.A.T. 1980	2 363 000	750 m ²	177 225
Camping Δt 70/80 places	54 000	50 m ²	270
Hôtellerie Δt 70/80 lits	33 000	30 m ²	99
Resid. sec. Δt 70/80 places	1 484 000	200 m ²	29680

CET/92

$$\begin{array}{l}
 A. \quad H1 = 289\,200 + 177\,225 = 467\,025 \text{ ha} \\
 \quad \quad H2 = 433\,800 + 177\,225 = 611\,025 \text{ ha} \\
 \quad \quad H0 = 144\,600 + 177\,225 = 321\,825 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

$$\begin{array}{l}
 B. \quad H1 = [31\,640 + 25\,756] + [117\,825 + 270 + 99 + 29\,680] = 205\,270 \text{ ha} \\
 \quad \quad H2 = [47\,460 + 38\,634] + [117\,825 + 270 + 99 + 29\,680] = 233\,968 \text{ ha} \\
 \quad \quad H0 = [15\,820 + 12\,878] + [117\,825 + 270 + 99 + 29\,680] = 176\,572 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

128 Tableau n° 131 Italie

		Normes (x)	Ha
Population 1970	54 325 700	H1 20 m ² H2 30 m ² H0 10 m ²	108 651 162 977 54 325
Population 1980	58 400 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	1 168 000 1 752 000 584 000
Δ popul. 1970/1980	4 075 300	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	81 500 122 250 40 750
C.A.T. 1970	3 476 012		
Δ C.A.T. 1970/1980	3 476 012	750 m ²	260 700
C.A.T. 1980	6 952 024	750 m ²	521 401
Camping Δ ^{70/80} places	794 080	50 m ²	3970
Hôtellerie Δ ^{70/80} lits	962 094	30 m ²	2886

CET/72

$$\begin{array}{l}
 A. \quad H1 = 1168000 + 521401 = 1689401 \text{ ha} \\
 \quad \quad H2 = 1752000 + 521401 = 2273401 \text{ ha} \\
 \quad \quad H0 = 584000 + 521401 = 1105401 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

$$\begin{array}{l}
 B. \quad H1 = [81500 + 108651] + [260700 + 3970 + 2286] = 457707 \text{ ha} \\
 \quad \quad H2 = [121250 + 162977] + [260700 + 3970 + 2286] = 552783 \text{ ha} \\
 \quad \quad H0 = [40750 + 54325] + [260700 + 3970 + 2286] = 362631 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

§ 128 Tableau n°132 Allemagne

		Normes (x)	Ha
Population 1970	60 920 952	H 1 20 m ² H 2 30 m ² H 0 10 m ²	121 841 182 762 60 920
Population 1980	62 500 000	H 1 200 m ² H 2 300 m ² H 0 100 m ²	1 250 000 1 875 000 625 000
Δ popul. 1970/1980	1 579 048	H 1 200 m ² H 2 300 m ² H 0 100 m ²	31 580 47 371 15 793
C. A. T 1970	2 130 056		
Δ CAT 1970/1980	852 022	750 m ²	63 901
C. A. T 1980	2 982 078	750 m ²	223 655
Camping Δ 70/80 places	240 000	50 m ²	1 200
Hôtellerie Δ 70/80 lits	338 834	30 m ²	1 016
Resid. sec. Δ 70/80 places		200 m ²	
Divers Δ 70/80 *	105 122	70 m ²	735

* Colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres de vacances, sanatoriums ...

CET/72

$$\begin{array}{l}
 \text{A. } H 1 = 1\,250\,000 + 223\,655 = 1\,473\,655 \text{ ha} \\
 H 2 = 1\,875\,000 + 223\,655 = 2\,098\,655 \text{ ha} \\
 H 0 = 625\,000 + 223\,655 = 848\,655 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H 1 \\ H 2 \\ H 0 \end{array}} \right\}$$

$$\begin{array}{l}
 \text{B. } H 1 = [31\,580 + 121\,841] + [63\,901 + 1\,200 + 1\,016 + 735] = 220\,273 \text{ ha} \\
 H 2 = [47\,371 + 182\,762] + [63\,901 + 1\,200 + 1\,016 + 735] = 296\,985 \text{ ha} \\
 H 0 = [15\,790 + 60\,920] + [63\,901 + 1\,200 + 1\,016 + 735] = 143\,562 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H 1 \\ H 2 \\ H 0 \end{array}} \right\}$$

128 Tableau n° 133 Belgique.

		Normes (x)	Ha
Population 1970	9 700 000	H1 20 m ² H2 30 m ² H0 10 m ²	19 400 29 100 9 700
Population 1980	10 150 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	203 000 304 500 101 500
Δt popul. 1970/1980	450 000	H1 200 m ² H2 300 m ² H0 100 m ²	9 000 13 500 + 500
C.A.T. 1970	395 000		
Δ C.A.T. 1970 / 1980	195 000	750 m ²	14 625
C.A.T. 1980	590 000	750 m ²	44 250
Camping Δt 1970/80 places	151 000	50 m ²	755
Hôtellerie Δt 70/80 lits	22 600	30 m ²	67
Tourisme de groupe + thermal. Δt 70/80	20 600	70 m ²	144

C&T. 92

$$\begin{array}{l}
 \text{A. } H1 = 203\,000 + 44\,250 = 247\,250 \text{ ha} \\
 H2 = 304\,500 + 44\,250 = 348\,750 \text{ ha} \\
 H0 = 101\,500 + 44\,250 = 145\,750 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

$$\begin{array}{l}
 \text{B. } H1 = [9\,000 + 19\,400] + [14\,625 + 755 + 67 + 144] = 43\,992 \text{ ha} \\
 H2 = [13\,500 + 29\,100] + [14\,625 + 755 + 67 + 144] = 58\,192 \text{ ha} \\
 H0 = [4\,500 + 9\,700] + [14\,625 + 755 + 67 + 144] = 29\,792 \text{ ha}
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{l} H1 \\ H2 \\ H0 \end{array}} \right\}$$

§ 128 Tableau n°134

Espaces de loisirs et touristiques (extra-urbains)

Demande 1970/1980

unité : ha (chiffres arrondis)

	Hypothèses	Surfaces (ha)
France	H1	665 000
	H2	760 000
	H0	570 000
Allemagne	H1	220 000
	H2	295 000
	H0	145 000
Italie	H1	460 000
	H2	550 000
	H0	360 000
Belgique	H1	45 000
	H2	60 000
	H0	30 000
Pays-Bas	H1	205 000
	H2	235 000
	H0	175 000
C.E.E.(-Lux)	H1	1 595 000
	H2	1 900 000
	H0	1 280 000

§ 132 Tableau n°135-France : demande d'espaces de
loisirs et touristiques 1970-1980

Regions	Hypothèses	Espaces de loisirs 1970/1980 Résidents A	Espaces 1970-1980 Touristes [Habitat inclus B	TOTAL A+B
1 Région parisienne	H1	34 532	55 559	90 091
	H2	51 797		107 356
	H0	17 256		72 815
2 Champagne Ardennes	H1	4 797	9 592	14 389
	H2	7 195		16 787
	H0	2 398		11 990
3 Picardie	H1	9 919	13 296	17 215
	H2	5 879		19 175
	H0	1 960		15 256
4 Haute Normandie	H1	5 600	9 972	15 572
	H2	8 400		19 372
	H0	2 800		12 772
5 Centre	H1	4 106	23 031	27 137
	H2	6 159		29 190
	H0	2 053		25 084
6 Basse Normandie	H1	5 600	15 195	20 795
	H2	8 400		23 595
	H0	2 800		17 995
7 Bourgogne	H1	14 572	19 944	34 316
	H2	21 559		41 503
	H0	7 186		27 130
8 Nord	H1	8 586	15 195	23 781
	H2	12 879		28 074
	H0	4 293		19 488
9 Lorraine	H1	5 226	13 881	19 107
	H2	7 839		21 720
	H0	2 613		16 494
10 Alsace	H1	3 733	6 933	10 666
	H2	5 600		12 533
	H0	1 866		8 799
11 Franche-Comté	H1	9 332	8 975	18 307
	H2	13 999		22 976
	H0	4 666		13 641
12 Pays de la Loire	H1	9 332	25 595	34 927
	H2	13 999		39 594
	H0	4 666		30 261
13 Bretagne	H1	5 600	26 117	31 717
	H2	8 400		34 517
	H0	2 800		28 917
14 Poitou-Charentes	H1	9 220	17 522	26 742
	H2	13 831		31 353
	H0	4 610		22 132
15 Aquitaine	H1	8 213	29 150	37 363
	H2	12 319		41 469
	H0	4 106		33 256
16 Midi-Pyrénées	H1	2 800	26 688	29 488
	H2	4 200		30 888
	H0	1 400		28 088
17 Limousin	H1	16 612	9 367	25 919
	H2	24 918		34 225
	H0	8 306		17 613
18 Rhône-Alpes	H1	4 853	50 763	55 616
	H2	7 280		58 043
	H0	2 426		53 189
19 Auvergne	H1	6 346	20 182	26 528
	H2	9 519		29 701
	H0	3 173		23 355
20 Languedoc-Roussillon	H1	12 319	26 308	38 627
	H2	18 479		44 787
	H0	6 159		32 467
21 Provence-Côte d'Azur-Corse	H1	13 439	51 286	64 725
	H2	20 159		71 445
	H0	6 179		58 005
FRANCE	H1	186 658	474 870	661 528
	H2	279 987		754 857
	H0	93 328		568 199

CET/72

§ 132 Tableau n°136 Allemagne. Demande d'espaces de loisirs et touristiques - 1970-1980 -

Régions	Hyp.	Surfaces Loisirs 1970/80 Résidents	Surfaces touristes 1970/80 Habitat inclus	TOTAL
1 Schleswig-Holstein	H1	6414	2794	9208
	H2	9619		12413
	H0	3206		6000
2 Hamburg	H1	4587	1998	6585
	H2	6880		8878
	H0	2293		4291
3 Niedersachsen	H1	17812	7761	25573
	H2	26718		34479
	H0	8908		10667
4 Bremen	H1	1902	828	2730
	H2	2853		3681
	H0	951		1779
5 Nordrhein Westfalen	H1	42973	18725	61698
	H2	64460		83185
	H0	21486		40211
6 Hessen	H1	13562	5909	19471
	H2	20343		26252
	H0	6781		12690
7 Rheinland	H1	9220	4017	13237
	H2	13830		17847
	H0	4610		8627
8 Baden-Württemberg	H1	22230	9686	31916
	H2	33346		43032
	H0	11115		20801
9 Bayern	H1	26449	11525	37974
	H2	39674		51199
	H0	13224		24749
10 Saarland	H1	2838	1236	4074
	H2	4257		5493
	H0	1419		2665
11 Berlin-West	H1	5385	2346	7731
	H2	8077		10423
	H0	2692		5638
ALLEMAGNE	H1	153421	66852	220273
	H2	230133		296985
	H0	76710		143562

§ 132 Tableau n°17-Italie. Demande d'espaces de loisirs et touristiques 1970-1980

Regions	H.	Surfaces loisirs 1970/80 Residents	Surfaces touristes 70/80 (Habitat inclus)	TOTAL
1 Piemonte	H1	15 212	11 505	26 717
	H2	22 818		34 323
	H0	7 606		19 111
2 Valle d'Aosta	H1	380	4 548	4 928
	H2	570		5 118
	H0	190		4 738
3 Lombardia	H1	28 523	25 150	53 673
	H2	42 784		67 934
	H0	14 261		39 411
4 Trentino Alto Adige	H1	1 521	21 672	23 193
	H2	2 282		23 954
	H0	761		22 433
5 Veneto	H1	15 212	37 457	52 669
	H2	22 818		60 275
	H0	7 606		45 063
6 Friuli Venezia Giulia	H1	1 564	10 702	15 266
	H2	6 845		17 547
	H0	2 282		12 984
7 Liguria	H1	6 560	21 404	27 964
	H2	9 840		31 244
	H0	3 280		24 684
8 Emilia-Romagna	H1	13 786	40 401	54 187
	H2	20 679		61 080
	H0	6 893		47 294
9 Toscana	H1	12 360	29 699	42 059
	H2	18 540		48 239
	H0	6 180		35 879
10 Umbria	H1	3 803	1 873	5 676
	H2	5 705		7 578
	H0	1 902		3 775
11 Marche	H1	5 039	10 970	16 069
	H2	7 559		18 529
	H0	2 519		13 489
12 Lazio	H1	15 212	17 124	32 336
	H2	22 818		39 942
	H0	7 606		24 730
13 Abruzzi	H1	4 564	6 688	11 252
	H2	6 845		13 533
	H0	2 282		8 970
14 Molise	H1	1 350	268	1 618
	H2	2 025		2 293
	H0	675		943
15 Campania	H1	17 893	11 772	29 665
	H2	26 840		38 612
	H0	8 947		26 719
16 Puglia	H1	12 189	5 836	18 075
	H2	18 283		24 169
	H0	6 094		11 980
17 Basilicata	H1	2 358	803	3 161
	H2	3 537		4 340
	H0	1 179		1 982
18 Calabria	H1	7 891	4 281	12 172
	H2	11 837		16 118
	H0	3 946		8 227
19 Sicilia	H1	17 874	4 548	22 422
	H2	26 811		31 359
	H0	8 937		13 485
20 Sardegna	H1	5 705	2 408	8 113
	H2	8 557		10 965
	H0	2 852		5 260
ITALIE	H1	190 451	267 556	461 156
	H2	285 227		557 152
	H0	95 075		365 157

Tableau n° 139

232 Belgique. Demande d'espaces de loisirs et touristiques 1970-1980.

Régions		Surfaces loisirs 1970/80 Résidents	Régions	Surfaces touristes 1970/80 [habitat inclus)
1 Anvers	H 1	4544	Littoral	7453
	H 2	6720		
	H 0	2272		
2 Brabant	H 1	6248	Villes d'art	2557
	H 2	9240		
	H 0	3124		
3 Flandre occid.	H 1	2840	Ardenne - Meuse	3118
	H 2	4200		
	H 0	1420		
4 Flandre orient.	H 1	3976	Campine	780
	H 2	5880		
	H 0	1988		
5 Hainaut	H 1	3976	Autres communes touristiques	1637
	H 2	5880		
	H 0	1988		
6 Liège	H 1	2982		
	H 2	4410		
	H 0	1491		
7 Limbourg	H 1	1874		
	H 2	2772		
	H 0	937		
8 Luxembourg	H 1	653		
	H 2	966		
	H 0	326		
9 Namur	H 1	1136		
	H 2	1680		
	H 0	568		
ROYAUME	H 1	28400		15592
	H 2	42600		
	H 0	14200		

137 Tableau n°39 . France : pression touristique

Régions (1)	Population 1968 (2)	Superficie km ² (3)	Frequencitation totale (4)	Frequencitation par km ² (5) $\frac{4}{3}$	Taux de fonction touristique (6) $\frac{5}{2}$	Capacité d'accueil (7)	Population du km ² (8) $\frac{2}{3}$	Capacité d'accueil du km ² (9) $\frac{7}{3}$
1 Région parisienne	9 250 700	12 007	33 453 000	2 790	14,25	1 317 901	770	109,75
2 Champagne Ardennes	1 279 400	25 599	6 681 000	251	17,71	226 623	50	8,85
3 Picardie	1 579 400	19 410	10 930 000	563	20,25	319 778	81	16,47
4 Haute Normandie	1 497 400	12 258	7 581 000	617	15,86	237 556	122	19,37
5 Centre	1 980 400	39 060	16 697 000	427	27,29	543 171	51	13,90
6 Basse Normandie	1 260 200	17 583	28 113 000	1595	28,17	355 036	72	20,19
7 Bourgogne	1 502 600	31 591	16 698 000	527	31,26	469 725	48	14,86
8 Nord	3 815 100	12 377	19 252 000	1556	9,40	358 752	308	28,98
9 Lorraine	2 274 400	23 539	14 122 000	600	14,08	320 431	97	13,61
10 Alsace	1 412 400	8 309	5 647 000	680	11,56	163 334	170	19,65
11 Franche Comté	992 500	16 188	14 352 000	888	24,33	211 673	61	13,07
12 Pays de la Loire	2 582 000	32 126	47 801 000	1487	23,38	603 727	80	18,79
13 Bretagne	2 468 200	27 183	74 651 000	2750	24,95	615 305	91	22,65
14 Poitou Charentes	1 481 400	25 790	34 631 000	1341	23,85	413 273	57	16,02
15 Aquitaine	2 466 200	41 407	51 568 000	1242	27,91	686 666	59	16,58
16 Midi-Pyrénées	2 184 800	45 387	27 794 000	613	28,70	629 031	48	13,86
17 Languedoc	736 300	16 931	11 201 000	661	29,75	219 055	49	12,93
18 Rhône-Alpes	4 423 000	43 693	67 533 000	1545	27,03	1 195 583	101	27,36
19 Auvergne	1 311 900	25 988	19 178 000	739	36,23	475 316	51	18,28
20 Languedoc Roussillon	1 707 500	27 447	53 489 000	1959	36,35	620 664	62	22,61
21 Provence Cote d'Azur Corse	3 578 700	40 117	96 705 000	2408	33,87	1 208 715	35	30,13
FRANCE	49 778 500	543 998	658 077 000	1275	22,48	11 191 875	92	20,57

Source : chapres Annuaire, Surmenb, INSEE et estimations CET

CET/72

§ 137 Tableau n° 140 Allemagne : pression touristique

Regions (1)	Population 1969 (000) (2)	Surface km ² (3)	Frequenciation totale (4)	Frequenciation au km ² (5) 4 : 3	Taux de fonction touristique (6) 7 x 100 2	Capacité d'accueil 1969 (7)	Population au km ² (8) 2 : 3	Capacité d'accueil au km ² (9) 7 : 3
1 Schleswig-Holstein	2545	15 675	18 259 607	1165	2,89	73 772	162	4,70
2 Hambourg	1820	753	3 080 816	4090	0,82	14 912	2410	19,79
3 Niedersachsen	7069	47407	21 033 615	444	1,68	119 070	149	2,51
4 Bremen	755	403	783 295	1940	0,51	3 828	1869	9,48
5 Nordrhein-Westfalen	17044	34044	24 745 547	725	0,81	138 004	500	4,05
6 Hessen	5380	21 110	22 003 877	1045	2,02	108 828	254	5,15
7 Rheinland Pfalz	3660	19836	10 264 228	517	1,96	71 829	185	3,62
8 Baden-Württemberg	8818	35749	36 106 687	1010	1,94	171 228	247	4,78
9 Bayern	10492	70440	50 249 141	713	2,46	258 735	149	3,67
10 Saarland	1129	2567	600 815	233	0,45	5121	440	1,99
11 Berlin-West	2137	480	2 826 637	5878	0,69	14 738	4451	30,69
A Allemagne.	60848	248 469	189 960 735	762	1,61	980 065	245	3,54

Source: d'après Annuaire, Documents DZ Festivals et Informations CET

§ 137 Tableau n°141 Italie: pression touristique

Régions (1)	Population 1969 (2)	Surface km ² (3)	Frequentation totale (4)	Frequentation pour km ² (5) 4 : 3	Taux de pression touristique (5) 7 x 100 (6)	Capacité d'accueil 1969 (7)	Densité km ² (8) 2 : 3	capacité d'accueil au km ² (9) 7 : 3
1 Piémonte	4 188 248	25 400	10 003 051	394	3,42	143 587	164,9	5,6
2 Valle d'Aoste	108 026	3 260	2 712 964	832	53,00	57 264	33,1	17,6
3 Lombardie	7 924 583	23 830	20 246 378	849	3,95	313 626	332,5	13,2
4 Trentino Alto Adige	480 985	13 670	16 691 836	1226	56,24	270 553	35,3	19,9
5 Veneto	4 115 821	18 380	35 263 837	1919	10,95	451 009	223,9	24,5
6 Friuli-Venezia Giulia	1 288 599	7 850	9 077 984	1156	9,51	122 606	164,2	15,6
7 Liguria	1 856 823	5 410	22 771 619	4209	14,13	262 436	343,2	48,5
8 Emilia Romagna	3 923 348	22 720	30 861 416	1395	12,80	502 520	177,4	22,7
9 Toscana	3 516 191	22 990	20 512 022	892	10,51	369 831	152,9	16,1
10 Umbrie	850 377	8 460	1 731 968	205	2,62	22 346	100,5	2,6
11 Marche	1 441 813	9 690	9 465 497	480	9,44	136 140	148,8	14,1
12 Lazio	4 236 684	17 200	15 070 494	878	5,05	214 176	246,2	12,4
13 Abruzzi	1 290 705	10 790	8 315 648	768	6,46	83 397	119,6	7,7
14 Pouille	383 116	4 440	203 848	46	1,18	4 594	86,3	1,0
15 Campanie	5 094 012	13 600	10 476 773	770	2,88	146 908	374,6	10,8
16 Puglia	3 468 102	19 350	4 016 296	207	2,14	74 216	179,2	3,8
17 Basilicate	670 069	9 990	947 233	96	1,31	8 784	67,1	0,9
18 Calabrie	2 188 194	15 080	5 068 466	321	2,39	52 355	145,1	3,5
19 Sicile	5 051 471	25 710	4 437 304	153	1,13	57 447	196,5	2,2
20 Sardaigne	1 518 717	24 090	2 121 794	88	2,02	30 709	63,0	1,3
ITALIE	54 112 000	301 250	230 006 438	763,5	6,14	3 326 616	179,6	11,04

Source: chiffres Annuaire Statistique des Régions de l'Italie, estimations C.E.T.

C.E.T.-72.

§ 137 Tableau n°142. Belgique: pression touristique

Régions (1)	Population 1/1/1969 (2)	Surface km ² (3)	Fréquentation totale (4)	Prééquentation par km ² (5) 4 : 3	Population par km ² (6) 1 : 3	Régions (1)	Capacité d'accueil (7)
1 Anvers	1 523 266	2 860	1 508 388	527	532	Littoral	79 254
2 Brabant	2 157 281	3 283	2 312 474	704	657	Villes d'art	27 260
3 Flandre Occid.	1 046 825	3 234	17 316 889	5354	323	Ardenne-Meuse	33 165
4 Flandre Orient.	1 308 319	2 971	306 175	103	440	Campine	8 607
5 Hainaut	1 332 536	3 720	204 802	55	356	Autres communes touristiques	17439
6 Liège	1 017 736	3 951	1 320 263	334	257	ROYAUME	165 725
7 Limbourg	644 166	2 408	6 12 286	254	267		
8 Luxembourg	219 312	4 418	1 225 648	277	49		
9 Namur	382 469	3 650	1 191 827	326	104		
ROYAUME.	9 631 910	30 507	25 998 752	852	315		

Sources: d'après Annuaire, documents C&T.

CET/72.

§ 137 Tableau n°143 France. Les taux de fonction touristique.

Régions	Capacité d'accueil Rang	Fréquentation tourist. Rang	Taux de fonction tourist.		Taux de fonction t. / Km ²	
			valeur	Rang	valeur	rang
1 Région parisienne	1	8	14,25	18	0,118	8
2 Champagne Ardennes	18	20	17,71	16	0,069	16
3 Picardie	16	18	20,25	15	0,104	10
4 Haute Normandie	17	19	15,86	17	0,129	7
5 Centre	9	14	27,29	10	0,069	16
6 Basse Normandie	14	9	28,17	7	0,160	2
7 Bourgogne	11	13	31,26	4	0,098	11
8 Nord	13	11	9,40	21	0,075	14
9 Lorraine	15	16	14,08	19	0,059	21
10 Alsace	21	21	11,56	20	0,139	3
11 Franche Comté	20	15	21,33	14	0,131	6
12 Pays de la Loire	8	6	23,38	13	0,072	15
13 Bretagne	7	2	24,95	12	0,091	12
14 Poitou Charentes	12	7	27,89	9	0,108	9
15 Aquitaine	4	5	27,91	8	0,067	18
16 Midi-Pyrénées	5	10	28,70	6	0,063	19
17 Limousin	19	17	29,75	5	0,175	1
18 Rhône Alpes	3	3	27,03	11	0,061	20
19 Auvergne	10	12	36,23	3	0,139	3
20 Languedoc Roussillon	6	4	36,35	2	0,132	5
21 Provence Côte d'Azur Corse	2	1	33,87	1	0,084	13

CET/72

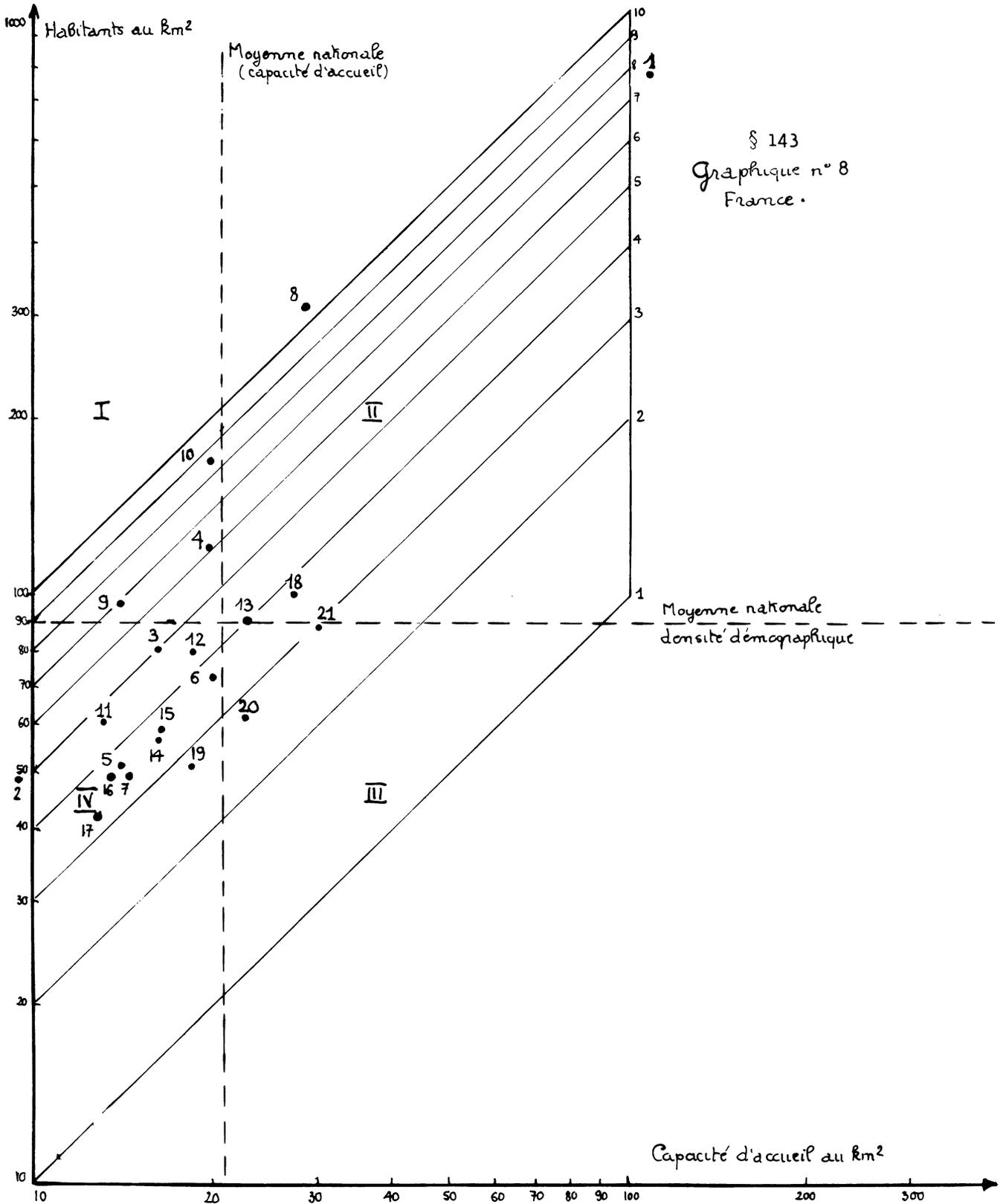
§ 137 Tableau n°144 Allemagne. Les taux de fonction touristique.

Régions	Capacité d'accueil Rang	Fréquentation touristique Rang	Taux de fonction touristique		Taux de fonction t. / Km ²	
			valeur	rang	valeur	rang
1 Schleswig Holstein	6	6	2,89	1	0,018	4
2 Hamburg	8	8	0,82	7	0,108	3
3 Niedersachsen	4	5	1,68	6	0,0035	9
4 Bremen	11	10	0,51	10	0,126	2
5 Nordrhein-Westfalen	3	3	0,81	8	0,0023	11
6 Hessen	5	4	2,02	3	0,0096	7
7 Rheinland Pfalz	7	7	1,90	4	0,0098	6
8 Baden Württemberg	2	2	1,94	5	0,0054	8
9 Bayern	1	1	2,46	2	0,0034	10
10 Saarland	10	11	0,45	11	0,017	5
11 Berlin	9	9	0,69	9	0,143	1

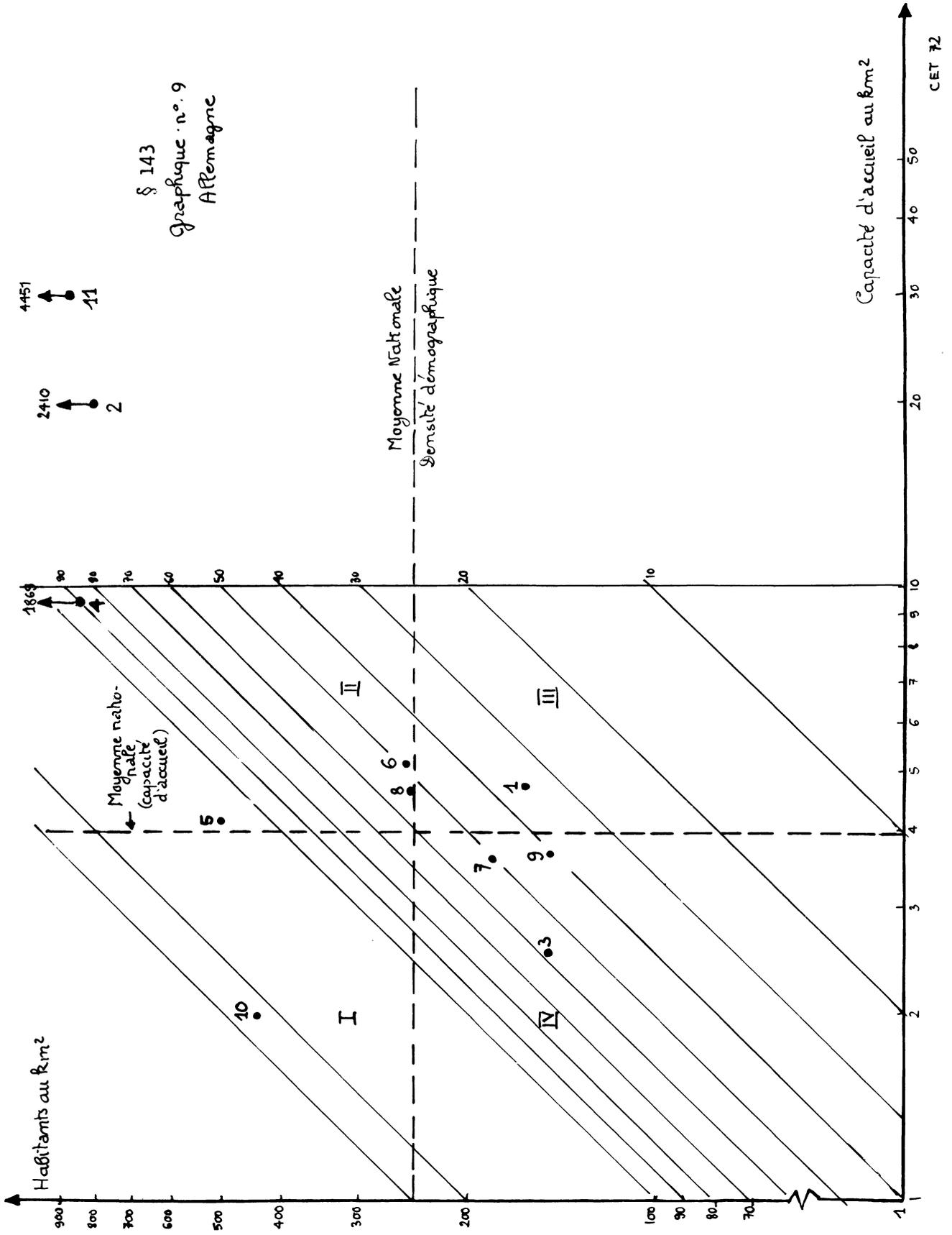
CET/72

§ 137 Tableau n°145. Italie. Les taux de fonction touristique.

Régions	Capacité touristique Rang	Fréquentation touristique Rang	Taux de fonction touristique		Taux de fonction t./km ²	
			valeur	Rang	valeur	Rang
1 Piémonte	9	9	3,42	12	0,0134	16
2 Valle d'Aosta	15	16	53,00	2	1,625	1
3 Lombardie	4	5	3,95	11	0,0165	14
4 Frientino Alto Adige	5	6	56,24	1	0,4132	2
5 Venete	2	1	10,95	5	0,0595	7
6 Friuli Venezia Giulia	11	11	9,51	7	0,1211	4
7 Ligurie	6	3	14,13	3	0,1261	3
8 Emilia Romagna	1	2	12,80	4	0,0578	8
9 Toscane	3	4	10,51	6	0,0457	9
10 Umbrie	18	18	2,62	14	0,0309	10
11 Marche	10	10	9,44	8	0,0974	5
12 Laggio	7	7	5,05	10	0,0293	11
13 Abruzzi	12	12	6,46	9	0,0598	6
14 Molise	20	20	1,18	19	0,0265	12
15 Campanie	8	8	2,88	13	0,0211	13
16 Puglia	13	15	2,14	16	0,0110	18
17 Basilicate	19	19	1,31	18	0,0131	17
18 Calabrie	16	13	2,39	15	0,0158	15
19 Sicilie	14	14	1,13	20	0,0043	20
20 Sardaigne	17	17	2,02	17	0,0083	19



§ 143
Graphique n° 8
France.

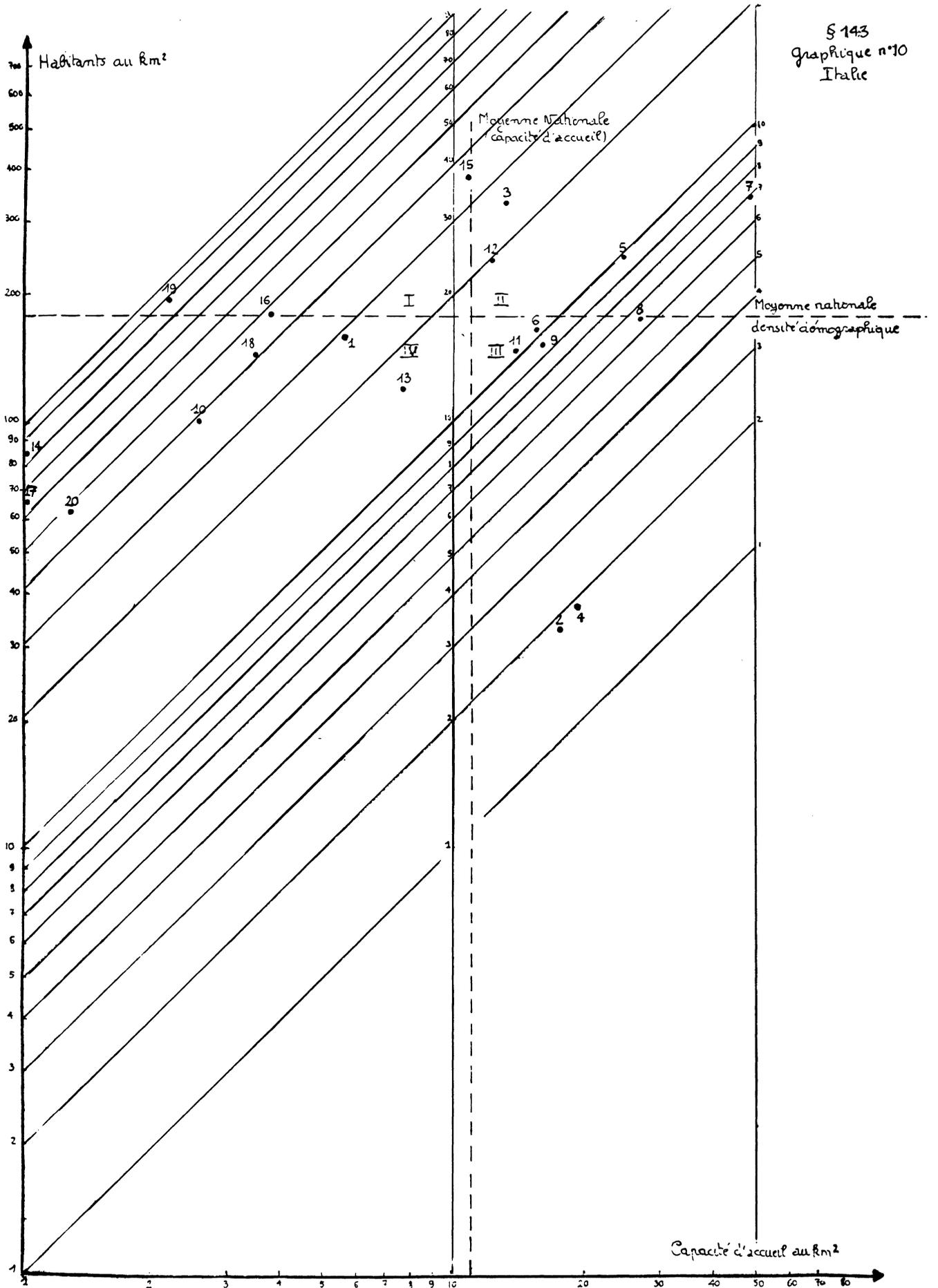


§ 143
 Graphique n.º 9
 Allemagne

4451 ↑
 11

2410 ↑
 2

S 143
 Graphique n°10
 Italie



§ 144 Tableau 146. Espaces touristiques & Espace rural France

Régions	Surfaces requises d'ici 1980 pour les loisirs et le tourisme ha	Surface totale (ha)	S.A.U. ha	Forêts ha	S.A.U. + Forêts ha	Surfaces boisées et touristiques S.A.U. + forêts
Région parisienne	H1 90091	1200700	670400	261900	932300	9,66
	H2 107356					11,52
	H0 72815					7,81
Champagne Ardenne	H1 14389	2559900	1562500	697300	2259800	0,64
	H2 16787					0,74
	H0 11990					0,53
Picardie	17215	1941000	1464000	275200	1739200	0,99
	19175					1,10
	15256					0,88
Hie Normandie	15572	1225800	891500	240000	1131500	1,38
	18372					1,62
	12772					1,13
Centre	27137	3906000	2697100	837800	3534900	0,77
	29190					0,83
	25084					0,71
Basse Normandie	20795	1758300	1484900	184000	1668900	1,25
	23595					1,41
	17995					1,08
Bourgogne	94316	3159100	1860500	990000	2850500	1,20
	41503					1,46
	27130					0,95
Nord	23781	1237700	973000	90400	1063400	2,24
	28094					2,64
	19488					1,83
Lorraine	19107	2353900	1286100	811000	2097100	0,91
	21720					1,04
	16494					0,79
Alsace	10666	830900	454500	291900	746700	1,43
	12533					1,68
	8799					1,18
Franche Comté	18307	1618800	805400	687300	1492400	1,23
	22976					1,54
	13641					0,91
Pays de La Loire	34827	3212600	2659400	306800	2966200	1,18
	39594					1,34
	30261					1,02
Bretagne	31717	2718300	2085200	225000	2310200	1,37
	34517					1,49
	28917					1,25
Pouvoir Charente	26742	2579000	1963100	388100	2351200	1,14
	31653					1,33
	22132					0,94
Aquitaine	37363	4140700	1721800	1671800	3393600	1,10
	41469					1,22
	33256					0,98
Midi Pyrénées	29478	4538700	2785000	1056800	3891800	0,77
	30838					0,80
	28037					0,73
Limousin	25919	1693100	958100	520000	1478100	1,75
	34225					2,32
	17613					1,19
Rhône-Alpes	55616	4369300	2136100	1344000	3480100	1,66
	58043					1,67
	53189					1,53
Auvergne	26528	2598800	1665100	646700	2311800	1,15
	29701					1,29
	23355					1,01
Languedoc	38627	2744700	1417800	719300	2137200	1,81
	44687					2,10
	32467					1,52
Provence CA	64725	4011700	1635700	1296100	2931800	2,21
	71443					2,44
	58005					1,98
FRANCE	661528	54399800	33177300	13541400	46713700	1,42
	754857					1,62
	568199					1,22

CEI/72

§144 Tableau 147. Espaces touristiques & Espace rural. Italie

Régions	Surfaces neu- quises d'ici 1980 pour les forêts et le tourisme (ha)	Surface totale Ra.	S.A.U. Ra.	Forêts Ra.	S.A.U. + Forêts	Surfaces touristes & tourisme. SAU + forêts
Piemonte	H1 26 717	2540000	1678578	595 592	2274 170	1,17
	H2 34 323					1,51
	H0 19 111					0,87
Vallée d'Aoste	4928	326000	146130	72072	218 202	2,26
	5 118					2,34
	4738					2,17
Lombardia	53673	2383000	1472992	468668	1959060	2,74
	67934					3,47
	39411					2,01
Trentino A.A.	23193	1361000	555689	595302	1150991	2,01
	23954					2,08
	22433					1,94
Veneto	52 669	1838000	1309258	259863	1569121	3,35
	60 235					3,84
	45 063					2,87
Friuli-Venezia	15266	785000	476 100	165453	641553	2,38
	17547					2,74
	12984					2,02
Liguria	27964	541000	215628	280854	496482	5,63
	31 244					6,29
	24684					4,97
Emilia-Romagna	54187	2212000	1640665	357 279	1997884	2,71
	61080					3,06
	47294					2,36
Toscana	42059	2299000	1279910	869454	2149364	1,95
	48239					2,24
	35879					1,67
Umbria	5676	846000	540156	251563	791719	0,71
	7578					0,95
	3745					0,47
Marche	16009	969000	771452	147128	918580	1,74
	18529					2,01
	13489					1,47
Lazio	32336	1720000	1228816	362248	1591064	2,03
	39942					2,51
	24730					1,55
Abruzzi	11252	1079000	826122	200344	1026466	1,09
	13533					1,32
	8970					0,87
Molise	1618	444000	353721	66900	420621	0,38
	2293					0,54
	943					0,22
Campania	29665	1360000	982864	277792	1260656	2,35
	38612					3,06
	20719					1,64
Puglia	18075	1935000	1737751	91397	1829148	0,99
	24169					1,32
	11980					0,65
Basilicata	3161	999000	770105	169795	939900	0,33
	4340					0,46
	1982					0,21
Calabria	12172	1508000	1024480	399955	1424435	0,85
	16118					1,13
	8227					0,57
Sicilia	22422	2571000	2220470	185119	2405589	0,93
	31359					1,30
	13485					0,66
Sardegna	8113	2409000	1964419	327273	2291692	0,35
	10965					0,48
	5260					0,23
ITALIE.	461155	30125000	21195246	6161451	27356697	1,68
	557152					2,03
	365157					1,33

CET 72

°cf supra tableau 137

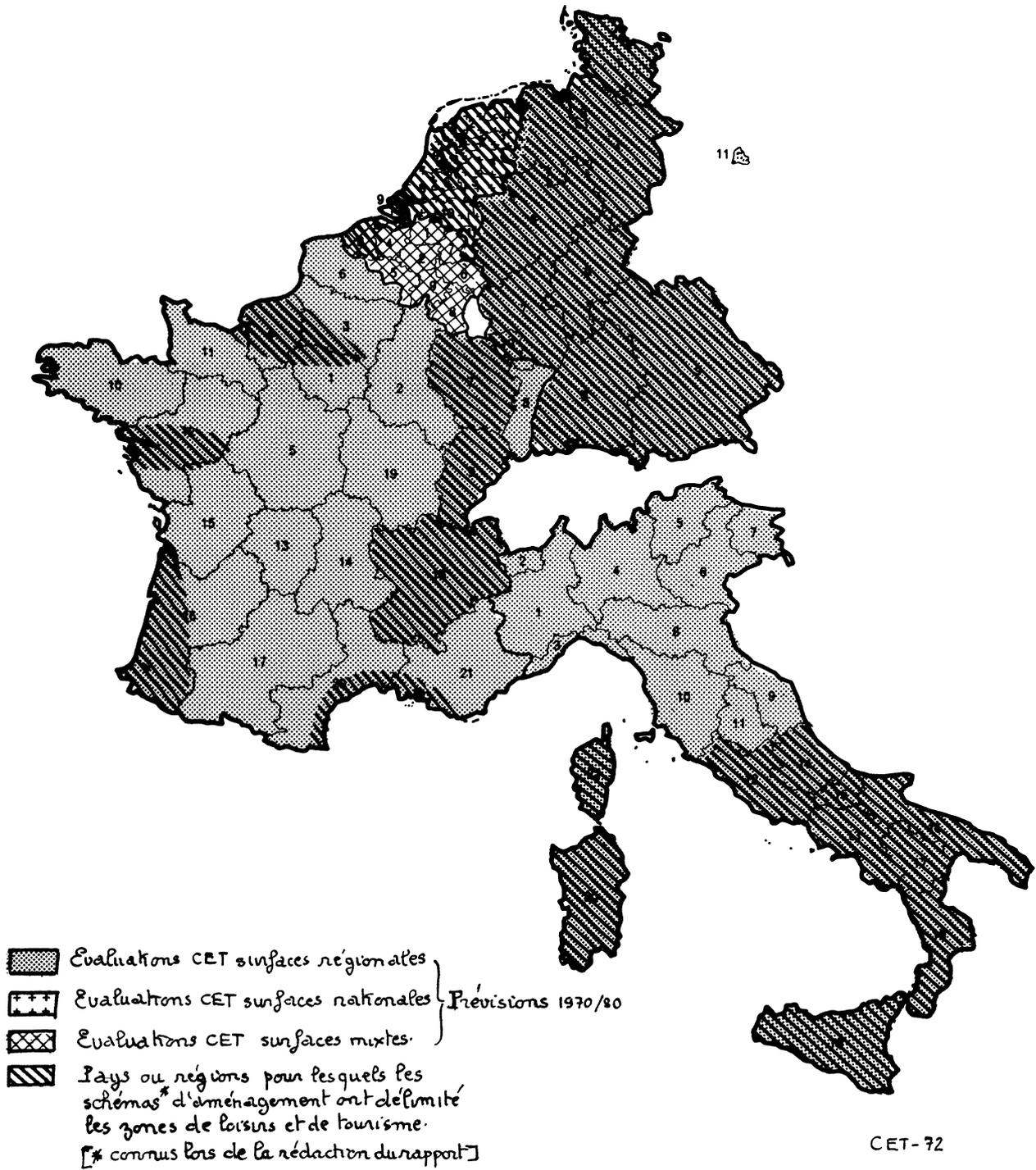
§144 Tableau 148. Espaces touristiques & espace rural. Allemagne

Regions	Surfaces re- quises d'ici 1980 pour les lacs et le tourisme (ha)	Surface totale ha.	S.A.U. ha.	Forêts ha.	S.A.U. + Forêts	Surfaces lacs & tourisme <u>S AU + Forêts</u>
	9208					0,71
Schleswig-Holstein	12413	1567500	1160810	137401	1298211	0,95
	6000					0,46
Hambourg	6585 8878 4291	75300	31866	4909	36775	17,90 24,14 11,66
Niedersachsen	25573 34479 16667	4470700	2884768	930209	3814977	0,67 0,90 0,43
Bremen	2730 3681 1779	40300	17897	658	18555	14,71 19,83 9,58
Nordrhein-Westf.	61698 83185 40211	3404400	1923864	818057	2741921	2,25 3,03 1,46
Hessen	19471 26252 12690	2111000	953929	830902	1784831	1,09 1,47 0,71
Rheinland Pfalz	13237 17817 8627	1983600	918647	751419	1670066	0,79 1,07 0,52
Baden-Württemberg	31916 43032 20801	3574900	1829652	1293637	3123289	1,02 1,38 0,66
Bayern	37974 51199 24749	7044000	3774957	2305662	6080619	0,62 0,84 0,40
Saarland	4674 5493 2655	256700	121305	82096	203401	2,00 2,70 1,30
Berlin-West	7731 10423 5038	48000	4499	7743	12842	63,1 85,1 41,1
Allemagne	220273 296985 143562	24246900	13622194	7162693	20784887	1,05 1,43 0,70

CET/72

cf supra tableau 136

§ 148 Carte n° 8^{bis} C.E.E. Schémas et plans d'aménagement
touristiques.



§ 168 Tableau n° 149

Montant des investissements d'aménagement. (F.F)
(150.000 F x H1, H2, H3 °)

	France	Allemagne	Belgique	Pays-Bas	Italie	C.E.E.
H 1	99 300 000 000	33 000 000 000	6 600 000 000	30 750 000 000	68 656 050 000	238 306 050 000
H 2	113 250 000 000	44 550 000 000	8 700 000 000	35 100 000 000	82 917 450 000	284 517 450 000
H 0	85 219 850 000	21 525 000 000	4 470 000 000	26 475 000 000	54 394 650 000	192 094 500 000

° cf supra tableau 128

CET/72

§ 170 Tableau n° 150

France

Montant des investissements d'Ébergement

	Accroissement de la capacité d'accueil 1970/1980 *	Normes	Coût
Camping	600 000	H1 1500 F	900 M F
		H2 3000	1800
		H3 5000	3000
Hôtellerie	290 000	H1 30000	8700 M F
		H2 35000	10150
		H3 45000	13050
Résidences secondaires	3 000 000	H1 30000	90000 M F
		H2 40000	120000
		H3 50000	150000
Groupe-Villages de vacances - Gîtes ----	120 000	H1 20000	2400 M F
		H2 25000	3000
		H3 35000	4200
Total (parents & amis exclus)	4 010 000	H1	102000 M F
		H2	134950 M F
		H3	170250 M F

* Places

CET-72

§ 170 Tableau n° 151

Pays-Bas.

Montant des investissements d'hébergement.

	Accroissement de la capacité d'accueil 1970 - 1980 *	Normes	Coût
Camping	54 000	H1 1500	81 M F
		H2 3000	162
		H3 5000	270
Hôtellerie	33 000	H1 30000	990
		H2 35000	1155
		H3 45000	1485
Résidences secondaires	1484 000	H1 30 000	44 520
		H2 40 000	59 360
		H3 50 000	74 200
Collectif - Social	-	H1 - H2 - H3 -	
Total	1 571 000	H1	45 591
		H2	60 677
		H3	75 955

* places

CET-72

§ 170 Tableau n°152

Allemagne

Montant des investissements d'hébergement

	Accroissement de la capacité d'accueil 1970-1980 *	Normes	Coût
Camping	240 000	H1 1500	360 MF
		H2 3000	720
		H3 5000	1200
Hôtellerie	338 834	H1 30000	10165 MF
		H2 35000	11859
		H3 45000	15248
Residences secondaires	-	H1 30000 H2 40000 H3 50000	
Collectif social	105 122	H1 20000	2102 MF
		H2 25000	2628
		H3 35000	3679
Total	683 956	H1 H2 H3	12627 MF 15207 20127

* Places

CET/72

§ 170 Tableau n° 153

Italie

Montant des investissements d'hébergement.

	Accroissement de la capacité d'accueil 1970-1980 *	Normes	Coût
Camping	794 080	H1 1500	1191 MF
		H2 3000	2382
		H3 5000	3970
Hôtellerie	962 094	H1 30000	28 862 MF
		H2 35000	33 673
		H3 45000	43 294
Residences secondaires	-		
Collectif social	-		
TOTAL		H1	30 053 MF
		H2	36 055
		H3	47 264

* places

CET-72

§ 170 Tableau n° 154

Belgique

Montant des investissements d'hébergement.

	Accroissement de la capacité d'accueil 1970-1980 *	Normes	Coût
Camping	151 000	H1 1500	226,5 MF
		H2 3000	453
		H3 5000	755
Hôtellerie	22 600	H1 30000	678 MF
		H2 35000	791
		H3 45000	1017
Residences secondaires			
Collectif social	20 600	H1 20000	412 MF
		H2 25000	515
		H3 35000	721
TOTAL	194 200	H1	1316,5 MF
		H2	1759
		H3	2493

* Places

CET-72

§ 170 Tableau n° 155

Montant des investissements d'équipement.

(millions F.)

	France	Pays Bas	Allemagne	Italie	Belgique
H 1	102 000	45 591	12 627	30 053	13 16,5
H 2	134 950	60 677	15 207	36 055	17 59
H 3	170 250	75 955	20 127	47 264	24 93

CET / 72

§ 171 Tableau 156- France - Investissements sélectionnés d'hébergement

Régions	Hôtels			Camping			Residences secondaires		Total des investissements
	Accroissement 1970/80 du nombre de lits en hôtellerie romagnole	Investissements nécessaires H1 30000 F H2 35000 F H3 45000 F	Accroissement 1970/80 du nombre de places en camping	Investissements nécessaires H1 1500 F H2 3000 F H3 5000 F	Accroissement 1970/80 du nombre de places en rés. sec.	Investissements nécessaires H1 30000 F H2 40000 F H3 50000 F			
Nord	604	18 120 000 21 140 000 27 180 000	17 193	25 789 500 51 579 000 85 965 000	48 332	1 449 960 000 19 332 280 000 24 166 600 000	1 493 869 500 2 005 999 000 2 529 745 000		
Picardie	58	1 740 000 2 030 000 2 610 000	3208	4 812 000 9 624 000 16 040 000	108 400	3 252 000 000 4 336 000 000 5 420 000 000	3 258 562 000 4 347 664 000 5 438 650 000		
Région Parisienne	-		9461	14 191 500 28 383 000 47 305 000	126 512	3 795 360 000 5 066 480 000 6 325 600 000	3 809 651 500 5 088 663 000 6 372 905 000		
Centre	2349	70 470 000 82 215 000 105 705 000	22285	33 427 500 66 855 000 111 425 000	124 184	3 725 520 000 4 967 360 000 6 209 200 000	3 829 417 500 5 116 430 000 6 426 330 000		
Haute Normandie			1885	2 827 500 5 655 000 9 425 000	35 692	1 070 760 000 1 427 680 000 1 784 600 000	1 073 587 500 1 433 335 000 1 794 025 000		
Basse Normandie	196	5 880 000 6 860 000 8 620 000	25162	37 743 000 75 486 000 125 810 000	85 312	2 559 360 000 3 412 480 000 4 265 600 000	2 602 983 000 3 494 826 000 4 400 230 000		
Bretagne	4331	129 930 000 151 585 000 194 895 000	83 953	125 929 500 251 859 000 419 765 000	223 548	6 706 440 000 8 941 920 000 11 177 400 000	6 962 299 500 9 346 364 000 11 792 060 000		
Pays de la Loire	3299	98 970 000 115 465 000 146 455 000	41 710	62 565 000 125 130 000 208 550 000	144 356	4 330 680 000 5 774 240 000 7 217 800 000	4 492 215 000 6 014 835 000 7 574 805 000		
Poitou Charentes	2573	77 190 000 90 055 000 115 785 000	9 112	13 668 000 27 336 000 45 560 000	79 068	2 372 040 000 3 162 720 000 3 953 100 000	2 462 898 000 3 280 111 000 4 114 745 000		
Limousin	1660	49 800 000 58 100 000 74 700 000	7 176	10 764 000 21 528 000 35 880 000	38 392	1 151 760 000 1 535 680 000 1 919 600 000	1 212 324 000 1 615 308 000 2 030 180 000		
Aquitaine	6397	191 910 000 223 895 000 287 865 000	97 410	146 115 000 292 230 000 487 050 000	130 912	3 927 360 000 5 236 480 000 6 546 600 000	4 265 385 000 5 752 605 000 7 320 516 000		
Midi-Pyrénées	7707	231 210 000 269 745 000 346 815 000	44 960	67 440 000 134 880 000 224 800 000	106 692	3 200 760 000 4 267 680 000 5 334 600 000	3 499 410 000 4 672 305 000 5 906 215 000		
Champagne	1552	46 560 000 54 320 000 69 840 000	8 195	12 292 500 24 585 000 40 975 000	31 256	937 680 000 1 250 240 000 1 562 800 000	996 532 000 1 329 145 000 1 673 615 000		
Lorraine	2246	67 380 000 78 610 000 101 070 000	17 120	25 680 000 51 360 000 85 600 000	55 344	1 660 320 000 2 213 760 000 2 767 200 000	1 753 350 000 2 343 730 000 2 953 870 000		
Alsace	3162	94 680 000 110 670 000 142 290 000	140	210 000 420 000 700 000	40 512	1 215 360 000 1 620 480 000 2 025 600 000	1 310 430 000 1 731 570 000 2 168 590 000		
Franche-Comté	3632	108 960 000 127 120 000 163 440 000	13 314	19 971 000 39 942 000 66 570 000	14 664	439 920 000 566 560 000 733 200 000	566 851 000 753 622 000 963 210 000		
Bourgogne	3932	117 960 000 137 620 000 176 940 000	97 02	14 553 000 29 106 000 48 510 000	77 560	2 326 800 000 3 102 400 000 3 878 000 000	2 499 313 000 3 289 126 000 4 103 450 000		
Auvergne	2912	87 360 000 101 920 000 131 040 000	18 906	28 359 000 56 718 000 94 530 000	99 296	2 978 880 000 3 971 840 000 4 964 800 000	3 094 599 000 4 130 478 000 5 190 370 000		
Rhône-Alpes	16878	506 340 000 590 730 000 759 510 000	33 486	50 229 000 100 458 000 167 433 000	294 092	6 522 760 000 11 763 680 000 14 704 600 000	9 379 329 000 12 454 868 000 15 631 540 000		
Languedoc	6935	208 350 000 242 725 000 312 075 000	108 933	163 399 500 326 799 000 544 665 000	167 092	5 012 760 000 6 683 680 000 8 359 600 000	5 384 209 500 7 253 204 000 9 211 340 000		
Provence Côte d'Azur Corse	18870	566 100 000 660 450 000 849 150 000	6 034	9 051 000 18 102 000 30 170 000	37 132	11 133 960 000 14 845 280 000 18 556 600 000	11 709 111 000 15 523 832 000 19 435 920 000		
France	89 293	2 678 790 000 3 125 295 000 4 048 185 000	579 345	869 017 500 1 738 035 000 2 896 725 000	2 402 348	72 070 440 000 96 093 920 000 120 117 400 000	75 618 247 500 100 957 210 000 127 032 310 000		

CET - 72

§ 172 Tableau n° 157

Hypothèses de connexion

Hébergement

Pays	Hébergement	Δ capacité accueil *	Hypothèses & Normes	Coût
Pays-Bas	Collectif & social	40000	H1 20000 H2 25000 H3 35000	800 MF 1000 1400
Allemagne	Resid. second.	3 000 000	H1 30000 H2 40000 H3 50000	90000 MF 120000 150000
Italie	Resid. second.	2 000 000	H1 30000 H2 40000 H3 50000	60000 MF 80000 100000
Italie	Collectif & social	100000	H1 20000 H2 25000 H3 35000	2000 MF 2500 3500
Belgique	Resid. Second.	400000	H1 30000 H2 40000 H3 50000	12000 MF 16000 20000

* places

CET / 72

§ 172. Tableau n° 158 Montant des investissements d'équipement - améliorés. F.F.

	France	Pays Bas	Allemagne	Italie	Belgique	C.E.E
H 1	102 000	45 591 800 ----- 46 391	12 627 90 000 ----- 102 627	30 053 60 000 2 000 ----- 92 053	1316,5 12 000 ----- 13 316,5	356 387,5
H 2	134 950	60 677 1 000 ----- 61 677	15 207 120 000 ----- 135 207	36 055 80 000 2 500 ----- 118 555	1 759 16 000 ----- 17 759	468 148
H 3	170 250	75 955 1 400 ----- 77 355	20 127 150 000 ----- 170 127	47 264 100 000 3 500 ----- 150 764	2 493 20 000 ----- 22 493	590 989

§ 173 Tableau n°159 - Montant des investissements d'aménagement et de logement (M.F.)

	France	Pays - Bas	Allemagne	Italie	Belgique	C.E.E.
H 1	99 300	30 750	33 000	68 656,05	6 600	429 893,55
H 1	<u>102 000</u>	<u>45 591</u>	<u>12 627</u>	<u>3 0053</u>	<u>1316,5</u>	
	201 300	76 341	45 627	98 709,05	79 16,5	
H 1	99 300	30 750	33 000	68 656,05	6 600	486 954,05
H 2	<u>134 950</u>	<u>60 677</u>	<u>15 207</u>	<u>36 055</u>	<u>17 59</u>	
	234 250	91 427	48 207	104 711,05	8 359	
H 1	99 300	30 750	33 000	68 656,05	6 600	554 359,05
H 3	<u>170 250</u>	<u>75 955</u>	<u>20 127</u>	<u>47 264</u>	<u>2 493</u>	
	269 550	106 705	53 127	115 920,05	9 093	
H 2	113 250	35 100	44 550	82 917,45	8 700	476 104,95
H 1	<u>102 000</u>	<u>45 591</u>	<u>12 627</u>	<u>3 0053</u>	<u>1316,5</u>	
	215 250	80 691	57 177	112 970,45	10 016,5	
H 2	113 250	35 100	44 550	82 917,45	8 700	5 331 65,45
H 2	<u>134 950</u>	<u>60 677</u>	<u>15 207</u>	<u>36 055</u>	<u>17 59</u>	
	248 200	95 777	59 757	118 972,45	10 459	
H 2	113 250	35 100	44 550	82 917,45	8 700	6 006 06,45
H 3	<u>170 250</u>	<u>75 955</u>	<u>20 127</u>	<u>47 264</u>	<u>2 493</u>	
	283 500	111 055	64 677	130 181,45	11 193	
H 0	85 229,85	26 475	21 525	54 394,65	4 470	383 682
H 1	<u>102 000</u>	<u>45 591</u>	<u>12 627</u>	<u>3 0053</u>	<u>1316,5</u>	
	187 229,85	72 066	34 152	84 447,65	5 786,5	
H 0	85 229,85	26 475	21 525	54 394,65	4 470	4 410 42,5
H 2	<u>134 950</u>	<u>60 677</u>	<u>15 207</u>	<u>36 055</u>	<u>17 59</u>	
	220 179,85	87 152	37 032	90 449,65	6 229	
H 0	85 229,85	26 475	21 525	54 394,65	4 470	5 08 183,5
H 3	<u>170 250</u>	<u>75 955</u>	<u>20 127</u>	<u>47 264</u>	<u>2 493</u>	
	255 479,85	102 430	41 652	101 658,65	6 963	

§ 173 Tableau n°160 Montant des investissements d'aménagement et d'hébergement (canaje) - MF

	France	Pays Bas	Allemagne	Italie	Belgique	C.E.E
H1						
H1	201300	30750 46391 77141	33000 102627 135627	68656,05 92053 160709,05	6600 13316,5 19916,5	594693,55
H1						
H2	234250	30750 61677 92427	33000 135207 168207	68656,05 118555 187211,05	6600 17759 24359	706454,05
H1						
H3	269550	30750 77355 108155	33000 170127 203127	68656,05 150764 219420,05	6600 22493 29093	829295,05
H2						
H1	215250	35100 46391 81491	44550 102627 147177	82917,45 92053 174970,45	8700 13316,5 22016,5	640904,95
H2						
H2	248200	35100 61677 96777	44550 135207 179757	82917,45 118555 201472,45	8700 17759 26459	752665,45
H2						
H3	283500	35100 77355 112455	44550 170127 214677	82917,45 150764 233681,45	8700 22493 31193	875506,45
H0						
H1	187229,85	26475 46391 72866	21525 102627 124152	54394,65 92053 146447,65	4470 13316,5 17786,5	548482
H0						
H2	220179,85	26475 61677 88122	21525 135207 157032	54394,65 118555 172949,65	4470 17759 22229	660512,5
H0						
H3	255479,85	26475 77355 103810	21525 170127 191652	54394,65 150764 205158,65	4470 22493 26963	783063,5

§ 187 Tableau n°161 - Montant des investissements d'aménagement + Budget "Nature" - P.F.

	France	Pays Bas	Allemagne	Italie	Belgique	C. E. E.
H1 + H1 N	201 300 164 400 <u>365 700</u>	77 141 43 380 <u>120 521</u>	135 627 187 500 <u>323 127</u>	160 709,05 175 200 <u>335 909,05</u>	19 916,5 30 450 <u>50 366,5</u>	1 195 623,55
H1 + H2 N	234 250 164 400 <u>398 650</u>	92 427 43 380 <u>135 807</u>	168 207 187 500 <u>355 707</u>	187 211,05 175 200 <u>362 411,05</u>	24 359 30 450 <u>54 809</u>	1 307 384,05
H1 + H3 N	269 550 164 400 <u>433 950</u>	108 105 43 380 <u>151 485</u>	203 127 187 500 <u>390 627</u>	219 420,05 175 200 <u>394 620,05</u>	29 093 30 450 <u>59 543</u>	1 430 225,05
H2 + H1 N	215 250 164 400 <u>379 650</u>	81 491 43 380 <u>124 871</u>	147 177 187 500 <u>334 677</u>	174 970,45 175 200 <u>350 170,45</u>	22 016,5 30 450 <u>52 466,5</u>	1 241 834,95
H2 + H2 N	248 200 164 400 <u>412 600</u>	96 777 43 380 <u>140 157</u>	179 757 187 500 <u>367 257</u>	201 472,45 175 200 <u>376 672,45</u>	26 459 30 450 <u>56 909</u>	1 353 595,45
H2 + H3 N	283 500 164 400 <u>447 900</u>	112 +55 43 380 <u>155 935</u>	214 677 187 500 <u>402 177</u>	233 681,45 175 200 <u>408 881,45</u>	31 193 30 450 <u>61 643</u>	1 476 436,45
H0 + H1 N	187 229,85 164 400 <u>351 629,85</u>	72 866 43 380 <u>126 246</u>	124 152 187 500 <u>311 652</u>	146 447,65 175 200 <u>321 647,65</u>	17 986,5 30 450 <u>48 436,5</u>	1 159 412
H0 + H2 N	220 179,85 164 400 <u>384 579,85</u>	88 122 43 380 <u>131 502</u>	157 032 187 500 <u>344 532</u>	172 949,65 175 200 <u>348 149,65</u>	22 229 30 450 <u>52 679</u>	1 261 442,5
H0 + H3 N	255 479,85 164 400 <u>419 879,85</u>	103 810 43 380 <u>147 190</u>	191 652 187 500 <u>379 152</u>	205 158,65 175 200 <u>380 358,65</u>	26 963 30 450 <u>57 413</u>	1 383 993,5

§ 189 - tableau 162 Comptes touristiques

	Date de Recense-ment	1966	1967	1968	1969
	ALLEMAGNE				
Total		437.000	452.000	420.000	389.000
Dont main-d'oeuvre étrangère	AVRIL	38.000	39.000	37.000	49.000
H et R					
BELGIQUE					
Hommes		-	14.435	-	-
Femmes	AOUT	-	12.203	-	-
Total		-	26.638	-	-
H et R					
FRANCE					
Total		522.604	-	-	-
Dont à temps partiel	OCTOBRE	57.563	-	-	-
H et R					
ITALIE					
Total	-	268.000	282.000	295.000	309.000
H					
PAYS-BAS					
Total	-	-	-	19.700	-
H					
H. = Hôtels					
R. = Restaurants					

Source : O.C.D.E. : Rapports annuels sur le tourisme.

§ 189 - tableau 163 - Situation de l'emploi dans les établissements d'hébergement.

	LITS			PERSONNEL EMPLOYE						EMPLOYES PAR 100 lits		
	u = millier			u = millier								
				Hors-Saison			Haute-Saison			Haute-Saison		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967
BELGIQUE	75	73,5	70,6	-			25,9	25,9	-	-	35	
ALLEMAGNE	306	325,9	336,9	-			409,8	437,0	452,0	134	134	134
ITALIE	698	729,4	776,5	155	166,9	175,7	250,4	268,0	282,0	36	37	36

Source : *viaat d'ames*
CCBE

§ 190 - Tableau 164 - Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité au recensement de 1968 - sondage au 1/4. (en milliers de personnes)
(France)

ZONES D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AGRICULTURE	INDUSTRIE	SERVICES	ENSEMBLE
Région parisienne	52	1.767	2.452	4.271
Bassin Parisien...	704	1.402	1.547	3.653
Nord	104	683	550	1.337
Est	188	869	736	1.793
Ouest et Sud-Ouest	1.348	1.432	1.942	4.722
Centre-Est et Méditerranée	612	1.612	1.962	4.186
FRANCE ENTIERE ...	3.008	7.765	9.189	19.962

Source : I.N.S.E.E. 1970

Belgique * Travailleurs indépendants ; chiffres cités par l'Office National d'Allocations Familiales pour les Travailleurs Indépendants,

§ 198 - tableau 165 - Décembre 1966

Catégories	Exploitants			Aidants			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
407	13.870	34.433	48.303	2.090	7.368	9.458	15.960	41.801	57.761
408	1.102	317	1.419	57	142	199	1.159	459	1.618
409	1.173	228	1.401	145	267	412	1.318	495	1.813
Totaux	16.145	34.978	51.123	2.302	7.777	10.079	18.437	42.755	61.192

§ 198 - tableau 166 - Juin 1970

Catégories	Exploitants			Aidants			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
407	9.939	18.051	27.990	863	609	1.472	10.802	18.660	29.462
408	5.017	16.487	21.504	359	302	661	5.376	16.789	22.165
409 + 410	10.942	2.107	13.049	1.044	224	1.268	11.986	2.331	14.317
Totaux :	25.898	36.645	62.543	2.266	1.135	3.401	28.164	37.780	65.944

Belgique * Ouvriers et Employés assujettis à la Sécurité Sociale ; chiffres cités par l'Office National de Sécurité Sociale.

§ 198 - tableau 167 - Juin 1966

	Ouvriers			Employés			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
36. Hôtels, restaurants, cafés	12.532	10.684	23.216	1.286	1.170	2.456	13.818	11.854	25.672
39. Récréations et divertissements subdivisés en :	3.631	2.074	5.705	2.261	1.259	3.520	5.892	3.333	9.225
390 : Spectacles et auditions	752	81	833	233	140	373	985	221	1.206
391 : production de films cinématographiques	10	24	34	38	38	76	48	62	110
392 : sports	1.035	203	1.238	235	138	373	1.270	341	1.611
393 : casinos et salles de jeux	297	79	376	600	31	631	897	110	1.007
394 : spectacles et auditions (théâtres, cinémas, salles de danse, de concert, etc...)	1.537	1.687	3.224	1.155	912	2.067	2.692	2.599	5.291

§ 198 - tableau 168 - Juin 1969

	Ouvriers			Employés			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
36. Hôtels, restaurants, cafés	13.804	11.758	25.562	1.421	1.438	2.859	15.225	13.196	28.421
39. Récréations et divertissements subdivisés en :	3.634	1.922	5.556	2.421	1.369	3.790	6.055	3.291	9.346
390 : spectacles et auditions (expositions forains)	752	86	838	150	114	264	902	200	1.102
391 : production de films cinématographiques	14	20	34	42	32	74	56	52	108
392 : sports	1.176	303	1.479	283	173	456	1.459	476	1.935
393 : casinos et salles de jeux	327	85	412	574	37	611	901	122	1.023
394 : spectacles et auditions (théâtres, cinémas, salles de danse, de concert, etc.)	1.365	1.428	2.793	1.372	1.013	2.385	2.737	2.441	5.178

§ 198 Tableau 169 Répartition par branche d'activité, des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 1970 - Le Royaume (Belgique) -

BRANCHE D'ACTIVITE	NOMBRE D'OUVRIERS			NOMBRE D'EMPLOYES			TOTAL TRAVAILLEURS
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
HOTELS, RESTAURANTS CAFES.....	14.565	12.193	26.758	1.479	1.529	3.008	29.766
SOINS PERSONNELS NON DENOMMES AIL- LEURS	12.527	31.821	44.348	1.080	2.359	3.439	47.787
SERVICES DUMENAGE	1.341	21.961	23.302	17	96	113	23.415
ENTREPRISES DE DI- VERTISSEMENTS PUBLICS	3.501	1.906	5.407	2.660	1.421	4.081	9.488
HOTELLERIE ET SOINS PERSONNELS	31.934	67.881	99.815	5.236	5.405	10.641	110.456

Source - CGT Belgique.

§ 199 - Tableau 170- Situation de l'emploi au 31 août 1968 - Allemagne

Catégorie	B r a n c h e s	Entre-	Etablis-	Employés	Chiffre	Produit	Salaires
		prises	sements		d'affair	brut	
		(U n i t é)			Mil,DM	% du chiffre d'	
					res1967	affaires en 1967	
7000	Hotels und Gasthöfe	32.147	32.504	200.318	5.019,5	58,8	18,3
	Hotels	8.870	9.123	106.248	2.624,0	67,5	25,0
	Gasthöfe	23.277	23.381	94.070	2.395,5	49,3	11,0
7001 0	Fremdenheime und Pensionen	12.640	12.688	34.159	505,9	70,6	12,0
7001 4	Erholungs- und Ferienheime	627	651	4.663	92,3	68,4	26,4
7001 7	Campingplätze	263	271	865	18,9	50,1	7,4
7004 0,7	Gast- und Speisewirtschaften (ohne Bahnhofswirtschaften)	106.164	107.617	338.228	8.475,4	48,5	11,4
7004 4	Bahnhofswirtschaften	2.173	2.193	14.612	454,0	45,0	17,6
7005 0	Cafés	5.899	6.084	35.256	827,3	55,8	19,0
7005 2	Bars, Tanz- und Vergnügungslokalé	3.845	4.230	30.956	778,9	73,5	29,8
7005 4	Kantinen	5.394	5.524	21.179	704,6	30,4	12,6
7005 6	Eisdielen	2.603	2.806	10.268	199,0	62,7	11,3
7005 8	Trink- und Imbisshallen	5.932	6.421	15.543	490,8	39,3	7,1
7000-							
7005	Insgesamt	177.687	180.989	706.047	17.566,6	52,7	14,8

Source: Hessische Landesbehörde für Statistik und Treuhandverwaltungen
Wiesbaden 1969

Erwerbstätige im Gastgewerbe

Régions (Länder)	Erwerbs- personen inages.	darunter:		Gast- gewerbe *	% der Er- werb- spers.	% der Er- werb- spers. in Dienst- leistg.	Hommes					insge- samt *	Femmes			
		Produz. Gewerbe	Dienst- leistg.				Männliche Erwerbspersonen		Weibliche Erwerbspersonen							
							insce- samt *	Selbst- Famili- enangeh.	Mithelf. Angest.	Arb.		Selbst- Famili- enangeh.	Mithelf. Angest.	Arb.		
Schlezw.-Holst.	971	358	210	35	3,6	2,5	11	4	.	2	4	24	3	3	5	13
Hamburg	52	305	265	21	3,2	10,4	10	3	.	2	5	13	2	2	5	9
Niedersachsen	2.954	1.237	712	53	2,8	11,6	29	14	1	3	11	54	9	12	8	25
Bremen	319	117	90	7	2,2	7,8	2	1	.	.	1	5	1	1	1	2
NRW	6.901	3.711	1.567	156	2,6	11,8	66	33	3	10	20	120	18	23	29	61
Hessen	2.346	1.170	562	60	2,5	10,3	24	10	1	4	10	56	5	7	5	19
Rheinland-Pfalz	1.543	663	358	35	2,2	9,7	12	7	1	1	3	23	5	6	4	9
Baden-Württemberg	3.941	2.112	812	110	2,7	13,5	34	13	2	5	15	76	11	15	13	38
Bayern	4.714	2.092	1.046	144	3,0	13,7	37	17	2	5	12	107	19	20	19	49
Saarland	391	214	91	17	4,3	18,6	8	2	.	2	4	9	3	2	1	3
Berlin	975	439	324	33	3,3	10,1	14	4	.	4	7	19	1	2	6	10
BRD	25.906	12.417	6.129	737	2,8*	12,0	247	107	11	39	91	470	75	92	96	227

Unités = 1000 personnes

Quelle:

1 % Mikrozensus - Erhebung April 1967

Wirtschaft und Statistik 1968 Heft 2,

ergänzt durch Angaben des Statistischen Bundesamtes.

Megen ihrer Geringfügigkeit wurde die Gruppe der Beamte nicht mit aufgeführt.

Source: Hessische Landesentwicklungs und Treuhandgesell-
schaft MBH - Wiesbaden, 1969

§ 202 TABLEAU 172 PROJECTIONS DE L'EMPLOI, DE LA PRODUCTIVITÉ
ET DE LA PRODUCTION, 1970-1980

Indices : 1970 = 100.

Poids attribué 1960	1975			1980		
	Emploi	Productivité	PIB	Emploi	Productivité	PIB
GRANDS PAYS						
Canada	3,6	115	114	131	130	169
Etats-Unis	52,3	109	117	127	118	158
Japon	8,7	105	(157)	(165)	(111)	(236)
● France	7,1	(103)	(130)	(133)	(106)	(169)
● Allemagne	7,6	(101)	(124)	(125)	(102)	(154)
● Italie	4,3	104	126	131	108	159
Royaume-Uni	5,7	(99)	(116)	(115)	(102)	(133)
Total	89,3	105	124	131	111	152
AUTRES PAYS DU NORD DE L'EUROPE						
Autriche	0,6	103	122	126	109	148
● Belgique	1,2	103	122	126	106	(149)
Danemark	0,8	(101)	(120)	(121)	(101)	(144)
Finlande	0,4	102	123	126	103	151
Islande	0,1	(125)	..	(155)
Irlande	0,2	103	122	126	107	149
● Luxembourg	0,1	(116)	..	(134)
● Pays-Bas	1,5	105	120	126	111	141
Norvege	0,5	102	122	125	104	(149)
Suede	1,4	102	117	119	104	137
Suisse	1,0	103	115	118	105	132
Total	7,8	103	119	123	106	142
AUTRES PAYS DU SUD DE L'EUROPE						
Grèce	0,4	105	140	147	110	189
Portugal	0,3	141	..	(198)
Espagne	1,5	(131)	..	(171)
Turquie	0,7	139	..	193
Total	2,9	136	..	184
Total OCDE	100,0	130	..	168
Total des pays euro- peens de l'OCDE ..	35,4	126	..	161
● CEE	21,8	103	126	129	105	159
● ALE	10,7	118	..	143

1. Pondération fondée sur le PIB au coût des facteurs aux prix et taux de change de 1968.
Les chiffres entre parenthèses sont des estimations du Secrétariat.

§ 205 Tableau n°173 France : emplois dus au tourisme.

1970-1980

Mode d'hébergement	Accroissement de la capacité d'accueil	Hypothèses	Emplois dus au tourisme
Camping	600 000	H1 10 H2 20 H3 30	600 000 300 000 200 000
Hôtellerie	290 000	H1 2 H2 5 H3 10	145 000 58 000 29 000
Résidences secondaires	3 000 000	H1 10 H2 15 H3 20	300 000 200 000 150 000
Villages de vac groups, gîtes	120 000	H1 15 H2 25 H3 35	8 000 5 000 3 500
Reste (est'parents et amis)	1 990 000	H1 20 H2 30 H3 40	100 000 66 000 50 000
TOTAL	6 000 000	H1 9,77 H2 16,73 H3 23,60	613 000 359 000 252 600

CET/72

§ 205 Tableau n°174. Pays Bas : emplois dus au tourisme

1970-1980

Mode d'hébergement	Accroissement de la capacité d'accueil	Hypothèses	Emplois dus au tourisme
Camping	54 000	H1 10 H2 20 H3 30	5 400 2 700 1 800
Hôtellerie	33 000	H1 2 H2 5 H3 10	1 650 6 600 3 300
Résidences secondaires	1 484 000	H1 10 H2 15 H3 20	148 500 99 000 74 000
TOTAL	1 571 000	H1 9,22 H2 14,51 H3 20,03	170 400 108 300 79 100

CET/72

§ 205 Tableau n° 176 Italie : emplois dus au tourisme
1970-1980

Mode d'hébergement	Accroissement de la capacité d'accueil	Hypothèses	Emplois dus au tourisme
Camping	794 080	H1 10	39 408
		H2 20	39 704
		H3 30	25 469
Hôtellerie	962 094	H1 2	48 1047
		H2 5	192 418
		H3 10	96 209
TOTAL	1 756 174		560 456 232 122 422 678

CET /72

§ 205 Tableau n° 177 Belgique : emplois dus au tourisme - 1970-1980

Mode d'hébergement	Accroissement de la capacité d'accueil	Hypothèses	Emplois dus au tourisme
Camping	151 000	H1 10	15 000
		H2 20	7 500
		H3 30	5 000
Hôtellerie	22 600	H1 2	11 000
		H2 5	4 500
		H3 10	2 000
Groupes	20 600	H1 15	1 500
		H2 25	1 000
		H3 36	500
TOTAL	294 200		27 500 13 000 7 500

CET /72

§ 205 Tableau n° 175 Allemagne : emplois dus au tourisme
1970-1980

Mode d'hébergement	Accroissement de la capacité d'accueil	Hypothèses	Emplois dus au tourisme
Camping	2 40 000	H1 10	24 000
		H2 20	12 000
		H3 30	8 000
Hôtellerie	338 834	H1 2	169 000
		H2 5	88 000
		H3 10	34 000
Divers (groupes)	106 122	H1 15	7 000
		H2 25	4 000
		H3 35	3 000
Residences sec.	-	-	-
Parents - amis	-	-	-
TOTAL	0 683 956	H1 3,41 H2 8,14 H3 15,19	200 000 94 000 45 000

CET /72

0 Résid. sec. et parents/amis + meubles exclus

208 Tableau n° 178 France : emplois touristiques 1970-80.
Répartition régionale

Régions	Hôtels		Camping		Résidences secondaires		Total des emplois créés
	Accroissement 1970/80 du nombre de lits en hôtellerie homologuée	Emplois créés H1 = 1/2 H2 = 1/5 H3 = 1/10	Accroissement 1970/80 du nombre de places de camping	Emplois créés H1 = 1/10 H2 = 1/20 H3 = 1/30	Accroissement 1970/80 du nombre des places en rés. sec.	Emplois créés H1 = 1/10 H2 = 1/15 H3 = 1/20	
Nord	604	302 120 60	17193	1719 859 573	48332	4833 3222 2416	6854 4201 3049
Picardie	58	29 11 5	3208	320 160 106	108400	10840 7226 5420	11189 7397 5531
Région parisienne	-	-	9461	346 473 315	126512	12651 8434 6325	13597 8907 6640
Centre	2349	1174 469 234	22285	2228 1114 742	124184	12418 8278 6209	15820 10161 7185
Haute Normandie	-	-	1885	188 94 62	35692	3569 2378 1784	3757 2473 1846
Basse Normandie	196	98 39 19	25162	2516 1258 838	85312	8531 5637 4265	11145 6984 5122
Bretagne	4331	2165 366 433	83953	8395 4197 2798	223548	22354 14903 11177	32914 19566 14408
Pays de la Loire	3299	1649 659 329	41710	4171 2085 1393	144356	14435 9623 7217	20255 12365 8930
Poitou-Charentes	2573	1286 512 257	9112	911 455 303	79068	7906 5274 3953	10103 6241 4513
Limousin	1660	830 332 116	7176	717 358 235	38392	3839 2559 1919	5386 3248 2274
Aquitaine	6397	3198 1279 639	97410	9741 4870 3247	130912	13091 8727 6545	26080 14876 10431
Midi-Pyrénées	7707	3853 1541 770	44960	4496 2248 1498	106692	10669 7112 5334	19018 10901 7602
Champagne	1552	776 310 155	8195	819 409 149	31256	3125 2083 1612	4720 3282 1916
Lorraine	2246	1123 449 224	17120	1712 856 530	55344	5534 3689 2762	8369 4994 3516
Alsace	3162	1581 533 316	140	14 7 4	40512	4051 2700 2025	5646 3240 2345
Franche Comté	3632	1816 726 363	13314	1331 665 443	14664	1466 977 733	4613 2368 1539
Bourgogne	3932	1966 786 393	9702	970 485 323	77560	7756 5170 3873	10692 2368 1539
Auvergne	2912	1456 582 291	18906	1890 945 630	99296	9929 6619 4964	13275 8140 5875
Rhône Alpes	16878	8439 3375 1687	33486	3348 1674 1116	294092	29409 19606 14704	41196 24655 17507
Languedoc	6935	3467 1387 693	108933	10893 5446 3621	167092	16709 11139 8354	31069 17972 12668
Provence Côte d'Azur Corse	18870	9435 3774 1887	6034	603 301 201	371132	37113 24742 18556	47151 28817 20644
FRANCE.	89293	44643 17350 8871	579345	57928 28959 19131	2402348	240228 160149 120147	342799 206858 148149

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

	Date	Langues
N° 17 Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18 Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20 Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21 Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22 L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23 La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25 Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26 Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27 Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28 Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29 Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30 Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31 Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32 Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33 Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34 Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35 Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36 L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(¹) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I ⁽¹⁾
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent I. R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

(¹) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	F en prép. D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D en prép.
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	F en prép. D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 90	La spéculation ovine	Septembre 1972	F D en prép.
N° 91	Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F D en prép.
N° 92	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre	Octobre 1972	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 93	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - I : Italie	Novembre 1972	F en prép. D en prép. I
N° 94	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - II : Benelux	Décembre 1972	F D en prép. N
N° 95	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F D
N° 96	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique - Partie II	Janvier 1973	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 97	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin - I : Caractéristiques et possibilités d'utilisation	Janvier 1973	F D en prép.
N° 98	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles - IV : Italie	Janvier 1973	F I
N° 99	La spéculation ovine II. France, Belgique	Février 1973	F D en prép.
N° 100	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté I. Bases et suggestions d'une politique de développement	Février 1973	F D I
N° 101	Coûts de construction de bâtiments d'exploitation agricole - Étables pour vaches laitières, veaux et jeunes bovins à l'engrais	Mars 1973	F en prép. D
N° 102	Crédits à l'agriculture I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	Mars 1973	F D
N° 103	La spéculation ovine III. R.F. d'Allemagne, Pays-Bas	Avril 1973	F D en prép.
N° 104	Crédits à l'agriculture II. R.F. d'Allemagne	Avril 1973	F en prép. D
N° 105	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté II. France	Mai 1973	F D
N° 106	Intégration verticale et contrats en agriculture I. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F en prép. D
N° 107	Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté III. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F en prép. D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 108	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » I. Royaume-Uni	Août 1973	F en prép. D E en prép.
N° 109	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – « 1977 » II. Danemark, Irlande	Août 1973	F en prép. D E en prép.
N° 110	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole IV. Synthèse	Septembre 1973	F D en prép.
N° 111	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin II. Données technico-économiques de base. Circonscription Nord-Picardie et région limoneuse du Limbourg belge	Septembre 1973	F D en prép.
N° 112	Consommation du vin et les facteurs qui le déterminent II. Belgique	Septembre 1973	F en prép. N
N° 113	Crédits à l'agriculture III. Italie	Octobre 1973	F I
N° 114	Dispositions législatives et administratives concernant les résidus dans le lait, les produits laitiers et les aliments pour le cheptel laitier	Octobre 1973	F en prép. D
N° 115	Analyse du marché du porcelet dans l'optique d'une stabilisation du mar- ché du porc	Octobre 1973	F en prép. D
N° 116	Besoins de détente en tant que facteurs pour le développement régional et agricole	Novembre 1973	F

VI/3808/73-F